L'AGRO-ALIMENTAIRE

RAPPORT

Que
Agric

MISC PUBNS
1978 c/o 1

102-00998/

L'AGRO·ALIMENTAIRE

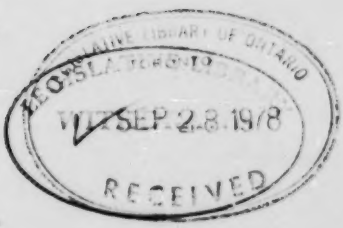

Rapport de la conférence sectorielle
tenue à Québec les 10, 11 et 12 avril 1978
publié par
le Secrétariat des Conférences socio-économiques

AVANT PROPOS

Réclamée d'abord par les représentants du milieu agricole au Sommet économique de mai 1977, et recommandée au Conseil des ministres par le ministre de l'Agriculture, monsieur Jean Garon, la conférence socio-économique sur l'industrie de l'agro-alimentaire devait, après les conférences sectorielles du textile, du vêtement, du meuble et de la chaussure, jeter les bases d'une stratégie de développement concertée.

Un travail d'équipe

Le comité ministériel permanent du développement économique, présidé par monsieur Bernard Landry, ministre d'État, reçut le mandat de la coordination ministérielle de la conférence. Messieurs Jean Garon, ministre de l'Agriculture, Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce et Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, participèrent activement à la réalisation de cette conférence.

La coordination administrative de la conférence a été assurée par le Secrétariat des Conférences socio-économiques tant au niveau du contenu, du déroulement, des communications que de la logistique.

Pour ce faire, le Secrétariat a mis sur pied des équipes formées de fonctionnaires de plusieurs ministères tels l'Agriculture, l'Industrie et Commerce, l'Environnement, les Affaires intergouvernementales, et de l'Office de planification et de développement du Québec.

La réalisation d'une conférence de cette envergure sur l'agro-alimentaire a été rendue possible grâce au travail de plusieurs équipes interministérielles et multidisciplinaires, de consultants et d'organismes du milieu, qui voyaient dans cette nouvelle formule de concertation un moyen de développement et un engagement commun pour un objectif commun.

Le rapport de la conférence

Le rapport que nous présentons a un rôle bien précis, celui d'être un instrument de travail pour assurer le suivi de la conférence, pour assurer que les partenaires socio-économiques remplissent les engagements qu'ils ont pris, et ce, tant du côté des organismes privés, des syndicats, des coopératives et du gouvernement.

Le présent rapport suit dans ses grandes lignes le déroulement de la conférence. Cependant, le lecteur pressé peut utiliser le plan détaillé ou la conclusion du rapport pour posséder une vue d'ensemble complète de la conférence; le chercheur peut analyser les divers rapports des délibérations en commissions et en plénières pour y trouver des précisions sur un thème ou un sous-thème.

Comme introduction, on trouve le message du premier ministre, monsieur René Lévesque, invitant les agents à soumettre des projets et réitérant la volonté du gouvernement à respecter les consensus qui émaneraient de cette conférence.

Puis, suivent les interventions des principaux agents appelés à se prononcer sur leurs attentes et exprimant les motifs de leur venue à la conférence et décrivant le champ de leurs préoccupations.

Viennent ensuite les rapports des délibérations, d'abord le rapport-synthèse des commissions sur lequel s'est appuyé le travail en plénière, ensuite les délibérations des plénières que nous avons transcrites littéralement évitant ainsi les interprétations.

Enfin, une conclusion générale reprenant l'ensemble des consensus auxquels les participants sont arrivés, et les engagements de chacun.

Avec les partenaires

Le Secrétariat tient à signaler le fait qu'à cette conférence, des agents — producteurs agricoles, fournisseurs de biens et services, transformateurs, distributeurs, travailleurs agricoles, consommateurs et coopérateurs — ont accepté de négocier des intérêts divergents et convergents pour définir ensemble une stratégie de développement globale et intégrée.

Ces partenaires ont répondu avec enthousiasme et détermination à cet appel au dialogue, démontrant par là qu'il est possible au Québec, « de développer des liens d'interdépendance nécessaires à la relance du système agro-alimentaire», selon les termes mêmes de l'objectif de la conférence.

Gilles Châtillon
Directeur
Secrétariat des Conférences socio-économiques

Québec, juin 1978.

TABLE DES MATIÈRES

Allocution du Premier ministre, monsieur René LÉVESQUE 1

Première partie:

Séance d'ouverture 11

CHAPITRE 1

Allocution de monsieur Bernard LANDRY
Ministre d'État au Développement économique 13

CHAPITRE 2

Allocution de monsieur Jean GARON
Ministre de l'Agriculture 17

CHAPITRE 3

Texte intégral des 12 interventions des représentants
des différents secteurs de l'industrie agro-alimentaire 23

M. Paul COUTURE 25
M. Roland PIGEON 27
M. Jean BIENVENUE 29
M. Gilles TOUSIGNANT 31
M. Alex L'ÉCUYER 33
M. Bernard TURCOT 35
M. Gérald PONTON 37
M. Léopold ALARIE 40
M. Léonard ROY 42
M. Fernand DAOUST 44
M. Robert TREMBLAY 46
Mme Madeleine NORMAND 48

CHAPITRE 4

Intervention de monsieur Rodrigue TREMBLAY
Ministre de l'Industrie et du Commerce 51

Deuxième partie:

Rapport-synthèse des travaux en commission 57

Thème 1 : La demande des produits agro-alimentaires 59

1.1 Marché domestique 59

1.1.1 Le détail et le gros 59
1.1.2 Le marché institutionnel: public et privé 59

1.2 Marchés extérieurs 60

1.2.1 Échanges commerciaux 60
1.2.2 Agence canadienne de développement internationale 60

1.3 Moyens de pénétration 60

1.3.1 Nouveaux produits 60
1.3.2 Promotion et publicité 60
1.3.3 Pratiques commerciales 61
1.3.4 Politiques d'achat 61

1.4 Besoins des consommateurs 61

1.4.1 Qualité des aliments 61
1.4.2 Valeur de nutrition 61
1.4.3 Disponibilité et prix 61
1.4.4 Emballage et présentation 61

Thème 2 : Les produits agricoles 62

2.1 Volume et régularité des approvisionnements 62

2.2 Contrôle de la qualité, classification et inspection 62

2.3 Plans conjoints et quotas, contrats de production, système coopératif 63

2.4 Niveau et stabilisation des revenus: assurance ou prix administré 63

2.5 Développement régional, spécialisation ou autosuffisance 64

2.6 Protection des sols et de l'environnement 65

2.7 Intrants et services connexes 65

Thème 3 : Les produits alimentaires 67

3.1 Volume et régularité de l'approvisionnement des marchés 67

3.1.1 Conjoncture 67
3.1.2 Éléments de solution plus généraux 69

3.2 Adaptation des produits à l'évolution des marchés: innovations technologiques et recherche 69

3.2.1 Conjoncture 69
3.2.2 Éléments de solution 70

3.3 Les centres de décision 70

3.3.1 Conjoncture 70
3.3.2 Éléments de solution 71

3.4 Conditions de travail 71

3.4.1 Conjoncture 71
3.4.2 Éléments de solution 71

3.5 Rationalisation des secteurs: modernisation, consolidation et fusion des entreprises 71

3.5.1 Conjoncture 71
3.5.2 Éléments de solution 73

3.6 Développement régional 73

3.6.1 Conjoncture 73
3.6.2 Éléments de solution 73

3.7 Pratiques commerciales 74

3.7.1 Conjoncture 74
3.7.2 Éléments de solution 74

3.8 Marketing 74

3.8.1 Conjoncture 74
3.8.2 Éléments de solution 75

Thème 4: Le commerce intérieur et extérieur 76

Thème 5: Les rôles des partenaires dans le développement agro-alimentaire 78

5.1 La demande des produits agro-alimentaires 78

5.1.1 Le rôle des producteurs 78
5.1.2 Le rôle des transformateurs 78
5.1.3 Le rôle des distributeurs 78
5.1.4 Le rôle des consommateurs 78
5.1.5 Le rôle du gouvernement 78

5.2 Les produits agricoles 79

5.2.1 Le rôle des producteurs 79
5.2.2 Le rôle des transformateurs 79
5.2.3 Le rôle des distributeurs 79
5.2.4 Le rôle du gouvernement (MAQ) 79

5.3 La transformation et l'approvisionnement des marchés 80

5.3.1 Le rôle des transformateurs 80
5.3.2 Le rôle du gouvernement 80

Troisième partie:

Transcription des délibérations de l'assemblée plénière 81

CHAPITRE 1: La demande des produits agro-alimentaires 83

— introduction 85
— promotion et publicité 86
— le marché institutionnel: privé et public 94
— synthèse 97

CHAPITRE 2: Les produits agricoles 99

— introduction 101
— plans conjoints 103
— protection des sols et environnement 111
— synthèse 121

CHAPITRE 3: Les produits alimentaires 123

— introduction 125
— regroupement des P.M.E. 126
— conditions de travail 138
— synthèse 145

CHAPITRE 4: Le commerce intérieur et extérieur 149

— introduction 151
— commerce intérieur et extérieur 152
— transports 164
— synthèse 168

CHAPITRE 5: Le rôle des partenaires dans le développement agro-alimentaire 171

— demande des produits agro-alimentaires 174
— produits agricoles 186
— transformation 193
— approvisionnement des marchés 193
— conclusion 199

Quatrième partie:

Conclusion générale 203

— Les principaux problèmes 205
— Les consensus et orientations 206
— Les engagements du gouvernement 207
— Les actions prioritaires à entreprendre 208

Cinquième partie:

Annexes 209

— Participants 211
— Observateurs 217
— Programme horaire 221
— La procédure 223

ALLOCUTION
DU PREMIER MINISTRE
MONSIEUR RENÉ LEVESQUE

Mesdames et Messieurs, mes chers amis, je vous remercie tous, au nom du gouvernement, et dans un sens, je pense, au nom de tous les Québécois, d'avoir accepté si nombreux, et de façon si représentative de tous les milieux concernés, de venir participer avec nous à cette conférence, la sixième d'une série qui n'est pas terminée, et qui essaie de survoler tous les secteurs stratégiques de notre vie collective.

Cette conférence touche à ces deux aspects jumeaux d'un même sujet qui est aussi essentiel que la vie elle-même depuis que le monde est monde: la production agricole, la production des choses sans lesquelles on mourrait de faim, et les transformations qu'imposent à cette production les exigences alimentaires d'une société sophistiquée, évoluée, capricieuse, etc.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas venu rapidement, comme ça, à la fin d'un repas, pour essayer de vous apporter des réponses. C'est sur vous qu'on compte tous ensemble pour en trouver au moins quelques-unes et, autant que possible, des réponses concrètes, des projets.

Engagement

Vous savez, je peux m'engager au nom du gouvernement à respecter scrupuleusement des projets qui émergeraient en convergence d'une réunion comme la vôtre. Alors, faisons des efforts! Il y a toujours des divergences, mais au-delà des divergences, il y a quand même des intérêts communs. Essayons donc de trouver ces points qui convergent et, le plus concrètement possible, de les axer sur des projets.

Je pense qu'on peut vous donner notre parole là-dessus en tant que gouvernement du Québec, d'abord parce qu'on l'a formellement inscrit dans un programme politique.

Vous savez que ce programme a quand même une caractéristique très particulière. Contrairement à d'autres - peut-être l'habitude va-t-elle se répandre maintenant - il est un exercice de démocratie presque maniaque. Il n'y a pas un mot, il n'y a pas une phrase dans ce programme qui n'aient pas été votés, dans l'absolue égalité des voix, par des congrès complètement ouverts et où nos amis de la presse comme tous les membres du parti, peuvent suivre ce qui se passe.

Donc, ce programme nous engage beaucoup et quand on parle d'agriculture, qui est le fondement de tout ce dont vous discutez pendant ces trois jours, on dit entre autres ceci: «Comme dans tous les pays industrialisés, le nombre d'agriculteurs a considérablement diminué au Québec, ce qui ne veut pas dire que cette activité économique a cessé d'être importante, mais elle a été chez nous, en quelque sorte, isolée de ses prolongements modernes, l'industrie alimentaire et la commercialisation, ces prolongements ayant été occupés par des intérêts étrangers aux agriculteurs et même souvent étrangers aussi au Québec lui-même».

Dans cette partie du programme, on parle aussi du fédéral, mais comme on a déjà d'autres sujets ces jours-ci à discuter avec lui, on n'insistera pas là-dessus! Le texte du programme conclut ainsi: «Bien d'autres pays, de dimension plus restreinte et aux conditions climatiques semblables, suffisent mieux à leurs besoins alimentaires que nous. Une agriculture intégrée, efficace et rentable doit être un des points d'appui essentiels de l'économie québécoise...» Suivent une vingtaine de propositions, dont plusieurs, parce qu'il ne s'agit pas d'un Evangile, ont besoin d'être ajustées, et peut-être certains d'entre vous pourront-ils nous aider à les rajuster, parce que tout évolue et qu'un programme politique, ce n'est pas figé dans le ciment.

Il y a bon nombre de ces propositions assez stratégiques qui exigeraient d'une part un autre régime politique (on n'en parlera pas spécialement ce soir) et qui, d'autre part, après quinze ou seize mois maximum, depuis novembre 1976, sont déjà des choses accomplies ou en voie d'accomplissement, sans compter également des choses - cela arrive toujours quand on sort de l'Opposition et qu'on arrive au gouvernement - qu'on n'avait pas prévues et qui ont surgi en cours de route, qu'on a découvertes et auxquelles on s'est affronté le mieux qu'on pouvait.

Un budget en croissance

Et beaucoup de choses aussi qui nous préoccupent dans ce domaine ont fait l'objet d'un manifeste spécial qu'on a publié en juin 1976, après bien des colloques et des rencontres, organisés alors avec les moyens du bord. Parmi ces choses, un des premiers soucis était de rajuster le plus vite possible, tout simplement la place budgétaire qu'occupait, dans les préoccupations de l'État québécois, le rôle de l'agriculture, parce que c'est une classe qui diminuait dangereusement d'année en année depuis quelque temps.

Je n'ai pas envie d'en faire une espèce de couplet triomphal, parce qu'on sait à quel point nous sommes juste à pied d'oeuvre par rapport aux problèmes fondamentaux que nous avons à essayer de régler tous ensemble. Mais après seize mois, il me semble que le bilan mérite d'être au moins souligné. Le budget 1976/77, celui qui nous a précédés, faisait à l'agriculture une place dont la croissance - et Dieu sait qu'avec l'inflation ce n'était pas une croissance - était de 2%, à peine un peu plus, 2,2%. En 1977/78, la crois-

sance a été de 14,5%. C'est le budget de l'année qui vient de se terminer et, par dessus cette augmentation de l'an dernier, le budget qui commence, c'est-à-dire les prévisions qui sont faites déjà pour l'année qui est déjà commencée, ajoute une autre croissance de plus de 12% (12,3%), ce qui nous permet quand même une marge de manoeuvre à l'intérieur de ce gâteau qui a ses limites chaque année, mais qu'il s'agit de répartir le plus équitablement possible entre tous les secteurs qui font des pressions constamment, parce que tout le monde a ses priorités. Cela marque une place qui va quelque peu en s'élargissant. Et sans doute n'est-ce pas assez pour ceux, évidemment, qui sont les apôtres du secteur, mais comparé à ce qui était en train de se produire depuis quelques années, il y a quand même eu un rajustement le long du chemin. Et il y a eu certains efforts que je veux souligner, parce qu'on n'est pas toujours équitable vis-à-vis des efforts qui sont faits; il y a l'extraordinaire intensité, l'espèce d'obsession que met mon collègue, Jean Garon, à nous rappeler constamment la place de l'agriculture.

Je sais que cela a toujours été difficile, dans tous les conseils des ministres. J'en ai vécus dans le temps de M. Lesage, j'en ai entendu parler par ceux qui nous ont succédé dans quelques gouvernements, je sais à quel point cela a toujours été compliqué, parce qu'il y a toujours au gouvernement une majorité de citadins. Qu'est-ce que vous voulez, c'est ainsi. Une injustice du sort! Il y a toujours une majorité de citadins, des gens comme Rodrigue Tremblay, qui vient du comté de Gouin, qui est là pour représenter les jardiniers de fonds de cours du centre-ville de Montréal! Il y a toujours une majorité de ces gens dans les conseils des ministres et c'est dur pour un ministre de l'Agriculture de maintenir la place, si importante, que doit occuper son secteur. Mais je peux dire - et c'est tout juste s'il n'en perd pas le sommeil - que M. Garon nous a empêchés de l'oublier sans arrêt depuis seize mois. Cela a permis, par exemple, de faire une réforme qui, je crois, a éliminé le patronage et en même temps a permis un élargissement de ce qu'on appelait les heures de « bull » en langage familier, c'est-à-dire les travaux mécanisés qui sont quand même stratégiques dans le secteur.

Le lait dans les écoles

Cela nous a permis d'apprendre. Ainsi, parmi les règles de diététique il y a une chose qui était claire, c'est le nombre de verres de lait, autant que possible nature, qui sont conseillés pour les enfants. Ainsi que pour certains malades qui ont des déficiences, c'est évident. Mais même pour les adultes, et je ne le savais pas, il faut un minimum de lait ou de produits laitiers directement issus de la vache, chaque jour... De là, pour commencer, le programme de lait gratuit dans les écoles, qui va s'intensifier cette année.

Ainsi avons-nous commencé à agir, serait-ce même en ordre dispersé; c'est difficile de se faire une idée globale de ce que pourrait être une politi-

que agricole et je pense qu'il est mieux de faire attention parfois, encore pendant quelques temps, et de résister à la tentation de toujours globaliser. Déjà en seize mois, on a pu aller vers une meilleure perception de la production et, en même temps, vers une amélioration ponctuelle ici et là, qui était souvent demandée depuis longtemps, des conditions de la production.

Je n'ai pas besoin de souligner que les deux programmes de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi ont quand même représenté, dans une année assez austère au point de vue des dépenses publiques, au-delà de $300 millions. Il y avait une place là du côté de la main-d'oeuvre saisonnière, du côté de certains nouveaux projets attendus depuis longtemps, comme les centres d'entreposage pour les grains de provende et les silos. Le premier des centres d'entreposage est, je pense, déjà en construction à Sainte-Rosalie et le programme va se développer. De ce côté-là aussi, il y a une place réservée à la production agricole, une place importante, qui va s'accentuer encore pendant l'année financière qui commence.

Soquia

Pour faire le lien avec l'agro-alimentaire, en ce qui concerne SOQUIA, la Société québécoise d'initiatives de ce côté-là, qui avait été créée sur le papier en 1975, il a fallu attendre jusqu'en mai 1977, c'est-à-dire deux ans plus tard, avant qu'elle puisse démarrer. Je pense que déjà, elle a dû s'activer convenablement, puisqu'il va falloir la renflouer, c'est-à-dire la refinancer - et cela presse - pendant les mois qui viennent, parce qu'elle a engagé tout son capital de départ, et dans la plupart des cas, sinon tous, dans des choses qui étaient nécessaires, soit pour consolider une direction qui doit rester chez nous, soit pour activer ou pour donner une chance d'expansion à des entreprises qui méritaient de se développer.

Tout cela, pendant l'année qui commence, on va essayer de l'accentuer de notre mieux.

La protection des sols

Il y a déjà une bonne batterie de projets de lois qui vont apparaître très bientôt dans le paysage. Il est évident que tout cela pourrait être enrichi, alimenté par ce qu'on retirera d'une conférence comme celle-ci, à laquelle vous vous êtes donnés la peine d'assister nombreux, et, encore une fois, très représentatifs. Il y a une chose particulièrement importante qui va se faire cette année, d'ici quelques mois, et pour laquelle je n'ai pas la moindre gêne à demander votre appui, parce que, si vous êtes ici, c'est que cela vous intéresse. C'est une des clés de l'avenir de ce secteur extraordinairement complexe et diversifié que vous représentez, c'est-à-dire la protection de notre patrimoine agricole, la protection de ce qui en reste avant qu'il ne soit trop

dévoré par toutes sortes de forces économiques, force de conjonctures, spéculation, développements sauvages qui, autour des grandes villes surtout, sont en train de manger littéralement au galop les meilleures terres du Québec. L'engagement est ferme: on va s'y mettre sûrement pendant l'année qui passe. Il me semble que, sur le fond - on pourra toujours discuter des détails - des gens comme tous ceux qui sont ici devraient être d'accord avec nous et le faire savoir, parce qu'il va y avoir des résistances. Il n'y a pas un coin du monde où quand, tout à coup, on s'aperçoit qu'il y a une urgence de ce côté, cela ne dérange pas certains intérêts. Il y en a qui vont crier. C'est inévitable. Cela fait des années et des années qu'on en parle. Cela fait des années et des années que les représentants des producteurs agricoles votent là-dessus des résolutions qui tombent dans le vide.

Il n'y a personne, du côté de l'alimentation, du côté de ceux qui travaillent dans l'alimentation, qui gagnent leur vie, et du côté des consommateurs aussi qu'on est tous, parce que si on devient trop dépendant complètement des autres, à un moment donné, on peut se faire exploiter sans limite, il n'y a personne donc, sauf ceux dont les intérêts seront dérangés, qui peut être contre cela. Alors, je crois que, pour ceux qui sont rassemblés dans cette salle, tout en discutant autant qu'on le voudra sur la façon d'agir, sur les détails, mais à la condition de ne pas se stériliser à force de vouloir du perfectionnisme en partant, il me semble qu'il y a une convergence absolue vis-à-vis de cette décision qui est quand même extraordinairement importante, parce que c'est, encore une fois, la clé de l'avenir dans tout cet ensemble que vous représentez.

Dans un monde où il y a encore beaucoup de gens qui crèvent de faim, ce n'est pas seulement potentiellement ruineux de se laisser glisser, littéralement couler, dans trop de dépendance au point de vue alimentaire, mais c'est aussi quelque chose d'assez honteux de ne pas faire sa part dans un monde qui, jusqu'à un certain point, doit de plus en plus découvrir qu'il est solidaire - c'est une boule qui est de plus en plus petite, la terre. On doit faire le maximum convenable de ce qu'on peut produire et compter le moins possible sur les autres pour se nourrir quand on pourrait le faire soi-même, dans un monde où il y a des gens qui, littéralement, meurent de faim - pas loin de la moitié de l'humanité.

L'exemple suisse

Il y a des pays, à ce point de vue, qui font bien mieux que nous, qui ont commencé avant nous sans doute, ayant eu une espèce d'élan qui leur est venu plus rapidement qu'à nous. La Suisse, par exemple, qui m'a toujours frappé. C'est grand comme un mouchoir de poche, c'est montagneux, c'est quasiment en dents de scie, et, comparés aux nôtres, les horizons n'y sont pas tellement étendus.

J'ai lu ceci tout récemment, à propos de la Suisse: «L'agriculture suisse est caractérisée par la pauvreté du sol. Elle n'a jamais suffi à couvrir les besoins en calories de la population, ce qui, depuis toujours, a poussé les paysans à arracher à leur terre un rendement maximum pour un minimum de personnes occupées».

Et puis, après ce début qui concerne une terre pauvre et toute petite, on arrive à des choses que je trouve assez extraordinaires: «En dépit du recul des effectifs, le produit agricole suisse a augmenté de 32%. Bien que la construction de cités-satellites ait rongé le domaine agricole, la production autonome, toujours largement inférieure aux besoins, s'est fortement accrue, notamment grâce à l'augmentation de la productivité. Le rendement laitier moyen, par exemple, est passé, annuellement, de 3250 kilos par vache, en 1961, à 3680 en 1973. Depuis 1942, les rendements à l'hectare du froment, de l'orge et du seigle ont pratiquement doublé». Résultat: «C'est seulement au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle que l'industrie a ouvert de nouvelles possibilités à l'emploi, par exemple, du lait, par sa transformation en lait condensé, chocolat et aliments pour nourrissons. Ce fut le point de départ d'une importante industrie alimentaire suisse. Elle ne tarda pas à proliférer dans le monde entier, à partir d'un pays, placé, en raison de ses inconvénients fondamentaux, parmi ceux qui semblaient destinés à la famine. Actuellement, l'industrie des produits alimentaires et fourragers occupe environ 44 000 personnes, alors que le secteur de l'agriculture et de la sylviculture en occupe 230 000. Ces effectifs se rapportent évidemment au seul personnel employé en Suisse et non point aux effectifs des filiales, à l'étranger, des grandes sociétés suisses de l'industrie alimentaire parmi lesquelles Nestlé à lui seul, ne compte pas moins de 138 000 employés dans le monde».

Voici pour un pays au départ promis à la famine! Il me semble que, sans prétendre qu'on peut courir à cette vitesse avant d'apprendre à marcher, on n'a pas d'excuse, collectivement, si on n'est pas capable de maximiser ce que peut faire, en terme d'autosuffisance, un territoire comme le nôtre. Ce n'est pas parce qu'il est grand qu'il est, évidemment, totalement utilisable, mais commençons au moins par protéger ce qui est employable, ce qui est arable et qui dépasse largement ce qu'avaient, au départ, comme ressources, des pays comme celui que je viens de citer.

A partir des préoccupations d'environnement, d'empoisonnement du contexte dans bien des cas ou de ravages comme ceux que font la spéculation ou les villes satellites ou encore ce qui se passe du côté des mers (on aura l'occasion de parler de cet autre aspect essentiel de l'alimentation, en Gaspésie, d'ici quelques jours, lors d'une rencontre plus modeste du côté des pêcheries), à partir de ces préoccupations qui se sont développées à notre époque, qui donnent une nouvelle couleur à quelque chose qui est vieux comme le monde, on a trouvé cette formule: «les nouveaux physiocrates». Au XVIIIe siècle, avant la Révolution française - cela a rayonné sur

toute l'Europe, on appelait celà le siècle des lumières - il y a toute une série de gens qui étaient des penseurs parmi les plus originaux de l'époque, et qui étaient aussi essentiellement axés sur le développement économique. La clef de leur étude, c'était que la terre et sa fécondité représentaient la source de toute richesse, de tout développement économique valable. D'où le nom de Physiocrates.

Mais ils avaient exagéré, ils avaient envisagé cela de façon trop exclusive et la révolution industrielle est arrivée. Ils ont été dévalués parce qu'ils avaient, pour la plupart, négligé ces compléments importants que sont l'industrie et le commerce.

Le problème de la faim

Aujourd'hui, l'agriculture, l'alimentation, l'agro-alimentaire, c'est de l'industrie, c'est du commerce. En même temps, cela se situe dans un monde menacé où, probablement, la faim va être un des problèmes les plus stratégiques à affronter. Il y a dénatalité ici, mais cela galope ailleurs. Dans l'ensemble, l'humanité est en train de se multiplier d'une façon qui commence à effarer beaucoup de gens. Donc les nouveaux «physiocrates» sont des gens qui se disent qu'il faut revenir vite à cette constatation que, même si on est dans un monde industrialisé, commercialisé, la nourriture en est autant que jamais un facteur central. L'agriculture, c'est une industrie. L'alimentation, c'est une industrie et c'est quelque chose d'extraordinairement important au point de vue de la distribution commerciale. Et tout cela, en amont ou en aval, constitue un ensemble sans lequel aucune société ne peut continuer à fonctionner. Mais, il faut mettre au centre de nouveau l'importance fondamentale de respecter la terre et ceux qui la travaillent, parce qu'autrement, tout le reste n'existerait pas.

On redécouvre au fond l'impératif du maximum d'autosuffisance. On ne produira pas tout, sans doute; mais au lieu d'augmenter, notre autosuffisance, depuis une dizaine d'années, a diminué dans des secteurs importants. Cela n'a pas de sens dans le monde où nous vivons pour aucune société qui se respecte. Il faut qu'on vise le maximum possible d'autosuffisance, parce que c'est essentiel pour l'équilibre économique et général d'une société. Si on n'a pas ce maximum d'autosuffisance, on exporte continuellement des emplois. Toute la société est donc intéressée à enrayer un phénomène comme celui-ci. Si on ne fait pas le maximum, on tombe de plus en plus dans la dépendance des autres et, par conséquent, dans les dangers d'exploitation contrôlée. Chacun, comme citoyen, comme consommateur, doit être intéressé à cela.

Et c'est non seulement essentiel pour l'équilibre économique d'une société, mais aussi essentiel pour sa dignité, son minimum de dignité dans un monde où la faim n'a pas encore été vaincue.

Il est clair que vous venez contribuer à quelque chose qui doit ressembler à cela, à un objectif qui est à la fois terre à terre, tellement il est logique, et très noble en même temps. Je n'ai pas besoin de vous dire comme j'escompte le succès de la conférence et comme je souhaite qu'il en sorte quelque chose dont on pourra tous se servir utilement.

Si on faisait comme à Paris, ou même comme à Toronto - ils font cela avec de l'eau pour Sa Majesté -, je lèverais mon verre au succès de la conférence tout en m'engageant de nouveau, au nom du gouvernement, à respecter scrupuleusement toutes les convergences, et tous les consensus concrets qui, je l'espère, d'ici à demain soir, pourront en sortir. Encore une fois, je vous remercie beaucoup d'avoir répondu à l'invitation aussi nombreux.

PREMIÈRE PARTIE

SÉANCE D'OUVERTURE

CHAPITRE I

ALLOCUTION DE MONSIEUR BERNARD LANDRY MINISTRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Bonsoir, tous et chacun, mesdames, mesdemoiselles et messieurs.

Au nom du gouvernement du Québec, il me fait plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à ces assises, à cette conférence socio-économique de l'industrie agro-alimentaire.

Je voudrais vous réitérer d'abord une chose que vous savez déjà, mais qui, pour nous, revêt une grande importance. Je veux vous dire que le gouvernement du Québec croit à ces rencontres qu'on a appelées sommets, minisommets, conférences socio-économiques comme instrument de progrès en matière de développement économique, comme instrument d'ajustement des divers intérêts, des divers groupes et parties prenantes de l'activité économique du Québec. Parce que le gouvernement croit à cette formule, il prépare ces rencontres avec le plus grand soin et mobilise toutes les énergies intellectuelles disponibles, au sein de la fonction publique comme au sein des universités, des organismes de recherche et des entités qui sont dans l'action directe, pour faire en sorte que ces assises, qui sont malheureusement toujours trop brèves, vu l'ampleur des sujets touchés, aillent le plus possible en profondeur, eu égard aux questions abordées.

Cette fois-ci en particulier, où nous allons ensemble parler d'agro-alimentaire, nous avons mis un soin particulier à la préparation et d'immenses espérances dans le résultat. Pourquoi cette fois-ci en particulier? Parce qu'il ne s'agit pas seulement d'une industrie importante. L'agro-alimentaire québécois est déterminant dans la constitution du produit national brut québécois et partant, déterminant dans le présent et l'avenir économique du Québec. Il s'agit partiellement d'un secteur traditionnel, au moins pour sa partie primaire encore que les méthodes aient bien changé, eu égard aux traditions. Il s'agit également d'un secteur industriel et en aucune manière, il ne s'agit d'un secteur mou, bien qu'il nous donne à vous comme à nous certains sujets de préoccupation.

Le mot «déclin» serait peut-être un peu fort, mais il y a des ombres au tableau des grands agrégats macro-économiques de l'agro-alimentaire du Québec. S'il n'y avait pas ces ombres, nous aurions réuni bien d'autres secteurs de l'industrie avant de réunir celui-ci, tant il est vrai que ce qui va à la perfection n'attire l'attention de personne. Si donc il y a des ombres, nous aurons, durant les heures qui vont suivre, une besogne importante à abattre. Nous aurons, en particulier, à faire des diagnostics, à essayer de rechercher la réalité et la problématique telles qu'elles sont, et tenter, s'il est possible,

de faire certains consensus autour de cette réalité, de ces chiffres, de ces indicateurs, de ce diagnostic. Nous tenterons également d'aller plus loin.

En ce qui concerne le gouvernement comme agent économique représenté, je vous en donne l'assurance, et pour les autres, je vous convie à aller plus loin en précisant vos intentions vis-à-vis de la problématique que nous aurons dégagée et vis-à-vis des problèmes que nous aurons mis en lumière. Si nous réussissons à faire cela, à nous entendre sur la réalité et les problèmes, à nous entendre sur notre engagement, si nous voulons en prendre un vis-à-vis de ces problèmes, si nous réussissons ces deux simples et modestes choses, nous aurons fait ce que d'aucuns appellent un exercice de concertation. Peu importe le vocable, nous ne sommes pas doctrinaires ni prisonniers de la sémantique. Si nous pouvons simplement parler convenablement et d'une manière assez technique, si nous pouvons simplement parler ensemble de ce qui nous réunit, nous sommes persuadés que - les ultimes séances de nos travaux le diront - par la suite, votre gouvernement, avec votre collaboration, sera en mesure de faire que cette immense industrie agro-alimentaire, au tout premier rang, si on considère tous les facteurs de la production québécoise, puisse aller vers de nouveaux horizons, contrer les tendances adverses qu'on y découvre et, si cela est résolu, ce sera le gage d'un succès considérable et d'une prospérité assurée pour l'ensemble de l'activité économique du Québec. C'est ce à quoi, avec optimisme, encore une fois, le gouvernement du Québec vous convie durant les jours qui viennent.

Je voudrais, en terminant, vous présenter le principal artisan, à l'intérieur de l'équipe gouvernementale, de la politique agricole, de la politique agro-alimentaire. Je dis «le principal artisan», car nous travaillons en équipe. Toute l'équipe des ministres économiques se penche sur cette question mais celui qui est la locomotive à tous égards de nos travaux agro-alimentaires, c'est le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon.

CHAPITRE 2

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN GARON MINISTRE DE L'AGRICULTURE

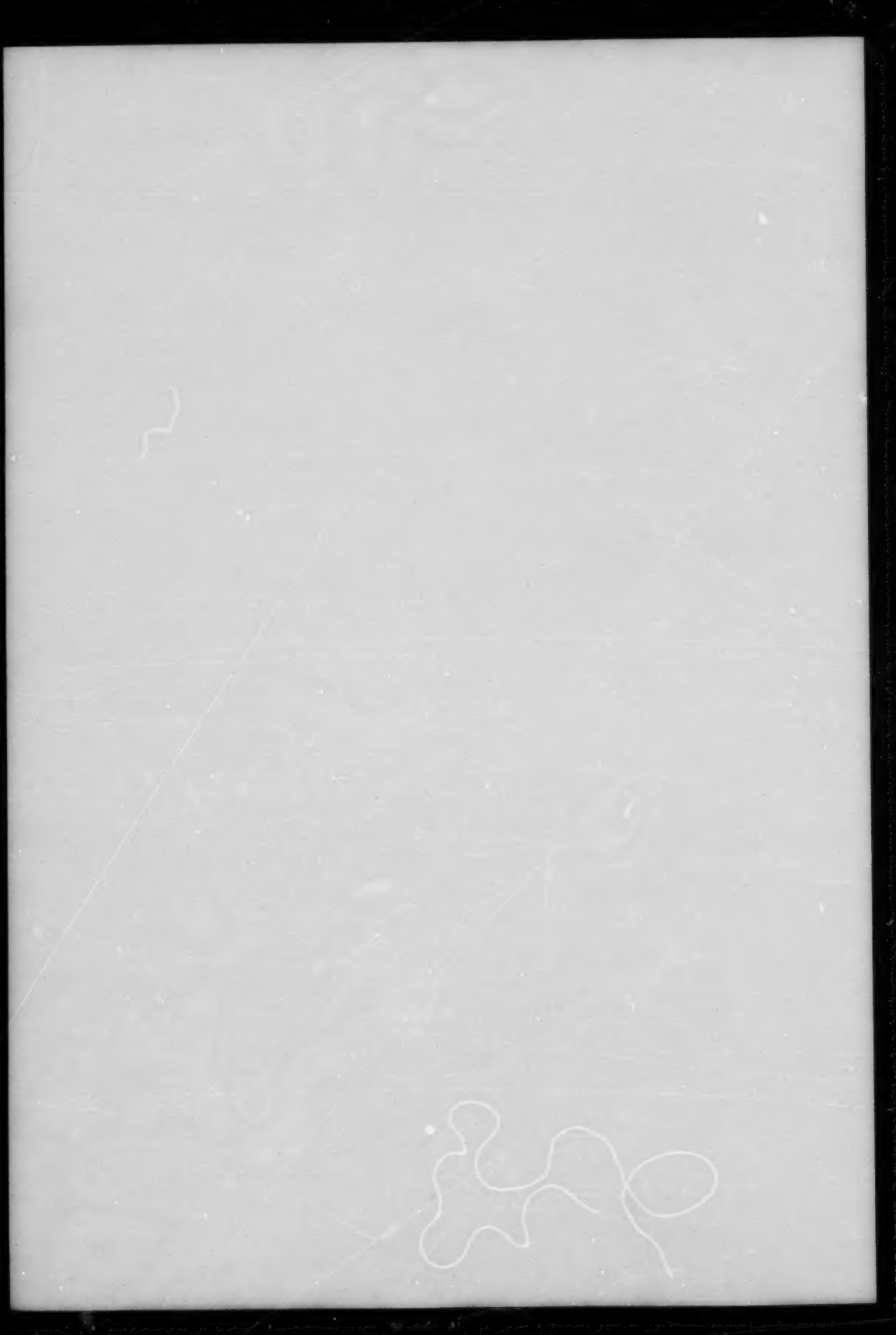

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je remercie M. Landry. Je dois dire que le sommet d'aujourd'hui n'arrive pas comme un cheveu sur la soupe puisque dans le compte rendu du rapport de mai 1977, à Pointe-au-Pic, on disait, à la page 54, que le ministre de l'Agriculture a reçu un appui unanime pour la tenue prochaine d'un sommet sectoriel ou d'états généraux de l'agro-alimentaire regroupant, avec les représentants du gouvernement, ceux des producteurs agricoles ainsi que ceux de la transformation et de la distribution. Nous avons voulu prendre un an pour préparer ce sommet agro-alimentaire afin que ce ne soit pas improvisé et que les gens puissent avoir le temps de se préparer mentalement pour un tel sommet, ce qui a d'ailleurs permis à un autre niveau de gouvernement d'en faire un entre-temps.

Le secteur de l'agro-alimentaire québécois amorce aujourd'hui une étape nouvelle de son développement. Cette affirmation optimiste m'est inspirée par l'intérêt que vous tous, agents du secteur agro-alimentaire, avez manifesté à l'endroit de cette rencontre au sommet. En effet vous avez répondu avec empressement à notre invitation; même qu'à notre grand regret nous n'avons pu accepter, faute d'espace, des dizaines de demandes de participation d'agents de ce secteur qui souhaitaient être des nôtres et participer à cette première vaste consultation entre représentants de la chaîne alimentaire. Ce soir, en ouvrant ce sommet, je voudrais très brièvement vous retracer les principales étapes du développement de l'agro-alimentaire au Québec. Je voudrais aussi vous souligner son importance relative dans l'économie québécoise et mettre en relief certains problèmes qui freinent une saine évolution de ce secteur; plus spécifiquement, j'aimerais immédiatement baliser ou poser quelques balises pour la discussion des deux prochains jours en vous faisant partager certaines de mes interrogations. Notamment, le développement du secteur de l'agro-alimentaire peut-il contribuer à améliorer le bien-être économique et social de l'ensemble des Québécois ? Quelles modifications devrons-nous apporter à l'organisation du secteur agro-alimentaire québécois pour que les producteurs puissent obtenir des revenus satisfaisants, pour que le secteur de la transformation puisse se développer sainement et assurer aux agents de la distribution, surtout aux consommateurs, un approvisionnement régulier et une gamme de produits de qualité à un prix acceptable ? Nous sommes tous très conscients de l'importance de l'agro-alimentaire. Les statistiques les plus récentes nous révèlent, en effet, que les principales composantes du secteur de l'agro-alimentaire embauchent au moins 152 000 travailleurs, soit 6% de la main-d'oeuvre québécoise pour réaliser 4,5% du produit intérieur brut. Si on ajoute à la production primaire

et à la transformation les secteurs du commerce de gros et de détail reliés à l'alimentation, nous atteignons le chiffre de 200 000 travailleurs sans compter les centaines d'emplois reliés à la fabrication des intrants, au transport des matières premières et des produits finis, sans compter l'entreposage et combien d'autres activités reliées à l'agro-alimentaire.

Depuis toujours, le secteur de l'agro-alimentaire a un impact important sur le développement régional. Comme on le sait, traditionnellement, les industriels de ce secteur ont eu tendance à établir des usines près de la ressource, ce qui a eu pour effet de contribuer fortement au développement industriel des différentes régions du Québec. C'est sans doute pourquoi le secteur des aliments et boissons se situe toujours à l'un ou l'autre des quatre premiers rangs, plus souvent au premier qu'autrement, des 20 secteurs manufacturiers dans chacune des régions économiques du Québec, pour ce qui est du nombre d'emplois, de la valeur ajoutée et des expéditions.

Par ces caractéristiques particulières, l'agro-alimentaire rejoint donc une préoccupation fondamentale du gouvernement: le développement régional et la décentralisation économique.

L'urbanisation rapide de notre société a favorisé des mutations profondes dans la distribution des produits alimentaires. La concentration du commerce entre les mains de quelques grandes entreprises ou groupements a permis le développement de techniques plus modernes de distribution et le contrôle des opérations commerciales. Au niveau de la transformation, la technologie nouvelle a été plus lente à s'implanter, probablement en raison de la petite taille des entreprises, des problèmes reliés aux approvisionnements, des coûts élevés de transport de même qu'un manque, parfois, d'esprit innovateur. De sorte que, pour une raison ou pour une autre, le nombre d'établissements a été réduit à près de la moitié entre 1961 et 1975.

Le secteur de la production a aussi subi des changements profonds. Le nombre de fermes a diminué de façon draconienne pour atteindre le nombre d'environ 43 000 l'an dernier. Néanmoins, la production agricole québécoise s'est accrue d'environ 50% durant les 25 dernières années. Les producteurs agricoles ont eux-mêmes provoqué une mutation importante en tentant de corriger le déséquilibre des forces en présence, caractérisé - comme on le sait- par l'atomicité de l'offre face à la concentration de la demande. Ils ont d'abord voulu se regrouper massivement en utilisant l'approche coopérative, ce qui a amené, dans les années vingt ou trente, la formation de centaines de coopératives au Québec. Plus tard, parallèlement à cet effort, le syndicalisme agricole a implanté des modes nouveaux de commercialisation des produits, plus particulièrement le plan conjoint.

Ces mutations ont provoqué le développement de nouveaux liens d'interdépendance entre les agents. Alors qu'autrefois la plupart des produits

agricoles atteignaient la table du consommateur sans avoir subi de transformation, aujourd'hui, $0.60 du dollar du consommateur sont accaparés par la transformation et la distribution des produits alimentaires. Quant aux $0.40 qui sont remis aux producteurs, $0.25 sont dépensés par ceux-ci à l'achat d'intrants.

Le secteur de l'agro-alimentaire connaît des difficultés réelles.

Nous ne sommes pas ici pour vous dorer la pilule ou pour nous dorer la pilure, mais plutôt pour mettre en relief ces problèmes et tenter d'y apporter des solutions. Le document de travail du présent sommet économique décrit bon nombre de ces problèmes. Quant à vous, vous connaissez bien ces difficultés puisque vous les vivez quotidiennement. Je me permettrai, dans le présent propos, d'insister sur quelques points qui m'apparaissent fondamentaux.

Devons-nous croire ceux qui affirment que la variation et la faiblesse des revenus des producteurs agricoles expliquent, pour une bonne partie, la stagnation de la production, l'irrégularité des approvisionnements et la faible quantité de certains produits ? Devons-nous croire davantage les tenants des bienfaits d'une concurrence plus poussée, plus serrée, comme moyen privilégié pour rationaliser un secteur et agir comme moteur du développement ? Ou encore ceux qui considèrent les plans conjoints comme une formule à bannir ?

La faiblesse de nos petites et moyennes entreprises du secteur de la transformation est-elle le point névralgique de notre faiblesse collective? La place prépondérante du secteur de la distribution ne constitue-t-elle pas la véritable plaque tournante du système ? Et, dans tout cela, ceux qui en vivent, les travailleurs de tous les paliers de même que les consommateurs y trouvent-ils leur profit, les uns par des salaires et des conditions de travail acceptables, les autres dans des produits de qualité, à des prix équitables qui ne prennent pas une part trop grande de leurs revenus totaux?

Je n'ai pas mentionné encore, parmi cet éventail de difficultés, celles qui parviendraient de l'action non cohérente des divers niveaux de gouvernement, municipal, provincial, fédéral telles que par exemple, dans l'inspection des aliments. J'ai été à même de constater également une certaine incohérence entre les actions des divers ministères du gouvernement québécois impliqués dans l'agro-alimentaire.

En terminant cette analyse succincte des problèmes de l'agro-alimentaire québécois, je ne voudrais pas passer sous silence ceux qui, selon plusieurs personnes, nous proviendraient de l'action du gouvernement fédéral. Des groupes bien informés m'ont souvent mentionné les méfaits qu'auraient causés aux entreprises québécoises certaines politiques ou programmes fédéraux. Je me contenterai d'en citer quelques-uns : la politique laitière,

certaines politiques de transport, la politique d'aide alimentaire aux pays en voie de développement qui oublie souvent les produits québécois, etc. Je ne voudrais pas poursuivre plus longtemps cette énumération, de crainte d'être taxé d'antifédéraliste. J'imagine bien que les commissions d'étude de cette conférence analyseront ces problèmes de la même façon que tous les autres déjà énumérés. De nombreux futurologues estiment que la production alimentaire constitue l'une des armes stratégiques de l'avenir, au même titre que le pétrole dont on ne finit plus de sortir de la crise économique qu'il a provoqué il y a cinq ans. C'est pourquoi, malgré une tendance mondiale à une plus grande libéralisation du commerce, la plupart des pays maintiennent des barrières qui leur permettent d'atteindre un degré d'auto-suffisance alimentaire plus élevé et stratégiquement sécuritaire.

Je crois que cette approche quelque peu protectionniste doit être prise en sérieuse considération durant nos délibérations. Le présent sommet concrétise un désir d'une nouvelle orientation de ce vaste secteur qui nous préoccupe. L'image d'un ministère de l'Agriculture exclusivement orienté vers la production agricole ne représente plus la réalité quotidienne du travail des 4000 employés qui y travaillent. Sur ce plan, je dois donner à mes prédécesseurs le crédit d'avoir engagé, timidement il est vrai, mon ministère dans une voie irréversible, celle de développer tous les maillons de la chaîne alimentaire. C'est ainsi que, depuis cinq ans, mon ministère peut intervenir financièrement non seulement dans les coopératives, mais également dans tous les types d'entreprises. La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires, quant à elle, est passée du simple état de projet pour devenir, en 1977 et 1978, un puissant levier économique. Nous jouons aussi maintenant un rôle important au niveau de la qualité de l'alimentation par le biais de l'inspection des viandes et des aliments et par la distribution gratuite du lait dans les écoles qui favorise de meilleurs habitudes alimentaires.

CHAPITRE 3

TEXTE INTÉGRAL DES DOUZE INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

TEXTE DE L'INTERVENTION DE :

M. PAUL COUTURE
Président
Union des producteurs agricoles

MM. les ministres, mesdames et messieurs. D'abord, je remercie le gouvernement d'avoir choisi l'agro-alimentaire comme secteur prioritaire de développement afin de développer l'économie de la province.

L'agro-alimentaire est un secteur important et fondamental. Le développement permet une décentralisation et le développement des ressources parce que cela maintient une vie à la grandeur de la province et une utilisation des sols et des ressources des régions.

Nous sommes venus à ce sommet-ci pour discuter. On est venu ici pour dire et écouter des choses et chercher ensemble ce que serait la solution pour faire que notre industrie agro-alimentaire devienne plus québécoise.

Le sommet agro-alimentaire procède par l'approche des marchés. On est prêt à regarder cette approche parce que, s'il y a des marchés, il y a des possibilités pour écouler nos produits, mais pas nécessairement.

Il faut qu'il y ait une volonté et il faut qu'il y ait un intérêt à écouler les produits du Québec. On a un potentiel, on a des terres, on a des hommes disponibles; on est prêt à produire, on est prêt à entrer dans de nouvelles productions, on est prêt à planifier notre production, mais on veut quand même vivre de cette production. Et nous sommes conscients que le marché ne nous a jamais assuré une sécurité, et pas seulement ici, au Québec, en agriculture. Prenez l'exemple de l'Ouest où il y a un marché pour le grain mais, cette année, le gouvernement fédéral sera obligé d'intervenir pour la somme de $450 millions; cela gêne moins dans la politique laitière que dans le grain, dans l'Ouest où il y a un marché.

Donc, le marché n'assure pas la sécurité de l'agriculteur. Là-dessus, on veut s'assurer une sécurité, et notre approche de sécurité, après avoir répondu aux besoins des marchés, aux besoins des transformateurs, aux besoins du consommateur, nous pensons que la formule des plans conjoints est importante parce que personne ne va être satisfait des marges que les autres vont décider pour eux.

Donc, le plan conjoint permet une négociation, mais il faut lui donner aussi un aspect très positif. Cela permet une planification de la production. On donne souvent le plan conjoint comme un aspect négatif, comme contrôle de la production, mais cela a aussi une planification et cela fournit des produits en quantité et en qualité nécessaires et, souvent, ce que l'on ne peut pas obtenir par les individus, une assurance de l'alimentation des marchés, je pense que c'est important.

On parle aussi de stabilisation des revenus parce qu'il y a beaucoup d'impondérables en agriculture, on est une industrie à ciel ouvert, il y a les marchés d'importation, etc.

La stabilisation des revenus, je pense que c'est un autre élément important. Donc, la sécurité en agriculture... On est prêt à répondre aux besoins du marché et on est prêt à produire, à travailler, à apporter notre participation au développement économique de la province par l'agriculture. Merci.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. ROLAND PIGEON
Président
Coopérative fédérée du Québec

Messieurs les ministres, mesdames et messieurs. Le mouvement coopératif agricole a accueilli favorablement la décision du gouvernement du Québec de tenir ce sommet de l'industrie agro-alimentaire.

Présente à l'amont et à l'aval de la ferme et constituant une forme particulière d'intégration des fonctions économiques de l'agro-alimentation ainsi que par l'importance et la diversité de son action, la coopération agricole assure une présence valable des agriculteurs dans tous les secteurs et à tous les niveaux de cette industrie. Aussi les cultivateurs coopérateurs et leur entreprise professionnelle remplissent-ils des fonctions qui en font des instruments de réalisation de toute politique agro-alimentaire.

Nous sommes conscients que le bilan de l'industrie affiche des forces et des faiblesses; il nous faut valoriser les premières et corriger les secondes. L'État, se situant par devoir au-dessus des groupes et incarnant des intérêts particuliers, peut assurer un rôle de catalyseur de tous les éléments de l'industrie en vue de dégager des dénominateurs communs à tous et créer des consensus favorisant des actions concertées; mais les consensus doivent dépasser les objectifs généraux autour desquels l'unité se fait toujours facilement pour aboutir à l'élaboration de politiques concrètes de développement et à des accords précis dans toutes les parties impliquées dans la conduite des actions à entreprendre.

L'un des objectifs premiers de l'agro-alimentation québécoise doit être de valoriser convenablement le travail de l'agriculteur et la virtualité de nos ressources agraires. C'est la garantie de la continuité du progrès de notre agriculture, et, en conséquence, de l'approvisionnement de l'agro-alimentation par la mise en valeur d'une ressource renouvelable importante de notre milieu. La recherche du revenu suffisant et stable pour l'agriculteur, la diversification et l'intensification de nos productions primaires, la sauvegarde de nos ressources arables, etc., sont pour nous des objectifs premiers et essentiels d'une stratégie de développement de l'agro-alimentation.

Ils sont aussi les nôtres, d'où notre volonté de collaborer à la réussite de ce sommet. Mais la réalisation de ces objectifs premiers est reliée à certaines conditions. Entre autres, à l'édification d'une infrastructure commerciale, industrielle et de distribution apte à valoriser au maximum la production primaire. En d'autres termes, nous ne croyons pas à la possibilité de développer l'agro-alimentation québécoise en partant d'un concept d'isolement de l'une ou l'autre des parties constituantes, et partant, par le seul arbitrage de situations conflictuelles. Il nous faut insérer et harmoniser les objectifs de tous les secteurs de l'industrie et définir les actions collectives à entreprendre dans un concept global de développement ordonné et dynamique de l'agriculture, de ses fonctions d'aval et d'amont.

Et cela dans le contexte d'une économie axée sur la satisfaction et la croissance des marchés accessibles par l'obtention d'une forte qualité concurrentielle des aliments québécois. Les problèmes n'existent pas qu'en agriculture. Nous pourrons citer au niveau des autres secteurs des difficultés aussi aiguës que celles qui affectent le producteur primaire. Tant au niveau de l'État qu'au plan des intérêts privés, il faut favoriser l'utilisation optimale de toutes les ressources, de toutes les forces de l'industrie et créer des conditions favorisant un rendement apte à attirer les capitaux nécessaires au développement de nouvelles activités industrielles, de nouveaux produits, de nouveaux marchés, et le reste, tout en évitant en particulier dans les secteurs soumis à l'obtention de permis de l'État pour commencer de nouvelles activités industrielles une surcapitalisation inutile dont le coût finit toujours par se refléter au niveau des produits agricoles.

Tout effort de développement implique des choix et de la concertation. Sur ce double plan, l'État peut jouer un rôle décisif en ce sens, sans se substituer à qui que ce soit, il peut déclencher des initiatives et soutenir des programmes de développement. Il trouvera toujours chez la coopération agricole québécoise, essentiellement liée aux intérêts de ses sociétaires agriculteurs et de l'agriculture prenant ses racines dans le terroir québécois, une grande disponibilité vis-à-vis de tout effort de bonification de la condition de l'agriculture et de ses professionnels, ainsi que de toute action propre à assurer le développement dynamique des autres secteurs de notre industrie agro-alimentaire.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. JEAN BIENVENUE
Président
Conseil des salaisons du Canada
Section Québec

MM. les ministres, mesdames, messieurs. Le Conseil des salaisons est heureux de participer à ce sommet agro-alimentaire. Nous ne nous attarderons pas à démontrer l'importance du secteur viande que nous représentons, si ce n'est que de souligner qu'avec au-delà de $750 millions de ventes annuelles, notre industrie se classe au cinquième rang parmi les plus grandes manufacturières du Québec. Elle n'est dépassée que par les pâtes et papiers et le raffinage du pétrole, l'industrie laitière et la fonte et l'affinage. Nous avons préparé un mémoire pour ce sommet et des copies seront disponibles à tous les participants. Parmi nos principales préoccupations, nous voudrions d'abord insister sur le maintien de la libre entreprise. Nous sommes en faveur du concept d'un circuit alimentaire concurrentiel axé sur les marchés et la réalisation d'un profit, et conçu de façon à stimuler et à récompenser l'efficacité, la productivité, l'innovation et l'initiative.

En outre, nous approuvons l'idée de réduire l'intervention des gouvernements au niveau de la production et de la mise en marché des aliments, bien que nous croyons que ces derniers aient un rôle important à jouer qui consiste à imprimer la direction voulue à la politique alimentaire, à faire respecter de saines règles de concurrence, à fournir des services d'inspection et de classement pour protéger le public et assurer le bon fonctionnement de l'économie en général.

De notre point de vue, c'est là une option beaucoup plus souhaitable que celle d'un circuit alimentaire fortement réglementé et centralisé. Un autre aspect qui nous semble très important, c'est la recherche. Le Québec est maintenant devenu la première province en industrie porcine au Canada et, malheureusement, nous constatons que la recherche est à peu près inexistante, particulièrement au niveau de la transformation, et il y a un manque sérieux à combler à ce niveau.

Nous aimerions aussi attirer l'attention sur la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre. Actuellement, il n'existe pratiquement pas d'institu-

tions spécialisées dans les techniques de l'abattage, de la charcuterie et de la salaison en général et, en pratique, les entreprises doivent former leur propre personnel. Nous croyons que l'État devrait songer à des politiques fiscales incitatives pour stimuler et favoriser la formation et le recyclage.

Finalement, dans notre mémoire, nous avons élaboré d'autres points que nous croyons tout aussi importants, ce sont le développement et l'expansion de production animale - les capacités d'abattage ne sont remplies qu'à 70% - la mise en marché que nous voulons la plus démocratique et la plus libre possible, sans contingentement ni fixation des prix, l'inspection obligatoire des viandes à tous les niveaux, les échanges interprovinciaux et internationaux qui devraient demeurer sur un marché libre et, enfin, les contraintes qui affectent la productivité et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, comme les réglementations de toutes sortes, soit par leur nombre excessif ou par leur largesse d'application.

Il nous fera plaisir de discuter de tous ces points et échanger avec tous les participants du sommet au cours des deux prochains jours. Merci beaucoup.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. GILLES TOUSIGNANT
Président
Conseil de l'industrie laitière du Québec

M. le ministre, mesdames et messieurs participant au sommet. Le Conseil de l'industrie laitière du Québec, au nom des 47 entreprises industrielles de la transformation et de la mise en marché qu'il représente, sur un total de 78, remercie les organisateurs du sommet agro-alimentaire de lui fournir l'occasion de lui préciser très brièvement ses priorités dans tout programme global de développement de l'industrie agro-alimentaire québécoise. Il est d'abord essentiel comme première priorité, à nos entreprises, de pouvoir compter sur des approvisionnements de lait répondant à leurs besoins, avec la garantie d'accessibilité et de régularité que commandent leurs efforts de développement, pour rencontrer la demande du marché et pour créer de nouveaux débouchés.

Cette priorité fondamentale achoppe cependant devant la lutte, par structure professionnelle interposée, que se livrent le syndicalisme agricole et certaines coopératives laitières pour le contrôle des bassins laitiers du Québec. Cette crise menace non seulement de priver les producteurs agricoles de l'élément de concurrence dont ils ont besoin pour maximiser leurs revenus, mais risque de déboucher sur une situation de monopole, dont les consommateurs feront bientôt les frais.

Rappelons pour l'intelligence de cet énoncé, qu'en dépit de nos excédents de production laitière, cette matière première se trouve rarement en quantité suffisante, au bon endroit et au bon moment. Comme deuxième élément, et justement à cause de la situation de crise, nous considérons également comme prioritaire de réviser la loi sur la mise en marché des produits agricoles du Québec pour permettre, entre autres réformes administratives qui s'imposent, de conserver un régime de mise en marché du lait, qui assure le jeu de la concurrence et la liberté de choix, au bénéfice des producteurs, entre les divers débouchés qui s'offrent à eux. Un régime qui stimule le développement de la petite et de la moyenne entreprise au niveau de la transformation et de la mise en marché du lait, comme élément d'équilibre par rapport au géant de la coopération laitière. Un régime qui fasse en sorte que les entreprises impliquées dans la mise en marché du lait, quelle que soit leur structure juridique, soient assujetties

à un statut uniforme en ce qui a trait aux lois et règlements applicables auxdites entreprises, pour une mise en marché ordonnée de nos produits.

Finalement, nous considérons comme prioritaire, sur le plan de la solidarité et de la concertation, de hâter la mise en place de structures interprofessionnelles qui permettent à l'ensemble des producteurs et des industriels laitiers de participer à l'élaboration d'une politique laitière aux divers niveaux du gouvernement et de se donner une force d'intervention unifiée au moment de l'application de celle-ci. En matière de politique alimentaire ou d'agriculture, l'industrie et l'État sont logiquement appelés à faire équipe dans la recherche d'un régime le plus juste possible pour les parties impliquées. Nous aurons sûrement l'occasion d'expliciter davantage au cours des deux prochains jours. Nous vous remercions.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. ALEX L'ÉCUYER
Président
Association des manufacturiers
de produits alimentaires du Québec

M. le Président, M. le ministre, l'industrie de la transformation des fruits et légumes du Québec veut, par sa présence ici, sensibiliser tous les membres de cette conférence à l'importance de cette industrie au Québec et aux problèmes qu'elle rencontre depuis quelques années. La valeur économique de cette industrie ne doit pas être basée uniquement sur les superficies en légumes et le nombre de producteurs impliqués, mais bien sur la valeur des terres, les retombées économiques, la main-d'oeuvre, les fournitures et autres et les possibilités qu'offre ce secteur. Nous sommes grandement préoccupés par le degré de décroissance des productions importantes, tels le pois, le haricot, le maïs sucré où nous devrions exceller alors que nous sommes en perte de vitesse en faveur des Maritimes et surtout l'Ontario qui les produisent à des coûts inférieurs aux nôtres. Donc, degré d'efficacité et de productivité plus élevées chez nos concurrents.

Pourquoi? Premièrement, meilleur drainage des sols en Ontario. Deux: degré de productivité plus élevé en Ontario que dans le Québec. Trois: Plus grande sécurité d'approvisionnement de la matière première, en quantité et en qualité suffisantes pour satisfaire aux besoins de l'industrie. Quatre: Coût de la main-d'oeuvre moins élevé; le salaire minimum est de $0.42 moindre qu'au Québec. Cinq: Taxe sur les carburants que les conserveurs du Québec ont à payer et que ceux de l'Ontario ne paient pas. Recommandations: Premièrement, intensifier le drainage souterrain des régions agricoles suivantes: la Vallée du Richelieu, le Sud-Ouest de Montréal, le nord de Montréal, qui offrent des conditions atmosphériques les plus favorables à la production des légumes. Deux: Maximiser la production de nos principales cultures de fruits et légumes qui offrent de bons potentiels de productivité et de rentabilité à la ferme. Trois: Stimuler la production des asperges par des mesures incitatives plus généreuses en vue d'accroître le degré d'autosuffisance, qui n'est que de 7% au Québec. Cette culture offre des possibilités de revenus de l'ordre de $3 millions à la ferme et la création de 400 emplois. Quatre: Établir des programmes de recherche, d'abord, pour trouver les variétés les mieux adaptées à nos conditions et en créer de nouvelles dans certains cas; ensuite, pour découvrir les techniques « culturelles » susceptibles

d'assurer de meilleurs rendements. Cinq: Assurer la vulgarisation des meilleures méthodes de production par des spécialistes en la matière à la solde du gouvernement comme cela est le cas dans d'autres secteurs. Six: Établir une réglementation se rapportant au zonage agricole afin de conserver à l'agriculture nos meilleures terres. Sept: Inciter certaines industries à s'établir et à fabriquer chez nous et encourager nos propres industries à moderniser leurs établissements. Huit: Implanter au Québec des modes de conservation, telles la congélation et la déshydratation. Neuf: Modifier le calendrier scolaire afin que la classe agricole et l'industrie puissent bénéficier de la main-d'oeuvre étudiante, au moins jusqu'au troisième lundi d'octobre de chaque année. Cette initiative permettrait de réduire au minimum les pertes de récoltes à la ferme et contribuerait à un meilleur degré de productivité à l'usine. Merci.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. BERNARD TURCOT
Président
Association des épiciers en gros
du Québec

Mes chers amis, permettez-moi de vous exposer aussi clairement que possible ce que sont les épiciers en gros et le rôle important qu'ils jouent dans la chaîne alimentaire.

Il y a 28 épiciers en gros au Québec et ils distribuent chaque semaine entre 6000 et 8000 produits offerts par des centaines de fabricants ou de producteurs à plus de 8000 détaillants dans toute la province. Certes, il y a des différences de taille qui existent entre les épiciers en gros. L'explication ne réside pas dans les différences de structures des entreprises mais, à la vérité, dans la capacité d'absorption des marchés dans lesquels ils sont implantés. Cependant, les détaillants les plus progressifs sont regroupés sous des bannières dirigées par les épiciers en gros. Environ 3000 épiciers sont ainsi regroupés et leur chiffre d'affaires dépasse 70% du total des indépendants. Les ventes au détail, selon les dernières statistiques, se répartissent comme suit, au Québec: 42% pour les chaînes et 58% pour les indépendants.

Toutefois, l'on inclut dans les chiffres d'affaires des ventes des magasins à chaîne, les ventes des magasins appartenant à un indépendant possédant quatre magasins ou plus. Plusieurs magasins fonctionnant sous la bannière des épiciers en gros sont dans cette catégorie, ce qui établit les ventes des magasins affiliés à plus de 50% du marché et le total des indépendants à plus des deux tiers. Ceci est un fait qu'on est malheureusement trop souvent porté à oublier. En fait, la qualité des services exigés par les consommateurs est déterminant du niveau d'efficacité auquel le détaillant doit aspirer, une tâche qu'il ne peut assumer seul.

Il existe toutefois un second aspect au problème de l'approvisionnement dont on fait généralement peu de cas et qui, pourtant, contribue à différencier le rôle des épiciers en gros de celui d'intermédiaires vaguement définis. Ce côté voilé du rôle de l'épicier en gros s'explique par la non-gratuité de l'information et des transactions sur le marché. L'épicier en gros

démultiplie les coûts en ce sens qu'il remplace un grand nombre de transactions bilatérales par un petit nombre. Il ne fait aucun doute que les coûts seraient plus élevés si chaque détaillant devait lui-même se procurer l'information au sujet de milliers de produits et s'adresser à des centaines d'établissements pour placer des commandes. C'est sûrement là, la principale raison d'exister des épiciers en gros sur le marché et de l'affiliation de certains épiciers aux maisons de gros.

L'épicier en gros permet, en plus, que des «externalités» se matérialisent dans des compressions de prix de revient. Nous n'avons pas ici à faire la démonstration des avantages découlant de l'achat en gros volume. Mais un fait demeure: grâce à «l'intermédiation» des épiciers en gros, il y a abaissement des coûts sur les deux plans, l'information et les transactions. Ces ensembles de données relèvent de la logique économique. Ces faits établissent avec justesse jusqu'à quel point les épiciers en gros, avantagés par l'expérience et par une infrastructure aux multiples ramifications régionales et sous-régionales, réunissent à l'heure actuelle tous les éléments d'un système moderne et efficace de distribution qui se compare avantageusement à tout autre système en Amérique du Nord. Merci.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. GÉRALD PONTON
Vice-président exécutif
Conseil québécois du commerce en détail

M. le ministre, nous tenons tout d'abord à vous remercier de l'invitation que vous nous avez transmise de participer au sommet. Le Conseil québécois du commerce de detail regroupe la grande majorité des chaînes d'alimentation au Québec, d'où notre intérêt évident et notre participation au sommet économique sur l'agro-alimentaire.

Nos membres sont en affaires pour vendre ce que le consommateur désire acheter et nous vendons de préférence, et cela depuis toujours, les produits du Québec, à qualité, classification, présentation, approvisionnement et prix égaux. Nous nous attendons à faire un profit raisonnable qui nous permettra aussi de réinvestir pour le plus grand bien de l'économie. Pour atteindre ces fins, nous entretenons des relations avec les gouvernements, les producteurs, les fournisseurs, une foule d'intermédiaires et les consommateurs.

Face au gouvernement, nous déplorons la prolifération de la législation qui provient de plusieurs ministères. Elles sont onéreuses, plusieurs sont mal appliquées, d'autres ne le sont pas, quelques-unes se contredisent, d'autres sont trop coercitives. Tout cela coûte très cher à beaucoup de monde, et surtout aux consommateurs.

Comme nous sommes au dernier niveau du marché, on nous accuse, bien à tort, de tous les maux de l'économie. On nous rend responsables des hauts prix et on dit que nous faisons des profits exorbitants.

Si nous étions consultés avant l'adoption de plusieurs de ces lois, bien des ennuis seraient évités à tous les intéressés. Mieux encore, s'il y avait un peu plus de consultations, particulièrement entre les divers ministères concernés, il y aurait moins de lois et celles qui seraient votées seraient mieux fondées, plus pratiques, plus faciles à faire accepter pourvu qu'elles bénéficient de plus de publicité qu'elles n'en ont présentement, car le public n'en est pas informé.

Le gouvernement pourrait aussi, par son ministère de l'Éducation, tracer des programmes qui encourageraient les étudiants à s'orienter vers le commerce de détail où il y a de très grandes possibilités d'emplois de toutes sortes. Actuellement, nos entreprises sont presque seules à dispenser de tels cours, et encore, c'est uniquement pour leur propre personnel. De plus, il y a un manque flagrant de livres et de textes sur le commerce de détail.

Nous voulons aussi signaler que nous manquons de techniciens dans plusieurs domaines, et nous aimerions voir une politique de la formation de techniciens, par exemple, des boulangers, des bouchers, un peu partout dans toutes les régions au Québec.

Enfin, dans le domaine alimentaire, les statistiques au Québec sont à peu près inexistantes. S'il y en a, elles ne sont pas très connues et certainement pas diffusées aux bons endroits. C'est un domaine où notre gouvernement pourrait dépenser quelques efforts, qu'il s'agisse de statistiques générales ou de statistiques particulières.

Face aux producteurs et aux manufacturiers, on nous accuse à tort de ne pas vendre les produits du Québec, même si nous sommes toujours les premiers que l'on vient voir, souvent, s'il y a un surplus de récoltes à écouler.

En général et bien malgré nous, nous devons parfois refuser les produits du Québec pour une ou plusieurs des raisons suivantes: ils ne sont pas conformes à la classification; ils ne répondent pas aux besoins, à nos besoins ou à ceux des consommateurs; ils sont de qualité inférieure; ils souffrent d'une mauvaise présentation et n'offrent pas toujours les garanties voulues, les approvisionnements sont trop faibles ou irréguliers et les prix sont plus élevés.

Bien sûr, nous nous efforçons de vendre la meilleure qualité possible, dans la plus grande variété possible et au meilleur prix possible, pour l'ensemble de nos clients. Nous cherchons continuellement de nouvelles façons d'améliorer la productivité de nos entreprises. Souvent, nous cherchons de nouvelles techniques pour ce faire, mais, encore là, à cause du manque de consultation, nous frappons des difficultés, soit avec le gouvernement ou soit encore avec les consommateurs.

Il nous paraît évident que, face au gouvernement, aux producteurs, aux manufacturiers et aux consommateurs, il y a un manque de consultation et de concertation. Certes, les commerces de détail se consultent, mais c'est trop souvent à sens unique et sans trop penser aux répercussions que cela peut avoir sur les autres agents du monde alimentaire.

Nous suggérons que le gouvernement engendre le processus de consultation en formant un comité interministériel des affaires touchant l'alimentation. Ce comité pourrait ensuite être représenté sur un organisme regroupant tous les autres agents de l'industrie alimentaire, c'est-à-dire producteurs, transformateurs, manufacturiers, distributeurs et consommateurs. Il restera à définir le rôle d'un tel organisme, mais il ne fait aucun doute qu'il constituerait une tribune idéale pour entendre les représentations de tous les secteurs, pour lier tous les agents et les gouvernements dans des politiques concertées qui assureraient un développement rentable de toute l'industrie alimentaire. Merci.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. LÉOPOLD ALARIE
Président
Association des détaillants en alimentation

MM. les ministres, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce sommet agro-alimentaire, au nom de l'Association des détaillants en alimentation du Québec.

Je sais très bien que ma présence ici n'a pas surtout pour objet de discuter des problèmes relatifs aux épiciers. Il s'agit plutôt de trouver des débouchés pour les produits des agriculteurs et tenter, du même coup, de découvrir les meilleures solutions.

Vous me permettez, cependant, sans doute, de soulever deux problèmes qui nous préoccupent beaucoup, nous les épiciers. D'abord, obtenir une aide financière et technique du gouvernement pour aider, le plus possible, les épiciers progressifs à s'établir dans les centres commerciaux. Deuxièmement, le fait que nous aurions bien aimé être consultés avant l'adoption de la loi sur les viandes par l'Assemblée nationale du Québec, en janvier 1978. Cette loi affecte directement les épiciers, les restaurateurs, les brasseries, etc. Nous nous proposons d'ailleurs de rencontrer prochainement à ce sujet le ministre de l'Agriculture, M. Garon, pour en discuter avec lui.

En ce qui concerne le but de ma présence ici, je dois vous dire que nous, les épiciers indépendants, sommes tous en faveur d'écouler les produits québécois dans nos établissements; cependant, il faudrait pour cela une organisation bien structurée de la part des horticulteurs. Le temps où ceux-ci se présentaient tout bonnement dans nos établissements pour venir offrir leurs produits est maintenant révolu. Le coût de la main-d'oeuvre, chez les épiciers comme ailleurs, est devenu trop élevé pour que puisse se prolonger un tel système. D'après moi, les horticulteurs doivent d'abord s'organiser entre eux et faire en sorte de rencontrer les exigences du marché vis-à-vis de la qualité de leurs produits, du classement de leurs produits, du prix et surtout de la propreté de leurs emballages.

Pourquoi n'existerait-il pas des centres de distribution à différents endroits pour les fruits et les légumes, par exemple? Les épiciers seraient

prêts à collaborer, même financièrement, pour l'implantation de tels centres de distribution si le gouvernement y apportait aussi son aide. Les horticulteurs de la région pourraient apporter leurs fruits et légumes en vrac dans ces centres, après quoi le classement de l'emballage pourrait se faire sur place, sous la surveillance d'un inspecteur. Actuellement, nous nous approvisionnons de produits venant surtout de l'extérieur, auprès des marchands de gros; c'est particulièrement vrai dans le domaine des produits congelés. Pourquoi les horticulteurs ne nous fourniraient-ils pas ces approvisionnements?

J'ai ouï-dire qu'un projet semblable était mis de l'avant actuellement par des épiciers de la région du Lac Saint-Jean, à Saint-Bruno. Le projet proposé consiste à classifier, à emballer et à mettre en marché des fruits et des légumes pour les revendre sur le marché de détail régional d'une part et pour les revendre à des grossistes de l'extérieur de la région d'autre part. Il pourrait se créer ainsi une vingtaine d'emplois par région et ce faisant nous trouverions des débouchés pour les producteurs maraichers. Du choc des idées jaillit la lumière! Je félicite ceux qui ont eu l'idée d'organiser ce sommet agro-alimentaire et j'ai confiance que nous saurons trouver des solutions heureuses pour tous. Merci beaucoup.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. LÉONARD ROY
Vice-président exécutif
Conseil de l'alimentation du Québec

MM. les ministres, mesdames et messieurs, vous venez d'entendre les voix autorisées des plus importants secteurs du système agro-alimentaire québécois. Le Conseil de l'alimentation du Québec qui encadre, pour fins de coordination dans l'action, la plupart des secteurs industriels et commerciaux privés de la chaîne alimentaire québécoise, désire ajouter quelques considérations sur la portée pratique du concept de la solidarité et de la concertation entre l'État et les agents économiques du système agro-alimentaire québécois, concept qui se dégage d'une récente proposition du Conseil de la planification et de développement du Québec sur une politique de développement intégré de notre industrie agro-alimentaire, effort de réflexion, d'ailleurs, auquel notre conseil a participé activement.

Il se peut que la seule originalité de ce projet de politique de développement vienne du fait que pour la première fois technocrates et personnes-ressources du milieu aient réussi à appliquer la formule de l'approche globale à l'ensemble des problèmes et préoccupations sectorielles du circuit de l'agro-alimentation de même qu'à leurs éléments de solution; ceci à travers une stratégie qui implique la solidarité et la concertation non seulement entre les agents économiques de la chaîne alimentaire, mais davantage entre ceux-ci et l'État. C'est tout de même une originalité de taille. Plus on avance sur la voie des moyens de solution des problèmes, plus on veut cerner les priorités, plus il devient évident que la collectivité québécoise devra décider, d'une façon raisonnée, s'il y a lieu de conserver l'agriculture et les industries qui y sont greffées parmi les éléments fondamentaux de relance économique du Québec.

La responsabilité de cette option dépasse la plan des agents de la chaîne alimentaire pour rejoindre l'État dans l'exécution du mandat qu'il a reçu de cette collectivité nationale. À cause de cet immense défi, il faut pouvoir compter sur la participation active d'une masse de consommateurs québécois avertis et motivés, non pas comme cible de campagne d'achat chez nous qui est une formule dépassée, mais comme partenaires conscients de la force d'entraînement considérable de leurs achats dirigés et raisonnés d'une valeur de plusieurs milliards de dollars par année.

Ce concept de la solidarité et de la concertation, c'est à toute la population du Québec qu'il s'étend et d'une façon plus immédiate. Le redressement de la situation actuelle exige une prise de conscience et une action commune de tous les partenaires de l'agro-alimentation.

L'efficacité de l'action à prendre passe par un plus grand degré de concertation et de coordination aux divers niveaux de gouvernement, entre les divers ministères du gouvernement du Québec, entre l'État et les intervenants de la chaîne alimentaire. Il reste à donner un sens à cette concertation.

Nous croyons que la présente conférence constitue le carrefour idéal où cette conception de l'esprit devrait subir le feu de l'expérience pratique de tous ceux qui oeuvrent dans le grand complexe agro-alimentaire québécois. C'est la perspective d'un tel débat, indispensable dans la conjoncture actuelle qui nous réunit dans ce moment. Nous vous remercions de nous permettre d'y participer. Merci.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. FERNAND DAOUST
Secrétaire général
Fédération des travailleurs du Québec

Messieurs les ministres, messieurs. La tenue de cette conférence confirme la reconnaissance par toutes les parties de l'importance du secteur agro-alimentaire. Tout en répondant à un besoin vital, ce secteur constitue un élément clef du développement industriel du Québec, de par les importants effets d'entraînement qu'il a sur l'ensemble de l'économie. Il a de plus la caractéristique d'être implanté dans les régions à cause de ses sources décentralisées d'approvisionnement.

Selon nous, ce secteur est l'un des plus stratégiques pour une intervention gouvernementale planifiée. Il constitue une des rares possibilités de développement où tous les éléments peuvent tomber sous notre contrôle. Nous avons les ressources agricoles, la compétence technique de transformation, le capital et un réseau suffisant de commercialisation pour atteindre un très haut niveau d'autosuffisance. Le développement économique du Québec passe, en quelque sorte, par le creuset du développement et de la consolidation du secteur agro-alimentaire.

Au cours de cette conférence, nous nous rangerons du côté des agriculteurs pour soutenir qu'ils sont les éléments les plus bafoués de ce secteur. Nous avons également la certitude qu'il ne devrait plus y avoir de place pour les multinationales intéressées uniquement à s'accaparer notre pouvoir d'achat dans ce secteur névralgique. Nous n'avons pas besoin de capitaux étrangers, ni de «know-how» international pour mettre en conserve nos cornichons ou nous faire gober des soupes si bonnes soient-elles, mais sans aucun produit québécois dans leur composition. Les sociétés nationales ont commercialisé une partie de notre folklore qui est la soupe aux pois. Les avantages qu'on en retire sont plutôt d'ordre culturel qu'agro-alimentaire. Nous assumons d'emblée les grands objectifs d'une politique agro-alimentaire telle que l'autosuffisance des plus complètes, la protection des sols arables, le développement de la production agro-alimentaire, la souplesse dans les politiques pour s'adapter aux changements et le soutien de la recherche et du développement nécessaires à l'amélioration de nos capacités productives. Nous ne sommes pas ici pour faire des excuses sur le rôle que nous jouons dans ce secteur pour l'amélioration des conditions de

travail. Nous en sommes encore dans des pauvres succursales de multinationales à nous battre pour obtenir quelques cents de ce salaire minimum dont il fut question il y a quelques moments. On consacre beaucoup de pages et de documents de références à nous démontrer que les gains horaires du Québec ont dépassé ceux des États-Unis. Cela nous semble une conclusion sans nuance qui contredit celle du Conference Board of Canada qui parlait peut-être de rémunération moindre dans certains cas pour les travailleurs québécois, mais aussi d'avantages sociaux qui étaient autrement plus élévés aux États-Unis qu'au Canada.

A l'égard de la productivité, de multiples facteurs sont en cause dans l'évaluation du phénomène de la productivité. Il nous semble à nous que les multinationales ont une large part des responsabilités et qu'elles ne voudraient pas faire une concurrence loyale à l'égard des succursales de ces mêmes multinationales qu'on retrouve aux États-Unis en faisant en sorte que les équipements au Québec ne soient pas améliorés, modernisés et en faisant que la gestion de temps à autre laisse à désirer.

Je termine, M. le Président, en vous disant que ce secteur est des plus importants pour nous et nous ne voyons aucune raison qui nous soit acceptable pour que nous ne mettions pas tout en oeuvre, par nos propres moyens à nous pour développer une industrie agro-alimentaire forte et dynamique qui nous garantira une disponibilité de denrées alimentaires pour satisfaire en tout temps nos besoins. Les 350 000 travailleurs de la Fédération des travailleurs du Québec, dont plusieurs dizaines de milliers sont dans cette chaîne de l'agro-alimentaire, offrent leur collaboration au gouvernement du Québec et aux organismes, qui sont ici présents, pour faire en sorte qu'on puisse sortir des difficultés qu'on connaît dans ce domaine. Merci beaucoup.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

M. ROBERT TREMBLAY
Président
Fédération du commerce (C.S.N.)

M. le ministre, mesdames et messieurs. À la CSN, nous voulons participer et profiter de cette conférence économique d'agro-alimentaire, secteur que nous savons complexe, mais néanmoins très important. Pour livrer notre orientation, il me fait donc plaisir de vous dire qu'à l'inverse d'un grand nombre d'industries du Québec, l'agro-alimentaire se caractérise par la présence de nombreux intérêts proprement québécois.

Cette présence québécoise a épousé, dans le passé, la forme de coopératives de production et de gestion et, plus récemment, la forme de groupes industriels commerciaux. Aujourd'hui, l'industrie agro-alimentaire du Québec est organisée de la même façon que l'est le secteur de l'alimentation dans les pays capitalistes modernes et ce sont les mêmes qui payent pour assurer la croissance du développement de cette industrie, c'est-à-dire le petit cultivateur, le travailleur et les consommateurs.

Ce constat, pour certains, peut paraître encourageant parce qu'il permet d'assurer, que nous sommes, Québécois, capables de prendre le contrôle d'une partie importante de nos ressources et même de chercher à accroître ce contrôle puisque ceci est l'objet de cette conférence économique.

Cependant, pour la CSN, ce constat indique aussi que nous sommes capables de reproduire les mêmes inégalités économiques et sociales que nous dénonçons à grand cri, pour l'ensemble des éléments qui façonnent l'économie du Québec, de l'extérieur, et dont le plus important est le contrôle, par les multinationales, de certaines branches industrielles sur la commercialisation et même la production agricole.

Reproduire des inégalités sociales et économiques est un constat d'autant plus désolant que l'ensemble de l'industrie québécoise de l'agro-alimentaire est, à son origine, une émanation du mouvement coopératif.

La CSN souscrit à un plan qui viserait à assurer un rôle grandissant de l'industrie agro-alimentaire du Québec. Aujourd'hui, le Québec importe du

Canada et de l'étranger une grande partie de ses besoins alimentaires. On estime la part de ces importations à plusieurs millions de dollars par année. Ce déficit s'accoît encore plus, si on ajoute la part des investissements pour machinerie, instruments aratoires, tracteurs, etc. Ce sont des milliers d'emplois que le Québec exporte à l'étranger et au Canada.

Toutefois, un tel plan ne sera réalisable que dans la mesure où le travailleur, le petit cultivateur, le consommateur y verront une nette amélioration de leur condition. Les travailleurs de l'agro-alimentaire continueront de lutter pour un niveau de salaire comparable à ce qui se paye dans les autres industries et les normes de sécurité les plus strictes. Ils lutteront aussi contre le changement technologique qui occasionnera des mises à pied. Aujourd'hui, cette industrie s'articule autour des intérêts et des groupes commerciaux. Les autres y gagnent accessoirement quand ils ne sont pas tout simplement exploités. Je ne vous apprends rien en disant cela, du moins je l'espère.

Aussi, la CSN favorise-t-elle un plan qui représente des garanties sérieuses pour les autres, garanties qui se résument ainsi: le zonage du sol québécois afin de protéger les terres arables, mais aussi la constitution de domaines publics dans les principaux centres agricoles du Québec; la création de fermes d'État qui verraient à développer, diversifier les produits agricoles et qui, sur le plan régional, joueraient un rôle dans l'entreposage des récoltes des petits cultivateurs; la création d'institutions d'agriculture du Québec qui regrouperaient les efforts de recherche sur la production agricole; la création d'instituts technologiques de l'agro-alimentaire qui regrouperaient les efforts de recherche dans la transformation de produits agricoles; la mise sur pied d'agences de vente des principaux produits agricoles du Québec qui verraient à la qualité des produits agricoles et qui assureraient le meilleur prix possible pour l'écoulement des produits agricoles.

La création de sociétés d'exportation agricole.

La mise sur pied d'un organisme spécialisé regroupant tous les intérêts de l'industrie agro-alimentaire incluant spécifiquement les travailleurs, les cultivateurs, et voir à réaliser les moyens pour poursuivre ces objectifs.

En terminant, on constate que l'absence de politique gouvernementale claire et les mesures adoptées dans le passé conduisent à une impasse, à la concentration poussée des chaînes alimentaires. Les mesures gouvernementales ont favorisé une concentration similaire au niveau de la production agricole, comme si deux mondes valaient mieux qu'un.

La CSN propose les jalons d'une politique qui aura pour effet de corriger cette situation. Voilà le message que nous avions à livrer.

TEXTE DE L'INTERVENTION DE:

MME MADELEINE NORMAND
Responsable de la section Alimentation
Association du consommateur du Canada
Section Québec

MM. les ministres, mesdames et messieurs. L'Association des consommateurs du Canada (Québec Inc.), est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies, qui rejoint directement au Québec environ 15 000 personnes souscrivant à nos publications, dont 1000 d'entre elles sont engagées de façon plus active à divers niveaux de l'organisme.

Dans le passé, les revendications de l'ACCQ se sont souvent heurtées à la puissance des organisations qui représentent les intérêts agricoles et industriels, à la concentration de spécialistes qui oeuvrent au sein des ministères fédéraux et provinciaux, à la multiplicité des organismes paragouvernementaux qui régissent le secteur agro-alimentaire et au répertoire impressionnant de lois et règlements existants.

L'ACCQ est heureuse d'avoir été invitée à participer à cette conférence et ose espérer que les consommateurs se verront attribuer dorénavant un rôle plus significatif que par le passé dans l'élaboration et l'application de politiques agro-alimentaires québécoises.

Le consommateur que nous représentons est inquiet devant la montée des prix des denrées alimentaires et, tout en reconnaissant un droit à des prix raisonnables, justifiés par une combinaison réaliste des coûts de production et un profit normal, n'a que faire des emballages excessifs, de la multiplicité des formats, de la publicité omniprésente et des raisons purement esthétiques qui détournent une bonne part des récoltes vers l'industrie plutôt que d'être vendues à l'état frais, à des prix inférieurs.

La chimification de plus en plus grande des aliments par l'industrie préoccupe également le consommateur. La popularité croissante des potagers en milieu urbain, l'essor des magasins d'alimentation naturelle, l'évolution du marché des fruits et légumes frais et congelés, et les demandes d'information relatives à l'alimentation que nous recevons nous portent

à croire que le consommateur désire des aliments sains et libres de ces additifs qui ne répondent qu'à des impératifs mercantiles.

Le consommateur est également de plus en plus sensibilisé à la valeur nutritive des aliments et nous considérons que la politique de nutrition du ministère des Affaires sociales du Québec devrait servir de point de départ à l'orientation agro-alimentaire québécoise.

Encore un peu traumatisé des expériences vécues dans le passé, le consommateur souhaite qu'on élimine la confusion et le dédoublement des pouvoirs qui existent au sein des mécanismes actuels d'inspection des aliments et qu'on intensifie les mesures de surveillance à tous les niveaux de la chaîne agro-alimentaire.

Enfin, l'ACCQ tient à féliciter le gouvernement d'avoir organisé cette conférence et se plaît à croire que la réflexion commune des participants débouchera sur une politique cohérente de l'agro-alimentaire au Québec. Merci.

CHAPITRE 4

INTERVENTION DE MONSIEUR RODRIGUE TREMBLAY MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Mesdames et messieurs, je dois dire tout d'abord que j'ai été fort impressionné par la diversité et la qualité des interventions qui ont été présentées ce soir. Je pense que nous avons un exemple de la complexité et de l'importance du secteur agro-alimentaire, ce qui devrait nous stimuler pour les discussions qui auront lieu demain et les conclusions que nous espérons atteindre mercredi.

Par conséquent, il serait présomptueux que j'essaie de faire une synthèse de ce qui a été dit. Par contre, j'aimerais, comme ministre de l'Industrie et du Commerce, faire part de quelques préoccupations que j'entretiens à l'endroit du secteur agro-alimentaire. Après les interventions, il se dégage tout d'abord que l'agriculture a certainement besoin, pour prospérer, d'une industrie des aliments et des boissons qui soit dynamique et d'un réseau de distribution qui soit conscient des possibilités agro-alimentaires du Québec.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous avons voulu convoquer à cette conférence non seulement les agriculteurs du Québec, mais aussi ceux qui transforment, qui vendent, qui exportent des produits de consommation alimentaire, soit les manufacturiers, les épiciers en gros et les détaillants en alimentation, en plus des représentants des travailleurs et des représentants des consommateurs.

Peut-être que l'expérience des entreprises de production et celle des spécialistes des réseaux de distribution permettra de faire ressortir les lacunes dans la production agricole au Québec et conduira à réorienter certains programmes du ministère de l'Agriculture.

D'autre part, nous souhaitons que les producteurs agricoles témoignent des difficultés qu'ils éprouvent à écouler leurs produits auprès des PME de transformation et des réseaux de distribution, de manière à modifier ici encore certaines pratiques et à réorienter au besoin certains programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Au cours des discussions que vous aurez demain, je souhaite que certains sujets tout particulièrement cruciaux soient bien analysés et discutés. Ainsi, dans le secteur secondaire de la transformation, sur les 1500 entreprises que nous comptons au Québec, une majorité sont de petites et de moyennes entreprises qui sont en quelque sorte coincées entre, d'une part, les plans conjoints dans le primaire et, d'autre part, une forte concentration des regroupements d'achat dans le tertiaire.

Doit-on alors songer à une loi semblable à celle adoptée au États-Unis, c'est-à-dire la Loi Robinson-Pattman, pour protéger les petites et les moyennes entreprises contre les pressions des réseaux de distributeurs sur les producteurs ? Je pose la question.

Doit-on plutôt faire ce qui a déjà été fait avec les boulangeries et les laiteries, c'est-à-dire favoriser les regroupements ou, à tout le moins, pourrait-on favoriser des regroupements de services communs de producteurs pour l'achat des produits et pour la vente, face aux réseaux de distribution?

Au plan commercial, maintenant, la concurrence entre les cinq grands groupes d'achats de gros et les trois regroupements d'indépendants détermine l'accès aux centres d'achats et aux centres commerciaux - ceci a été souligné ici ce soir - et, par conséquent, influence la production des petites et moyennes entreprises et, ultimement, celle des agriculteurs.

Le gouvernement doit-il se préoccuper de l'accès des indépendants aux centres d'achats? Je pose la question.

Au plan financier maintenant, la Société de développement industriel devrait-elle participer au financement des réseaux de distribution afin de favoriser leur expansion et favoriser, par conséquent, la production, la transformation et l'activité agricole?

Autre question. Au plan de la capacité concurrentielle, compte tenu que le Québec n'exporte qu'environ 8% des produits agro-alimentaires exportés par l'ensemble du Canada, et que la balance commerciale du Québec est fortement déficitaire, il vous appartiendra de souligner si on doit continuer à concentrer nos efforts sur un petit nombre de produits ou bien de se diversifier vers une plus grande gamme de produits. Si vous, comme producteurs, vous êtes intéressés à participer à la Société d'exportation que nous voulons créer pour le secteur manufacturier, si, finalement, nous ne devrions pas être plus sévères sur la qualité des produits destinés à l'exportation, de manière à créer une réputation de qualité pour le Québec et de mettre fin à notre attitude défaitiste sur les marchés internationaux.

Ce sont là quelques points, quelques questions auxquelles il faudra bien apporter des réponses si nous voulons relancer et consolider le secteur stratégique de l'économie québécoise qu'est le secteur agro-alimentaire. Je formule donc le souhait que ces trois jours de discussions et de réflexions marquent un nouveau point de départ pour l'agriculture au Québec, bien sûr, mais aussi pour l'industrie des aliments et des boissons, et cela, à partir d'une plus grande compréhension, d'une plus grande solidarité, d'une plus grande concertation et d'une plus grande coopération entre tous les intervenants présents dans ces deux secteurs.

Nous reviendrons donc au cours de la journée de demain, au cours de mercredi pour finalement, arriver à une politique cohérente, concrète de la part du gouvernement, bien sûr, mais aussi de la part de chacun des intervenants dans le secteur.

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORT SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN COMMISSION

THÈME 1

LA DEMANDE DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES
(l'évolution et la pénétration des marchés)

PRÉAMBULE

La demande de produits agro-alimentaires peut constituer pour certains le point de départ, voire même le principe de cohérence de la chaîne agro-alimentaire. Cette conception peut être partagée, nuancée ou rejetée, il n'en reste pas moins que c'est à ce niveau que se qualifient les performances tant des producteurs, des transformateurs que des grossistes (et/ou chaînes d'alimentation) et des détaillants.

Cette section vise donc à intégrer les contenus des différentes commissions quant à la place et les incidences de ce que l'on pourrait appeler les consommateurs des produits aux niveaux de la matière première à transformer, du produit à vendre au détail ou du menu de son repas.

1.1 Marché domestique

1.1.1 Le détail et le gros

Parmi les problèmes cités, il y a:
— identification des produits du Québec et ce que cela implique au niveau:
  du standard de qualité
  de la pénétration des marchés extérieurs
  de la nécessité d'approvisionnements stables
  de la compétition avec les grandes entreprises
— contrôle de la qualité;
— mise en marché déficiente, manque d'organisation et de concertation.

Les détaillants recherchent le produit de qualité, une source d'approvisionnement sûre et des prix avantageux. Les consommateurs fixent leurs choix sur les produits qui répondent le mieux à leurs exigences. Les participants soulignent le manque de planification au Québec, dans le secteur agro-alimentaire.

1.1.2 Le marché institutionnel: public et privé

Le marché de l'institutionnel privé est très difficile à conquérir. Dans le cas des restaurants et des hôtels, il y a des efforts à faire, par exemple, pour le contenu québécois d'assiettes de fromage. En général cependant les produits laitiers québécois s'y vendent assez bien.

Dans le domaine de la néo-restauration, les acheteurs sont très exigeants et les PME québécoises ne sont pas assez bien structurées pour concurrencer les fournisseurs traditionnels ou étrangers. L'industrie de la viande bovine est mal structurée, ce qui constitue un handicap pour pénétrer le marché de la néo-restauration.

Au niveau du marché institutionnel public, il y a des difficultés évidentes pour la pénétration de ce marché par les PME québécoises. Les paiements tardent à être versés aux distributeurs et plusieurs de ces institutions exigent l'inspection fédérale. Le prix est le premier critère de choix ce qui entraîne dans beaucoup de cas, l'achat d'aliments venant de l'extérieur. De plus, il faut ajouter que les institutions publiques achètent beaucoup de produits congelés et de conserves, domaines dans lesquels le Québec est très déficitaire. Il faudrait envisager la possibilité de faire porter l'option de soumission sur un ensemble de produits plutôt que sur chacun des produits figurant à la demande.

Le marché institutionnel public et parapublic (commissions scolaires, centres d'accueil, etc.) pourrait assurer l'écoulement des produits nouveaux, à qualité et prix égal aux autres produits.

1.2 Marchés extérieurs

1.2.1 Échanges commerciaux

Le caractère saisonnier des approvisionnements est un désavantage économique pour les agriculteurs du Québec mais il peut devenir un élément avantageux pour les marchés extérieurs.

Il y aurait lieu de sélectionner un certain nombre de produits dans la préparation desquels le Québec possède certains avantages et pratiquer une politique de développement à long terme dans le cas de ces produits.

1.2.2 Agence canadienne de développement international (ACDI)

Il faudrait faire une étude pour voir quels produits nous pourrions vendre ou donner à certains pays sous-développés.

1.3 Moyens de pénétration

1.3.1 Nouveaux produits

La notion de nouveaux produits signifie une addition à la gamme des produits fabriqués au Québec. Cette production doit se fonder sur une analyse sérieuse du marché et de ses besoins à moyen terme.

1.3.2 Promotion et publicité

La promotion doit se faire surtout sur la base des produits et non sur la marque. Cette promotion pourrait être financée conjointement par les produc-

teurs, les transformateurs, les distributeurs et le gouvernement. Elle doit tendre à développer une plus forte incitation à acheter les produits québécois. De plus, elle doit viser une cohérence avec les politiques nutritives mises de l'avant par les autres ministères.

1.3.3 Pratiques commerciales

Elles doivent aller dans le sens d'une liberté d'accès aux différents marchés tant pour les producteurs, les transformateurs que les grossistes et les détaillants.

1.3.4 Politiques d'achat

À ce chapitre, il faut créer une mentalité favorisant les achats chez-nous, spécialement au niveau des grossistes et des détaillants.

1.4 Besoins des consommateurs

1.4.1 Qualité des aliments

Il faut assurer un degré de qualité élevé et constant des aliments mis en marché. Pour ce faire, des mesures de contrôle souples, mais efficaces, doivent être mises en place en évitant des dédoublements de juridiction.

1.4.2 Valeur de nutrition

L'action au niveau de la valeur nutritive doit porter sur une plus grande consommation de produits sains. Il faut informer les gens tout en les laissant libres de choisir.

1.4.3 Disponibilité et prix

La modification des habitudes alimentaires suppose que le produit est disponible à l'année longue et à un prix concurrentiel. Cependant, on doit s'appuyer davantage sur un prix stable à moyen terme plutôt que sur des baisses passagères de prix.

L'intérêt du consommateur tient plus à la qualité de l'infrastructure de l'approvisionnement et de ses retombées économiques qu'à une dépendance des marchés extérieurs.

1.4.4 Emballage et présentation

Il faut tenir compte des habitudes de consommation de la clientèle cible sans toutefois accorder une trop grande importance aux emballages au détriment de la qualité des produits.

THÈME 2

LES PRODUITS AGRICOLES
(la production et l'approvisionnement des marchés)

2.1 Volume et régularité des approvisionnements

Les producteurs sont prêts à produire moyennant un débouché que le commerce n'offre pas de façon régulière présentement. Toutefois, le volume de production dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment:

— un nombre insuffisant de producteurs dû à l'instabilité des revenus;

— l'abandon d'agriculteurs dû au «dumping» de produits étrangers.

Plusieurs producteurs seraient prêts à abandonner le lait industriel pour d'autres productions s'ils étaient assurés d'un niveau comparable de stabilité des revenus.

En ce qui a trait aux problèmes d'approvisionnement régulier des marchés, entre autres dans les secteurs du lait et de la volaille, les causes sont de différents ordres, notamment le non-respect des contingentements, les coûts de production plus élevés durant la saison hivernale, la volonté de certains producteurs (volaille) de s'offrir des vacances annuelles durant l'hiver et la complexité de l'actuelle structure de mise en marché dont le contrôle échappe en grande partie aux Québécois.

2.2 Contrôle de la qualité, classification et inspection

Il est suggéré d'améliorer la qualité de la présentation des produits québécois et d'accentuer le contrôle de la qualité de ces produits, tant à la ferme qu'à l'étalage, de même que dans les kiosques routiers où cette qualité laisse souvent à désirer, agissant au détriment de la réputation de ces mêmes produits.

En ce qui a trait particulièrement aux pommes, les variétés québécoises actuelles se conservent moins bien que plusieurs variétés importées et il faudrait envisager d'orienter cette production vers de nouvelles variétés.

Le consensus se fait sur la nécessité de demander au fédéral de modifier ses normes de classification de la viande de boeuf et de porc pour les rendre davantage applicables aux produits de l'élevage québécois, aux goûts des consommateurs d'ici et aux marchés d'exportation.

Il faudrait également tendre vers une unification du système de contrôle et de classification de l'ensemble de la production agricole québécoise.

2.3 Plans conjoints et quotas, contrats de production, système coopératif

Depuis l'avènement des plans conjoints, il y a eu hausse des coûts du «capital quota» qui augmente les coûts de production des denrées québécoises.

Néanmoins, pour l'UPA, l'axe fondamental du système est la recherche d'un équilibre production-marchés et les plans conjoints sont le meilleur moyen d'y parvenir. Toutefois, il pourrait y avoir des avantages à plafonner le prix des quotas, entre autre pour rendre la production plus accessible à de nouveaux agriculteurs (relève).

Pour certains autres intervenants, cette formule n'a pas l'avantage, comme la libre entreprise, de favoriser les plus productifs. Elle diminue également l'agressivité des producteurs québécois vis-à-vis les nouveaux marchés.

Il y a d'autres formules susceptibles de contribuer à la stabilité des revenus des producteurs et l'expérience de Saint-Ubald (syndicat local) dans la mise en marché des pommes de terre illustre bien l'intérêt qu'il y aurait à étudier de nouvelles formules. Ainsi, pour plusieurs, il faudrait réévaluer l'expérience des plans conjoints à la lumière d'autres formules possibles.

De plus, les distributeurs, dans le secteur des oeufs, reprochent au plan conjoint le monopole de mise en marché accordé à FEDCO de même que le fait qu'ils ne peuvent jouir d'un escompte de la part de cet organisme comme c'est le cas pour les grandes chaînes, d'où leurs achats hors Québec.

2.4 Niveau et stabilisation des revenus: assurance ou prix administré

Pour les producteurs, c'est la stabilité des revenus qui importe avant toute chose. Cette stabilisation sans plans conjoints n'est pas complète puisqu'il faut qu'elle garantisse l'équilibre entre la production et les marchés.

L'assurance stabilisation des revenus de même qu'une bonne discipline chez les producteurs peut être une formule efficace pour démarrer des noyaux de producteurs dans de nouveaux secteurs. L'assurance stabilisation est cependant moins efficace (à moyen terme) pour la recherche de l'équilibre production-marchés et risque ainsi, advenant une surproduction, d'être beaucoup plus onéreuse pour l'État. Néanmoins, cette assurance est un excellent complément aux plans conjoints pour pallier l'éventualité d'un bouleversement des marchés.

Plusieurs intervenants sont d'avis que les programmes de stabilisation des revenus aux producteurs devraient aboutir à une rationalisation de l'ensemble des régimes de subventions aux agriculteurs. En ce sens, la connaissance accrue des coûts de production devrait permettre la consolidation de ces régimes.

Selon certains agriculteurs, à l'exemple de ce qui se produit en Colombie canadienne, la stabilisation des revenus pourrait contribuer à la relève dans le secteur de la production agricole.

Dans le lait nature, il y a consensus pour maintenir le système de fixation des prix minimum et maximum au détail.

2.5 Développement régional, spécialisation ou auto-suffisance

Dans diverses régions québécoises, il n'y a jamais eu de planification visant à favoriser des spécialisations régionales.

Pour la plupart des intervenants, compte tenu de l'effet d'entraînement de la production sur l'ensemble des activités qui gravitent autour d'elle, il faut minimiser le dirigisme étatique et laisser la libre initiative aux agriculteurs qui décideront, s'il y a lieu, d'une éventuelle spécialisation des régions. Cette attitude pose toutefois le problème d'une rentabilisation difficile dans la mise en place de certaines infrastructures en région puisqu'il faut compter sur un certain volume de production.

Si certains programmes gouvernementaux, le crédit agricole par exemple, ont pu contribuer par le passé à une certaine spécialisation de l'agriculture au Québec et dans chacune de ses régions, tel n'est plus le cas aujourd'hui.

De son côté, le gouvernement du Canada est à définir une stratégie de l'agro-alimentaire axée en bonne partie sur une spécialisation des provinces. Par ailleurs, les producteurs et l'ensemble des intervenants sont en désaccord avec une telle stratégie parce qu'il n'est pas certain que tout le potentiel agricole du Québec sera mis en valeur.

Il y a également le danger que la technologie agricole favorise la productivité des troupeaux québécois dans le domaine du lait alors qu'un nombre important d'agriculteurs doivent se retirer de ce champ d'activité à cause d'une réduction des troupeaux et ce, avec de faibles possibilités de recyclage vers d'autres productions agricoles.

Il faut de même tenir compte du fait q'une trop grande spécialisation de l'agriculture au Québec rendrait celle-ci beaucoup trop tributaire de l'extérieur pour son secteur agro-alimentaire et ce principe s'applique également entre les régions du Québec.

Les quotas et les plans conjoints ont pour leur part favorisé la spécialisation dans certaines régions. Actuellement, on rencontre des problèmes au Saguenay/Lac Saint-Jean qui a vendu ses quotas ainsi que dans l'Abitibi/Témiscamingue et dans l'Est du Québec. Ces trois régions ne sont pas en mesure de produire aussi économiquement que les autres, principalement à cause de l'éloignement des marchés et des centres d'approvisionnement en grains de provende.

2.6 Protection des sols et de l'environnement

Il est recommandé d'éviter de construire des routes et d'aménager des lignes à haute tension et des pipelines sur les terres agricoles québécoises sans prendre en considération les impacts négatifs. Il faut également éviter de laisser le développement urbain empiéter sur les sols arables disponibles.

En ce sens, il est urgent que le Québec se dote d'une politique de zonage agricole et d'une réglementation sévère visant à contrer l'utilisation des sols arables à d'autres fins. Il faut de même songer à l'adoption d'un plan précis et fonctionnel de protection de l'environnement dans les zones agricoles du Québec.

Les représentants des agriculteurs ont conditionné leur appui à une législature sur la protection des sols agricoles à l'adoption de mesures visant à leur assurer des revenus stables.

En ce qui a trait à la pollution en milieu agricole, le principal problème se situe au niveau de l'élimination des fumiers et autres sous-produits de l'élevage, surtout depuis que l'élevage a atteint un niveau industriel.

Il est proposé, par consensus, d'accentuer les programmes de recherche visant à la conservation, la transformation et l'utilisation des fumiers et autres sous-produits dérivant de l'élevage du bétail.

2.7 Intrants et services connexes: accessibilité et coûts

L'achat de l'équipement agricole utilisé par l'agriculteur québécois se fait à 80% et même plus sur les marchés extérieurs au Québec. La plupart des engrais chimiques, pesticides et insecticides, proviennent également de l'extérieur et ceci dépend en partie de l'absence ou de la rareté, en sol québécois, des matières premières qui entrent dans leur fabrication. Pour ce qui est de plusieurs des intrants de la production agricole, le Québec est donc fortement tributaire de l'extérieur.

En ce qui a trait au système actuel de distribution des équipements et services nécessaires à la production agricole, il est caractérisé par une inégalité des diverses régions québécoises, inégalité qu'on retrouve également

au niveau des prix. Une telle inégalité existe aussi si l'on compare le Québec avec d'autres provinces canadiennes, l'Ontario entre autres.

Selon certains, il n'est pas évident que la production accrue de grains au Québec soit la garantie d'une réduction dans le prix des moulées. Parfois, il s'avère moins dispendieux d'importer des grains de l'Ouest canadien. Ceux-ci seraient également favorable à un contrôle plus sévère, de la part de l'État québécois, du coût des intrants de la production agricole.

THÈME 3

LES PRODUITS ALIMENTAIRES
(La transformation et l'approvisionnement des marchés)

3.1 Volume et régularité de l'approvisionnement des marchés

3.1.1 Conjoncture

Le manufacturier de produits alimentaires fait face à une double contrainte d'approvisionnement, soit:

— de s'assurer lui-même d'un approvisionnement régulier en produits agricoles;

— d'assurer à ses clients, soit la chaîne de distribution et les grossistes, un approvisionnement également régulier, compte tenu des exigences du consommateur. Le secteur de la distribution mentionne qu'il peut tolérer 2½% de hors cours «back order», pour les approvisionnements mais guère plus.

Le coût des inventaires constitue également un problème puisqu'on estime cette charge financière par mois à environ 2% du prix des inventaires. Les manufacturiers veulent donc supporter le moins possible les coûts; c'est pourquoi il demande à leurs transporteurs d'en entreposer une partie réduisant ainsi dans une certaine mesure le problème d'espace.

On déplore que les entreprises de transformation québécoise soient de taille trop réduite et trop peu organisées pour faire face à un nombre réduit d'acheteurs de fort calibre. Les PME devraient donc se regrouper pour disposer d'une expertise dans le domaine de la planification de la demande et de l'étude des changements de plus en plus rapides dans le comportement des consommateurs. Les PME renforcées pourraient également mieux s'assurer d'une clientèle, par le biais de garanties ou de contrats de production conclus avec les distributeurs.

Les représentants des producteurs déplorent également le fait qu'ils connaissent assez peu les besoins des usines de transformation surtout au niveau des intrants secondaires. Les transformateurs mentionnent pour leur part qu'ils croient possible, par une meilleure communication entre les paliers primaire et secondaire, de susciter certaines productions. On en a d'ailleurs mentionné quelques-unes qui semblent propices aux conditions québécoises. De plus, les producteurs proposent qu'une liste des intrants des usines de transformation soit dressée et diffusée au secteur primaire de façon à mieux intégrer ces deux activités.

Comme autre élément de solution à la régularité des approvisionnements, on suggère la mise en place de plans conjoints ou d'un organisme ayant comme objectif un regroupement de l'offre des produits agricoles.

Au niveau des productions spécifiques, on rencontre les problèmes et les solutions suivants:

Produits laitiers

Malgré les encouragements qu'on a tenté d'apporter par la prime hivernale du $0.50/100 lbs, on n'a pas constaté une plus grande régularité de la production. On pourrait envisager l'implantation d'un double prix de manière à encourager une répartition plus égale tout au long de l'année. D'ailleurs, on verra bientôt l'avènement de nouveaux calendriers de contingentement qui devraient stabiliser l'approvisionnement.

Fruits et légumes

L'approvisionnement est fonction des rythmes naturels donc saisonniers. Comme remède, on propose l'adaptation, pour utilisation dans les conditions québécoises, de nouvelles technologies d'entreposage qui prolongeraient la vie commerciale des produits.

Céréales

Une faible auto-suffisance provoque une irrégularité prononcée des approvisionnements de grains québécois pour les utilisateurs. Le problème est assez accentué dans le cas des distilleries, mais un peu moins grave dans celui des meuneries.

D'autre part, les disponibilités en grain de provenance extérieure du Québec ne posent pas de problème actuellement.

Volaille

On constate une réduction importante de la production en janvier-février en raison du contingentement qui fait que le producteur interrompt sa production au moment où les coûts sont élevés. L'abattoir doit de plus stocker des inventaires élevés d'où des coûts additionnels.

On note une différence importante dans les coûts de la moulée au Québec par rapport à l'Ontario pour des raisons peu explicables. Au plan des interventions, on suggère donc une action gouvernementale pour éclaircir cette question.

Viande

Dans le domaine du boeuf, les approvisionnements sont très irréguliers en quantité et en qualité. Il n'existe pas de volume suffisant de gros veaux disponibles pour établir une classe avantageuse pour cette production.

3.1.2 Éléments de solution

Il faudrait:

— favoriser le regroupement des transformateurs et des producteurs afin qu'ils répondent à la demande (plan conjoint);

— favoriser le regroupement des petites et moyennes entreprises en unités plus grosses de façon à assurer le distributeur d'un approvisionnement plus régulier;

— inciter ou, au besoin, obliger les chaînes à s'approvisionner dans une certaine mesure dans les entreprises agro-alimentaires québécoises compte tenu du prix et de la qualité;

— développer des facilités de conservation de produits périssables, notamment à court terme, des entrepôts pour prolonger la conservation des fruits et légumes 2 ou 3 mois.

— inventorier les besoins du secteur secondaire en matière de produits agricoles et transmettre cette information au secteur primaire.

Les entreprises de transformation devraient, pour leur part, se regrouper, si ce n'est au niveau de la gestion globale, du moins au niveau de la vente de façon à réduire le nombre d'offrants.

3.2 Adaptation des produits à l'évolution des marchés: Innovations technologiques et recherche.

3.2.1 Conjoncture

On mentionne que le secteur de la transformation alimentaire est assez lent à réagir aux nouveaux marchés et qu'il se contente de l'adaptation de technologie nouvelle plutôt que d'innover. La recherche dans ce domaine se fait à deux niveaux soit: au niveau des entreprises et au niveau institutionnel (gouvernement et universités).

Par ailleurs, la recherche corporative nécessite que les entreprises soient de taille raisonnable et qu'elles visent, pour amortir leur investissement, un marché plus grand que celui du Québec.

Quant à la recherche institutionnelle, on déplore le manque de communication entre les divers organismes intéressés soit, les universités du Québec et Laval, le CRIQ et le MAQ. La compétence est peu abondante et il est regrettable qu'elle doive être diluée en une multitude d'organismes qui coordonnent mal leurs activités. Il y a une duplication de certaines recherches. D'autre part, on mentionne que les institutions de recherche sont peu orientées vers les désirs du consommateur et du transformateur. Il y a un manque de communication entre l'industrie et les centres de recherche et un manque de coordination entre les centres de recherche eux-mêmes. On pourrait même ajouter qu'on n'utilise pas à son plein potentiel les compétences

disponibles, elles-mêmes passives. Les producteurs déplorent le fait que la recherche ne vise pas une meilleure utilisation des produits agricoles québécois, et les entreprises ont de la difficulté à financer les investissements de recherche et de développement qui sont onéreux.

3.2.2 Éléments de solution

Au niveau de la recherche, les entreprises devraient se regrouper afin de justifier des investissements en recherches et en développement. Elles devraient également faire part aux centres de recherche institutionnelle de leurs problèmes et préoccupations en matière de recherche.

D'autre part le gouvernement devrait:

— faire un inventaire de ce qui se fait sur le plan de la recherche au niveau gouvernemental et institutionnel;

— mieux faire connaître l'existence des centres de recherche gouvernementaux et universitaires;

— exercer un meilleur leadership en coordonnant la recherche par le biais d'un organisme central tel SATIA, le Conseil de recherche ou le nouveau service de la recherche du M.A.Q.;

— assurer la diffusion et l'utilisation des idées et technologies nouvelles.

Au niveau technologique, l'on devrait:

— faciliter l'achat d'équipement et son financement;

3.3 Les centres de décision

3.3.1 Conjoncture

Les entreprises de distribution n'ont aucune préférence quant à l'importance ou la grosseur du fournisseur en autant qu'il démontre:

— un approvisionnement régulier;

— une qualité constante;

— un effort publicitaire;

— une rotation adéquate des produits offerts.

On déplore que les petites entreprises qui ne peuvent se permettre un service sophistiqué de contrôle, ne puissent pas compter sur des services d'inspection gouvernementaux mieux structurés. Un grand nombre de consommateurs seraient disposés à acheter de préférence des produits québécois à qualité et prix concurrentiels. Il faudrait par ailleurs mieux les faire connaître et améliorer la présentation.

Les centres de distribution des chaînes sont en majorité au Québec et se disent réceptifs aux produits du Québec, à la condition d'obtenir à prix égal, qualité égale.

3.3.2 Éléments de solution

Le gouvernement devrait intensifier l'éducation des consommateurs qui constituent le véritable centre de décision. Le ministère de l'Agriculture du Québec pourrait devenir à la fois ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il est recommandé de plus que ce ministère devienne le maître d'oeuvre du suivi du présent sommet et continue à jouer un rôle prépondérant dans l'organisation des sommets futurs, et que le gouvernement élabore des politiques incitatives d'achat pour le secteur institutionnel en matière agro-alimentaire, basées sur la qualité.

3.4 Conditions de travail

3.4.1 Conjoncture

La conjoncture de travail se définit en vrac de la façon suivante:

— conditions difficiles inhérentes au type d'opération;

— risques d'accidents élevés; la formule du plan boni augmente d'ailleurs ces risques;

— absence d'infirmerie;

— la spécialisation des tâches a dépersonnalisé le travail;

— les travailleurs ne participent pas à la définition des taux de productivité.

3.4.2 Éléments de solution

— Il faudrait favoriser une meilleure consultation entre les différents agents dans le but d'augmenter la capacité concurrentielle; et former des comités de main d'oeuvre pour permettre de mieux connaître les frustrations des travailleurs;

— Les industriels devraient de plus favoriser une meilleure consultation entre les divers agents de l'industrie dans ce même but d'augmentation de la capacité concurrentielle du secteur;

3.5 Rationalisation des secteurs : modernisation, consolidation et fusion des entreprises

3.5.1 Conjoncture

Bien que la rentabilité du secteur ne soit pas nécessairement fonction de la taille des entreprises, les fusions et le regroupement comportent de nombreux

avantages concurrentiels. Les fusions devraient cependant s'accompagner de consultations avec les syndicats de façon à mieux leur faire partager les préoccupations de l'industriel en matière de compétitivité.

La croissance des entreprises passe presque obligatoirement par une fusion ou un regroupement. Il y a cependant quelques rares exceptions d'entreprises qui se développent par innovation technologique. La consolidation d'entreprises comporte cependant des risques:

— perte de compétitivité (monopole);

— problème de gestion;

— problème de relations de travail liées à la dimension moins humaine;

— besoins financiers nouveaux;

Dans le secteur du lait particulièrement, la concentration a amené un problème au niveau du transport et de l'énergie.

La rationalisation peut cependant être envisagée sous le plan de la fusion d'entreprises et/ou sur le plan de la fusion des services (ex. le pain).

Lorsqu'on entreprend de rationaliser un secteur, on devrait tenir compte:

— du rôle social que joue la PME dans la région;

— du développement de nouvelles utilisations que l'infrastructure n'utilise plus;

— du coût social de la rationalisation dans le milieu touché.

Au niveau de la transformation, les problèmes pour chacune des productions spécifiques sont:

Produits laitiers

Les usines se doivent d'être bien équipées pour répondre à la production en période de pointe alors qu'elles demeurent sous-utilisées pendant les périodes hivernales de ralentissement. On devra, au plan des solutions, limiter l'émission de nouveaux permis de transformation tant que la recherche des marchés n'aura pas donné des résultats concrets et que les permis accordés ne compromettent pas la rentabilité des usines existantes.

Fruits et légumes

On reconnaît une stagnation dans des domaines traditionnels: pois, maïs, haricots. On propose donc d'intensifier la recherche dans la diversification de la production et des procédés de transformation.

Céréales

Il ne semble pas y avoir de problème particulier à soulever en ce qui concerne la transformation des céréales.

Volaille

L'usine fonctionne au ralenti durant une certaine période ce qui nuit à sa capacité concurrentielle.

Viande

Il existe une coupure de la chaîne agro-alimentaire, une partie de la production québécoise étant acheminée vers l'Ontario pour transformation avant de revenir au Québec par la suite.

3.5.2 Éléments de solution

Il est suggéré:

— que le gouvernement mette sur pied un service conseil offert aux P.M.E. quant à:

  — l'informatique
  — la planification
  — la connaissance des marchés
  — les services financiers
  — les services en développement technologique;

— que parallèlement au développement des procédés de transformation on développe des mécanismes de traitement des résidus, que l'on étudie la réutilisation des résidus au plan régional plutôt que par secteur uniquement;

— qu'une politique de rationalisation des secteurs soit fonction:

  — de la régionalisation
  — du maintien de l'emploi
  — de l'utilisation et de la récupération maximum des intrants
  — de la protection du milieu;

— qu'on permette la négociation syndicale multipatronale (accréditation sectorielle).

3.6 Développement régional

3.6.1 Conjoncture

La prospérité des métropoles passe par la prospérité d'autres pôles régionaux donc il faut éviter le déplacement rural.

3.6.2 Éléments de solution

Il faudrait viser l'exploitation maximale des particularités régionales. On devrait favoriser une activité secondaire (la transformation sur place), et l'application des plans conjoints de telle sorte qu'ils aient pour effet de maintenir une activité primaire régionale.

Communiquer et publiciser les besoins régionaux pour que les producteurs régionaux (primaire et secondaire) puissent y répondre dans la mesure du possible.

Tendre vers l'autosuffisance régionale.

Ne pas négliger mais favoriser la dimension sociale et régionale.

3.7 Pratiques commerciales

3.7.1 Conjoncture

La superposition de certains services d'inspection entraîne, double emploi, surcharge, confusion et conflit. Prenons l'exemple de la CUM où le droit d'inspection s'étend dans un rayon de 100 milles et représente une duplication des services d'inspection. De plus, les normes de qualité ne sont pas appliquées assez rigoureusement sauf dans le cas de certains produits.

3.7.2 Éléments de solution

On recommande:

— La disparition du service d'inspection de la CUM tout en conservant toutefois des normes aussi rigoureuses.

— L'abolition du système d'achat de tablettes dans les super-chaînes.

— Qu'une étude soit entreprise pour faire toute la lumière sur ces pratiques commerciales plus ou moins louches ou légales.

— Qu'on accorde une importance plus grande au maintien de la qualité dans le transport des produits.

3.8 Marketing

3.8.1 Conjoncture

La faiblesse du marketing de la PME québécoise est évidente pour tous les intervenants. Elle origine d'une trop grande faiblesse des moyens financiers des entreprises et perpétue cette dernière. Le regroupement pour la mise en marché et la publicité est préconisé comme élément de solution.

Les producteurs agricoles sont d'avis que l'on affecte trop souvent les produits agricoles en coupant les prix (soldes), ce qui nuit à la réputation de produits auprès des consommateurs.

Par ailleurs, les associations de consommateurs mentionnent que le marketing excessif déplace le centre de décision réel au profit du vendeur. Par contre, on se montre favorable à la publicité sectorielle faite par les agents

du secteur qui a pour effet d'inciter le consommateur à acheter des produits du Québec, par exemple, les légumes en saison, les oeufs, etc...

Les distributeurs ont un grand rôle dans la mise en marché car la position des produits sur les tablettes conditionneront la demande dans une certaine mesure. Par contre, les distributeurs mentionnent que c'est le rôle du manufacturier de voir à la position de son produit et d'en mousser la vente.

3.8.2 Éléments de solution

— Les entreprises devraient se regrouper dans la mise en marché et la publicité afin de se donner des services de niveau professionnel en ce domaine.

— Des services gouvernementaux, pour leur part, devraient assurer un soutien au niveau du Conseil de mise en marché.

THÈME 4

LE COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
(la compétitivité des produits québécois et la concurrence étrangère)

Les participants au sommet agro-alimentaire s'entendent pour dire que le Québec peut être compétitif pour plusieurs produits. Sur le marché canadien, ces produits sont principalement le lait, le porc, la chair de volaille et certains légumes. Sur les marchés extérieurs, le Québec a un niveau de compétition acceptable pour le porc, certaines catégories de boeuf, certains légumes, les produits de l'érable et certains autres.

Dans les cas où nous avons déjà conquis des marchés, il faudra par ailleurs s'assurer que nous conserverons nos avantages.

L'amélioration de la balance commerciale est un angle par lequel le Québec peut envisager le développement de l'agro-alimentaire et il ne doit pas être oublié. Par ailleurs, la majorité des participants sont d'accord pour s'attaquer d'abord à combler la demande du marché intérieur, bref, une meilleure autosuffisance.

On reconnaît également que la production et le commerce des produits agricoles et alimentaires sont parmi les secteurs les plus protégés par différents groupes de pays. En plus des barrières tarifaires traditionnelles, une infinité de moyens sont utilisés pour protéger ce secteur de l'économie. Parmi ces moyens, les normes de qualité constituent souvent une des pratiques les plus utilisées comme entrave aux échanges commerciaux.

C'est surtout en terme de produits alimentaires que le développement des marchés extérieurs peut s'avérer nécessaire pour le Québec. Notre structure industrielle est composée d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises dont les ressources humaines et financières ne permettent pas d'atteindre les économies d'échelle nécessaires.

Ainsi, l'occupation de notre marché suppose la mise en place dans certains cas de types d'entreprises qui doivent évidemment compter sur une plus vaste population pour écouler son produit.

La politique des transports vient du gouvernement fédéral et répond donc à des besoins canadiens: elle peut profiter au consommateur ou au détaillant mais présente souvent un élément de concurrence défavorable du point de vue de la production québécoise.

Dans le domaine de la production des céréales, la politique des transports favorise les importations au Québec. Elle favorise également la venue

de produits agricoles des provinces maritimes sur le marché québécois au détriment de notre production.

Il y a nécessité de développer l'esprit d'excellence de nos produits, de favoriser l'innovation et de développer la recherche tant privée que gouvernementale.

La preuve est faite que d'excellents programmes de promotion et de publicité sont des outils essentiels dans le développement des marchés et dans une certaine mesure, permettent de faire face à la concurrence étrangère tant sur le marché intérieur qu'extérieur. Les résultats obtenus avec les produits de l'érable, la crème glacée, les fromages fins, la chair de volaille sont autant d'exemples probants.

Dans le domaine du porc, la situation est bonne et les interventions gouvernementales devraient être limitées.

Pour les produits agricoles, il faudrait s'assurer de la réciprocité des traitements tarifaires et non tarifaires.

Si on s'organise, les produits avicoles pourraient accéder à des marchés extérieurs très intéressants.

L'aide alimentaire aux pays en voie de développement pourrait constituer un débouché à moyen terme pour certains de nos produits.

THÈME 5

LES RÔLES DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE
(les objectifs et les moyens de concentration)

5.1 La demande des produits agro-alimentaires

5.1.1 Le rôle des producteurs

— Participer à des groupes de concertation avec les autres agents du système.

— Favoriser l'établissement d'une inspection systématique de la qualité des produits.

5.1.2 Le rôle des transformateurs

— Favoriser l'innovation technologique permettant la fabrication de nouveaux produits.

— Réaliser des regroupements d'entreprises, au moins au niveau de la fonction commerciale, permettant de s'insérer plus facilement dans les circuits de la distribution tant sur le marché intérieur qu'extérieur.

5.1.3 Le rôle des distributeurs

— De façon systématique, acheter québécois lorsque les exigences de qualité, de régularité et de volume sont respectées en autant que les prix soient compétitifs.

5.1.4 Le rôle des consommateurs

— Que les associations de consommation sensibilisent leurs membres par une campagne de publicité d'achat québécois.

5.1.5 Le rôle du gouvernement

— Que le MAQ assure par une structure appropriée le leadership de l'établissement d'une concertation systématique entre les agents du système.

— Que des normes précises de qualité et de salubrité des produits soient définies par le MAQ en consultation avec les agents impliqués.

— Que des services d'inspection aient aussi pour mandat d'assurer l'application et le contrôle de normes élevées de la qualité des produits à tous les paliers de la chaîne alimentaire.

5.2 Les produits agricoles

5.2.1 Le rôle des producteurs

— Participer à des groupes de concertation entre les agents du système.

— Ajuster par tous les moyens possibles la régularité des approvisionnements selon les besoins de la demande.

— Participer financièrement aux programmes conjoints de promotion et de publicité avec les autres agents du secteur.

— Assurer un regroupement de l'offre qui permettra un équilibre des forces.

5.2.2 Le rôle des transformateurs

— Transmettre à la production les informations nécessaires sur le développement des nouveaux produits.

— Participer financièrement aux campagnes de promotion des produits québécois.

5.2.3 Le rôle des distributeurs

— Pour les produits vendus à l'état frais ou légèrement conditionnés, favoriser l'achat des produits québécois.

— Participer aux mécanismes de concertation avec les autres agents du système.

5.2.4 Le rôle du gouvernement (le MAQ)

— Intensifier la vulgarisation des techniques de priorité dans la production et des avantages économiques qui en découlent.

— Coordonner et intensifier la recherche technique et économique en regard des techniques de production, du développement de nouveaux produits et de la recherche des marchés.

— Adopter une législation permettant la protection du territoire agricole.

— Participer financièrement à la mise en place d'infrastructures (drainage, entrepôt) favorisant le développement de la production et la rationalisation de la mise en marché.

— Participer financièrement et coordonner les programmes de promotion et de publicité tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

— Assumer la responsabilité de formuler les normes de protection de l'environnement et en discuter l'application avec les ministères et autres agents concernés.

5.3 La transformation et l'approvisionnement des marchés

5.3.1 Le rôle des transformateurs

— Faire connaître leurs besoins en recherche de marché, de technologie, etc.

— Se regrouper pour s'attaquer à certains marchés.

— Faire connaître aux producteurs la quantité et la qualité des produits dont ils ont besoin.

— Faire connaître leur besoin en main d'oeuvre (formation, etc.).

— S'attaquer davantage aux marchés à l'aide de marques nationales susceptibles de devenir un symbole de qualité.

— Former des comités de main d'oeuvre pour éviter les conflits dans le secteur de la transformation des aliments et étudier la possibilité de négociations syndicales multipatronales.

5.3.2 Le rôle du gouvernement

— Favoriser la mise en place de mécanisme pour regrouper l'offre.

— Favoriser le regroupement des PME.

— Développer l'information statistique nécessaire aux agents de l'agro-alimentaire.

— Faire connaître les ressources privées et publiques au niveau de la recherche.

— Assurer la formation technique de la main d'oeuvre requise dans le secteur.

— Coordonner l'ensemble de la recherche via un organisme central.

— Intensifier l'éducation des consommateurs qui sont les véritables centres de décision.

— S'assurer de la qualité de l'inspection pour qu'elle soit une garantie pour les distributeurs.

— Créer un ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui coordonnerait l'ensemble des politiques et programmes touchant le secteur.

— Accélérer la mise en application de la politique d'achat pour les institutions publiques et parapubliques.

— Mettre en place un mécanisme permanent de consultation entre les agents.

TROISIÈME PARTIE

TRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

CHAPITRE 1

LA DEMANDE DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES

— INTRODUCTION
— PROMOTION ET PUBLICITÉ
— LE MARCHÉ INSTITUTIONNEL: PRIVÉ ET PUBLIC
— SYNTHÈSE

M. Bernard LANDRY :
(président de la conférence socio-économique de l'industrie agro-alimentaire)

Nous allons maintenant commencer nos travaux en assemblée plénière. D'abord quelques très brèves remarques méthodologiques. Nous tâcherons d'ajuster nos méthodes au rythme des travaux au fur et à mesure que nous les ferons. Ce que nous voulons vous proposer aujourd'hui, ce sont cinq séances de travail d'une heure. On en ferait, par conséquent, deux d'ici la pause-café de 11 heures. Pour chacune de ces séances, nous verrions un des cinq thèmes qui vous ont été proposés, d'une façon générale, en ateliers principaux ou ateliers spécialisés hier.

C'est notre collaborateur, François Dagenais, sous-ministre adjoint de l'Agriculture, qui vous soumettra ces thèmes, et ensuite, la discussion s'amorcera de la façon la plus classique possible. Je cède maintenant la parole à François Dagenais pour qu'il nous énumère les deux premiers sous-thèmes du premier thème.

M. François DAGENAIS :
(sous-ministre adjoint, ministère de l'Agriculture)

M. le Président, mesdames et messieurs, sur l'atelier « L'évolution et la pénétration des marchés », nous avons retenu - comme premier sujet, « La promotion et la publicité ». La promotion doit se faire surtout sur la base des produits et non sur la marque. Cette promotion pourrait être financée conjointement par les producteurs, et les transformateurs les distributeurs et le gouvernement. Elle doit tendre à développer une plus forte incitation à acheter les produits québécois. De plus, elle doit viser une cohérence avec les politiques nutritionnelles mises de l'avant par les différents ministères.

Rattachée à cette question de la publicité, vous avez la qualité des aliments. S'il y a une publicité qui est faite, il faut donc, et si on demande d'acheter québécois, en assurer la qualité. Il faut assurer une qualité élevée et fiable des aliments mis en marché. Pour ce faire, des mesures de contrôle souples mais efficaces doivent être mises en place en évitant les dédoublements de juridiction. Il y a l'identification des produits du Québec et ce que cela implique au niveau du standard de qualité. Si on appose sur les produits du Québec une identification, il devrait y avoir des standards de qualité. Il y en a qui ont soulevé la question que pour pénétrer certains marchés, cela peut devenir difficile s'il y a une identification strictement québécoise. Pour ce qui est de la nécessité d'approvisionnements stables, il faut comprendre que si on

fait de la publicité, que la qualité est bonne mais qu'on manque de produits, on court vers des problèmes qui ne peuvent que favoriser la concurrence avec les grandes entreprises déjà installées.

Cela résume le premier point qui a été amené et qui, quant à nous, semble important. Il y en a un deuxième qui est la politique dans l'institutionnel public et privé. Il s'énonce comme suit : « Le marché de l'institutionnel privé est très difficile à conquérir. Dans le cas des restaurants et des hôtels, il y a des efforts à faire, par exemple, le contenu québécois d'assiettes de fromage. En général, cependant, les produits laitiers québécois s'y vendent assez bien. Dans le domaine de la néo-restructuration, pour la pénétration des marchés, les acheteurs sont très exigeants et les PME québécoises ne sont pas assez bien structurées pour concurrencer les fournisseurs traditionnels ou étrangers. C'est le cas de l'industrie de la viande bovine qui a de la difficulté pour pénétrer le marché de la néo-restauration. On le constate au niveau de l'institutionnel public. Les paiements tardent à être versés aux distributeurs et plusieurs de ces institutions exigent l'inspection fédérale. Le prix est le premier critère de choix, ce qui entraîne, dans beaucoup de cas, l'achat d'aliments venant de l'extérieur. Cette politique ne favorise pas toujours une politique d'achat de produits de qualité fondée exclusivement sur le prix. De plus, il faut ajouter que les institutions publiques achètent beaucoup de produits congelés et de conserves, domaine dans lequel le Québec est très déficitaire. Il faudrait veiller à ce que les commandes s'étendent sur un ensemble de produits, plutôt que par option de soumission pour chaque produit figurant à la commande.

Le marché institutionnel public et parapublic, commissions scolaires, centres d'accueil, etc., pourrait garantir la demande de produits nouveaux de qualité à prix égaux aux autres produits. Cela signifie que si les entreprises étaient déjà assurées d'un niveau de commande du marché institutionnel, on disposerait d'une bonne base pour démarrer.

Le Président :

Merci, Monsieur.

Je commence à recevoir les interventions sur le premier des deux thèmes mentionnés par François Dagenais, c'est-à-dire : promotion, publicité, qualité, identification des produits québécois.

Intervenant non identifié:

On se demande un peu pour quelle raison il faut absolument que les produits québécois soient identifiés comme tels.

Je ne suis pas un spécialiste de l'exportation, mais je me demande, dans ce cas précis, si c'est un avantage - première question.

Ma deuxième question concerne la qualité des produits; il en a été fait mention, je pense, dans à peu près tous les ateliers. L'inspection faite par le gouvernement du Québec, actuellement, est bien faite, mais malheureusement, elle est insuffisante quantitativement et n'est pas assez étendue. On sait et on le voit aussi dans le document assez souvent... Vous remarquerez que les distributeurs ou les manufacturiers exigent l'inspection fédérale. Dès lors, il sont sûrs que le produit est inspecté.

Cette remarque vient principalement du fait qu'on a eu le cas, cet automne, d'un manufacturier de conserve qui a tout de même fait toute sa production sans mettre de sel dans un produit où il devait y en avoir.

Comment cela se fait-il que ce manufacturier ait pu vendre sa production ? C'est par les retours des consommateurs qu'on s'en est aperçu.

Le Président :

Merci. Cette histoire de sel nous a été relatée au cours de la nuit. Donc, elle a fait son bout de chemin. Elle venait de l'atelier hier. J'imagine que c'est vous qui l'aviez relatée.

Intervenant non identifié :

Disons qu'il s'agit d'un cas extrême.

Le Président :

Peut-être quelqu'un pourrait-il nous aider. D'abord en ajoutant d'autres éléments à cette intervention, mais aussi en répondant aux questions soulevées. Ainsi pourquoi identifier les produits québécois ? Évidemment, c'est une question de base et surtout pour l'exportation. On conçoit facilement qu'un identification puisse être faite pour le marché local et qu'on lui « mette une sourdine » pour l'exportation. Ce que font la plupart des grands pays commercialement agressifs. Ils pavoisent avec leur couleur nationale pour leur marché intérieur et se déguisent, dans toute la mesure du possible, pour les marchés extérieurs. C'est un phénomène bien connu.

Intervenant non identifié :

C'était justement pour rectifier cela, M. Landry. C'était à notre atelier, la commission numéro 1. Nous avons insisté pour que les produits soient identifiés pour permettre au consommateur de faire un choix québécois. Par contre, d'autres nous ont dit que cette identification nuirait à l'exportation. Je ne sais pas. Peut-être y a-t-il un moyen à chercher qui, d'une façon subtile, permettrait d'identifier ces produits, sans nuire à l'exportation. Également, dans le même chapitre, la commission s'est penchée assez longuement, et tous les intervenants étaient d'accord qu'au moins, au niveau de la distribution, nous étions, non seulement sympathiques, mais très enclins à encourager les producteurs et les transformateurs, les fabricants québécois pourvu qu'on réponde aux normes énoncées.

M. Robert LARIVIÈRE :
(Conseil de la boulangerie du Québec)

J'aimerais faire une première remarque en disant que dans le rapport de synthèse, il n'est nulle part question d'un secteur qui s'appelle secteur de la boulangerie. C'est un secteur qui semble difficile à caser parce que j'ai eu de la difficulté à trouver un atelier me convenant. Je n'ai pas trouvé un atelier dans lequel j'aurais pu m'intégrer.

Il semble que pour le moment ce soit un secteur à part. J'aimerais bien qu'on lui trouve une place assez précise dans le domaine de l'agro-alimentaire parce qu'il a une certaine importance.

Concernant le problème de la promotion des marques, je désirerais vous faire part de certaines expériences personnelles.

Je pense qu'il va falloir en tenir compte, surtout dans le domaine de la boulangerie. J'aimerais vous dire que, vendant légèrement en Ontario, il est clair que l'identification québécoise nous a fermé énormément de portes. Je doit malheureusement admettre que l'inverse n'est pas vrai. On a de la concurrence de l'Ontario et il semble qu'il suffit d'avoir un nom à consonance non francophone pour que cela se vende mieux au Québec. Je ne dirais pas cela pour tous les secteurs, mais, dans notre domaine, c'est un fait. C'est la seule remarque que je voulais faire. Peut-être que cela peut servir dans la réalisation d'un programme d'information et de formation des consommateurs.

Le Président :

Merci. Qui veut élaborer ? Il y a eu des questions extrêmement lourdes qui viennent d'être mises sur la table et il en restait des interventions précédentes, comme la question de l'inspection sur laquelle on n'est pas revenu. Elle est bien faite, a dit un des participants, mais pas suffisante, et il y a aussi cette question de nos relations avec nos partenaires commerciaux de l'Ontario, mais on peut extrapoler aussi pour n'importe quel pays avec lequel nous sommes en concurrence commerciale. Le jeu, c'est de vendre globalement le plus possible à l'autre et d'acheter le moins possible de lui. Bien que tout le monde sache que les balances commerciales doivent finalement s'équilibrer d'une manière ou d'une autre, mais il serait bon qu'on aille un peu plus avant dans ce thème, parce qu'il va se raccrocher à tout ce qu'on a dit sur l'autosuffisance, la soit-disant autarcie et la balance agro-alimentaire. Alors, qui veut fouiller davantage cette question ? Oui, M. Roy.

M. Léonard ROY :
(Conseil de l'alimentation du Québec)

Sur cette question de la promotion, je suggère, d'une façon pratique, pour le sommet agro-alimentaire, qu'il soit enregistré quelque part et d'une façon très factuelle, non sentimentale, un peu ce que vous venez de dire. Il reste que pour faire du commerce, il faut que ceux qui produisent au Québec pro-

duisent, comme on le dit dans le rapport, de la meilleure qualité possible. C'est de cette façon qu'on peut s'installer quelque part sur le marché domestique d'abord et, compte tenu qu'il n'y a pas un investisseur de capitaux dans la province de Québec qui peut vouloir investir seulement pour servir la population de six millions du Québec, il faut exporter et, à ce moment-là, qu'on le dise d'une façon très claire.

Lors de ma participation, hier, à un comité en particulier, et ce que j'ai entendu hier soir venant d'autres comités, je trouve qu'on a charrié dans ce domaine-là. Qu'on dise donc d'une façon catégorique que nous sommes conscients - on ne porte pas de jugements - que, pour faire des affaires ici, et dans l'ensemble du pays, il faut être réaliste et qu'il faut accepter de trouver certaines formules, de façon à minimiser autant que possible les contraintes non économiques que nous impose l'équilibre de la balance commerciale. J'ai essayé d'être assez bref et de rester très factuel. Il y a un danger qu'on tombe dans l'angélisme et que l'on pense pouvoir faire du commerce librement, partout, sans avoir à faire face à cette contrainte. Qu'on en tienne compte. Comme vous avez dit tout à l'heure, probablement que ce n'est pas pire pour nous autres de faire cela ici, de prendre des moyens pour, peut-être, masquer la provenance de nos produits, puisque c'est une condition pour les vendre, compte tenu que, dans d'autres pays, on utilise la même formule, mais qu'on le dise. J'ai l'impression qu'on manoeuvre dans le moment pour ne pas le dire. Et il faut le dire.

Le Président:

Merci, M. Roy. Oui, M. Paul Couture.

M. Paul COUTURE:
(Union des producteurs agricoles)

M. le Président, je pense que tout le secteur promotion-publicité est capital. Aujourd'hui, dans notre monde de consommation, la publicité est importante. On n'a qu'à voir ce que nos enfants mangent, à cause de la publicité, quelle influence et quel marché on peut obtenir grâce à elle. On a de petites expériences en qualité de producteurs agricoles. On a fait de la publicité pour promouvoir la production laitière. Je pense que cette campagne a eu une influence sur la consommation.

On a arrêté la baisse de la consommation et je pense que cela a eu un effet positif. Autre point important: on en parle beaucoup, mais on a l'air gêné de discuter du produit québécois. Je pense qu'il faudrait le valoriser. On a longtemps parlé des patates du Nouveau-Brunswick. Pourquoi ne parlerait-t-on pas des produits du Québec, s'ils répondent à des normes de qualité et qu'on soit fier de les présenter? Je pense que cela aurait aussi une importance positive. On peut développer un produit qui se compare qualitativement aux autres, peut-être que ce serait plus positif que de se sentir gêné et d'être obligé de mettre un nom à consonance anglaise sur un produit québécois. Je crois que le problème est important.

Je n'ai pas toutes les solutions, mais probablement que la publicité et la promotion sont des éléments positifs de réponse.

M. Claude TARDIF:
(Institut international de sirop d'érable)

On produit dans nombre de cultures un produit d'une excellente qualité et les communiqués qui devraient sortir d'un sommet comme celui-ci ne devraient pas, selon moi, mettre les six millions de consommateurs auxquels on s'adresse en garde contre les problèmes de contrôle de qualité auxquels font face les industriels du domaine agro-alimentaire québécois.

Oui, il est vrai on se heurte à quelques problèmes dans certains secteurs, mais il y a des problèmes tout aussi bien ailleurs.

La deuxième partie de mon intervention concerne l'identification dans le cadre de campagnes de promotion et de publicité. Un des éléments les plus visibles sur le plan de promotion dans les magasins, est l'empaquetage. Je crois qu'il faudrait peut-être faire un effort plus immédiat pour la présentation de nos empaquetages avec une identification fonctionnelle des ingrédients et des normes de classification qui soient moins inquiétantes que celles qu'on peut rencontrer dans plusieurs domaines, notamment celui des fruits et légumes, de la volaille et d'autres encore. Merci.

M. Marcel GAGNON:
(Université du Québec à Montréal)

Je voudrais être très pratique. Il a été un temps ici au Québec, la CECO nous l'a révélé, où le gouvernement provincial ne prenait pas ses responsabilités vis-à-vis de l'inspection des usines et des produits. La situation a changé après « l'oeil au beurre noir » que l'agro-alimentaire a attrapé lors de l'enquête sur le crime organisé.

Depuis ce temps-là, des sommes ont été mises à la disposition du ministère de l'Agriculture, un service d'inspection que je trouve extrêmement valable a été mis sur pied, la qualité des hommes qui font l'inspection a été valorisée, à mon avis, dans l'engagement.

Donc, on n'a plus besoin de recevoir la visite de deux ou trois inspecteurs dans une usine. Dans le moment, le gouvernement provincial, qui ne prend pas ses responsabilités, accorde aux municipalités - particulièrement à la ville de Montréal, qui est aujourd'hui la CUM - le droit d'avoir un système d'inspection plus sévère que celui du Fédéral, plus sévère que celui du Provincial. Je ne vois pas pourquoi les Montréalais seraient mieux protégés au point de vue qualité de produits que les gens de Saint-Moïse, d'où je viens.

Actuellement, si un produit doit entrer sur le territoire de la CUM, un inspecteur de la ville de Montréal, peut aller visiter une usine à 100 milles de là,

alors qu'un inspecteur provincial passe dans ce secteur. Je crois que cette duplication nuit énormément aussi à l'entreprise, dans l'éducation de son personnel, on se trouve en présence de deux normes, un plus sévère que l'autre, il faut aussi ajouter les risques de conflits de personnalités entre des inspecteurs.

Comment peut-on arriver à standardiser, à l'intérieur d'une entreprise, un programme d'éducation d'assurance-qualité, avec le personnel, quand il reçoit des directives de deux inspecteurs différents, parfois conflictuelles ? Je crois que, maintenant avec le service bien organisé d'inspection du gouvernement du Québec, on n'a plus besoin d'avoir ces visites des services municipaux à cent milles du lieu où les produits alimentaires vont être livrés. Merci.

MME Solange BÉRUBÉ :
(AFEAS)

Je mets le chapeau de la consommatrice parce que, dans l'AFEAS, nous avons des femmes en aval, avec des femmes collaboratrices, dans toute la chaîne de l'agro-alimentaire. Je voudrais parler surtout de qualité.

La qualité est souvent compatible avec des produits saisonniers. Je pense que ce serait peut-être important, dans d'autres études ultérieures, qu'on pense aussi qu'un produit saisonnier est souvent de meilleure qualité qu'un approvisionnement régulier. Je pense aux tomates. Les tomates, en février, ne sont pas souvent bonnes. Par contre, si on les consomme au moment de la saison, il faudrait habituer le consommateur à sentir la différence qui est très sensible.

La qualité, souvent, est conditionnée par des habitudes alimentaires. J'étais au comité des produits laitiers. Quand on boit le lait cru, il est bon. Quand on prend du lait pasteurisé, il n'est plus bon.

Souvent la qualité est fixée par les exigences des différents gouvernements. Il y a les classements. Le petit pois, qu'il soit de qualité un ou de qualité deux, on ne constate pas quelquefois, beaucoup de différence entre les deux, mais dans le coût, en revanche, il y en a beaucoup. Je pense que ce sont encore des habitudes alimentaires qui vont faire penser aux consommateurs que la classification des produits est onéreuse. Une pomme, que l'on manipule trois fois et quatre fois, est beaucoup plus chère qu'une pomme, petite ou grosse, dans la même manne. Les enfants vont choisir les grosses et finiront ensuite par manger les petites.

Je crois qu'il faut considérer toutes ces choses quand on parle de qualité et d'habitudes alimentaires, de façon à donner à nos produits, la protection la plus naturelle possible. Je pense qu'il y aurait quelque chose à faire dans ce sens ce n'est certainement pas ici qu'on va y parvenir. Mais je souhaite qu'on y revienne.

Le Président:

Monsieur, vous avez la parole.

M. Michel DESNOYERS
(Produits alimentaires Anco Inc.)

En ce qui concerne la promotion des produits, en affaires, si on veut augmenter nos ventes, la première source qu'on regarde, ce sont nos clients existants. Je compare cette démarche à celle de la province de Québec, je crois qu'on est loin d'avoir fait tout le travail de promotion et de développement des ventes qu'on aurait dû faire jusqu'à maintenant. Je crois aussi qu'il y aurait une première démarche à faire dans ce sens. En ce qui concerne les ventes, à l'extérieur du Québec, il faudrait peut-être distinguer entre différents types de produits. Par exemple le sirop d'érable. Il est peut-être souhaitable et je pense que c'est ce qui a été fait, de présenter l'image de ce produit comme étant le sirop d'érable du Québec. Mais lorsqu'on arrive avec des produits, dont la qualité peut être plus difficile à contrôler au niveau entre les divers fabricants, il est mieux, sans doute, de miser sur les marques.

M. Lauréat MARQUIS:
(Fédération de l'UPA du Bas Saint-Laurent)

Dans un atelier, hier, on faisait remarquer que dans certaines institutions, nos budgets ne nous permettent pas d'utiliser suffisamment les produits québécois.

Le Président:

Là, M. Marquis, je vous ferai remarquer que vous débordez dans le thème que nous allons traiter immédiatement après. Je vais vous laisser aller, parce que votre pensée est déjà en ...

M. MARQUIS:

On se dit, de ce fait, que si les budgets concernant ces institutions ne permettent pas d'utiliser suffisamment les produits québécois-remarque qu'on m'a faite, en termes bien clairs - on est obligé de courir après des « bargains ». Or, on a aussi souligné, hier en atelier, que des institutions sont obligées d'utiliser des produits synthétiques et très bon marché. Cette situation ne favorise pas la pénétration des produits québécois dans ces institutions. C'est un point important qui mériterait qu'on s'y penche au cours de cette session.

Merci, M. le Président.

Le Président:

C'est une très bonne introduction, ce que vous dites là, à notre second volet. Mais M. Couture veut encore parler sur la question de la qualité de la promotion et de la publicité. Je lui cède la parole.

M. Paul COUTURE:
(Union des producteurs agricoles)

M. le Président, je pense qu'on a tous une responsabilité. On parle de concertation et au sommet, ici, on dit comment on suffit davantage à notre marché et comment on vend davantage notre produit. Comme responsabilité, je pense qu'on s'est peut-être plus appliqué, inconsciemment, à dévaloriser le produit québécois. Je vais vous donner un exemple. Prenez la CECO. On a fait un programme télévisé sur la question de la viande. La qualité de la viande n'était pas plus mauvaise ici qu'elle ne l'est en Ontario, mais l'Ontario réglait ses problèmes internes chez lui. Ils n'en n'ont pas fait un programme public. Les gens, du coup, parlent de la viande de l'ouest. Quand ils veulent manger de la viande de qualité, c'est de la viande de l'ouest. La viande qui nous vient de l'Australie en paquets congelés, n'est peut-être pas de meilleure qualité que ce qui se vendait dans les pires ici. Mais on a laissé croire au consommateur que la viande du Québec n'était pas une viande mangeable, qu'elle était juste bonne pour les chiens. Je pense que c'est important à souligner. Il ne faudrait pas non plus, si on veut s'excuser de ne pas acheter un produit québécois, qu'on dise: Cela ne répond pas aux normes de qualité. Il y a bien des choses à corriger, qu'on peut changer entre nous, mais en soulevant ces problèmes publiquement, on donne l'impression que le produit québécois ne peut pas être bon. J'étudiais, l'année dernière, la question des tomates. Tout à coup, je remarque un article dans le journal: « Les tomates du Québec sont remplies d'eau. » Comment fait-on pour remplir nos tomates d'eau? Mais pour l'opinion publique, une bonne tomate, doit venir de la Californie, la nôtre est pleine d'eau. Il pleuvait souvent chez nous! Je pense que nous avons une responsabilité collective.

Le Président:

Malheureusement, M. Kirouac, je ne peux plus accepter d'interventions sur ce sujet. Ah, d'accord, je vous fais confiance, vous me faites un signe mini.

M. Jean-Marc KIROUAC:
(Union des producteurs agricoles)

Dans votre rapport, vous dites que la promotion et la publicité doivent être financées par les quatre partenaires. J'irais plus loin que ça, parce qu'on est allé plus loin dans ce domaine, dans l'atelier 1. Elles doivent être préparées, coordonnées et financées par toutes les parties, d'accord avec ça?

Le Président:

Très bien.

M. KIROUAC:

J'en profite, en ce qui concerne la promotion, prenons l'exemple des fromages fins, on s'est arrangé conjointement avec le ministère de l'Agriculture, conjointement avec les services de promotion des produits laitiers, lors de nos

manifestations publiques (congrès, assemblées, rencontres ou autres) pour offrir des dégustations de vins et fromages. On a appris à du monde qu'il y avait du fromage fin au Québec.

Le Président:

Merci M. KIROUAC.

Second volet de ce premier thème: les marchés institutionnels, autant du secteur public gouvernemental et paragouvernemental que du secteur privé.

M. Michel DESNOYERS:
(Produits alimentaires Anco Inc.)

Je profite de ce second sujet pour terminer ce que j'ai oublié de dire tout à l'heure, mais c'est dans le même portrait. J'aurais une recommandation à faire qui n'a pas été faite hier. Je ne sais pas si vous me le permettez. Le Québec a installé des maisons à l'étranger pour promouvoir je ne sais quoi, ce n'est pas un commentaire négatif que je fais, je pense qu'on devrait peut-être penser aussi à installer des offices de promotion, appelons-les comme on voudra, à l'extérieur du Québec, comme en Ontario ou en Colombie-Britannique qui seraient chargés d'aider les fabricants du Québec à promouvoir leurs produits dans ces provinces et également aux États-Unis.

Ce n'est pas une suggestion inédite, parce qu'il y a d'autres pays comme la France et le Danemark, ainsi de suite, qui font la même chose au Canada et cela a beaucoup de succès.

Le Président:

Section de droite.

M. Robert LARIVIÈRE:
(Conseil de la boulangerie)

Au bas de la page, « il faudrait voir la possibilité que les commandes portent sur un ensemble de produits plutôt que par option de soumission pour chaque produit figurant à la commande. » Je suis entièrement d'accord avec ça, mais avec une mise en garde. Il y a certaines institutions qui s'approvisionnent depuis tellement longtemps auprès du même fournisseur que lorsqu'on demande des soumissions, on fait référence uniquement aux produits qui sont fournis actuellement. Quand on n'a pas d'équivalents, on ne peut pas les mentionner.

Il arrive que des fournisseurs offrent une gamme de produits et que notre gamme soit légèrement différente. Si on demande une soumission pour des produits de notre concurrent et qu'on ne les a pas, on ne peut pas soumissionner.

J'aimerais, qu'à ce moment-là, il soit mentionné dans ces soumissions des équivalences. En effet on n'a jamais exactement les mêmes produits. Une deuxième remarque, on a terminé la page 1, mais on n'a pas touché la question de mise en marché déficiente, ni celle de la concurrence avec les grandes entreprises pas plus que celles des produits de qualité, des sources d'approvisionnement sûre et des prix inférieurs. Je ne sais pas si on va y revenir mais je peux vous dire que dans le domaine de la compétition avec les grandes entreprises, j'en aurais long à dire.

Le Président:

Simplement sur le plan de la méthode, ce qui n'a pas été retenu n'a pas été rejeté évidemment, pour la discussion de ce matin. C'est une question de limitation dans le temps, purement et simplement. Tous les travaux sont la base de la réflexion agro-alimentaire du gouvernement, c'est sûr et de tous les partenaires qui veulent s'en servir. C'est écrit et chacun repart avec ça. Je le dis pour ce point en particulier, mais ça s'applique aux autres également.

M. Jean-Guy FRENETTE
(Fédération des travailleurs du Québec)

Nous avons été confrontés à un léger problème hier, lorsqu'on a parlé de la néo-restauration, c'est-à-dire des A & W, des MacDonald, des Kentucky, etc. Dans certains cas, c'est assez clair que l'on connaît les sources d'approvisionnement de ces entreprises. Mais pour certains gros restaurateurs, on ignore leurs sources d'approvisionnement.

Mon opinion est que toute stratégie d'intervention gouvernementale dans la néo-restauration devrait, au départ, identifier comme il faut ces sources d'approvisionnement et veiller avec ses représentants, à l'amélioration du contenu québécois de leurs produits.

Le Président:

Merci. Est-ce que c'est la fin des interventions sur l'institutionnel privé et public ? Oui, monsieur.

M. GAGNON:

Monsieur, dans notre atelier, on a mentionné que c'était presque comparable à un cancer que de fournir les institutions, surtout parapubliques. Les comptes traînent pendant huit mois. Ce qui nuit à la trésorerie des petites et moyennes entreprises qui doivent pendant ce temps-là, trouver des sources de financement. Ca représente des montants considérables, à tel point que je connais des petites et moyennes entreprises qui refusent de soumissionner pour les institutions publiques et parapubliques.

En fait, j'en arrive à croire que ces institutions se financent grâces à leurs fournisseurs.

Merci.

Le Président:

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce point?

Oui, M. Tardif.

M. Claude TARDIF:
(Institut international du sirop d'érable)

Étant donné que le mode de paiement du secteur public semble faire un consensus, est-ce qu'on ne pourrait pas faire une recommandation du sommet, aux ministères de l'Éducation et des Affaires sociales, d'accélérer leur processus de paiement pour leurs achats d'aliments? Est-ce qu'il y aurait quelqu'un pour seconder? M. Turmel?

Le Président:

Sur ce point, je dois vous dire que, que ce soit une recommandation du sommet, c'est très bien. Mais de toute façon, mon collègue de l'Agriculture est dans la salle. D'autres ministres se joindront à nous et moi-même, je ne me considère pas comme un sourd sur ces questions, même si je préside. Je peux vous dire que le gouvernement, d'ores et déjà, s'engage à accélérer, dans toute la mesure du possible, le paiement aux fournisseurs de l'agro-alimentaire. D'une façon générale, c'est une des mesures de la politiques d'achats du gouvernement de payer rapidement. Les détails de paiement ont été réduits de façon spectaculaire, dans la plupart des sphères d'activités du gouvernement. Le Conseil du trésor se vante de payer net 30 jours, comme tout le monde, dans une foule de secteurs. Mais il semble qu'il y a un consensus à l'effet que le vôtre est négligé, est maltraité de ce point de vue.

À cela, nous répondons que nous nous engageons à corriger la situation dans les meilleurs délais. Net 30 jours, si possible.

Autres interventions?

Maintenant, à l'issue de ce second volet, je vais faire pour vous un exercice qui est périlleux, mais qui peut ajouter grandement aux résultats concrets de nos travaux. Je vais essayer de faire en quelques minutes, une petite synthèse des consensus ou quasi-consensus. Il faut voir, dans cette synthèse, l'instrument de travail privilégié de la partie gouvernementale, pour orienter son action.

SYNTHÈSE

Le Président :

Ce n'est pas une série d'engagements formels du gouvernement du Québec, mais c'est une indication de tendance que nous allons, dans toute la mesure du possible, soit faire l'étude, quand une étude est requise, soit poser le geste, quand le geste semble souhaité d'une façon consensuelle. C'est ce qu'a dit d'ailleurs le premier ministre hier dans son exposé.

Sur le contrôle de la qualité, on parle de l'amélioration des contrôles de la qualité tout en rationalisant les systèmes d'inspections; éviter les doubles, les triples inspections. On a donné l'exemple de la CUM en particulier, dont les ramifications s'étendent en territoire de production, loin de son propre territoire. Le gouvernement considère sérieusement de simplifier tout cela, de faire les changements de juridictions qui s'imposent de façon à faciliter la tâche des agents dans le secteur agro-alimentaire.

Promotion-publicité : Amélioration de l'image du produit québécois; l'association la plus intime possible des idées de produits québécois et des idées de qualité; programme conjoint de publicité, gouvernement et agents, qui soit préparé, financé, harmonisé et coordonné par tout ce monde ensemble, enfin, identification des produits québécois au moyen d'étiquettes ou de symboles en prenant bien garde de ne pas nous aliéner des clients à l'exportation, donc faire une discrimination entre le marché intérieur et le marché extérieur, quand la chose est possible.

Institutionnel : Quant à l'institutionnel maintenant, identifier les sources d'approvisionnement de tout le secteur de la néo-restauration; accélérer, je l'ai dit, les modes de paiements dans le secteur public, ce à quoi nous nous engageons, et, dans les secteurs publics et parapublics, lors des soumissions qu'il soit possible de soumissionner pour des produits équivalents et des soumissions plus globales. C'est ce que nous retenons d'une façon plus formelle. Encore une fois, cela ne veut pas dire que le reste est écarté, cela veut dire que nous nous commettons un peu plus collectivement sur ce qui est mentionné.

CHAPITRE 2

LES PRODUITS AGRICOLES

— INTRODUCTION
— PLANS CONJOINTS
— PROTECTION DES SOLS ET ENVIRONNEMENT
— SYNTHÈSE

Le Président:

Nous allons maintenant aborder la deuxième heure de nos travaux avec encore deux volets qui seront présentés par François Dagenais.

Cette fois-ci, exceptionnellement, il y aura trois volets, car une troisième question nous est apparue de grand intérêt.

M. François DAGENAIS:
(Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Agriculture)

Vous trouverez, à la page 7, le premier sujet à traiter. Ce sont les plans conjoints, les contrats de production et le système coopératif. Il semble qu'il y ait un consensus dans l'ensemble des ateliers sur le regroupement de l'offre. Cependant, c'est sur les modes de fonctionnement de ce regroupement qu'il peut y avoir divergence.

Depuis l'avènement des plans conjoints, il y a eu, entre autres, les coûts du capital-quotas qui augmentent les coûts de production des denrées québécoises.

Néanmoins, pour l'UPA, l'axe fondamental du système est la recherche d'un équilibre production-marchés et les plans conjoints sont les meilleurs moyens d'y parvenir. Toutefois, il pourrait y avoir des avantages à plafonner le prix des quotas, entre autres, pour rendre la production plus accessible à de nouveaux agriculteurs, c'est-à-dire la relève.

Pour certains autres intervenants, cette formule n'a pas l'avantage, comme la libre entreprise, de favoriser les plus productifs. Elle diminue également l'agressivité des producteurs québécois vis-à-vis des nouveaux marchés. Il y a d'autres formules susceptibles de contribuer à la stabilité des revenus des producteurs. L'expérience de Saint-Ubald, syndicat local dans la mise en marché des pommes de terre, illustre bien l'intérêt qu'il y aurait à étudier de nouvelles formules.

Ainsi, pour plusieurs, il faudrait réévaluer l'expérience des plans conjoints à la lumière d'autres formules possibles. De plus, les distributeurs dans le secteur des oeufs reprochent le monopole de mise en marché accordé à FEDCO par le plan conjoint, de même que le fait qu'ils peuvent jouir d'un escompte de la part de cet organisme, comme c'est le cas pour les grandes chaînes, d'où leurs achats hors Québec.

C'est le premier point. Le deuxième point, vous le trouverez à la page 10, sur la protection des sols et de l'environnement. Il est recommandé d'éviter de construire des routes et d'aménager des lignes à haute tension et des pipelines sur les terres agricoles québécoises sans prendre en considération les impacts négatifs. Il faut également éviter de laisser le développement urbain empiéter sur les sols arables disponibles. En ce sens, il est urgent que le Québec se dote d'une politique de zonage agricole et d'une réglementation sévère visant à contrer l'utilisation des sols arables à d'autres fins. Il faut, de même, songer à l'adoption d'un plan précis et fonctionnel de protection de l'environnement dans les zones agricoles du Québec.

La discussion qu'il y a eu là-dessus dans les ateliers, c'est que dans les zones agricoles, en ce qui concerne les odeurs, l'application du règlement devrait être différente de celle dans les zones non agricoles. Chez les représentants des agriculteurs, en l'absence d'une volonté politique profonde de développer l'agriculture québécoise, on suggère de laisser les agriculteurs décider du sort des terres arables qui leurs appartiennent.

En ce qui a trait à la pollution en milieu agricole, le principal problème se situe au niveau de l'élimination des fumiers et autres sous-produits de l'élevage, surtout depuis que l'élevage a atteint un niveau industriel. Il est proposé, par consensus, d'accentuer les programmes de recherche visant à la conservation, la transformation et l'utilisation des fumiers et autres sous-produits dérivant de l'élevage du bétail.

Cela termine le deuxième point. Il y a un troisième point qu'on retrouverait à la page 6 et qui concerne le volume et la régularité des approvisionnements. Là-dessus, les producteurs sont prêts à produire moyennant un débouché que le commerce n'offre pas de façon régulière présentement. Toutefois, le volume de production dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment, un nombre insuffisant de producteurs dû à l'instabilité des revenus, l'abandon d'agriculteurs dû au « dumping » des produits étrangers. Plusieurs producteurs seraient prêts à abandonner le lait industriel pour d'autres productions moyennant un niveau comparable de stabilité des revenus, et ainsi, encourager un plus grand volume dans d'autres productions et une plus grande source d'approvisionnements.

En ce qui a trait au problème d'approvisionnement régulier des marchés, entre autres dans les secteurs de lait et de la volaille, les causes sont de différents ordres. Là, il y aurait une correction : ce n'est pas « notamment, le non respect des contingentements », ce serait plutôt, « dans les règlements d'application des contingentements ». Ce serait : Les règlements d'application des contingentements. Pour le lait, cela fait référence au lait d'été et au lait d'hiver. Pour la volaille, cela fait référence - on va y revenir - aux coûts élevés de production en hiver et aux vacances d'agriculteurs.

Ce serait l'application des règlements des contingentements, les coûts de production plus élevés durant les saisons hivernales, la volonté de cer-

tains producteurs (la volaille) de s'offrir des vacances annuelles durant l'hiver et la complexité de l'actuelle structure de mise en marché, dont le contrôle échappe en partie aux Québécois - cela fait référence aux fruits et légumes.

Le Président:

Une première ronde, quinze à vingt minutes sur les quotas et organisations de l'offre. Oui, monsieur, section central.

M. Bernard TURCOT:
(Association des épiciers en gros.)

M. Le Président, je voudrais référer à la page 8, au premier paragraphe, où l'on mentionne que « Même que le fait qu'ils ne peuvent jouir d'escomptes de la part de cet organisme, comme c'est le cas pour les grandes chaînes, d'où leurs achats hors du Québec. »

J'aimerais bien, M. le Président, que ceux qui se permettent de faire des accusations à peu près soient tenus de les prouver ou de les justifier...

Le Président:

J'aimerais bien cela, moi aussi. Il y a sûrement quelqu'un qui va vous répondre.

Intervenant non identifié:

Pour votre information, M. le Président, j'ai été accrédité par la Régie des marchés agricoles pour négocier l'entente du commerce avec le ministère de l'Agriculture au sujet de la vente des oeufs dans la province de Québec. Nous avons abouti avec une entente dûment signée et approuvée par tous les intervenants au fait que nous nous engagions à vendre 55% de nos oeufs provenant de la province de Québec. Cette entente a été maintenue, je devais être avisé par FEDCO, de la minute où il aurait un de nos partenaires qui sembleraient ne pas se conformer à l'entente, il y a eu quelques coups de téléphones, dans une période de six ans, s'il y a eu deux ou trois cas qui se sont présentés, c'est beau. M. le Président, je m'objecte à cette remarque.

De plus j'aimerais simplement une clarification, M. le Président. Ce n'est pas dans le texte qu'on doit réviser mais tout de même, à la page 7 au deuxième paragraphe, on mentionne qu'on voudrait que le gouvernement fédéral modifie ses normes pour les rendre applicables aux produits de l'élevage québécois, au goût des consommateurs pour le porc et le boeuf. C'est du chinois pour nous, car, en autant que nous sommes concernés, le consommateur est satisfait du boeuf et du porc qu'il se procure dans nos magasins. On aimerait des clarifications là-dessus; peut-être pas aujourd'hui, puisque

ce n'est pas dans le thème, mais on aimerait avoir des clarifications là-dessus.

Merci.

Le Président:

Il serait intéressant que vous ayez d'abord une réponse à votre première question que vous avez qualifiée d'une accusation, mais il y a peut-être une inexactitude factuelle; de deux choses l'une, ou c'est vrai ou ce n'est pas vrai. Est-ce que quelqu'un pourrait me donner l'explication sur ce point?

Oui monsieur.

M. Claude BERNARD:
(FEDCO)

Oui, M. le Président. Je pense bien que tout le monde sait que, dans la province de Québec, l'auto-approvisionnement dans les oeufs se situe à environ 70% actuellement. Alors, il y a une certaine partie qui, normalement, doit venir de l'extérieur de la province - en grande partie de l'Ontario - et l'autre partie de l'intérieur de la province. Il y a un petit nombre de producteurs qui passent un peu à côté des règlements et offrent à certains distributeurs des oeufs à un prix moindre. Cela répond peut-être à la question de l'orateur qui m'a précédé.

Je fais partie du comité.

Donc, à partir du moment où le prix est fixé, les gens qui ne veulent pas se conformer à ce marché, comme ceux de l'Ontario, offrent les oeufs à un prix inférieur au prix fixé. C'est ce qui explique la question qui a été posée tantôt.

Le Président:

Est-ce que cela vous donne satisfaction, M. Turcot? Je vous redonnerais la parole quelques secondes.

M. TURCOT:

Non, M. le Président, ce n'est absolument pas clair ...

Le texte mentionne très clairement «d'où leurs achats hors Québec,» insinuant que l'escompte, si escompte il y a, vient des oeufs qui proviennent de l'extérieur du Québec. D'autre part, si la FEDCO n'est pas capable de s'entendre avec ses producteurs, ce n'est pas notre problème.

Le Président:

Un bel échange, si on peut dire. Qui d'autres maintenant sur l'organisation de l'offre, sur les quotas? Oui.

Jean-Paul BARRÉ:
(Lassonde et Fils)

Je voudrais parler plus particulièrement de la pomme. À la Page 7, au premier paragraphe, nous voyons qu'il est mentionné d'envisager et d'orienter cette production vers de nouvelles variétés. Je pense qu'on devrait prendre en considération la pomme de transformation, qui au Québec, représente une valeur à la ferme d'environ $3 millions seulement pour la transformation, ce qui veut dire que cette valeur à la ferme est équivalente au pois, 50% plus que le haricot et le double de la valeur du maïs sucré.

Je demanderais que soient ajoutées quelques lignes pour en tenir compte ...« de faire des études de recherche pour conserver la variété McIntosh, par exemple, pour la transformation, » parce que la McIntosh est la meilleure pomme qu'on puisse jamais trouver pour le jus de pomme, qui entre autre, est le seul jus de fruit fait au Québec et c'est la seule variété qui offre la bonne sauce aux pommes. Il y en a d'autres, mais c'est la meilleure parce que c'est la plus savoureuse.

Merci.

Le Président:

Merci M. Barré. Qui d'autres sur ces questions? Personne ne veut nous parler de plans conjoints, à mon grand étonnement, je dois dire.

M. Jean BIENVENUE:
(Conseil des salaisons)

Si on veut aborder le marché de l'exportation, il nous faut un surplus de volume. Avec les plans conjoints que nous connaissons présentement dans d'autres secteurs comme le poulet ou la volaille, on veut nous imposer, celui du porc. Actuellement, nous avons un marché d'exportation vers le Japon et c'est avec nos surplus que nous pouvons y aller.

Nous avons la qualité et nous avons aussi, dans la province de Québec, les deux marques les plus reconnues au Japon. Je pense que nous devons être très fiers de cela. J'aimerais qu'avec ce qui se passe dans l'Ouest canadien avec les plans conjoints, nous cherchions à utiliser d'autres formules qui seraient peut-être plus avantageuses, pour les producteurs et les transformateurs.

Le Président:

Merci M. Bienvenue. Oui. C'est M. Mailloux.

M. Marcel MAILLOUX:
(Union des producteurs agricoles)

Nous affirmons que ce ne sont pas les plans conjoints qui sont un frein à l'exportation. Bien au contraire. Le rôle essentiel du plan conjoint est de ré-

pondre justement à une mise en marché ordonnée, à l'intérieur de la province et du pays et en dehors. Or, s'il y a lieu de mettre de l'avant des politiques de production, avec les plans conjoints vous avez toute la structure qu'il faut pour communiquer avec les producteurs, les aider sur le plan technique, les aider sur celui de la qualité, leur faire comprendre les techniques de mise en marché, les calculs de revenu et les aider aussi à produire davantage.

Or, le plan conjoint a trop souvent été mal compris ou pas compris du tout. On devrait le situer à tous les niveaux de la chaîne; à celui du producteur, celui du transformateur, pour le rendre plus conscient et le sécuriser, celui aussi du détaillant. Ce plan conjoint peut servir à aider le consommateur à lui donner toutes les garanties nécessaires qu'il n'a pas autrement. Le plan conjoint, c'est une unité d'action sécuritaire pour tous les secteurs de la chaîne agro-alimentaire.

Le Président:

M. Pierre Gaudet.

M. Pierre GAUDET:
(Union des producteurs agricoles)

Quand je lis un paragraphe comme celui-là, je suis plutôt porté à rire: la page 7, le point no 1 qui a été soulevé par M. Dagenais, le premier paragraphe.

Le Président:

Depuis l'avènement des plans conjoints...?

M. Pierre GAUDET:

Justement. Ensuite je continue un peu plus loin. Je regarde les autres formules; le quatrième paragraphe justement. Dans cette formule, je vois que c'est exactement ce que l'on peut faire aussi avec un plan conjoint et que l'on peut avoir plusieurs formes de plan conjoint. Mais la question que je voudrais poser ici, c'est: nous les agriculteurs, peut-on se faire reprocher d'avoir décidé de nous organiser? Avons-nous ce droit? Quand je regarde avec qui on fait affaires, comme on le constatait dans l'atelier, hier, on peut dire qu'il reste au Québec cinq ou six maisons qui achètent nos productions. Est-ce que, comme agriculteurs, individuellement on peut faire affaires avec ces messieurs? Je pose la question. S'il y en a qui peuvent me répondre, ils me le diront, dans un premier temps. Par ailleurs, on remarque que ceux qui achètent notre stock sont aussi ceux qui nous le fournissent. Alors, nous sommes comme des noyaux pressés des deux côtés. Mais on n'acceptera pas que cela continue sans avoir au moins la possibilité de se donner des outils comparables. Je pense que tout le monde, qui est ici, est bien conscient de ce que cela veut dire. Je regarde se développer le secteur agro-alimentaire dans le Québec et tout le monde a l'air de vouloir se donner pas mal d'outils. Si

tout le monde se donne des outils, les transformateurs, les distributeurs et toute l'organisation de la mise en marché, et qu'ils veulent protéger leurs investissements, si tous veulent protéger leurs revenus et garantir leur sécurité, je pense que nous aussi, les producteurs, on a ce droit. Jusqu'à maintenant, la formule des plans conjoints, était un de ces outils. Ce n'est pas le seul. Je voudrais que ce soit clair. Nous ne lâcherons pas sur l'affaire des plans conjoints et on se battra jusqu'à notre dernière goutte de sang, si c'est nécessaire.

Le Président:

Nous avons eu là quelques vigoureuses interventions en faveur de l'organisation de l'offre et des plans conjoints. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui aurait une opinion un peu plus critique vis-à-vis de ces organisations. Oui, monsieur.

M. Laurent MERCIER:
(Fédération des producteurs de volailles)

C'est pour entériner l'intervention de M. Mailloux et Gaudet, et pour dire combien je suis d'accord avec eux. Je voudrais vous dire que si un plan conjoint ne remplit pas le rôle qu'il devrait jouer, ce n'est pas parce qu'il s'appelle plan conjoint, c'est parce que les gens qui oeuvrent à l'intérieur du plan conjoint, ne travaillent pas comme il faudrait! L'objet d'un plan conjoint c'est: ordonner l'acheminement du produit visé par le marché; rechercher les moyens d'améliorer les services requis pour produire et mettre en marché le produit visé, d'en évaluer le coût, de protéger le producteur contre la perte d'un revenu résultant de l'insolvabilité de l'acheteur, d'abaisser les prix de revient, d'améliorer les conditions de production, d'accroître la qualité et d'augmenter la productivité et d'appliquer les solutions jugées avantageuses pour l'ensemble des producteurs; rechercher de nouveaux débouchés et améliorer les débouchés existants.

C'est l'objet du plan, je ne lis pas tout, seulement les points principaux qui, je pense, peuvent intéresser l'assemblée.

Il y a beaucoup d'autres articles dans le même genre, M. le Président, ce n'est pas parce qu'il y a un plan conjoint que cela empêche l'exportation. C'est tout simplement parce que certains ne rempliraient pas leurs rôles et c'est peut-être, aussi à cause d'un manque de coordination, en amont comme en aval.

Merci, M. le Président.

M. Guy NANTAIS:
(Métro-Richelieu)

Je voudrais faire part à l'assemblée, ici, que nous sommes très intéressés à collaborer avec les producteurs du Québec. Nous avons actuellement un pro-

gramme de marques privées qui contient plus de 450 produits et je peux vous confirmer que 85% à 90% de ces produits sont du Québec.

Je voudrais également vous faire part que, dans mes observations concernant le lancement des produits du Québec, c'est-à-dire la décision du gouvernement d'autoriser la vente de vins dans les épiceries - en passant, je le félicite - je crois que vous avez adopté une politique qui pourrait être reprise par d'autres ministères. Je précise celle d'engager un consultant en marketing très compétent. Je puis vous assurer que le programme présenté aux épiciers au Québec sera un programme élaboré d'une façon très professionnelle.

La même chose pourrait être faite pour le lancement des produits québécois, la personne en charge d'un tel programme aurait pour politique de dire à tous les producteurs : « Ne me faites pas mentir. » Ce producteur pourrait alors préparer un programme, corriger les étiquettes qui, à mon humble avis, manquent beaucoup de professionnalisme. Également comme les petites et moyennes entreprises n'ont pas les moyens nécessaires pour lancer efficacement un produit, le gouvernement pourrait leur venir en aide et offrir, aux consommateurs québécois, un produit dont la qualité pourrait être identifiée très clairement.

Il ne faut jamais oublier que la vente est faite à 78% d'impulsion. Tout ça pour vous dire que les produits du Québec qui nous sont offerts, on les utilise d'une façon très sérieuse, mais toujours dans la condition à prix égal, qualité égale. Merci.

Le Président :

Merci, M. Nantais. Une dernière intervention sur cette question de l'organisation de l'offre.

M. Robert LARIVIÈRE :
(Conseil de la boulangerie du Québec)

C'est probablement l'endroit pour situer l'intervention des grandes entreprises. Il y a eu deux types d'interventions : Je vais prendre des risques avec ce que je vais dire, parce que j'ai des clients parmi nous, qui n'aimeront pas ça. Mais ils ont un rôle à jouer et il est important. Quand on parle de chaîne alimentaire, il va falloir parler d'une double dimension qui s'appelle petite et moyenne entreprise et grande entreprise à l'intérieur de cet ensemble.

Au point de vue alimentation, quand on parle de provincialisation, les chaînes d'alimentation vont être obligées de réaliser que cela crée d'énormes problèmes aux petites et moyennes entreprises. Je m'explique : Personnellement, je suis assez réticent d'être obligé d'uniformiser mes produits à travers tout le Québec, parce que cela veut simplement dire qu'il n'y a plus d'entreprises qui fonctionneront sur une base régionale. Quand on parle de

convention d'entreprises, s'il faut se diriger vers là, on est aussi bien de vendre nos moyennes entreprises. Je ne pense pas que ce soit souhaitable. Je crois qu'il devrait y avoir des ententes permettant aux producteurs régionaux d'avoir accès aux rayons des épiciers. Le grand problème dans plusieurs de nos entreprises de transformation, c'est cela, pas autre chose que cela surtout pour les petites et moyennes entreprises : l'accessibilité aux tablettes.

Je pense que tout le monde a besoin d'un certain protectionnisme. Si on modifiait aujourd'hui les heures d'ouverture et de fermeture, le système de distribution de la bière et le vin, beaucoup protesteraient. Ils diraient : On n'a plus grand chose pour se battre et nos concurrents sont trop forts pour nous.

C'est la même chose pour nous, les producteurs régionaux; si on n'a pas un certain protectionnisme, quand on fait face à des compagnies concurrentes qui sont mille fois plus grosses que nous, on ne peut pas se battre, on est mort d'avance. Je puis vous dire que, dans le domaine de la boulangerie, c'est crucial actuellement. C'est un secteur qui est en train de perdre l'importance qu'il avait auparavant au Québec.

Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Larivière.

J'avais dit : Dernière intervention, mais M. Léonard Roy avait demandé avant. Je ne l'avais pas vu, mais on me le fait remarquer. Je lui reconnais le droit de parole.

M. Léonard ROY :
(Conseil de l'alimentation)

M. le Président, est-ce que j'ai bien entendu, tout à l'heure, vous avez dit que un premier volet serait l'étude des plans conjoints, quotas, syndicalisme agricole et systèmes coopératifs. Est-ce bien cela ?

Le Président :

C'était bien cela.

M. Léonard ROY :

Je vous demande alors de me permettre de faire une intervention qui, précisément, y a trait.

Je ne veux pas prendre le temps très précieux de cette assemblée plénière pour vous entraîner sur un plan trop uniquement sectoriel, mais il s'agit d'une question qui a une certaine importance, qui met précisément

en cause, syndicalisme agricole, plans conjoints et coopération. Je vais me contenter simplement d'une déclaration de principe, M. le Président, si vous me le permettez. Autrement, je crois qu'on passerait à côté d'un important aspect des questions qu'on doit étudier aujourd'hui.

Je parle au nom du Conseil de l'industrie laitière du Québec. Le Conseil de l'industrie laitière du Québec - dans le conflit actuel qu'on appelle, d'une façon très brève, les deux laits; acheter son lait, de quelle manière l'acheter - désire faire affaires avec un seul organisme chargé d'administrer un seul plan conjoint, régissant tout le lait produit au Québec, présidé par un spécialiste de compétence reconnue dans la mise en marché. On veut un seul système qui confiera, entre autres, au nouvel organisme, ce qui est fondamental pour nous, le pouvoir de diriger d'une façon équitable tout le lait dont les entreprises laitières peuvent avoir besoin pour transformer la matière première en n'importe quel produit et à n'importe quelle période de l'année.

Par ailleurs on veut un régime où toutes les entreprises impliquées, quel que soit leur statut légal, soient entièrement soumises aux mêmes lois et règlements qui s'appliquent à l'industrie.

Enfin, M. le Président, on veut qu'aucune entreprise, dans aucun contexte, ne soit mise dans une situation de supériorité, selon laquelle, dans un marché de libre concurrence, un des compétiteurs dépenderait - question de survie - de l'autre compétiteur.

M. le Président, c'était cette déclaration, à laquelle nous donnons un caractère formel, que le Conseil de l'industrie laitière tenait à faire pour qu'elle soit enregistrée dans le rapport de nos délibérations.

Le Président:

M. Roy, comme vous nous replongez dans un passionnant épisode de la guerre des deux laits, je ne peux plus maintenant mettre fin immédiatement à ce volet et je vais céder la parole à un autre intervenant en guise de contre-poids et d'éclairage supplémentaire. M. Parizeau m'a demandé la parole; ça ne vous étonnera pas que ce soit lui.

M. Philippe PARISEAULT
(Québec lait)

Nous n'avons pas voulu jusqu'à maintenant, je crois, intervenir dans la question d'un lait, des plans conjoints, des coopératives, etc., pour une raison claire et nette. M. Roy, comme c'est souvent son habitude, se mêle de choses qui ne le concernent peut-être pas beaucoup.

Actuellement, devant la Régie des marchés agricoles, il y a des auditions qui devraient être organisées dans le but d'étudier les représentations faites par les partis. Il y a possibilité de négociation entre les partis,

mais je pense que ce serait malvenu aujourd'hui de débattre, en public, le problème d'un lait, des fédérations et des coopératives. C'est pour cela que jusqu'ici on s'en est abstenu, étant sûrs qu'il y aura un suivi tout de même aux séances d'hier et d'aujourd'hui et qu'on pourra certainement faire valoir nos points sur des comités spécifiques au moment venu.

Le Président:

Voici, M. Roy, des passes d'armes qui restent dans la limite des civilités. Nous allons immédiatement quitter ce sujet pour venir à un point nettement moins controversé et plus reposant, la protection du sol agricole et les questions de zonage, pour une vingtaine de minutes. Qui est-ce qui veut commencer à parler sur cette question? Le ministre de l'Agriculture, non? Non, pas tout de suite. Oui, M. Pigeon.

M. Roland PIGEON:
(Coopérative fédérée du Québec)

Ce n'est pas pour continuer la guerre des deux laits. Veuillez m'excuser, je trouve que ce n'est pas l'endroit. C'est sur un paragraphe que François Dagenais nous a présenté tout à l'heure au sujet des normes de classification dans le boeuf. Je pense bien que vous savez tous que, dans la province de Québec, il y a au-delà de 900,000 vaches laitières et que chaque année nous vendons des petits veaux de lait. On est reconnu pour les vendre petits, parce que, lorsqu'on produit du lait à $12 les cents livres, c'est gênant de le faire boire à des veaux. De plus, on a beaucoup de difficultés à vendre des veaux plus gros. Les gens qui avaient des restrictions de quotas en savent quelque chose.

Si on dit cela, c'est parce que, depuis quelques années, on a essayé, dans la province de Québec de faire du bovin de boucherie avec nos races laitières. Cela avait été préconisé par certains agronomes. Il y a eu des expériences. Elles se sont révélées malheureuses, parce qu'on a réalisé que jamais on ne pourrait obtenir la qualité exigée par les normes de classification fédérale. C'est sur ce point qu'on a voulu faire soulever cette question. En effet, nous devrions, de plus en plus, essayer de produire du boeuf chez nous, du boeuf de qualité. Ces normes ont été établies à partir de vieilles races de boucherie. Comme, dans Québec, la majorité du boeuf qui a été produit, l'a été avec des croissements de vaches laitières avec des taureaux importés, qu'on appelait des races exotiques, on n'a jamais rencontré ces normes et c'est de là que viennent beaucoup de nos difficultés. C'est aussi ce qui a découragé beaucoup d'éleveurs à produire du boeuf. On souhaiterait, si cela est possible, un assouplissement des normes pour nous permettre, avec l'excédent des petits veaux que l'on vend bon marché aux États-Unis pour en faire des hamburgers, de les utiliser à autres choses, cela nous rendrait moins dépendants des autres. Si on pouvait les engraisser jusqu'à 1000 et à 1200 livres et en faire des boeufs, même si leur qualité ne serait pas toujours A-1, on ouvrirait un marché. Du boeuf de qualité très appréciable, c'était cela qu'on a voulu dire dans ce paragraphe. Je tiens à la mentionner ici publiquement.

Le Président:

Merci, M. Pigeon. Maintenant, je prierais donc les intervenants - malheureusement, M. Turcot - d'en venir à cette question de la protection des sols agricoles, du zonage, de l'environnement en milieu de production agricole. M. Kirouac? Non? J'ai mal interprété votre agitation. Le milieu de l'agriculture!

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

C'est le troisième paragraphe qui m'étonne. Il dit: «Chez les représentants des agriculteurs, en l'absence d'une volonté politique profonde de développer l'agriculture québécoise, on suggère de laisser les agriculteurs décider du sort des terres arables qui leurs appartiennent.» J'ai l'impression que c'est peut-être l'inverse qu'il faudrait lire. Si je me réfère au congrès de l'UPA, cet organisme dit qu'il veut une protection des terres, mais que ce soit accompagné de mesures pour garantir davantage les revenus des producteurs et une volonté politique de développer l'agriculture d'une façon plus positive. Je pense qu'ici c'est rédigé un peu de façon négative. Je n'ai pas l'impression que c'est cela que les producteurs disent. Ils veulent qu'il y ait un zonage des terres agricoles, mais que des mesures accompagnent ce zonage pour développer l'agriculture.

Le Président:

Merci. Oui, M. Paul Couture.

M. Paul COUTURE:
(Union des producteurs agricoles)

Je pense que M. le ministre interprète ... Nous autres, quand on parle de zonage agricole et de protection des terres, on dit: On va protéger les terres dans la mesure où on va développer l'agriculture. Donc, on précise: Si on choisi de développer notre agriculture, il va de soi qu'il faut protéger nos terres arables. Je pense bien que c'est ainsi qu'on devrait l'interpréter. Nous autres, en effet, on veut se garder actuellement une certaine soupape. On dit: Nous autres, étant engagés dans l'agriculture, nous sommes intéressé au développement de ce secteur. Si, au contraire, on n'a pas décidé de développer l'agriculture, on veut conserver la possibilité d'utiliser nos terres de la façon la plus rentable. Le jour où la décision de développer l'agriculture sera prise, nous seront plus motivés à travailler. On a déclaré: Ce sol, on est capable de lui trouver une rentabilité agricole. Si on veut faire de l'agriculture, protégeons nos meilleurs sols. Nous sommes en parfait accord avec ce point de vue. Nos résolutions de congrès en témoignent. C'est clair qu'il y aura des problèmes. C'est la condition que nous y mettons, et je

pense que cette condition est normale, parce qu'elle nous laisse une porte pour négocier.

Le Président:

Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose à ces propos, les contredire ou les appuyer?

M. Bertrand TREMBLAY:
(Union des producteurs agricoles)

Pour aller un petit peu plus loin dans cette pensée, nous trouvons pas tout à fait normal qu'on vienne nous parler de zonage agricole. Les agriculteurs ne sont pas tout à fait d'accord quand on voit combien il y a de sols actuellement au Québec qui ne sont pas utilisés. On le constate de plus en plus. Ça s'accentuera dans l'avenir. On a toujours le problème des quotas dans le lait. C'est la seule production qui soit rentable au Québec.

Chaque fois que le producteur veut essayer d'obtenir plus de quotas, effectivement, il y a moins de sol qui est cultivé. Il achète d'autres quotas, mais n'a pas nécessairement besoin de la terre.

Pour élaborer dans ce sens, quand on vient parler de zonage agricole aux agriculteurs, on n'a pas besoin de faire de grosses images pour leur dire..., lorsqu'on voit qu'il y a autant de sols et de bons sols dans la province de Québec qui ne sont pas utilisés. C'est pour cette raison qu'il faudra tâcher de trouver des solutions pour essayer de développer l'agriculture dans d'autres domaines.

Il faut que les agriculteurs aient la garantie de pouvoir vivre de l'agriculture. On a eu des aventures, on en a eues plusieurs. Actuellement, dans le centre de la province, il y a malgré tout pas mal d'agriculteurs qui se sont lancés dans la culture des céréales. On sait ce qui s'est passé cette année. Les prix sont relativement bas. Pensez-vous que les agriculteurs vont subir ces désagréments encore longtemps? Il faut absoluement trouver des garanties pour l'utilisation des sols pour une perspective de rentabilité. C'est pourquoi nous trouvons cela bien drôle quand vous nous parlez du zonage agricole.

Quand les gens de zonage agricole viennent me dire qu'il faut protéger les terres arables, je pose la question: Il faut les protéger contre qui? Quand l'agriculteur ne parvient pas à vivre: il ne faut pas lui parler du zonage agricole.

Le Président:

Merci, monsieur. M. Pierre Gaudet a demandé la parole, ensuite M. Kirouac, ensuite, M. le ministre de l'Agriculture.

M. Pierre GAUDET:
(Union des producteurs agricoles)

M. le Président, je pense qu'il faudrait être bien compris dans notre volonté, concernant la question de la protection du sol. On n'est pas du tout en désaccord avec une formule qui aurait comme objectif de protéger le sol arable au Québec. Il y a des conditions. C'est de cela que M. Tremblay vous a fait part. On est d'accord sur ces conditions. On est prêt, on a la volonté d'utiliser ces sols. On veut les utiliser comme il faut. Pour cela, il y a des prérogatives, il y a des contraintes, il y a une condition première. Cette condition c'est qu'il faut pouvoir vivre avec ces terres. Pour ce faire, il faut tenir compte d'un certain nombre de choses importantes, parmi lesquelles la possession d'un sol qui soit économiquement rentable, je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Il faut qu'on vive avec notre production, ce qui exige notamment la question de garantie dans nos coûts de production. À partir de là, on est encore prêt à participer, en particulier, à d'autres formes de régimes, tels les régimes d'assurance-stabilisation, lorsque c'est nécessaire.

On a aussi dit: Il faut que l'État nous donne un coup de main pour organiser notre mise en marché de façon que cela se fasse selon une méthode ordonnée. On a également déclaré: C'est bien beau de prévoir le zonage des sols, mais quelle sorte de culture va-t-on y faire dessus? Quelle est la politique de développement prévue? On va s'entendre avec l'État. On va s'entendre avec ceux qui peuvent intervenir dans ce débat.

Que va-t-on faire en ce qui concerne les travaux de drainage? Nos conditions se sont améliorées, mais il faut continuer. Dans des ateliers, hier, on a dit qu'en Ontario le volume de drainage était considérable par rapport aux 400,000 acres de terres drainées au Québec. L'année passée, a été la première où nous avons eu un plan de drainage convenable. On a embarqué dedans. On a poser 75 millions ou 80 millions de pieds et je pense qu'on va continuer.

D'autre part, comment va-t-on concentrer l'investissement que ce soit au niveau du ministère ou au niveau du gouvernement dans ces zones agricoles? Pour nous, c'est très important de le savoir. Ça dépasse la question de zonage. Finalement, c'est l'ensemble de développement de l'agriculture à partir des sols qui seront choisis, qui est concerné.

Le Président:

Merci, Pierre. M. Kirouac.

M. Jean-Marc KIROUAC:
(Union des producteurs agricoles)

Dans l'atelier no 1, hier - vous m'avez nommé; on a pris cela de façon très positive. On n'a pas parlé du zonage des terres, mais la conclusion qu'on

en tire, s'y rapporte effectivement. Quand on a analysé la question de mettre en place ou de lancer de nouvelles productions, on a établi des conditions de base. On s'est dit: Il est intéressant pour l'agriculture au Québec d'entrer dans de nouvelles productions à condition que le producteur y trouve les moyens de vivre. Tout le monde, hier, y compris les représentants du ministère de l'Agriculture, ont trouvé cela normal, même ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce ont partagé cette opinion.

En développant ce thème, on a constaté une chose: que l'agriculture jouait un rôle positif au Québec. En développant de nouvelles productions et en permettant aux agriculteurs d'en vivre, on résout un problème, celui de l'occupation des sols. Mais pour régler ce problème de l'occupation des sols, on doit faire appel aux ressources des différents milieux ou des régions. Quand on aura réalisé cela, ce n'est plus qu'une question d'enchaînement, on en vient naturellement au zonage agricole. On conviendra alors que ce sera une nécessité.

C'est pourquoi même si le paragraphe est négatif, inversez-le et il devient positif. On parle d'une agriculture viable, d'une agriculture vivante, d'une agriculture agressive, pour répondre aux besoins de l'industrie agro-alimentaire et de la consommation. Cette politique va nous permettre de déboucher sur une loi de zonage nécessaire pour protéger les sols agricoles du Québec.

Le Président:

M. Jean Garon.

M. Jean GARON:
(ministre de l'agriculture)

J'écoutais tantôt M. Tremblay qui disait que la seule production rentable, c'est le lait. Je ne suis pas convaincu que cette opinion soit partagée entièrement par tout le monde. Elle est rentable pour un certain nombre de producteurs laitiers, mais pas pour tous. On sait que si on veut diversifier l'agriculture, il faut aller vers la culture des céréales. Si on parle de la protection des terres, c'est aussi vers cette production qu'il faut tendre s'il y a un secteur qui prend beaucoup de terre, c'est la production de céréales.

Suite à l'entente que nous avons signée avec Ottawa, - je l'annonce aujourd'hui - on se dirige vers la construction d'entrepôts à la ferme pour le stockage des céréales. Et de plus on va bâtir, au cours des prochaines années, des centres régionaux comme celui de Sainte-Rosalie. Il est par ailleurs prévu au budget des sommes d'argent pour un régime d'assurance stabilisation du revenu des producteurs de maïs-grain. Je pense qu'on pourrait, éventuellement, l'étendre aux autres céréales. Pour le maïs-grain, c'est actuellement en cours et il existe un comité qui travaille pour créer une régie des grains de provende, qui pourra avoir différentes fonctions et jouer

différents rôles. Au départ, cette régie répondra aux besoins urgents puis étendra progressivement ses activités.

Si on examine en terme de superficie, la culture qui nécessite le plus d'espace, c'est celle des céréales. Pour une production sans sol, on n'a pas besoin de territoire. On pourrait presque la faire sur de l'asphalte, sauf que certains se plaindraient peut-être des odeurs. On n'a pas besoin de beaucoup de terrains si on ne produit pas des grains. Je vais compter ce qui est arrivé récemment aux municipalités qui demandaient une réforme fiscale. Lorsque nous sommes allés les consulter, elles nous ont montré le « kit » et elles ont commencé à ouvrir aussi des portes. Le ministre a dit : Si vous en voulez pas, on remet cela dans le tiroir. On en reparlera un peu plus tard. Je pense qu'il y a une orientation qui se prend au point de vue du territoire, avec la stabilisation des revenus pour les producteurs de céréales. Mais je crois qu'en matière de politique, pour la protection des sols, il faudrait avoir un appui du mouvement syndical agricole qui soit assez ferme, sans être un appui conditionnel.

Le Président :

M. Jean-Paul Létourneau.

M. Jean-Paul LÉTOURNEAU :
(Chambre de commerce de la province de Québec)

La question du zonage agricole, dans le fond c'est une question d'utilisation des sols. Cette question est généralement abordée en considérant les espaces bons sols agricoles, bons sols arables qui demeurent en friche à proximité des grandes villes. On trouve cette inutilisation pénible et si on veut s'attaquer à ce problème c'est parce que les bons sols arables sont rangés par l'urbanisation.

Nous avons examiné ces propositions. Il nous semble que vouloir régler ce problème rapidement est un exercice très coûteux et qui risque, si on veut le faire à peu de frais, de limiter les valeurs de certains sols et de réduire la valeur de certaines propriétés.

Peut-être faudrait-il faire, avant de s'engager dans une législation sur le zonage agricole, une étude coût-bénéfices, de l'opération. S'il y a des besoins de terrains pour l'urbanisation, pour l'habitation, le transport, etc., ces besoins peuvent entrer en conflit avec ceux de l'agriculture.

Les interventions que nous venons d'entendre nous indiquent bien qu'il ne semble pas y avoir des besoins immédiats des sols agricoles. Tout au plus veut-on une législation pour protéger ces sols pour l'avenir.

Notre position est donc à l'effet qu'il devrait y avoir une analyse coût-bénéfices et que, prioritairement, on développe la rentabilité et la productivité des sols existants. C'est une priorité, parce qu'il y aura toujours des

conflits dans l'utilisation des sommes dont l'État dispose, à savoir si on doit faire un zonage agricole, qui pourrait être une opération très coûteuse, ou améliorer la productivité, notamment celle des sols arables, par le drainage, par exemple.

Si on a le choix entre mettre quelques centaines de millions de dollars dans le drainage et les mettrent dans le zonage agricole pour essayer de rapatrier des sols en friche à proximité des grandes villes, peut-être serait-il mieux de commencer par faire du drainage.

D'autre part, pour ce qui est de donner une vocation agricole à ces sols à proximité des grandes villes, il faut tenir compte de coûts sociaux très élevés pour une opération de cette nature. En effet dès que nous bloquons, à des fins agricoles, des terrains à proximité des grandes villes, nous créons dès lors, une plus-value, presque automatique, des sols urbains, à l'intérieur de ces zones. C'est un coût social qui peut être assez élevé.

En conclusion, M. le Président, je crois qu'une approche à ce problème, en plus de nécessiter une analyse coût-bénéfices, devrait être faite par étape, c'est-à-dire que si on veut commencer à faire un zonage agricole, on pourrait peut-être commencer à le faire dans les régions où les risques de conflits sont minimes. Soit des régions où la destination du sol est, d'une manière immédiate, à moyen et même à long terme, définitivement une utilisation agricole. On ne pourra pas alors parler de spoliation. De plus on développe des outils, qui faciliteront l'opération, lorsqu'on approchera des zones urbaines.

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

Si on parle de coût, je suis convaincu que le zonage de la protection des terres est le moins onéreux. Bâtir des maisons sur des terres drainées, cela coûte cher à la société. Il y a du retard dans le drainage. Mais cela est vrai. L'an dernier, on a drainé à peu près 110,000 acres au Québec et je pense que ce rythme doit se maintenir.

Dans une certaine mesure, à cause des lenteurs gouvernementales, il fallait compter trois ans pour obtenir le drainage d'une terre, entre la demande et la fin des travaux. Dans le cas des cours d'eau, cela pouvait aller jusqu'à sept ans.

Au fond, ce n'est pas le cultivateur qui doit être responsable si le drainage a été plus lent au Québec, mais c'est peut-être le gouvernement qui n'a pas fait confiance à l'entreprise privée. Depuis l'an dernier, la situation est différente. Le gouvernement se débarasse de réglementations inutiles en laissant les travaux à l'entreprise privée. Je pense que cela a eu un certain succès l'an dernier. Les coûts n'ont pas augmentés.

Pour la protection des terres, par ailleurs, ce qui coûte le plus cher à une société, ce sont les municipalités qui éparpillent trop leur plan d'urbanisation.

La semaine dernière, j'étais dans le comté d'Iberville et on y parlait d'un village qui a 102 rues et la plupart de ces rues n'ont qu'une ou deux maisons. Il n'y a rien qui coûte plus cher que ce genre de développement. Au contraire, la protection des terres va rationaliser le développement des municipalités qui se fera d'une façon moins anarchique, d'une façon plus rationnelle et si le prix des terres augmente, on construira en hauteur, comme cela se fait habituellement, au lieu de gaspiller le terrain. Au Québec, on a besoin de sol arable. Il est normal de le protéger, prenez une ville comme Saint-Hyacinthe qui s'est étendue considérablement dans les dernières années. Saint-Hyacinthe a un choix à faire qui est bien simple. Où s'étendre ou s'asphyxier. L'an dernier, un commissaire industriel me disait que 80% des investissements à Saint-Hyacinthe, sont faits dans l'industrie agro-alimentaire. Ces industries devraient construire en hauteur et se servir de terrain qui est à l'intérieur du périmètre urbain. Elles ne devraient pas utiliser un pouce de plus autour de la ville, parce qu'autrement, elles rongent peu à peu les terres agricoles. Cela me fait penser, quand je regarde Saint-Hyacinthe et que je la vois s'étendre, à un gars, qui l'hiver, fait chauffer son poêle, en débitant tranquillement sa maison parce qu'il n'a pas envie de couper du bois. Mais, à un moment donné, il va se retrouver tout seul avec la fournaise. Saint-Hyacinthe, c'est un peu pareil. Si on commence à débiter les terres alentour, où les « Fromageries de Corneville » vont-elles trouver leur lait ? Où «Catelli», par exemple, la plus grosse entreprise de marinades au Canada, va trouver les concombres et les légumes ? Où les entreprises, qui s'installent et les silos de Sainte-Rosalie vont entreposer un million de boisseaux de blé ou boisseaux de céréales ? Je pense qu'il n'y a pas de choix. Le meilleur choix économique, j'en suis convaincu, après toutes les études qu'y ont été faites, c'est la protection des sols.

Cela aurait dû être fait il y a 20 ans. Au fond, c'est ce qui aurait coûté le moins cher au Québec.

L'Ontario l'a déjà fait. Mais surtout l'État n'a pas subventionné des projets domiciliaires et n'a pas construit des aqueducs dans les champs. Actuellement, il n'y a pas de danger d'incendie dans nos prairies, avec tous les aqueducs qui s'y trouvent un peu partout.

En outre, bâtir sur des terres drainées coûte cher.

Le Président :

M. Couture.

M. Paul COUTURE:
(Union des producteurs agricoles)

M. le Président, il est important de clarifier notre position. Quand on dit: Êtes-vous pour? Êtes-vous contre le zonage agricole? Le raisonnement que nous faisons et je pense que c'est collectivement qu'on doit le faire, est le suivant: Nous ne défendrons pas l'agriculture pour les agriculteurs, parce qu'on ne peut faire autre chose. Nous ne sommes pas si infirme que cela. Mais nous considérons qu'il est important de développer l'agriculture. Hier, j'ai écouté religieusement le discours du premier ministre. Je crois qu'il est sincère. Il parlait de la potentialité de l'agriculture et de la moitié du monde qui meurt de faim. Nous, on dit: Cette richesse là on la possède. Nous ne mourrons pas de faim, on mange même trop. Mais toute cette richesse, l'exploite-t'on? Si on décide de l'exploiter, par des cultures nouvelles, il va falloir planifier, faire de la recherche etc... Parfois, on nous reproche de n'être pas compétitif, mais que fait-on pour être compétitif? La recherche, aujourd'hui, permet de cultiver des sols, qui hier, étaient improductifs. Nos sols peuvent produire, mais quelles conditions doivent être remplies pour les rendre compétitifs? Si on a décidé de développer l'agriculture, il va falloir planifier ce développement.

Quand vous prenez la zone de Montréal, combien y a-t-il de milliers d'acres qui ne sont pas productifs, qui tombent en friche. En attendant que ces terres soient occupées, on aurait pu les utiliser pour l'agriculture. Cela ne signifie pas que nous sommes opposés aux développement, urbains ou industriels, mais il faut les planifier.

Quand on parle d'organisation de plan conjoint, cela représente pour nous un moyen d'équilibrer les forces. Nous ne sommes pas capables de négocier individuellement, c'est collectivement qu'on est en mesure de tirer notre épingle du jeu. On ne demande rien d'autre. On dit: Donnez-nous un minimum de sécurité et on va défendre les sols agricoles. Au moins nous serons assurés de rentabiliser ces sols.

Le Président:

Merci. Mme Bourque.

Mme Jeanine BOURQUE:
(UPA, Québec-Sud)

M. le Président, c'est dans la même ligne de pensée que M. Couture, et pour répondre à M. Garon quand il demande un appui du mouvement syndical.

Pour nous, les producteurs agricoles, on est prêt à faire notre part. Mais, en 1978, on a décidé de ne plus prendre de risques, on n'en a trop pris. On a accepté la concertation, on a accepté de discuter, on a même accepté d'abandonner des points assez importants que nous aurions dû garder.

Aujourd'hui, on a décidé qu'on ne devait pas, sur de tels points, se laisser prendre et être les seuls à payer la note. Si on veut sauver nos terres agricoles, c'est pour nourrir la population. Dans ces conditions, si la société est prête à faire sa part, nous aussi, on est prêt; mais M. Garon, nous ne voulons pas être les seuls.

Le Président:

Merci, Mme Bourque. M. Raynaud.

M. André RAYNAUD:
(Député d'Outremont)

M. le Président, j'ai beaucoup de sympathie pour la position que l'UPA présente ici ce matin sur le zonage agricole. Il me semble que, s'il y a des réticences, c'est pour une excellente raison. Je pense que le message de l'UPA, tel que je le comprends, c'est de dire: Serait-il possible d'avoir une politique agricole pour commencer, savoir ce qu'on va faire avec l'utilisation de nos terres? Quand on aura décidé de quelle façon ces terres seront utilisées, on aura une idée réelle des besoins on saura alors jusqu'à quel point, elles seront rentables.

Je crois qu'il s'agit d'une position extrêmement prudente et sage. Je crois, en ce qui me concerne, qu'il faudrait peut-être planifier l'utilisation des sols aussi pour des fins industrielles, commerciales et résidentielles. Une fois ce travail fait, une bonne partie du problème du zonage agricole sera résolu.

Si on avait des politiques d'aménagement, de développement et d'utilisation du sol faites en fonction des productions désirables des besoins de la population, à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles, il me semble qu'après tout cela, le zonage agricole suivrait logiquement.

Mais si on commence par faire du zonage, sans définir des politiques de développement industriel et agricole, j'ai l'impression qu'on met la charrue avant les boeufs.

Le Président:

Merci M. Raynaud.

Il est onze heures. Comme les sujets abordés ont été délicats, vous l'avez vu, et qu'il y a eu des passes d'armes, certaines extrêmement brèves et vives comme l'éclair, mais d'autres qui sont plus profondes, je ne ferai la synthèse qu'après la pause-café, par esprit de prudence, comme le disait le représentant de l'Opposition officielle.

SYNTHÈSE

Le Président:

Consacrons quelques minutes à la synthèse du volet précédent. D'abord, dans l'organisation de l'offre, nous avons vu que les voies de consensus sont moins évidentes qu'elles ne l'étaient à la première heure. Il y a une certaine entente sur le fait qu'il y a plusieurs avantages au regroupement de l'offre: stabilisation des revenus, régularisation des approvisionnements et autres avantages. Il ressort aussi que certaines études s'imposent et qu'il faut aller plus loin avec cette question, en particulier par des études sur la tarification et les mécanismes de fixation des prix et des quotas, chose que nous nous engageons à approfondir. Également, le problème des escomptes, qui a donné lieu à un échange entre deux protagonistes mériterait d'être approfondi et nous le ferons volontiers. Également, toujours au chapitre de l'étude, évaluer les possibilités d'améliorer ou d'adapter la formule en ce qui concerne certains produits d'exportation. Alors, c'est à voir aussi. On a relié plans conjoints et difficultés d'exportation avec deux écoles de pensée presque diamétralement opposées sur cette question; c'est à voir.

Je retiens quand même, d'une façon générale, que personne, à moins que j'interprète tout à fait mal la salle, ne veut voir disparaître cette formule et qu'au contraire, il semble bien que cela soit la voie de l'avenir, que c'est comme cela et que cela va rester comme cela, avec les nuances qui s'imposent, par ailleurs, et les études et les approfondissements nécessaires.

Quant à cette délicate et spectaculaire question de la guerre des deux laits, je ne fais pas de trouvaille en disant qu'aucun consensus n'est atteint, cela va de soi; je pense que personne ne l'espérait non plus. Le problème a quand même été bien posé; MM. Parizeau et Roy l'ont fait de façon concise et brillante. C'est au journal des Débats et, à partir de ces exposés et, évidemment, des tonnes de documentation que nous avons sur la question, nous sommes disposés à mettre tout notre appareil de recherche et notre support logistique, si je puis dire, au service des intéressés, à faire un effort considérable d'information et à faire pour eux toutes les recherches qu'ils voudraient qu'on fasse.

Le ministre et le ministère de l'Agriculture pourraient au besoin - je ne dis pas qu'on le ferait avec enthousiasme - aider à rapprocher les parties dans une certaine médiation ou conciliation, évidemment si elle était réclamée. Nous n'avons pas l'intention d'aller nous mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce.

Quant à la protection des sols, le paragraphe 3 - vous savez de quel paragraphe il s'agit - a été assez maltraité. Certains voudraient qu'on le lise à l'envers et qu'il s'interprète aussi bien à l'envers qu'à l'endroit; c'est à voir, mais les producteurs agricoles veulent le zonage, tout en demandant des mesures de développement de l'agriculture accompagnant toute mesure de protec-

tion des sols; par exemple, garantie des coûts de production via les plans de stabilisation des revenus, l'organisation de la mise en marché, la possibilité de développer certaines nouvelles productions, une accélération d'un programme de drainage qui est déjà rapide et la concentration des investissements du gouvernement dans les zones agricoles.

Par ailleurs, certains aimeraient mieux que le gouvernement procède par étapes - cela a été bien exprimé - et avec un éventail un peu plus subtil d'interventions. C'est M. Létourneau en particulier qui l'a dit. Tous les participants semblent d'accord avec une politique d'utilisation des sols englobée dans une politique de l'aménagement du territoire et de l'occupation de l'espace.

C'est, en gros, ce que nous avons retenu comme synthèse. Encore une fois, je vous réitère que le reste n'est pas rejeté automatiquement. On a essayé tout simplement de faire ressortir les points qui donnaient le plus lieu à un accord général, partiel ou total.

CHAPITRE 3

LES PRODUITS ALIMENTAIRES

— INTRODUCTION
— REGROUPEMENT DES P.M.E.
— CONDITIONS DE TRAVAIL
— SYNTHÈSE

Le Président:

Maintenant, pour ce qui était du troisième thème, il y avait un troisième thème d'annoncé, nous allons, pour des raisons d'horaire, l'intégrer dans les travaux qui vont suivre pour la troisième heure et je cède la parole à François Dagenais?

M. François DAGENAIS:
(Sous-ministre de l'Agriculture)

M. Le Président, à la page 12: « Transformation et l'Approvisionnement des marchés. » Au milieu de la page, nous avons donc retenu comme un des points importants le regroupement des transformateurs. On déplore que les transformateurs québécois soient de taille trop réduite et trop peu organisée pour faire face à un nombre réduit d'acheteurs de portée libre. Les PME devraient donc se regrouper pour disposer d'une expertise dans le domaine de la planification de la demande et de l'étude des changements de plus en plus rapide dans le comportement des consommateurs. Les PME renforcées pourraient également mieux s'assurer d'une clientèle par le biais de garanties ou de contrats de production conclus avec les distributeurs.

Les représentants des producteurs déplorent également le fait qu'ils connaissent assez peu les besoins des usines de transformation surtout au niveau des intrants secondaires. C'est ici qu'on pourrait joindre ce qu'on avait regardé à la page 6, c'est-à-dire le volume et la régularité des approvisionnements; qu'il y ait une meilleure communication entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Les transformateurs mentionnent, pour leur part, qu'ils croient possible, par une meilleure communication entre les paliers primaires et secondaires, de susciter certaines productions. On en a d'ailleurs mentionné quelques-unes qui semblent propices aux conditions québécoises.

De plus, les producteurs proposent qu'une liste des intrants des usines de transformation soit dressée et diffusée au secteur primaire de façon à mieux intégrer ces deux activités. Par la suite, on continue dans ce thème à la page 18 et vous retrouvez au bas de la page: La rationnalisation des secteurs. Modernisation. Consolidation. Fusion des entreprises. Bien que la rentabilité du secteur ne soit pas nécessairement en fonction de la taille des entreprises, les fusions et le regroupement comportent de nombreux avantages concurrentiels. Les fusions devraient cependant s'accompagner de consultation avec les syndicats de façon à mieux leur faire partager les préoccupations de l'industriel en matière de compétitivité.

La croissance des entreprises passe presque obligatoirement par une fusion ou un regroupement. Il y a cependant quelques rares exceptions d'entreprises qui se développent par l'innovation technologique. La consolidation d'entreprises comporte cependant des risques; perte de compétitivité (monopole), problèmes de « management », problèmes de relations de travail liés à la dimension moins humaine, besoins financiers nouveaux. Dans le secteur du lait particulièrement, la concentration a amené un problème au niveau du transport et de l'énergie. La rationalisation peut cependant être envisagée sous le plan de la fusion d'entreprises et/ou sur le plan de la fusion des services. Exemple : le pain. Lorsqu'on entreprend de rationaliser un secteur, on devrait tenir compte du rôle social que joue la PME dans la régions, du développement, de nouvelles utilisations que l'infrastructure n'utilise plus, du coût social de la rationalisation dans le milieu touché.

Ceci terminerait le premier point de ce thème. Le deuxième point, ce serait à la page 18 : Les conditions de travail. La conjoncture de travail se définit en vrac de la façon suivante : Conditions difficiles inhérentes au type d'opération; risques d'accidents élevés; la formule du plan boni augmente d'ailleurs ces risques; absence d'infirmerie; la spécialisation des tâches a dépersonnalisé le travail; les travailleurs ne participent pas à la définition des taux de productivité. Conditions de travail : Il faudrait favoriser une meilleure consultation entre les différents agents dans le but d'augmenter les capacités concurrentielles et former des comités de main-d'oeuvre pour permettre de mieux connaître les frustrations des travailleurs, menant ainsi à une meilleure harmonie.

Les industriels devraient, de plus, favoriser une meilleure consultation entre les divers agents de l'industrie, dans ce même but d'augmenter la capacité concurrentielle du secteur. Il y avait d'autres aspects qui sont traités au niveau des conditions de travail qui faisait d'ailleurs appel à la négociation multipatronale.

Le Président :

Alors, trente minutes chacun pour ces deux thèmes. Le premier toute la question de la taille des firmes, de la rationalisation de la production des fusions, des concentrations, dans l'optique générale de la nécessité pour l'espace économique québécois d'avoir dans tous les secteurs un certain nombre de firmes de grandes dimensions même de tailles internationales. Ces tailles sont devenues, comme vous le savez, absolument gigantesques dans le monde occidental et également la préoccupation des Québécois et du gouvernement québécois vis-à-vis de la petite et de la moyenne entreprise et de la nécessité de garder la production décentralisée, tant sur le plan géographique que sur le plan de l'organisation juridique des exploitations. Alors, le débat est ouvert sur ces questions fondamentales.

Oui monsieur, section centrale.

M. René PROVOST:
(Provigo)

Comme distributeurs, nous souhaitons ce regroupement dans le sens d'une coordination ainsi qu'une rationalisation un peu pour joindre l'idée de M. Larivière, et comme vous le disiez vous-même pour avoir des fournisseurs un peu dans les différentes régions, parce que nous avons des points de vente dans les différentes régions, mais on est toujours mieux servi par les locaux. Nous souhaitons que ce soit coordonné pour que les conditions que nous avons dans les grands centres urbains puissent être les mêmes que nous retrouvons dans des centres un peu plus éloignés, de façon à permettre l'uniformité de notre mise en marché. Cela peut s'appliquer dans tous les produits, comme les produits venant directement de la ferme, ou ceux du secteur de la transformation ou encore de la fabrication.

À la fin du paragraphe - cela demanderait plus d'explications - nous ne connaissons pas ce système de contrats conclus au moins à long terme. Nous n'en concluons pas, excepté pour des choses bien spécifiques, comme par exemple les marques privées où on demande un produit qui nous soit véritablement propre. Mais jamais nous ne signons de contrats avec des firmes, comme on dit des fois, puissantes et multinationales. Alors, j'aimerais avoir une lumière là-dessus, afin de savoir si c'est un nouvel aspect que nous devons envisager.

Le Président:

D'accord. M. Pariseault.

M. Philippe PARISEAULT:
(Québec Lait)

Je lis en page 18: «D'une façon générale, on déplore que les transformateurs québécois soient de taille trop réduite et trop peu organisés pour faire face au nombre réduit d'acheteurs de forts calibres.» On nous reproche d'être trop petits. Dans d'autres cas, on nous reproche d'être trop gros et d'être également un monopole. Je pense qu'on devrait tout de même mettre une nuance ici, dans certains secteurs des transformateurs. Parce qu'en industrie laitière, les coopératives qui sont une entreprise propriété de producteurs, je ne veux pas insister, transforment 70% de tout le lait de la province de Québec, 85% de lait industriel, 46% de lait nature et on leur reproche de devenir des monopoles. Il faudrait faire un choix, tout de même, pour savoir ce qu'on veut comme entreprise. Qu'une coopérative laitière vende près de 700 millions de livres de lait annuellement, je pense que cela commence à être une entreprise importante.

Je poursuis. Il y a une autre remarque qui dit qu'il faudrait avoir de grosses entreprises. On dit pourtant que les grosses entreprises amènent des problèmes. Dans le secteur du lait, particulièrement - je prends la page 19, que le sous-ministre lisait tout à l'heure - «la concentration a amené des

problèmes au niveau du transport.» Je pense, au contraire, que la concentration permet d'organiser le transport d'une façon rentable; d'abord je pense que les bassins laitiers ont été traités de façon à éviter que les transports ne soient plus considérables que l'économie du regroupement. On vit d'énergie. Une entreprise importante peut se payer des appareils sophistiqués, comme c'est le cas des grosses coopératives laitières. Je peux prendre simplement le cas, qui peut être un peu technique, d'un évaporateur qui peut évaporer six livres d'eau et une livre de vapeur comparativement à un plus petit appareil ou à un appareil moins coûteux qui ferait deux livres de vapeur pour une livre d'eau; un évaporateur du genre se paie en deux ans, donc, il y a des économies d'énergie.

Je pourrais parler aussi de la nécessité du regroupement, surtout au niveau laitier, à cause des problèmes de l'environnement. Quand on travaille dans les produits alimentaires, dans les produits laitiers, entre autres, il faut penser à traiter les déchets, etc. Cela ne peut se faire, au niveau des petites entreprises, d'une façon efficace sans un coût non abordable par ces mêmes entreprises. Il y aurait certainement des nuances à faire à ces paragraphes.

Le Président:

Merci, M. Pariseault. M. Larivière.

M. Robert LARIVIÈRE:
(Conseil de la boulangerie du Québec)

Je pense que lorsqu'on n'est pas du même côté de la barrière, on ne voit pas les choses de la même façon. Je voudrais faire une remarque sous le signe de l'humour au départ. Il est remarquable de voir que les pouvoirs d'achat sont tous assis à la même table, actuellement. Il y a des questions de choix de base dont il va falloir parler un peu. Il est clair qu'on peut trouver les arguments possibles pour constituer de grandes entreprises, mais il est clair aussi que si on aboutit uniquement à de grandes entreprises, lorsqu'il y en a une qui ne fonctionne pas ou plus, le système est paralysé. Si c'est à cela qu'on veut en venir, j'aimerais mieux le savoir immédiatement, en tant que moyenne entreprise.

Quand on dit qu'il y a de la place pour les grandes, les moyennes et les petites entreprises, je partagerais cette opinion, mais auparavant il va falloir installer certains mécanismes par précaution. Quand on connaît l'impact régional que l'expansion des chaînes peut avoir, je peux vous dire que lorsque certaines épiceries ouvrent dans ma région, je perds 3000 pintes, c'est automatique. Cela a un impact, c'est certain, parce que j'emploie du monde dans ma région. Si ces entreprises décident de considérer de ne pas bâtir dans le but de remplir à 100% leurs tablettes, il y a certainement moyen de vivre au niveau régional et au niveau local aussi. Si on a besoin d'assurer une certaine uniformité sur le plan provincial pour mettre nos produits sur le marché - je le concède aux épiciers, ils en ont besoin pour des questions de

concurrence, d'annonce, etc. - on devrait aussi penser accorder une place au niveau régional et au niveau local. Le développement des marques privées, tout en ayant un effet certainement bon, ne doit être poussé non plus trop loin parce qu'on peut aboutir facilement, dans certains cas, à donner entre à 80% et 100% des tablettes aux marques privées, ce qui exclut automatiquement un développement possible à d'autres niveaux.

Je n'en veux pas aux épiciers, je ne fais que leur mentionner qu'il y a des problèmes et qu'on a besoin d'une certaine concertation dans ce domaine si on ne veut pas aboutir à des monopoles qui vont peut-être créer des problèmes beaucoup plus graves. Si le style de société qu'on préconise est un style de très grandes entreprises, à grande taille, avec tous les problèmes que cela entraîne, personnellement, je n'aimerais pas vivre dans ce genre de société.

Le Président:

Je pense que M. Larivière a bien fait valoir l'autre aspect de l'alternative, qu'une économie convenablement organisée peut avoir des firmes de toutes les tailles en coexistence pacifique et qui vont même s'épauler mutuellement.

Les grandes entreprises ont des avantages certains et indéniables, surtout si on pense en termes de marché international, de concurrence internationale pas uniquement sur les produits, mais sur les technologies, sur les recherches. Elles ont, par ailleurs, les vices de toutes ces grandes firmes. Il y a des lois de rendement décroissant qui apparaissent, à un moment donné, qui viennent, des fois, contrebalancer les économies d'échelle. C'est la raison pour laquelle il faut être prudent et aussi pour des raisors de sécurité, parce que, quand une entreprise fait que tout le marché bloque ou est en difficulté, cela devient une catastrophe collective. Pour des raisons de sécurité, de répartition des risques, de répartition géographique également et ultimement de concurrence économique, il est sûr que des firmes de taille plus modeste, moyennes et petites peuvent très bien fleurir dans le même espace économique. Ce n'est pas exclusif l'un de l'autre; en tout cas, c'est la pensée actuelle du gouvernement sur cette question, mais nous tenons à avoir dans notre appareil de production des firmes de grande taille, du moins un certain nombre, évidemment. Ce n'est pas à nous à le déterminer; on n'est pas interventionnistes à ce point, mais on peut être complice de fusions, de concentrations, de regroupements, dans les secteurs où on n'aurait pas suffisamment de firmes de taille. Je m'excuse d'avoir pris un peu de temps, mais je ne veux pas que l'on fasse une guerre pour un objectif qu'on a en commun.

Oui, M. Larivière, je vous donne la parole.

M. Robert LARIVIÈRE:
(Conseil de la boulangerie du Québec)

C'est juste pour répondre à une question qui a été posée tout à l'heure par M. Provost. Dans le domaine des conditions qu'on doit faire aux détaillants,

tant au niveau local qu'au niveau de Montréal ou d'ailleurs, je ferai remarquer qu'à un moment donné, quand on fait face à certaines entreprises qui sont mille fois plus grosses que les nôtres, la surenchère a des limites et notre gérant de banque nous le dit. Cela n'est pas seulement une question de donner des escomptes égaux partout. Il va falloir tenir compte que certaines entreprises sont très puissantes. Dès lors on n'est pas assez forts pour résister. Or, il y a des jeux qui se font à l'intérieur de tout cela et qui peuvent être très dommageables, si on n'y prête pas attention.

M. Bernard TURCOT:
(Association des épiciers en gros)

J'ai laissé M. Provost répondre à l'intervention qui s'appliquait apparemment à lui. Je dois dire qu'il y en a qui sautent vite aux conclusions. À la table ici, il y a les épiciers en gros, à la table là-bas, il y a des représentants de la compagnie Steinberg; à la table là-bas, les représentants de la compagnie Dominion. Cela fait une grande table, si on parle de tous les acheteurs réunis ensemble à la même table. De toute façon, ce n'est pas là le but de mon intervention. En ce qui concerne la boulangerie, je remarque que M. Larivière parle surtout de pain. En tant que détaillants, on préférerait naturellement, se fournir à des boulangeries locales, d'ailleurs, je ne vous cacherai pas que nos indépendants et les consommateurs demandent les produits des boulangeries locales dans leur magasin. Il s'agit de faire le ballant, à savoir qu'est-ce qui est le plus pratique parce qu'on ne peut pas avoir les produits de toutes les boulangeries d'une région; dans certaines régions il y en a plusieurs. Mais le problème principal, c'est celui justement de la fourniture de produits. C'est qu'il n'y a pas seulement le pain, il y a aussi toute une gamme de gâteaux, de beignes, de toutes sortes de produits qui entrent en considération. Dans bien des cas, la raison principale pourquoi ce n'est pas le produit et le boulanger local qui serait encouragé au détriment peut-être d'un autre. Je dois vous dire, en passant que tous les produits de boulangerie qui se vendent dans les magasins d'alimentation au Québec sont fabriqués au Québec, mais dans certaines régions, les boulangeries locales ne peuvent pas fournir les produits qui sont exigés des magasins ou des consommateurs. C'est une des raisons pour lesquelles les petites et moyennes entreprises devraient se regrouper pour être capables d'offrir les mêmes avantages que leur principal concurrent.

Le Président:

Un aspect qui mérite d'être souligné et qui est peut-être une réconciliation des deux optiques, c'est que rien n'empêche des petites et moyennes entreprises de coopérer pour certains services techniques qu'elles ne peuvent supporter comme unité individuelle. Formule qui a fait ses preuves dans un certain nombre de secteurs de façon spectaculaire.

M. Léonard ROY:
(Conseil de l'alimentation du Québec)

J'aimerais d'abord souligner que dans le thème trois, je suis très heureux de revoir comment ce thème est substantiel. Il n'y a pas de préjudice contre les autres thèmes, mais on retrouve là-dedans toute une série de considérations qui sont pratico-pratiques.

Il reste tout de même que dans l'ensemble du thème 3, on ne fait pas référence nulle part à l'importance du facteur des secteurs de support de nos grandes industries qui sont bien identifiées. Vous avez les grandes industries de transformation dans les six ou sept secteurs alimentaires, mais nulle part, dans ce secteur, on fait référence, par exemple, aux industries de l'empaquetage et du conditionnement.

Ce sont des secteurs où, par des interventions ponctuelles, on peut aider énormément les secteurs principaux. Je donne un exemple. Dans le secteur du conditionnement de l'emballage, les exigences du secteur laitier, pour les contenants pour le lait de consommation plus d'autres genres de contenants de carton, le total de ces achats ou de cette production qui est commandée par ce secteur équivaut presque à la production du moulin de La Tuque, une grande entreprise bien connue dans les cartonneries.

En pensant à la ligne de froid, c'est la même chose. Pensez à l'importance des emplois créés parce qu'il faut maintenir, dans la production alimentaire et à travers le marketing jusque chez les consommateurs cette ligne de froid qui est essentielle, tous les corps de métiers, la matière première et tout ce qui est impliqué là-dedans.

J'aimerais qu'on fasse référence, qu'on trouve le tour de mentionner comme facteur possible de stimulation de notre industrie agro-alimentaire tous ces secteurs de support, comme je les appelle.

Mon deuxième point est la productivité. On a souligné très vite, à un endroit seulement, l'importance de rechercher ou de tâcher d'améliorer la productivité. Productivité à tous les niveaux, mais pour ce qui est du terme, au niveau de la transformation et de tous les éléments économiques de la chaîne de distribution, je poserais comme attitude pratique... On vient de créer un institut de productivité pour lequel on cherche encore, sans être méchant, des objectifs d'application immédiate pour demain matin. Peut-être que cet institut pourrait se faire la main et d'une façon très avantageuse, en se penchant ou en ouvrant la porte au secteur agro-alimentaire et étudier avec nous certains de nos facteurs fondamentaux qui, au sens des administrateurs de nos grandes corporations et de nos moyennes et petites entreprises, aussi constituent bien souvent la pierre d'achoppement qui conduira soit à la réussite, soit à l'échec.

Comme on peut prendre place à côté des autres, à côté des géants, on veut s'installer à l'extérieur du Québec. Productivité pour nous autres devrait être la flèche indicatrice de l'action à prendre immédiatement.

Mon troisième point, M. le Président, est le suivant. À plusieurs endroits, on a souligné toutes sortes d'aides qui pourraient être apportées, mais on en a oublié une qui serait, à notre sens, bien efficace, et qui aurait une résonnance dans les milieux d'administration des grandes entreprises, les moyennes et les petites, c'est l'attribution d'avantages fiscaux spécifiques pour accroître la transformation au Québec des productions agricoles.

Cela, c'est une recommandation majeure qui vient du Conseil de planification et de développement du Québec. Cet organisme a jugé qu'ils n'avaient pas à aller plus loin mais, tout de même, c'en est une de taille et qui pourrait avoir des implications extraordinaires à la fois pour nos PME mais aussi pour les grandes entreprises qui travaillent ici. Et c'est une attitude positive, pas une attitude de défense. C'est une attitude de main tendue pour amener les grandes entreprises à utiliser le plus possible la matière première du Québec. D'ailleurs, il y en a qui le font, mais il arrive aussi, actuellement, qu'on achète de la matière première, qu'on l'envoie à l'extérieur et qu'elle nous revient ici sous forme de produits finis et nous perdons, au Québec, le résultat de la valeur ajoutée en création d'emplois et les effets des retombées économiques dont je vous parlais tout à l'heure.

Enfin, si vous me le permettez, à la page 20, j'aimerais apporter une précision. Probablement que cela n'a pas été fait malicieusement. En haut de la page 20, Produits laitiers, on dit: « ... et les usines se doivent d'être bien équipées pour répondre à la production en période de pointe alors qu'elles demeurent sous-utilisées pendant les périodes hivernales de ralentissement. »

Je crois qu'on a certainement voulu dire qu'on devrait voir à une meilleure réorganisation de la production pour permettre d'éviter qu'on ait, des usines considérables qui, en période de basse production laitière, par exemple, sont presque immobiles et incapables d'utiliser leur matériel. Cela devient des éléphants blancs, c'est non économique et tous les efforts qui se sont faits depuis quelques années entre la production agricole et nous, la transformation, a été dans le sens de rationaliser la production pour essayer que l'écart soit le moins grand possible entre l'été et l'hiver, précisément entre autres choses, pour occuper nos grandes usines qui ont été forcées de s'organiser et d'avoir des facilités de réception extraordinairement forte pour le mois de juin. Mais, une fois que ces utilisations sont faites, en juin, juillet, et un peu en août, rendu en janvier ou février, vous n'avez plus de lait à recevoir dans ces usines. C'est un non sens économique.

Alors, sur ce point bien pratique, j'aimerais qu'on réfléchisse et qu'on voit si on n'a pas trahi la pensée de certaines discussions sur ce sujet. C'était l'objet de mon intervention à ce point du thème no 3. Je vous remercie.

Le Président :

Merci. M. Roy. Avant de céder la parole à M. Frenette, j'aimerais bien qu'un producteur se prépare à nous éclairer sur cette question de rupture saisonnière d'approvisionnement et de surcapacité des usines en certaines saisons. Est-ce ce dont vous voulez parler ? Vous avez la parole quand même, de toute façon.

M. Jean-Guy FRENETTE :
(Fédération des travailleurs du Québec)

M. le Président, mon intervention va porter principalement sur les pages 18 et 19, et je vais reprendre une omission que vous aviez faite à la page 21.

Quand on parle de fusion d'entreprises et des avantages, évidemment, qui résultent de la fusion, de la modernisation ou des innovations d'une entreprise, nous avons manifesté hier, en tout cas, dans notre commission, comme syndicalistes, notre intérêt à la modernisation et à la stabilisation des entreprises. Je trouve qu'en haut de la page 19, par contre, le rôle des syndicats est un peu trop restreint; nos préoccupations sont plus larges que cela. Alors, on nous suggère, dans le document, que les syndicats devraient être consultés de façon à mieux faire partager les préoccupations dans l'industriel en matière de compétitivité.

C'est bien évident qu'on est prêt à partager ces préoccupations. Il n'y a aucun doute là-dessus. Mais nos préoccupations vont au-delà de cela également. C'est dans les conditions, dans le fond, ou dans le cadre de politiques de réorganisation et de rationalisation du secteur que, nous semble-t-il, on devrait ajouter certains éléments. Vous nous suggérez de retenir, à la fin de la page 19, les préoccupations qui devraient prévaloir lors de toute réorganisation ou rationalisation d'entreprises, c'est-à-dire le rôle social que jouent les PME dans la région, le développement de nouvelles utilisations que l'infrastructure n'utilise plus et le coût social de la rationalisation dans le milieu touché.

Je voudrais vous faire remarquer qu'à la page 21, nous avons précisé un peu plus les critères qui seraient des critères fondamentaux que le gouvernement devrait se donner, que ses différentes institutions devraient se donner dans toute intervention de rationalisation et de réorganisation, principalement d'une entreprise au niveau de la transformation. On dit qu'il faut toujours considérer et qu'il faudrait toujours considérer dans la rationalisation d'entreprises, les problèmes de régionalisation.

Tout à l'heure, des intervenants en ont fait état. Quel sera l'impact au niveau des différentes régions du Québec d'une modernisation d'entreprises de transformation dans Montréal ou dans une autre région ?

Il faut toujours tenir compte de ce problème de répercussion régionale: tenir compte du problème - et là il est plus spécifique - du maintien de l'emploi, compte tenu, et vous en êtes bien conscients, de la hausse du taux de chômage actuel au Québec; de l'importance - oui, cela, mais le nôtre est déjà bien suffisant - des importants effets multiplicateurs de création d'emplois. Dans le secteur agro-alimentaire, on pense qu'il est fondamental dans toute intervention de réorganisation d'avoir la préoccupation du maintien de l'emploi et de la création d'emplois et ne pas trop s'aventurer dans de l'investissement technique ou technologique qui élimine les emplois et qui souvent, en tout cas dans la conjoncture actuelle, a souvent des coûts sociaux plutôt qu'une rentabilité sociale marquée.

Je voudrais que l'on reprenne au moins ces critères dans toute politique de rationalisation et j'ajouterai, en terminant, qu'avec les éclaircissements que l'on a eus hier du représentant de la SDI dans notre commission où on voulait savoir quels étaient les types de politiques que la SDI mettait de l'avant dans la réorganisation et dans ce secteur, nous avons été agréablement informés et satisfaits de l'approche de la SDI dans ce secteur. Je vous suggérerais d'ajouter un critère que la SDI, d'ailleurs, utilise et qui est un critère du gouvernement, je crois, que dans toute politique de rationalisation, de réorganisation, de regroupement, on tienne compte du contrôle de la propriété dans ce secteur et donc qu'on favorise, et je dirais même qu'on doive privilégier de façon positive le maintien de la propriété québécoise et celle de type coopératif également dans toute approche gouvernementale de rationalisation de secteur.

Le Président:

Merci, M. Frenette.

M. Jacques PROULX:
(Union des producteurs agricoles)

C'est pour souligner un peu l'idée qu'on peut avoir face aux entreprises, à la grosseur des entreprises. On s'oppose nullement à la fusion de certaines entreprises parce qu'on est même persuadé que tout le monde y trouve son profit. Même nous qui sommes à la base, si on fait affaire avec une très petite entreprise, qui n'est pas capable de concurrencer, qui n'est peut-être pas capable de fournir un produit de qualité, il est certain qu'on n'en tire pas avantage. Mais tout de même il faudrait peut-être trouver un juste milieu à la dimension des entreprises. Parce que cela m'amène à penser au développement régional qui n'a peut-être pas été retenu, mais qui y touche de près. Plus on va vider nos régions en faisant des montres dans l'industrie de la transformation, plus on va se trouver, nous autres, à la base, démunis à plusieurs niveaux.

Je dis qu'il y a un côté social important et qu'il va falloir même peut-être payer quelques sous de plus pour que tout le monde, à l'échelle de la province, ait accès à tous les services. Si on construit trop de monstres

dans l'industrie de la transformation, je pense qu'on va avoir un autre problème sur les bras. L'agriculteur, dans son cadre régional veut avoir accès un peu à tous les services.

Dans le passé, on a centralisé à peu près tout dans la région de Montréal - on l'a souligné dans notre atelier. Cette centralisation a entraîné un exode rural vers Montréal. Ce mouvement continue. On ne s'en sortira jamais. Il va falloir penser beaucoup à la décentralisation et la transformation va devoir être faite dans les zones de production, rien que ce coût des transports le justifie. Je pense que c'est un aspect qu'il va falloir examiner de beaucoup plus près.

Le Président:

M. Mailloux

M. Marcel MAILLOUX:
(Union des producteurs agricoles)

M. le Président, on m'a demandé de parler, un peu, au sujet des contingentements. Suite à l'intervention qui vient d'être faite concernant la décentralisation, le désir de vouloir planifier, par une meilleure répartition du contingentement, c'est ni plus ni moins une forme de décentralisation. Je m'explique.

Le contingentement est un moyen qu'on se donne, selon les conditions de l'offre et de la demande, pour être en mesure de maintenir adéquatement un revenu. Comme producteur, on est libre, lorsqu'on a un contingent, de le remplir de la façon la plus efficace et la moins coûteuse possible dans la période donnée. Vous savez que produire du lait en été, revient moins cher qu'en hiver.

Or, on a demandé de répartir davantage, en somme, le contingent, soit de le rallonger ou soit de changer la période. Au lieu de le faire commencer le 1er avril, on veut le faire commencer le 1er août, pour assouplir les périodes.

L'idée de vouloir planifier par déplacement des contingents a pour but premier d'aider l'approvisionnement des usines.

Cela aide aussi à la planification des transports. Vous avez des conditions additionnelles qu'on peut se donner concernant les contingents, soit une application mensuelle qu'on peut s'imposer comme exigence aussi, de même que pour aider à forcer les implications d'une meilleure planification.

Le Président:

Merci, M. Mailloux.

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

Je veux simplement dire que dans la rationalisation dans le domaine industriel, il faut toujours agir avec beaucoup de prudence. Quand le gouvernement embarque là-dedans, souvent, il embarque d'une façon bureaucratique et parfois il nuit autant qu'il aide. Je pense que dans ce domaine il est clair qu'il faut beaucoup de consultations. De plus, il ne faut pas que trois ou quatre ministères interviennent. S'il y a une surcapacité d'abattage dans le monde avicole, je me demande si le gouvernement n'est pas responsable en partie parce qu'il a aidé à bâtir beaucoup d'abattoirs. Je sais que lorsque je suis arrivé au ministère, j'ai dû me pencher sur le domaine des viandes. Je servais le domaine de l'impôt. Je suis donc parti sans préjugés et j'ai regardé les problèmes. Cela m'a pris un bout de temps à comprendre, d'abord, parce que c'est pas mal complexe. Je crains les gens qui manquent d'expérience dans ce domaine. Ils font des programmes en ignorant la complexité du domaine des viandes. Il y a toutes sortes de réseaux, toutes sortes de technologies, toutes sortes de façons de fonctionner et il y a toujours une chose que l'on oublie souvent, dans les programmes gouvernementaux, et qui concerne les entreprises. Quand une entreprise existe, souvent c'est parce qu'il y a un entrepreneur. Souvent, cela ne paraît pas.

Si c'est à Saint-Damien, par exemple, c'est parce qu'il y avait une famille Métivier qui restait à Saint-Damien, ce n'est pas parce qu'il y avait ces programmes, c'est parce qu'il y avait un gars qui avait du leadership, ce devait être un entrepreneur. Moi, je parle du domaine des affaires. Dans les livres habituellement, cela ne paraît nulle part, mais on ne peut l'ignorer.

Quand j'étais dans le domaine des viandes, à un moment donné, j'ai vu des programmes et cela n'était pas écrit complètement dans les livres. J'ai aussi vu des projets gouvernementaux qui disaient: On va en bâtir un, après cela, vous occuperez le champ et on débarquera les autres. Je suis bien nerveux devant ces façons de procéder. Dans le domaine des affaires, dans le domaine de la rationalisation, ce que disait M. Pariseault et ce que disait M. Larivière, je pense qu'ils disent la vérité tous les deux. Cela a l'air contradictoire, mais je pense que c'est vrai. Il y a de grosses entreprises, parfois, qui sont nécessaires, il y en a des petites qui sont nécessaires et des moyennes aussi. Avant de s'embarquer, quand on veut rationaliser les secteurs, il n'y a pas de recette uniforme pour tout le monde.

Dans le domaine des conserveries, il y a tel genre de problèmes: dans le domaine des viandes, il y a tel genre de problèmes, dans tel autre secteur, il y a tel genre de problèmes. Je pense qu'on ne peut pas arriver, entrer là-dedans comme un boeuf maigre et... N'est-ce-pas? Il faut y aller prudemment.

Le Président:

Merci, M. Garon. Mme Bourque.

Mme Jeannine BOURQUE :
(Union des producteurs agricoles)

M. le Président, vous avez demandé d'être bref, je vais être brève. Je demanderais à tous ceux qui sont ici - c'est sûr que je vais prêcher pour mon pays parce que, pour moi, c'est la Beauce - qu'ils regardent de quelle façon nous nous sommes développés, nous autres, de la Beauce, et de quelle façon on fonctionne. On fonctionne avec les intérêts du milieu, avec les gens du milieu. Nous n'avons pas de monstre.

Le Président :

C'est très bien dit et au cas où l'on vous taxerait de chauvinisme beauceron je vais renchérir sur ce que vous dites. C'est un véritable ravissement pour les responsables de l'économie du Québec que d'aller visiter la région de la Beauce.

De voir ce qui s'y fait sur le plan des PME, des ressources locales, de la finance, de l'épargne collectée localement, orientée localement vers le développement de cette région qui n'a pas que des mini-entreprises, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, il y a de très grandes entreprises beauceronnes nées en Beauce et de taille absolument compétitive et tout un réseau de petites et moyennes qui y sont greffées. Cela peut avoir l'air opportuniste de ma part, mais j'ai entendu des Beaucerons se prétendre les Japonnais du Québec et ma foi je commence à trouver que cela a du bon sens, autant dans Beauce-Nord que dans Beauce-Sud. Si toutes les régions du Québec faisaient l'effort beauceron, notre taux de chômage ne serait pas au niveau honteux où il est présentement.

M. Laurent MERCIER :
(Fédération des producteurs de volailles)

En fait, je voudrais dire que les producteurs sont malgré tout conscients de l'irrégularité d'approvisionnement dans la volaille, on l'a souligné à plusieurs reprises, je voudrais ensuite parler aussi des conséquences. Il est bien sûr que les producteurs de volaille n'ont pas pris leurs responsabilités, en février et mars, ils cessent de produire du poulet, parce qu'il est plus rentable de le sortir en décembre et de le ressortir en avril ou en mai, ce qui fait qu'on est obligé, au Québec, pour fournir le marché frais, d'importer du poulet, soit des États-Unis ou soit d'emprunter pour ne pas dire importer des provinces voisines. On avait pensé que les transformateurs pouvaient régler entre eux ce problème en disant : c'est ici qu'on a besoin de notre produit et vous allez nous l'apporter ici. Mais, comme M. Garon l'a souligné tout à l'heure, lorsqu'on sait que nos abattoirs, abattent, selon les cas, 40%, 50%, 60%, 70%, je pense que les transformateurs n'ont pas le choix de ne pas accepter la décision du producteur. D'autant plus, que l'on me dit, qu'ils seraient accusés de coalition. Cela serait grave. Il faudrait, dans le domaine de la volaille plus de coordination entre la production, la transformation et l'écoulement du produit qui sont les chaînes alimentaires. Nous avons toujours

négligé ce dernier secteur. On s'est toujours préoccupé des transformateurs et presque pas des détaillants. Il y a aussi un point que je voudrais soulever, c'est le coût des moulées. On a fait faire une enquête auprès de l'Agence nationale de la dinde qui dit et je cite: «En Ontario et au Québec les moulées pour la dinde coûtent de $20 à $39 la tonne ce qui représente une différence allant jusqu'à $0.04 et demi la livre entre l'Ontario et le Québec pour la même sorte et le même numéro de moulée. Il faudrait faire une enquête royale là-dessus.

Le Président:

M. Lemire.

M. Michel LEMIRE:
(Coopérative agricole de Granby)

Je pense que je peux donner mon opinion tant en qualité de producteur qu'en celle de transformateur. En ce qui a trait au problème de la régularisation de la production, hier, à notre commission, nous avions dit que cela nous prendrait une politique incitative pour favoriser la production dans les secteurs auxquels cela pouvait s'appliquer. On sait très bien que dans les tomates ou dans les fruits et légumes, c'est plus difficile.

Pour m'expliquer plus clairement, je pense que dans les 20 ou 25 dernières années, les entreprises impliquées dans la transformation ont quand même mis de l'avant des politiques pour aider, dans le domaine du lait entre autres, à favoriser une production annuelle plus égale. On a vu cette politique être complètement défaite au cours des trois dernières années, soit en coupant les subsides aux producteurs de lait; la deuxième année en imposant des pénalités qui arrivaient justement à la période d'hiver et, cette année, c'est encore la même chose. La majorité des producteurs de lait industriel du Québec n'ont pas été payés en mars.

J'admets bien avec M. Mailloux que le fait de changer l'année de contingentement va sûrement aider le producteur et les entreprises, mais il semble que cela aurait réellement été beaucoup mieux d'obtenir une date comme le 1er octobre pour les producteurs de lait industriel du Québec qu'une date comme le 1er août. Avec une date comme le 1er août, le producteur de lait industriel va être obligé de payer la note. Ça n'a pas de sens, à mon avis. Le 1er octobre serait une date plus juste. Je concède encore assez d'intelligence aux producteurs pour admettre qu'en leur offrant une politique incitative, ils vont aller très vite dans ce sens. On veut les inciter à produire et on sait très bien qu'un producteur qui a une production mieux répartie dans le domaine du lait semble avoir une entreprise qui roule mieux que les autres.

Le Président:

Merci, M. Lemire. Nous allons maintenant aborder, le volet des conditions de travail, les conditions difficiles inhérentes au type d'opération, les risques

d'accidents, la spécialisation des tâches et la dépersonnalisation qui s'ensuit. En fait, c'est toute la condition des travailleurs des secteurs agro-alimentaires.

M. Richard MERCIER :
(Fédération des travailleurs du Québec)

Il y a un bout de phrase là-dedans qui me laisse songeur sur certaines interventions et sur la représentation de certains organismes.

Lorsque le présent gouvernement a amendé le Code du travail, j'ai constaté des pressions énormes du Conseil du patronat trouvant que le gouvernement et les centrales syndicales allaient pas mal loin. On se réunit dans des sommets économiques. On reconnaît les centrales syndicales comme agents économiques. On semble satisfait ou tout au moins content de discuter avec une certaine ouverture d'esprit et de bonne foi.

Les recommandations que l'on retrouve ne font pas tellement suite à ce qui fut discuté, c'est-à-dire les représentations des centrales syndicales lors du sommet économique. Nous l'avons toujours dit, nous croyons que c'est là le rôle des centrales syndicales et des syndicats affiliés à ces mêmes centrales de représenter les travailleurs et, ici, dans le paragraphe 3.4.2, on dit: « Il va falloir former des comités de main-d'oeuvre pour permettre de mieux connaître les frustations des travailleurs. » Chez nous, il me semble que c'est le rôle que nous reconnaît la loi, de représenter les travailleurs, de faire des griefs et de discuter avec l'employeur pour régler ces mêmes problèmes.

La FTQ va maintenir la position qu'elle a toujours défendue. C'est par le biais des syndicats que les travailleurs se font représenter auprès des employeurs. C'est aussi pour cela que nous retrouvons, au bas de la page 20, que ce mini-sommet sur l'agro-alimentaire recommande au gouvernement de permettre la négociation syndicale-multipatronale, c'est-à-dire en deux volets : premièrement, de reconnaître des accréditations multipatronales ou sectorielles, utilisez le terme que vous voudrez bien. Mais je comprends la position du petit magasin, par exemple, ou du petit entrepreneur qui, lui, voit le syndicat entrer et qui se dit : Ils vont venir tout simplement démolir notre industrie parce que, à côté, ils ne sont pas syndiqués. C'est le gros argument que nous retrouvons sans cesse.

M. Fernand DAOUST
(Fédération des travailleurs du Québec)

Je voudrais renchérier quelque peu sur les propos qu'a tenus Richard Mercier pour vous dire que le taux de syndicalisation, que ce soit dans la transformation ou la distribution, varie inévitablement d'un secteur à l'autre et même à l'intérieur des secteurs. Pour nous, la rationalisation dont il a été question dans la demi-heure qui a précédé passe par l'accès à la syndicalisation dans

chacun des secteurs. On ne peut pas concevoir d'autres moyens de rationaliser la production, la distribution, la transformation, sans que les travailleurs soient impliqués pleinement dans tout le processus. Ils ne peuvent l'être, quand on connaît des taux de syndicalisation qui varient entre 30% et 50%.

Dans la même mesure où les producteurs agricoles, qui ont des productions spécialisées, se sont donné des plans conjoints afin d'être en mesure de connaître une forme d'équilibre au moment des négociations avec les acheteurs; de faire en sorte que le rapport de forces qui s'établit à ce moment ne joue plus à leur détriment; de faire en sorte qu'ils ne soient plus isolés; qu'inconditionnellement, on leur impose des prix à certains produits qu'ils mettent sur les marchés, il en est de même des travailleurs. Il ne faudrait pas que la concurrence sur le plan des prix qui sont affichés dans les diverses sources de distribution, se fassent sur le dos des travailleurs.

Une absence de syndicalisation a cela pour effet. C'est sur le dos des travailleurs qu'on fait en sorte que certains produits peuvent être vendus à des prix inférieurs, dans la plupart des cas tout au moins. Quand vous négociez avec l'Hydro-Québec pour des tarifs, la négociation n'est pas longue, vous le savez tous. Les tarifs sont à peu près identiques pour tout le monde. Cela peut, peut-être, varier selon la taille des entreprises, mais de toute façon, selon ce que j'en sais, ils me semblent être à peu près identiques. Il en est de même d'un tas d'intrants, un tas de matières premières. Il n'y a presque pas de négociation possible. Et quand il n'y a pas de syndicat, on le sait tous, il a des exploitations que nous devons dénoncer et c'est pour cela qu'on parle de négociation ou d'accréditation multi-patronales ou multi-entreprises.

Laissez-moi vous illustrer un peu le fond de notre pensée là-dessus. Ce n'est pas nouveau, cette thèse que nous défendons à la FTQ. Il y a déjà au-delà de dix ans que des formules multiples ont été mises de l'avant et elles ont fait l'accord avec le PQ, tout au moins, puisqu'on retrouve dans son programme des engagements dans ce sens et on souhaite bien que le gouvernement du Québec mette en oeuvre dans les plus brefs délais cette partie de son programme qui a été voté par des délégués lors de différents congrès du parti qui détient actuellement le pouvoir. Ce qu'on veut dire, en gros, pour simplifier un petit peu cela et l'illustrer, c'est qu'au niveau d'un secteur industriel donné, les travailleurs pourraient indiquer leur intention de se syndiquer en faisant état, par signature de cartes, d'un tel voeu. Dès le moment où un certain nombre d'entre eux faisait état d'un tel souhait, il y aurait un vote à l'échelle de tout le secteur industriel, et le syndicat qui ferait la demande de l'accréditation recevrait l'accréditation et négocierait pour l'ensemble du secteur industriel.

Cela pourrait être des abattoirs de volaille; cela peut être la boulangerie; cela peut être les abattoirs de viande; cela peut être le commerce de détail; enfin, le découpage des secteurs peut se faire au niveau du secteur industriel ou au niveau géographique. Il me semble, encore une fois, que la rationalisation de tout l'agro-alimentaire, je ne parlerai pas des autres secteurs au

Québec, passe, encore une fois, par une implication véritable de ceux qui sont des agents de tout ce qui se fait dans le milieu, et les travailleurs en sont au même titre, sinon à un titre plus, j'allais dire plus légitime, mais je le mets entre parenthèses, que ceux qui détiennent le capital. Alors, pour nous c'est donc essentiel et il me semble qu'on va tourner en rond sur un tas. Il a été question de politiques de main-d'oeuvre fantastiques, il y a toutes sortes de problèmes d'engorgement, d'embouteillage, de difficultés. On parle de recycler les travailleurs. On parle de faire en sorte qu'ils puissent affronter la technologie moderne. Vous savez, vous qui êtes dans la transformation, quels problèmes vous connaissez dans la mise en oeuvre des politiques de main-d'oeuvre.

Nous autres, tant et aussi longtemps qu'on sera absent des discussions à l'égard des politiques de main-d'oeuvre, j'aime autant vous le dire d'avance, il n'y en aura pas de politique de main-d'oeuvre au Québec, parce que cela passe par la présence syndicale. On n'a jamais cessé de le répéter, et tant et aussi longtemps qu'on est présent au tiers des possibilités et du potentiel, il y a un vaste échange de voeux pieux qui se fait, tant au niveau du gouvernement du Québec qu'au niveau du gouvernement du Canada, à l'égard des politiques de main-d'oeuvre.

Le problème de la productivité a les mêmes caractéristiques et on pourrait faire à peu près la même démonstration. Encore une fois, je vous le répète, et je m'adresse aux producteurs agricoles avec lesquels nous sommes, je pense bien sur les mêmes longueurs d'ondes là-dessus, et surtout aux transformateurs et aux distributeurs, pour vous dire que vous devriez perdre cette espèce de préjugé nettement défavorable et réactionnaire dans certains cas, à l'égard des tentatives de syndicalisation. Et la façon pour éviter qu'il y ait des concurrences, Richard Mercier en a parlé, on comprend nous, on n'est pas tombé sur la tête, on le comprend fort bien quand on syndique un petit abattoir ou une petite entreprise de quinze, vingt ou 30 travailleurs. Dieu sait qu'on a des difficultés à la syndiquer, à cause d'un tas de phénomènes que vous connaissez: l'omni-présence du patron dans le milieu, de temps à autre la présence de parents ou d'amis qui font partie du groupe salarié, et toutes les tentatives d'empêcher le syndicat de pénétrer vous sont connues et nous sont connues. Mais on comprend fort bien quand on réussit à obtenir une accréditation les difficultés qu'on a pour signer une convention collective de travail, parce que l'employeur nous dit: Écoutez, même si je reconnais le bien-fondé de vos demandes, qui par ailleurs sont raisonnables, disons qu'on peut arriver à cette déclaration de principe, je me mets quasiment en position de faillite ou tout au moins je peux réduire mes possibilités d'expansion, parce que mes concurrents eux, ils ne sont pas syndiqués et toute tentative de les syndiquer a avorté dans le passé. C'est pour cela et c'est cela qui est important. Qu'on parle d'accréditation - j'admets que c'est un peu complexe - multi-entreprises, multipatronales, afin que tout le monde soit traité sur le même pied, que les règles du jeu soient connues et que cesse l'exploitation des travailleurs et que cesse le jeu de se servir des travailleurs dans

le domaine de la fixation des prix par des conditions de travail et des conditions salariales nettement différentes d'une entreprise à l'autre.

Encore une fois, on vous tend tous la main, mais on ne veut pas se la faire broyer non plus, on ne veut pas se faire agenouiller quand on vous donne la main, on veut vous dire qu'on a drôlement le goût d'être sur un pied d'égalité par les plans conjoints. On se regroupe tous, vous êtes tous regroupés, on a tous des intérêts à défendre, mais il faudrait tout de même qu'il y ait une espèce d'équilibre dans la façon de défendre les intérêts de chacun.

M. John PENNER:
(Travailleurs canadiens de l'alimentation. - FTQ)

Dans le domaine de la viande d'abattage et de la transformation, je remarque un point qu'on n'a discutée nulle part, c'est celui des changements technologiques qui vont nous arriver sur le dos bientôt. Que faire avec cela? J'ai beaucoup d'expérience, particulièrement à Montréal, avec une nouvelle méthode d'emballage, une nouvelle machine, qui donne un nouveau problème, mais personne pour les résoudre. On n'a pas d'école nulle part, que je connaisse où on donne des cours, par exemple, pour apprendre à faire marcher les nouvelles machines.

J'imagine qu'il y a beaucoup de patrons ici qui comprennent ce que je dis parce qu'à eux aussi ça leur pose des problèmes. On n'a jamais eu une véritable école de formation des travailleurs de la viande. On en a eu un petit peu à Montréal. Pour les abattoirs ou les charcuteries, c'est toujours le patron qui entraîne son personnel.

On a une grande industrie à Montréal pour désosser les vaches laitières quand elles ne sont plus bonnes, et qui envoie cette viande aux États-Unis et dans les usines de fabrication de saucisses. Il s'agit d'une industrie très importante, une industrie où les travailleurs sont bien payés. Les désosseurs, à la pièce, gagnent de $20 000 à $25 000 par année et ils les méritent. Leur travail n'a pas changé depuis une centaine d'années. Ils travaillent aujourd'hui exactement de la même façon qu'on a toujours travaillé. Ils arrachent la viande à l'aide d'un couteau. Il est fort possible que dans les vingt prochaines années, une nouvelle technologie remplace ces emplois. Il y a des millions de dollars qui sont présentement consacrés aux États-Unis, au Japon, en Europe, en France, dans la recherche de nouvelles technologies, auxquelles, non seulement l'industrie de la viande, mais toute l'industrie ici n'est pas préparée.

Donc: Dans un premier temps, il faudra trouver des solutions aux pertes d'emplois.

Dans un deuxième temps, il faudra aussi trouver les techniciens qui pourront faire fonctionner ces machines. On risque un jour de voir les grosses compagnies américaines ou canadiennes venir ici s'emparer du marché de l'abattage parce qu'elles pourront investir les $25 millions ou $30 millions né-

cessaires pour couper les coûts de production de moitié. Cela viendra sûrement dans les prochaines vingt années.

Le Président:

Merci, monsieur. M. Larivière.

M. Robert LARIVIÈRE:
(Conseil de la boulangerie du Québec)

Je reconnais que le domaine du travail est un domaine extrêmement délicat et que les travailleurs veulent s'intéresser aux rouages de l'économie et connaître leur milieu. Les réticences qu'on peut avoir dans une moyenne ou une petite entreprise face à certaines données, viennent du fait qu'il est clair que si une négociation sectorielle ne tient pas compte de la grosseur de l'entreprise, de sa productivité et des quantités à produire, cela fait énormément peur. Il arrive très souvent qu'on va payer, c'est clair, moins que des grandes entreprises, mais à la fin, notre pourcentage de main-d'oeuvre demeure supérieur à la grande entreprise dans nos coûts. C'est autant de choses dont il faut tenir compte.

J'ai parlé dans mon mémoire, entre autres, de relations de travail hors de notre portée.

Je n'ai pas parlé de comités de main-d'oeuvre dans l'entreprise, mais il est clair aussi que le domaine des relations de travail dans les petites et moyennes entreprises ne se vit pas de la même façon. C'est sûr que le patron est omniprésent. J'en suis un patron et c'est vrai que je suis omniprésent dans ma boulangerie, je vais partout et je suis obligé de m'occuper de tout. Je n'ai pas d'agent de publicité, je n'ai pas d'agent de sécurité et je n'ai pas de directeur de personnel. On fait tout. Pour nous, c'est difficile de penser constamment qu'il faut passer le syndicat dans nos relations. La porte de mon bureau, elle est directe sur le four. N'importe qui dans la boulangerie entre dans mon bureau et en sort. C'est tenter d'implanter dans nos entreprises des relations de travail qui se vivent dans les grandes entreprises où on est obligé de passer par des délégués parce que l'entreprise est trop grande, c'est clair. Procéder, nous autres, par des griefs dans nos entreprises, il ne faut pas que cela aille trop loin parce qu'on n'a personne pour s'en occuper.

Le Président:

Il serait souhaitable que nous ayons des réactions soit patronales ou soit des milieux du syndicalisme agricole vis-à-vis certaines prises de position quand même assez claires des syndicats de travailleurs; en particulier, sur le terme abordé par M. Larivière, il y a une minute, ainsi on pourrait avoir aussi une réaction syndicale, syndicalisme et PME par exemple, syndicalisme dans la très grande firme, syndicalisme dans la forme de taille plus réduite. J'avais une demande de M. Richard Mercier.

M. Richard MERCIER:
(Union des employés de commerce)

Moi, M. le Président, ayant participé au sommet économique de Pointe-au-Pic et au mini-sommet sur l'agro-alimentaire, j'ai toujours cru que les agents économiques se présentaient avec un esprit ouvert. Je comprends les appréhensions de M. Larivière, sauf que je vais juste apporter deux petits exemples très brefs. Dans notre atelier, on a soulevé le cas des cultures de champignons à Waterloo. Les employés de ces champignonnières sont syndiqués et le représentant de la CSN nous disait qu'ils ont négocié selon des normes particulières étant donné qu'il s'agit d'une entreprise différente des autres entreprises agricoles. Le syndicalisme, c'est cela dans le monde capitaliste. Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas changé le système, il faut l'accepter tel quel.

M. Pierre GAUDET:
(Union des producteurs agricoles)

Pour nous, une chose est certaine: on ne peut certainement pas s'opposer à la syndicalisation des travailleurs, certainement pas. Cependant, on reconnaît qu'elle pose un problème. Nous, agriculteurs, on est aussi des entrepreneurs et on a des produits à faire transformer, des produits qui ne peuvent attendre...

Une fois qu'ils sont «cannés», ils ne peuvent pas rester sur les quais du port, s'il y a une grève des débardeurs. Par exemple, des grèves qui se sont produites dans le secteur laitier, entre autres, ont été très dures pour nous. Globalement, on ne peut pas s'opposer à la syndicalisation des travailleurs. Mais, il faut admettre que nos produits ne peuvent attendre la fin d'un conflit. Il faut chercher un moyen pour éviter cet inconvénient majeur. Ensemble on peut le trouver.

Le Président:

Réaction à cette question? Réaction, je ne veux pas dire au sens politique du terme. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention? Je remarque que la Confédération des syndicats nationaux ne s'est pas prononcée.

M. WASSEF:
(Confédération des syndicats nationaux)

Je ne suis pas un grand familier du secteur. Je peux seulement apporter une opinion. À l'heure actuelle, on essaie plutôt négocier à l'échelon régional plutôt qu'au niveau provincial. Nos membres ne pensent pas qu'actuellement ce soit opportun, de penser en termes de négociations provinciales dans un secteur comme l'agro-alimentaire.

Ils aimeraient plutôt négocier également avec un patron à une table commune, plutôt que de négocier une convention ici et une autre convention

là. Comme point de départ, on n'a pas encore évalué le principe de la négociation sectorielle comme étant une nécessité. En d'autres termes, on négocie tout à l'échelon provincial. Cependant au niveau de la région, on demeure très ouvert.

Le Président:

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions. Je vais maintenant procéder à la synthèse des deux volets.

SYNTHÈSE

Le Président:

Premièrement, la question de la taille des entreprises, fusion, regroupement, services, économie d'échelle. Il y a un certain accord, pour des raisons évidentes: économie d'échelle, modernisation, qualité, compétitivité, sur le fait qu'il faille favoriser les regroupements des petites et moyennes entreprises pour arriver à des tailles plus intéressantes.

Toutefois - le toutefois a été bien exprimé par les participants - les programmes de consolidation et de regroupement doivent être menés avec prudence et à la lumière d'un certain nombre de contraintes importantes, impérieuses.

D'abord la nécessité de respecter un certain équilibre entre la PME et la grande entreprise, espèce de coexistence pacifique; éviter les monopoles régionaux, la dimension régionale, donc, de ces fusions; éviter de vider les régions d'une infrastructure minimale en industrie agro-alimentaire. C'est ce qui nous a été exprimé par les producteurs, en particulier, qui veulent dans leur région, garder un seuil d'activité compatible avec une vie de société complète. Le maintien de l'emploi également, éviter les changements technologiques, drastiques et leurs conséquences; préserver et accroître le contrôle québécois et la présence de la formule coopérative pour laquelle, je n'ai pas besoin de vous le dire, le présent gouvernement a une grande prédilection, sans avoir d'hostilité pour les autres formes d'entreprises. Également, il fut remarqué qu'il y a des limites au développement des marques privées. C'est une formule qu'on peut pratiquer mais avec limite.

On demande aussi de mettre l'accent sur les programmes de regroupement de services: marque de commerce, promotion commune, achats groupés, pool de transport, chose qui a déjà été faite, d'ailleurs, sous l'impulsion du gouvernement, dans d'autres secteurs. À l'occasion du mini-sommet sur les meubles, en particulier, qui est un secteur mou, ces questions furent abordées à peu près dans les mêmes termes et le ministère de l'Industrie et du Commerce a accouché d'une formule de transport groupé qui donne satisfaction.

Également, on nous rappelle que l'institut de productivité pourrait, dès ses premières armes, étudier la productivité dans le secteur agro-alimentaire. Vous savez que cet institut a l'avenir devant lui. La loi est devant l'assemblée et en discussion dans les centrales syndicales, chez les employeurs et au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre. On ne va pas lui définir ses tâches d'avance, mais la chose est notée.

Également, on réclame le développement de programmes incitatifs, par la fiscalité ou d'autres moyens, à l'accroissement de la transformation des produits agricoles québécois sur le territoire québécois. On insiste sur l'aspect incitatif de ces programmes, cela va de soi, nous sommes dans une économie ouverte, dans une très large mesure. On réclame aussi la régularisation des approvisionnements alors que les agents, y compris le gouvernement élaborent en consultation les mécanismes d'un meilleur étalement sur douze mois des approvisionnements. Ceci, selon les lignes directrices suivantes: privilégier les méthodes incitatives, ceia a été bien dit; revoir la formule des contingents accordés pour douze mois, sans clauses saisonnières ou mensuelles. Les mécanismes doivent varier suivant les productions et être souples et cela doit être fait en consultation. Sur ce point, nous nous engageons à prendre le leadership de cette concertation et de ces études et encore une fois les moyens du gouvernement seront à votre disposition pour atteindre cet objectif.

Prévoir des mécanismes d'un meilleur étalement sur douze mois des approvisionnements, selon les lignes directives suivantes: Privilégier les méthodes incitatrices cela a été bien dit, revoir la formule des contingents accordés pour douze mois, sans clause saisonnière ou mensuelle; les mécanismes doivent varier suivant les productions et être souples et cela doit être fait en consultation.

Sur ce point, nous nous engageons à prendre le leadership de cette concertation et de ces études. Encore une fois, les moyens du gouvernement seront à votre disposition pour atteindre cet objectif.

Pour le volet «conditions de travail», il y a je pense un certain consensus et un accord, en tout cas, personne n'a protesté sur ce que j'ai dit, c'est-à-dire de rejeter la formule des comités de main-d'oeuvre à l'intérieur des usines pour s'en tenir à ce principe que nous vivons dans l'économie du Québec, que le syndicat représente les travailleurs et lui seul.

On réclame également une politique de main-d'oeuvre qui passe par une plus grande syndicalisation de la même façon que les agriculteurs regardent l'application des plans conjoints. Là-dessus, je sais - je ne me fais pas d'illusion - qu'il n'y a pas de consensus, en tous cas, il n'y a aucun enthousiasme. Je sais qu'il y a des secteurs qui sont carrément réticents à la syndicalisation, mais l'Union des producteurs agricoles a été claire, les syndicalistes eux-mêmes ont été clairs, et le gouvernement du Québec lui-même favorise, en toute liberté pour les travailleurs, et dans un contexte de relation de

travail civilisées, un taux de syndicalisation élevé dans l'économie québécoise, ce qui a été, dans des économies voisines, en particulier, plus prospères que la nôtre, un facteur de progrès, de rationalisation et aussi avec les conséquences sociales que cela implique pour les travailleurs. Mais je ne veux forcer la main de personne dans un consensus sur cette constatation.

Également, on demande une meilleure formation des travailleurs dans le secteur agro-alimentaire. Les changements technologiques - cela a été bien mis en lumière par un intervenant qui n'avait pas l'accent du seizième arrondissement de Paris, mais qui nous disait des choses fort intéressantes - les changements technologiques sont rapides. Il y en a d'encore plus considérables à prévoir. Il ne faut pas être surpris par le phénomène. Il faut voir venir les coups et faire de la formation de la main-d'oeuvre autant dans l'entreprise qu'à l'extérieur.

On a également souligné la faiblesse de la formation, présentement, dans un secteur en particulier, celui des viandes. Quant à la formule de l'accréditation sectorielle et de la négociation multipatronale, elle doit être discutée et approfondie par les partenaires, le patronat, les syndicats et les gouvernements dans l'optique d'une application éventuelle au secteur de la PME agro-alimentaire. Je retiens bien sûr que la CSN n'a démontré aucun enthousiasme pour la négociation sectorielle dans cette branche et sans mêler les cartes, je sais que pour d'autres branches vous n'y êtes pas très favorable non plus. Dans l'application de ces mesures, par ailleurs, il faudrait tenir compte de la taille des entreprises, des secteurs, de la concurrence entre petites et grandes entreprises ainsi que des régions. Le syndicalisme est prêt à s'adapter à des situations particulières, eu égard aux tailles des firmes et à l'aspect régional.

À moins que vous n'ayez trouvé dans ma synthèse des contradictions flagrantes avec ce qui fut dit, nous allons clore cette troisième heure de travail et nous nous reverrons à deux heures et demie. C'est cela? Pour encore deux heures de travail.

CHAPITRE 4

LE COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

— INTRODUCTION
— COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
— TRANSPORTS
— AIDE CANADIENNE AU TIERS MONDE
— SYNTHÈSE

Le Président:

Il y a deux volets à explorer, deux thèmes, donc deux heures de travail, et les thèmes sont divisés en sous-thèmes. Le premier, c'est le commerce extérieur et intérieur.

M. François DAGENAIS:
(Sous-ministre adjoint de l'Agriculture)

M. le Président, à la page 25: Les deux sujets qui ont été retenus sont les produits et l'importance du secteur agro-alimentaire face aux marchés intérieurs et extérieurs.

Les participants au sommet agro-alimentaire s'entendent pour dire que le Québec peut être compétitif pour plusieurs produits. Sur le marché canadien, ces produits sont principalement le lait, le porc, la chair de volaille et certains légumes. Sur les marchés extérieurs le Québec a un niveau de compétition acceptable pour le porc, certaines catégories de boeufs, certains légumes, les produits de l'érable et certains autres produits.

Dans les cas où nous avons déjà conquis des marchés, il faudra par ailleurs s'assurer que nous conservons nos avantages. Il y a une remarque qui avait été faite au niveau de la classification dans le porc, il semble que cette classification va peut-être enlever certains avantages qu'on avait dans le passé sur les marchés d'exportation parce que la nouvelle classification de porc tolère un peu plus de gras que l'ancienne.

L'amélioration de la balance agro-alimentaire est un angle par lequel le Québec peut envisager le développement de son industrie agro-alimentaire et il ne doit pas être oublié. Par ailleurs, la majorité des participants sont d'accord pour s'attaquer d'abord à combler la demande du marché intérieur. Dans le marché intérieur, on est absent dans certains produits et il faudrait étudier pourquoi, alors qu'il y a des possibilités de développement dans ces secteurs. On reconnaît également que la production et le commerce des produits agricoles alimentaires sont parmi les secteurs les plus protégés par différents groupes de pays, le Marché Commun Européen, en particulier. En plus des barrières tarifaires traditionnelles, une infinité des moyens sont utilisés pour protéger ce secteur de l'économie. Parmi ces moyens, les normes de qualité constituent souvent des pratiques les plus utilisées comme entrave aux échanges commerciaux.

C'est surtout en termes de produits alimentaires que le développement des marchés extérieurs peut s'avérer nécessaire pour le Québec. Notre structure industrielle est composée d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises dont les ressources humaines et financières ne permettent pas d'atteindre des économies d'échelles nécessaires. Ici, on ajouterait ce qu'il y avait d'écrit à la page 11 du document concernant les intrants et services connexes dans la discussion, l'achat de l'équipement agricole utilisé par l'agriculteur québécois se fait à 80% et même plus sur les marchés extérieurs au Québec. La plupart des engrais chimiques pesticides et insecticides proviennent également de l'extérieur et ceci dépend en partie de l'absence ou de la rareté en sol québécois des matières premières qui entrent dans leur fabrication. Pour ce qui est de plusieurs des intrants de la production agricole, le Québec est donc fortement tributaire de l'extérieur.

La politique des transports vient du gouvernement fédéral et répond donc à des besoins canadiens. Elle peut profiter aux consommateurs ou aux détaillants, mais présente souvent un élément de concurrence défavorable pour le producteur québécois. Dans le domaine de la production des céréales, la politique des transports favorise les importations au Québec. Il y a une politique au niveau du gouvernement fédéral sur le maïs-grain de l'Ontario et une autre, en partie à l'est de Québec, pour les autres grains de provende.

Alors, si on continue dans le sujet 2, il y avait deux autres thèmes qui étaient à la page 27. Pour les produits agricoles alimentaires, il faudrait s'assurer la réciprocité des traitements tarifaires et non tarifaires et enfin l'aide alimentaire aux pays en voie de développement pourrait constituer un débouché à moyen terme pour certains de nos produits.

Le Président:

Alors, nous allons entreprendre le premier volet. Donc sur les marchés intérieurs et extérieurs et en particulier tout ce qui gravite autour de l'équilibre de nos approvisionnements, c'est-à-dire la balance agro-alimentaire. Pour être plus près à la réalité, il vaudrait mieux que les Québécois substituent ce terme à celui d'autosuffisance, qui est équivoque, ou d'autarcie, puisque en général, ce qu'on recherche, c'est un équilibre agro-alimentaire acceptable avec la dépendance, dans les productions pour lesquelles c'est une fatalité et qui ne peuvent pas être produites sur notre sol, mais avec des excédents commerciaux suffisants pour pouvoir payer largement et équilibrer ces achats qui relèvent de la fatalité.

Également, au chapitre de la balance, l'aide du gouvernement du Canada aux pays du tiers monde se fait, en partie non négligeable, sous forme alimentaire et nous disposons d'une étude ici qui intéressera sûrement les producteurs et les transformateurs québécois. Sur une période de dix ans, l'aide alimentaire canadienne à l'extérieur n'a englobé que 5% de produits québécois, sur une période de dix ans. Il y a donc là un créneau important relevant des

marchés publics et de l'ACDI dans lequel l'agriculture du Québec a été très manifestement défavorisée.

Alors, qui veut intervenir sur ces questions ? Oui, monsieur.

M. Bernard TURCOT:
(Association des épiciers en gros du Québec)

Je n'ai pas l'intention d'intervenir sur l'exportation. Ce n'est pas notre domaine. Toutefois, je voudrais remercier M. Dagenais d'avoir apporté une précision sur la question de la classification du porc et d'avoir souligné qu'il s'agit d'une nouvelle réglementation du fédéral à laquelle, je pense, M. Pigeon, de la Fédérée s'opposait ce matin. Cela avait créé une certaine confusion dans notre groupe, c'est-à-dire qu'on se demandait si on voulait avoir des classifications différentes. Sur ce sujet, je pense que la réponse qu'on nous donne, on nous dit: Cela est une entente fédérale-provinciale et cela a été décidé comme cela par le fédéral et je dois vous dire qu'on est un peu surpris d'apprendre que le fédéral va changer les normes qui vont affecter nos productions alors qu'il semble qu'on ne nous a pas consulté. Parce qu'en réalité, nous sommes aussi très intéressés particulièrement pour ce qui est du porc du Québec. Nous avons un très beau commerce de porc et nous ne désirons pas se faire dire par les consommateurs: Comment ça se fait que le porc est plus gras ? Vous mettez trop de gras. Et Dieu sait qu'ils peuvent en mettre ! Alors, c'est un point qui nous intéresse particulièrement. J'aimerais avoir certains éclaircissements là-dessus.

Le Président:

À titre d'éclaircissement, est-ce que quelqu'un pourrait essayer de vider cette question ? C'est depuis le 1er janvier 1978, me dit-on, que les normes sont changées. D'accord, monsieur.

M. Marcel LETENDRE:
(Fédération des producteurs de porcs du Québec)

La nouvelle classification, bien sûr, qui est fédérale, a été faite un peu avec le Conseil canadien des producteurs de porcs. C'est une nouvelle classification qui est à l'essai pour l'année 1978. On l'essaie. Si elle ne fonctionne pas, il pourra y avoir des changements. Le gouvernement fédéral dit qu'il a changé la classification pour améliorer encore la production porcine au Canada parce que, dans plusieurs domaines, les indices ont baissé. Si on voit un porc de 150 à 160 livres, selon l'épaisseur de gras, le producteur est payé 2% de moins, pour qu'on soit porté à améliorer la qualité. Pour ce qui est du porc plus lourd, je pense que lorsque la race est bonne, que le porc ait 10 livres de plus ou de moins, cela n'augmente pas le volume de graisse. En 1977, la moyenne d'abattage au Canada était de 162 livres. Présentement, selon les propriétaires d'abattoirs, cette moyenne a augmenté de dix livres.

Les propriétaires d'abattoirs dont j'ai parlé, semblaient aimer cette façon de classifier le porc, parce qu'ils estiment qu'une chaîne d'abattage qui abat

275 porcs à l'heure, si chaque porc a 10 livres de plus, cela fait un rendement d'au-dessus d'une tonne de viande qui va être travaillée par leurs employés sans que cela ne leur coûte rien. La proportion de porcs qui dépasse 180 livres tourne autour de 30%. C'est peut-être un pourcentage élevé, mais on me dit que, pour l'exportation au Japon, notamment, ça n'a pas d'importance. Pour ce qui est de l'alimentation au Québec, il y a des parties de porc où il y a des désavantages tant que la consommation ne sera pas ajustée au poids des pièces. Pour le producteur, c'est un avantage bien sûr, parce que, quand on avait un porc qui pesait 181 livres, on nous enlevait parfois entre $15 à $18 du porc pour la livre qu'il y avait en trop. C'est une anomalie que le gouvernement a voulu corriger. Bien sûr on a le droit de vendre des porcs de 200 livres. Probablement qu'il y en a qui dépassent encore ce poids, mais c'est dangereux. Comme j'ai dit tantôt, c'est une classification à l'essai. On verra à la fin de l'année les résultats. Si elle entraîne une détérioration de la production porcine, je pense bien qu'il y aura encore des changements.

Le Président:

M. Lussier.

M. Gaétan LUSSIER:
(Ministère de l'Agriculture du Canada)

Veuillez m'excuser, M. le Président, je ne veux vraiment pas abuser de votre temps. Je suis observateur, mais puisque vous avez mis en cause directement une réglementation, je pense que je dois donner suite aux explications de M. Letendre.

Le Président:

Si vous saviez, M. le sous-ministre, c'est toute la Confédération qu'on remet en cause, ne vous surprenez pas.

M. LUSSIER:

Je ne me surprends pas de cela. Je pense qu'il est bon de préciser qu'en ce qui concerne cette réglementation de l'inspection porcine au Canada, c'est sur l'insistance répétée du Conseil canadien du porc, dont la Fédération des producteurs du porc du Québec est membre et aussi après discussion avec le Conseil des salaisons du Canada, qu'a été mise à l'essai cette nouvelle réglementation. Pour la précision de tout le monde, nous suivons de très près la situation dans la période à l'essai qui durera au maximum onze mois. Présentement, sur des échantillons faits sur des porcs à travers tout le Canada, - au-delà de 44,000 échantillons - pour déterminer si, effectivement, il y avait une plus grande quantité de gras sur ces porcs. Les réponses sont jusqu'à maintenant, négatives. Donc, pour la question de savoir si cet élevage prolongé a une influence directe sur une plus grande quantité de gras qui nuirait au marché d'exportation, les indications que nous avons, montrent que les porcs offrent plus de viande que de gras.

Le Président:

Merci, M. le sous-ministre, pour cette information technique. Autres interventions? Oui, M. Daoust.

M. Fernand DAOUST:
(Fédération des travailleurs du Québec)

J'aimerais bien que vous nous apportiez quelques précisions sur votre déclaration du tout début, lorsque vous nous avez dit que l'Agence canadienne de développement international, depuis - je n'ai pas saisi le nombre d'années, mais...

Le Président:

Dix ans.

M. DAOUST:

Dix ans... n'a pas contribué plus que 5% pour soutenir les cultivateurs québécois dans les aides qui ont été accordées à certains pays. Je ne veux faire le procès de personne, mais je m'inquiète de l'espèce de mutisme ou d'immobilisme des gouvernements précédents. Je pense qu'il faut s'en inquiéter. Je pense que l'ACDI possède des moyens, des leviers qui, je ne dis pas, pourraient résoudre tous les problèmes de l'agriculture au Québec, mais tout au moins, pourraient faire en sorte qu'à certains moments de surproduction, il y aurait peut-être lieu de venir en aide aux cultivateurs québécois, tout en venant en aide aux gens des pays sous-développés. Je ne sais pas si c'est le moment le plus approprié, mais je crois qu'il y en a plusieurs qui seraient intéressés de connaître les ordres de grandeur des montants accordés et le type d'aide qui a pu être donné à d'autres provinces pour ce qui est de leur production agricole.

Le Président:

Oui, M. Daoust, je vais vous fournir l'information et, pour être tout à fait juste à l'endroit du gouvernement précédent - si j'avais pu le critiquer, je ne m'en serais pas gêné du tout - l'étude dont on dispose est datée du 28 février 1978. Peut-être que le précédent gouvernement n'avais pas les chiffres. C'est un ordre de grandeur de $1.200.000.000, environ, de matières agricoles envoyées dans le tiers monde et $76 millions achetées à l'agriculture québécoise. Même qu'il y a certaines années où il y a eu plus de denrées agricoles achetées aux États-Unis pour l'aide canadienne à l'étranger qu'à l'agriculture québécoise. Il y a eu du sorgho, une année, acheté au coût de $20 millions aux États-Unis pour distribution à l'étranger et il y avait eu pour $18 millions de poudre de lait. Je vous donne ces informations-là en tout bien tout honneur. Elles sont disponibles. C'est un document de travail du ministère de l'Agriculture du Québec.

Autres interventions? Oui, monsieur, vous aviez déjà demandé.

M. Aimé LABONTÉ:
(Fédération de producteurs de bovins)

Ce matin, en feuilletant les pages d'un rapport concernant l'alimentation au Québec, je suis arrivé à certaines statistiques: Le montant que la ménagère québécoise dépensait en achat de viande, - 50% de son budget - était attribué à l'achat de viande de boeuf. En passant, je voudrais remercier les consommateurs du Québec d'apprécier autant le boeuf.

Dans ce rapport, également, que j'ai ici, c'est «Statistique 1976,» concernant les abattages de boeufs au Québec. Je lis: «en 1976, le total des abattages de boeufs au Québec, est de 202,690. Pour le Canada, 4,550,000.» Voyez-vous quel pourcentage de notre économie on conserve ici au Québec, tout l'argent qu'on envoie pour l'achat de boeuf et qui fait tourner l'économie des autres provinces. Cela va même plus loin; des boeufs sont élevés ici au Québec, avec des subventions du gouvernement, et sont ensuite envoyés en Ontario pour y être terminés. Des boeufs finis au Québec sont abattus dans la province voisine. Je pense que si on prenait tous les moyens voulus pour donner une expansion à la production bovine au Québec, on ferait des économies et de plus on procurerait de l'emploi aux chômeurs québécois.

Ce matin, lorsqu'il a été question du zonage agricole également, il a été aussi question de l'utilisation de notre sol. Je pense que si on développe une vraie politique d'autosuffisance, ce serait un bon placement pour notre économie, d'intensifier la production du boeuf et je vous demande en passant d'en faire une priorité. Merci.

Le Président:

Voilà qui est très clair. Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus, sur la production bovine? Ou sur d'autres sujets.

Le Président:

M. Roy.

M. Léonard ROY:
(Conseil de l'alimentation du Québec)

M. le Président, s'il n'y a pas d'autres commentaires, je voudrais apporter une contribution... Pour le thème qui porte sur le commerce intérieur, en plus de commerce extérieur, je voudrais apporter une contribution en mettant au dossier une compilation des secteurs où, au Québec, nous sommes totalement absents au point de vue fabrication.

Je veux que ce soit très clair avant de commencer. Je vais vous donner la liste des secteurs, encore une fois, où les entreprises autochtones du Québec sont absentes. Il peut y avoir, dans un ou deux de ces secteurs peut-

être une petite entreprise ou deux, mais tellement artisanales qu'elles n'ont aucun effet d'entraînement valable minimum sur l'ensemble du développement.

Ces précautions étant prises, les secteurs où nous sommes absents au Québec, dans la transformation sont les suivants: d'abord, on l'a dit, les intrants à la ferme, qu'on considère faisant partie du grand tout, que ce soient les machineries agricoles, les moulées, et le reste; les céréales de table, les jus de tomate et d'autres légumes, les soupes. J'ai pris la précaution de dire que c'était fabriqué par des entreprises autochtones, j'ai été direct, il n'y a pas d'ambiguïté; donc, les soupes, nourriture pour bébés, produits alimentaires cuisinés ou congelés, le raffinage des huiles et graisses végétales, la préparation des poissons et fruits de mer pour conserves ou surgélation.

Je ne parle pas des poissons et fruits de mer frais. Il y a aussi les aliments pour petits animaux domestiques, marché majeur, la confiserie et la chocolaterie, les pâtes alimentaires et les condiments. Nous croyons que l'éventail est assez vaste pour donner une idée, encore une fois, des avenues qui s'ouvrent pour les entreprises québécoises existantes ou toute autre qui voudrait se développer et qui cherche des voies, il y en a là.

Le Président:

J'ai deux demandes d'intervention.

M. Roland MÉLANÇON:
(Compagnie Catelli)

J'aimerais apporter une précision au sujet de la dernière intervention en ce concerne la carence apparente des pâtes alimentaires au Québec, nous sommes quand même le plus grand fabricant de pâtes au Canada et de beaucoup. Deuxièmement, vous avez parlé de confiserie, alors que je crois que le Québec est un des grands fabricants de confiture de toutes sortes. J'en compte au moins trois très importantes, dont la nôtre.

Troisièmement, je me voudrais de ne pas mentionner les soupes, où nous détenons une part importante du marché au Québec, tout au moins, sans compter l'Ontario, et qui sont fabriquées ici, évidemment la marque «Habitant». Merci.

Le Président:

Bien. Je vous donnerai, M. Roy, la possibilité de répondre brièvement à tout cela. M. Provost.

M. René PROVOST:
(Provigo)

Comme je suis distributeur depuis 35 ans, je ne pouvais pas faire autrement que sursauter à la liste de M. Roy et je demanderais la source de ses in-

formations. De jus de tomate, nous en avons de l'excellent fait dans la région de Rougement.

Le Président:

M. Roy, voulez-vous répondre brièvement à ça?

M. Léonard ROY:

Premièrement, j'ai pris la précaution de dire tout à l'heure...

Le Président:

Vous avez dit autochtone, oui.

M. ROY:

Oui.

Le Président:

Mais pour ça, on aurait pu s'entendre sur une définition avant. Autochtone, ça veut dire dont le capital est québécois et contrôlé à l'intérieur des frontières. Cela exclut, en d'autres termes, les transnationales, c'est bien cela?

M. ROY:

Oui. Cela n'avait rien d'une connotation négative avec les multinationales, parce que j'ai dit, dans le contexte où on discute, d'essayer de trouver des moyens pour aider les PME de chez nous à trouver de nouvelles avenues, c'est très clair. À ce moment-là, je suis le premier conscient qu'il y a de grandes entreprises chez nous qui achètent des produits alimentaires chez nous. C'est induscutable. Mais, dans ce thème no 4, dans le cadre du commerce intérieur, on nous a dit: absence de certaines productions dans certains secteurs. C'est ça que j'ai dit.

Le Président:

Bien sûr je vous comprends. Mais quand monsieur de chez Catelli nous dit qu'il est un fabricant important de pâtes alimentaires...

M. ROY:

Certainement.

Le Président:

Le créneau n'est donc pas tellement ouvert pour cette production. Il est là, lui.

M. ROY:

Il est là, mais Catelli est une multinationale.

Le Président:

Est-ce que c'est une multinationale? Remarquez que ce n'est pas...

M. ROY:

Encore là, il faut que ce soit dit sans discrimination. On veut donner à mes mots un sens qu'ils n'ont pas.

Le Président:

D'accord, on essaie d'éclaircir l'affaire. On nous dit que c'est une compagnie totalement...

M. Roland MÉLANÇON:

...totalement canadienne, d'appartenance canadienne, complètement...

M. ROY:

Oui. J'ai fait la distinction entre les nationales, les multinationales en disant qu'il n'y a aucune connotation négative. Ce sont simplement des avenues pour des entreprises québécoises, des PME.

L'autre point qu'on a soulevé, c'est évident, je vous ai averti avant que, pour les produits congelés et surgelés, il y en avait à Montréal assez, dans le moment, pour influencer le marché du jus de tomate. C'est ça que j'ai dit au début.

Le Président:

Oui, monsieur.

M. Alex L'ÉCUYER:
(Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec)

Pour continuer dans la liste des absesces de M. Roy, j'aimerais ajouter la culture de l'asperge. Nous savons bien que l'autosuffisance au Québec est de 7% seulement et la région de la Mauricie offre un potentiel incroyable de productions. Disons qu'il y a présentement un programme d'aide gouvernementale aux producteurs, afin de stimuler la production. Je crois qu'il va falloir intensifier davantage l'aide aux producteurs; pour mettre en production une aspergeraie, le taux de dépenses est de $800 l'acre. L'aide gouvernementale est de $175 l'acre. Donc, il y a quelque chose à penser. Et le potentiel de production, dans la région, devrait se chiffrer environ à 3000 acres.

Cela veut dire $3 millions injectés dans la région aux producteurs, sans compter la création d'emploi qui pourrait totaliser environ 400 emplois.

Le Président:

M. Garon.

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

Je dois dire que, dans ce domaine, le ministère de l'Agriculture va aider financièrement un groupe de la région de la Mauricie. C'est accepté au Conseil du trésor depuis la semaine dernière, pour déterminer un plan de développement pour la culture de l'asperge dans la Mauricie, à partir des terres noires qui existent dans la région.

M. Gaston RIOUX:
(Pêcheurs unis du Québec)

Je voudrais aussi, dans la même veine, M. le Président, corriger peut-être l'information que M. Roy nous a fournis concernant les produits de la pêche. Je dois vous dire que l'industrie de la pêche au Québec est maintenant entièrement québécoise, en fait depuis l'année dernière. Je crois qu'on est passablement engagé dans la production d'aliments congelés et de conserve. Bien sûr, il y en a une part importante qui va à l'exportation, comme on l'a expliqué brièvement lundi soir. Je voudrait simplement corriger cette impression, on est largement et très présent dans l'industrie de la pêche actuellement.

Le Président:

Bien. Y a-t-il d'autres questions? M. Tremblay, pouvez-vous nous parler du commerce international? M. Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Rodrigue TREMBLAY:
(Ministre de l'Industrie et du Commerce)

Évidemment, je n'étais pas ici ce matin, mais je présume que le sujet a été soulevé, parce que le problème qu'on rencontre avec les petites et moyennes entreprises dans le secteur agro-alimentaire, on le rencontre dans d'autres secteurs, et n'exporte pas sur les marchés internationaux qui veut exporter. Il y a énormément de complexité de financement, de devises différentes, des frais d'assurance, des frais de transport, etc., de sorte qu'il y a avantage à regrouper l'effort de petites entreprises.

Par contre, je constate que, souvent, les entreprises vont faire appel au ministère de l'Industrie et de Commerce un peu en retard, après avoir été brûlées sur le marché international, après avoir subi des expériences malheureuses, cela nous est arrivé en Iran et dans d'autres pays semblables, de telle sorte que nous songeons à créer une société d'exportation pour aider les PME manufacturières.

J'aimerais avoir, comme je l'ai mentionné avant-hier soir, des commentaires sur l'utilité qu'il y aurait, pour les petites et moyennes entreprises, dans le secteur de l'agro-climentaire, d'avoir une section qui soit spécifiquement réservée aux entreprises de l'agro-alimentaire. Je souligne aussi le fait que ces regroupements de services pour l'exportation ne seront pas uniquement gouvernementaux, mais vont être établis en collaboration avec les entreprises elles-mêmes. Ce sera certainement une structure mixte et non pas uniquement un service gouvernemental.

Le Président:

Merci. Le ministre de l'Agriculture?

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

La question que je me pose, au fond, si je regarde ce qui s'est fait dans d'autres pays sur le plan des exportations est: est-ce qu'il faut une société d'exportation pour tous les produits québécois ou s'il devrait pas y avoir une société d'exportation spécialisée dans le secteur agro-alimentaire? C'est un peu comme, vous savez, dans mon esprit, parce que je l'apprécie, je pense que l'art de faire la cuisine, la nourriture, c'est un art. Je vois mal un gars qui vendrait des tableaux de peintres célèbres qui ne connaîtrait pas la peinture et qui ne serait pas spécialisé dans ce domaine, il ne pourrait pas en montrer la beauté. Je me demande si, dans le domaine agro-alimentaire, il s'agit de former des gens qui vont aller vendre notre produit agricole et alimentaire, s'il ne faudrait pas penser, la France l'a fait avec la Sopexa, par exemple, une société spécialisée dans l'exportation de produits alimentaires qui devrait être mixte, à mon avis, c'est évident. Ce n'est pas une solution, mais je me posais la question tout simplement, un peu comme SOQUIA a été, dans le domaine du développement industriel, une société spécialisée pour le secteur alimentaire.

Le Président:

La question est posée, est-ce qu'il y a des gens qui voudraient faire des commentaires là-dessus, oui? Il s'agit de savoir si une société d'exportation serait spécialisée en agro-alimentaire ou si l'agro-alimentaire serait englobé dans l'activité de « trading corporations » plus globales.

M. Bernard TURCOT:
(Association des épiciers en gros)

J'abonde dans le sens de la recommandation de ministre de l'Agriculture. En quelques occasions, j'ai participé à des délégations à l'extérieur du pays. J'ai souvent remarqué que les préposés à l'exportation, peut-être pas seulement pour le Canada ou le Québec, ne sont pas connaissants ou assez connaissants dans le domaine agro-alimentaire pour réellement pouvoir faire le travail. Parmi ceux que j'ai rencontrés, j'ai pu le constater personnellement, et plusieurs de mes collègues aussi. De ce fait, j'endosse la recommandation de M. Garon.

M. le Président, si vous me permettez, seulement une petite remarque. On a parlé beaucoup de régionalisation de ci, de là et de toute la gent agro-alimentaire qui est réunie et on a certainement fait tous les efforts possibles, mais tout de même, je dois regretter qu'au niveau des épiciers en gros, aucun épicier en gros opérant dans des régions n'a été invité. Nos représentants ici sont tous de Montréal. Il y en a qui était ici ce matin, le représentant des Épiciers Unis, mais il a été invité ici comme représentant d'un organisme ayant son bureau d'affaires à Montréal.

Naturellement, pour ce qui est des autres distributeurs, ce sont tous aussi des organisations qui opèrent à partir de Montréal. Je pense qu'il y aurait eu intérêt à avoir des grossistes, des épiciers travaillant dans les régions. Ce que je déplore encore plus, c'est qu'il n'y ait eu qu'un seul épicier indépendant invité.

Le Président :

Je vous remercie. On prend note de votre recommandation. Si nos conclusions sont à l'effet d'avoir d'autres rencontres comme celles-ci, il est sûr que la représentation sera encore plus adéquate qu'elle ne l'est, même si on a déjà réussi à avoir une qualité incommensurable, si je peux dire.

M. Alex L'ÉCUYER :
(Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec)

Je voudrais vous mettre au courant, justement pour appuyer le ministre de l'Agriculture dans sa suggestion, alors que j'étais dans l'industrie et que j'étais président de l'Ampaq, on avait réussi à exporter des fèves jaunes et des fèves vertes en Allemagne et un peu partout en se concertant. Mais ce que j'ai appris, et l'expérience vécue, à ce moment-là, c'est qu'il faut être un interlocuteur valable pour la personne qui est à l'autre bout, il faut être capable de connaître la terminologie, connaître les réglementations et c'est extrêmement complexe, comme vous l'avez mentionné.

Dans le domaine de l'agro-alimentaire, les canaux de distribution sont extrêmement complexes. Vous avez vu dans les études qui viennent d'être faites au cours des derniers jours que la situation est complexe. Il faut qu'une personne soit vraiment à la fine pointe dans le commerce international pour être capable de comprendre rapidement et donner les explications qu'il faut, parce qu'on joue gros jeu.

Si on se trompe, ça coûte extrêmement cher et le renom de l'exportateur est fini et ça prend du temps à le rebâtir. Merci.

Le Président :

Merci. Oui, M. Larivière.

M. Robert LARIVIÈRE :
(Conseil de la boulangerie du Québec)

Dans les produits secs de boulangerie, il y a des possibilités d'exportation. Il y a deux entreprises au Canada qui fabriquent ce genre de produits, les deux sont situées à Montréal, dont une est entièrement québécoise et aurait probablement besoin d'aide. Elle a en plus des marchés possibles aux États-Unis.

Je pense, entre autres, à la question des beignes congelés. C'est un marché florissant aux États-Unis. Actuellement, ce qu'on a au Québec, est fabriqué à Toronto, expédié au Nouveau-Brunswick et vendu au Québec. Je parle entre autres d'une société au Nouveau-Brunswick, fortement aidée par la province, et qui vient de pénétrer avec vigueur sur le marché québécois.

Le Président :

M. Garon.

M. Jean GARON :
(Ministre de l'Agriculture)

J'aimerais dire, en parlant du marché intérieur, qu'il y a le Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire où sont regroupés des représentants de l'UPA, des producteurs agricoles, du Conseil d'alimentation, du ministère de l'Agriculture. Pour les fins du marché intérieur, je le dis ici, parce que ceux qui n'auront pas de stand au prochain Salon international de l'agriculture, je vous le dis à l'avance, ils vont le regretter. Il aura lieu au Stade Olympique cette année. C'est-à-dire 500,000 pieds carrés de plancher.

Je ne voudrais pas donner de chiffres, mais on s'attend qu'il y vienne plusieurs centaines de milliers de personnes. Au ministère de l'Agriculture, actuellement, on prévoit des expositions agricoles dans les différents comtés du Québec, des expositions régionales aussi, comme Montmagny, Saint-Hyacinthe, un peu partout, des expositions provinciales à Québec et le Salon International de l'Agriculture et de l'Alimentation à Montréal.

L'année dernière à Montmagny, il est passé 22,000 personnes. C'est du monde, 22,000 personnes dans Montmagny. Alors, on voudrait, de plus en plus, avec le Centre de promotion à l'industrie agricole et alimentaire, utiliser ces expositions à des fins agricoles, des concours agricoles, des foires agricoles et en même temps, en faire une section alimentaire pour la promotion des produits québécois à l'intérieur du Québec.

J'ai l'impression que si on additionne tout ce monde qui va passer dans toutes ces expositions, au cours de l'année, ce sera entre 25% et 50% de la population. Disons, sûrement 25% de la population. Je pense que ça peut être un instrument de promotion fantastique pour les produits agricoles et alimentaires du Québec.

Le Président:

Y a-t-il d'autres interventions sur ces questions de commerce intérieur ou extérieur? S'il n'y en a pas, et je vois qu'il n'y en a pas, nous allons passer au deuxième volet, qui traite du transport, politiques des transports, dans tout ce qui touche l'industrie agro-alimentaire. Qui veut intervenir sur cette question, y a-t-il des spécialistes?

M. Marc MAILLOUX:
(Union des producteurs agricoles)

Je ne suis peut-être pas un spécialiste, mais tout de même, pour faire quelques remarques sur ce sujet, je soulignerais que la politique fédérale dans ce domaine, en subventionnant certaines catégories d'aliments, a des répercussions sur le commerce interprovincial et en particulier sur le Québec. Je crois qu'il faudrait surveiller davantage le transport des produits refrigérés. Il y a, d'après ce que j'ai pu remarquer, un certain laisser-aller dans ce domaine.

Le Président:

Merci beaucoup, M. Mailloux, Qui d'autre? M. Garon.

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

Je ne suis pas un spécialiste des transports moi non plus, mais la politique fédérale des transports a créé des distorsions incroyables au Québec. Je voyais une étude récente qui disait, par exemple, que le Bas-Saint-Laurent est l'endroit où le niveau de vie est le moins élevé au Canada. Je pense que la politique fédérale, «Le Maritimes Freight Act», qui subventionne à 50% le transport des Maritimes vers le Québec, pour rapprocher les Maritimes des marchés de Montréal, joue un rôle très important. On me dit aussi que la subvention vaut jusqu'à Lévis, mais tout le monde sait que, à ce moment, aller le plus loin possible c'est ce qui rapporte le plus.

Je pense que tout le Bas-Saint-Laurent est désavantagé par la politique de subvention des transports du fédéral, de même que le mais-grain de l'Ontario vers certaines régions du Québec, alors que seulement en traversant la frontière, les producteurs québécois n'ont pas droit à ces subsides.

À la dernière conférence fédérale-provinciale du mois de janvier - la représentation que j'ai faite - on parlait de différentes politiques de transport, de subsides de transport, etc., j'ai demandé qu'on étudie la possibilité d'avoir des taux qui refléteraient les coûts réels, étant donné que le marché de consommation est à Montréal. De plus, comme les coûts de transport sont toujours subventionnés de l'Ouest vers l'Est - sauf en ce qui concerne les Maritimes - je suis persuadé que si on avait une politique de transport au Canada reflétant les coûts réels, sans subsides, les manufacturiers ou les producteurs québécois seraient plus avantagés. Toutes ces politiques de subsides

fédéraux ont uniquement pour effet de rapprocher des producteurs éloignés du marché de Montréal et le marché de Montréal peut mieux compétionner nos producteurs et nos manufacturiers.

Le Président:

Oui, M. Barré.

M. Jean-Paul BARRÉ:
(Lassonde et fils Inc.)

J'aurais peut-être une suggestion à faire en ce qui concerne les produits en conserve, les légumes en conserve, ou le jus de pomme. On a de grandes difficultés à prendre ces produits à Montréal, (les usines sont dans cette région) et à les envoyer ailleurs au Québec. Il faut livrer, d'abord, nos marchandises à un transporteur public de Montréal et ce même transporteur public les relivre à Trois-Rivières ou à Chicoutimi, ou à Gaspé.

Je voudrais que, pour les produits agro-alimentaires faits au Québec, la Loi du transport - je ne m'y connais pas en transport - soit élargie de façon que, dès qu'une compagnie de transport possède un permis, on évite ces manipulations multiples.

Le Président:

C'est un problème intéressant sur le plan des recherches à faire et de la réglementation.

M. Alex L'ÉCUYER:
(Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec)

Je me pose la question au sujet des taux préférentiels de transport des Maritimes via Montréal et Québec. Cela s'applique-t-il sur un produit transformé?

Le Président:

M. Garon, voulez-vous faire des commentaires là-dessus?

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

Il y a une liste des produits. On a 234 ou 242 produits, notamment les poissons. Il y a les pommes de terre aussi. Si on examine cette politique qui s'appliquait initialement, uniquement au chemin de fer et qui a été rajoutée au camionnage il y a un certain nombre d'années, on voit, suite à cela, que la production des pommes de terre au Québec s'est déplacée rapidement vers Montréal. À ce moment-là, la production du Bas-du-Fleuve qui était avantagé auparavant, a été désavantagée brusquement.

Le jus de pomme, par exemple, « Cushion Gold » est avantagée. Un camion peut s'en aller aux Maritimes, revenir et son voyage de retour est as-

suré, parce que son transport est payé par la subvention. Il y a des camionneurs qui apportent des produits des Maritimes, pas pour le produit, mais pour le transport, pour avoir un voyage de retour. Cela joue d'une façon considérable pour un tas de produits.

Le Président :

Merci. Oui, monsieur.

M. Lauréat MARQUIS :
(Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent)

Merci, M. le Président. Lauréat Marquis, du Bas-Saint-Laurent. Comme M. le ministre de l'Agriculture vient de le dire, je ne suis pas expert dans le transport, mais nous sommes les victimes de l'aide au transport. On a énuméré une série de problèmes tantôt.

Je voudrais savoir si cela relève de la chaîne de tous ceux qui travaillent dans l'agro-alimentaire de corriger cette situation-là ou si cela relève du gouvernement.

Si on veut trouver un correctif, c'est la question qu'il faut se poser. Nous autres, nous sommes les victimes, mais quels sont les moyens qu'on peut prendre ? Je peux bien dire des choses, énumérer des problèmes, mais d'où devrait venir la solution. C'est la question que je me pose.

Le Président :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la question du transport ? M. Kirouac, vous avez autre chose ?

M. Jean-Marc KIROUAC :
(Union des producteurs agricoles)

Au cours des discussions qu'on a eues avec certains, je pense qu'il y a eu méprise sur la compréhension des interventions de l'UPA cet avant-midi concernant le problème de zonage des terres. Je voudrais bien qu'on se comprenne.

Voici comment le problème se pose pour nous. On dit que pour entrer dans quel que programme que ce soit, il nous faut de la sécurité dans le développement des nouvelles productions et dans le développement des productions existantes.

On dit aussi, par ailleurs, qu'on accepte de travailler à l'intérieur d'une politique de développement de l'industrie agro-alimentaire, parce qu'il est clair qu'en agriculture il faut un système complet et dynamique pour nous permettre d'écouler nos produits.

Pour réaliser cette politique, il faut protéger nos sols agricoles, ne pas attendre d'être rendu au point critique.

Aussi, on se dit qu'avant d'appliquer des règlements concernant l'environnement, il faut un zonage agricole.

Je pense qu'en ce qui concerne le zonage des terres agricoles, on est arrivé à un point critique.

Quand on parle de zonage agricole, d'environnement, de développement de l'agro-alimentaire et de développement de l'agriculture, dans notre esprit, il faut que cela marche ensemble.

C'est l'intervention que je voulais faire, parce que j'ai l'impression qu'il y a des gens qui se sont dit: les agriculteurs veulent développer l'agriculture, l'agro-alimentaire, et le zonage, sera pour le XXIè siècle. Ce n'est pas vrai, le zonage, c'est avec le développement de l'agriculture, de l'industrie agro-alimentaire et la protection de l'environnement, qu'on doit le faire. Merci.

Le Président:

Je pense qu'il s'agit là d'un bon établissement. Il reste une difficulté à cette approche.

M. KIROUAC:

J'oubliais l'important. Dans notre esprit, le maître d'oeuvre de tout cela, c'est le ministère de l'Agriculture. C'est avec lui qu'on se comprend.

Le Président:

Je vous remercie de la précision.

Sur le point plus fondamental, par ailleurs, une politique qui découle de la loi et des règlements, cela prend le papier sur lequel la loi est écrite et les règlements, une intervention de l'Assemblée nationale, qui peut durer six jours, qui peut durer six heures, qui peut durer six mois. C'est déjà arrivé dans l'histoire. Mais la loi finit par passer.

Donc, c'est somme toute, relativement facile, mis à part le courage politique que cela peut prendre pour faire telle ou telle mesure. Tandis que développer des productions, développer un secteur, donner de la sécurité dans un secteur, là, c'est plus qu'une loi ou des règlements. C'est un ensemble de politiques complexes, articulées. C'est comme si La Fédération des travailleurs du Québec nous disait: On vous permet de passer tel article du code du travail qui va nous forcer à faire des scrutins obligatoires pour les grèves, scrutin secret, à la condition que vous baissiez le taux de chômage.

Voyez-vous le genre de problème? C'est plus facile de changer le Code du travail que de baisser le taux de chômage.

Mais sur le reste, je pense qu'on se comprend bien. Mais le point est tellement fondamental que si vous voulez parler à nouveau, M. Kirouac, je vais vous redonner la parole.

M. KIROUAC :

Remarquez bien que je vous ai dit qu'on n'attendra pas qu'une génération ait vécu avec le développement de l'agriculture et les nouvelles productions. Mais, dans le cours de nos discussions ici, à l'intérieur du sommet agro-alimentaire, on a posé nos conditions pour participer à cette politique.

SYNTHÈSE

Le Président :

La balance commerciale agro-alimentaire. Il importe de mettre l'accent sur des politiques visant à combler certains de nos déficits majeurs, pour lesquels on a un potentiel, autant au niveau des produits agricoles, comme les céréales - on a donné l'exemple des céréales de table en particulier - le boeuf, également, en ce qui concerne les produits alimentaires.

Société d'exportation. Le gouvernement s'engage à créer une société d'exportation. Le regroupement des services d'exportation sera réalisé en coparticipation avec l'industrie et en ce qui concerne la nécessité d'offrir des services spécialisés en matière de commerce international de produits agricoles et alimentaires, il faudra prévoir un organisme distinct, affilié à cette société d'exportation. En d'autres termes, nous sommes d'accord pour travailler à l'exportation par cet outil que sont les sociétés d'exportation et nous pensons qu'il y a un rameau spécialisé qu'il reste à étudier, ou une branche spécialisée qui devra être mise sur pied.

Le gouvernement s'engage également à accélérer les programmes d'exportation agricole dans la perspective d'une sensibilisation directe de la population aux produits québécois par la promotion. Ce sont les salons et les expositions.

Pour l'ACDI, on note que l'ACDI, à cause des chiffres que je vous ai donnés, devra modifier son attitude peu acceptable vis-à-vis de l'agriculture québécoise, en ne passant pas plus que le pourcentage de commandes que je vous ai dit, sur les dix dernières années.

Pour la question des transports, maintenant, le gouvernement s'engage à faire une étude sur les produits réfrigérés, transportés sur les marchés agricoles domestiques ou extérieurs et à y exercer une surveillance plus sévère, tel qu'il a été recommandé. Également, la politique des transports du gouvernement fédéral désavantage le développement régional du Bas-du-Fleuve, en particulier, cela semble assez certain, il faudra avoir une politique canadienne des transports qui reflète les coûts réels de transport.

Enfin, pour les politiques agro-alimentaires faites au Québec, il faudrait que la politique de transport permette l'agrandissement des zones de livraison, comme M. Barré l'a mentionné.

C'est ce que je vous soumet comme synthèse. À moins de divergence majeure ou d'addition majeure, ce serait maintenant le temps d'aller au café.

CHAPITRE 5

LE RÔLE DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE

— INTRODUCTION
— DEMANDE DES PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES
— PRODUITS AGRICOLES
— TRANSFORMATION ET APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS
— CONCLUSION

Le Président:

Nous allons entreprendre la dernière phase de nos travaux qui tourne autour du rôle des partenaires dans le développement agro-alimentaire. C'est pour cette raison que nous avons modifié légèrement, comme vous vous en rendez compte - et je ne vois pas pourquoi je dis légèrement - la composition de cette table qui est en avant et j'ai maintenant ici avec moi, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, M. Léonard Roy, du Conseil de l'alimentation du Québec, M. Paul Couture, de l'Union des producteurs agricoles, M. Fernand Daoust, de la Fédération des travailleurs du Québec, et Mme Madeleine Normand, de l'Association des consommateurs du Canada, section Québec, de même que M. Roland Pigeon, président de la Coopérative fédérée du Québec. Tous représentent, à divers titres, des agents importants et des partenaires dans l'activité agro-alimentaire.

Cette phase durera environ une heure et demie et les thèmes évoqués se retrouvent à partir de la page 28, dans le document que vous avez. Vous verrez que la présentation fait la part des divers agents et des divers partenaires, quant à la demande des produits agro-alimentaires, quant aux produits agricoles et enfin, quant à la transformation et l'approvisionnement des marchés.

Nous prendrons connaissance de chacun de ces chapitres et par la suite, nous ferons un rapide tour d'horizon des recommandations, si on peut dire. Je donnerai d'abord la parole par préférence, si vous voulez bien, à ceux qui sont assis à cette table, et ensuite, à la salle.

Il faudra quand même y aller avec une certaine concision, étant donné que la plupart de ces sujets ont déjà été abordés au cours de la journée et que, puisque c'est la phase critique de nos activités qui débouche sur des activités concrètes, il serait important que nous passions à travers tout notre programme.

Maintenant, avant de commencer, M. Mailloux m'a demandé, de façon spéciale, de s'adresser à l'assemblée sur un sujet de la phase précédente, mais qui serait important. C'est cela? Brièvement, M. Mailloux.

M. Marcel MAILLOUX:
(Union des producteurs agricoles)

Oui, juste deux ou trois phrases. Je voudrais faire remarquer aux représentants du gouvernement, que nous avons manqué de conteneurs réfrigérés pour exporter nos pommes.

Le Président:

Manque de conteneurs réfrigérés pour l'exportation. Très bien. Voyons maintenant le rôle des divers partenaires dans la demande des produits agro-alimentaires.

En commençant par les producteurs, il leur est demandé d'une façon consensuelle - enfin, à chacun de dire ce qu'il en pense après - de participer à des groupes de concertation avec les autres agents du système, de favoriser l'établissement d'une inspection systématique de la qualité des produits.

Quant aux transformateurs, on leur demande de favoriser l'innovation technologique permettant la fabrication de nouveaux produits, de réaliser des regroupements d'entreprises, au moins au niveau de la fonction commerciale, permettant de s'insérer plus facilement dans les circuits de la distribution tant sur le marché intérieur qu'extérieur.

Aux distributeurs, on demande, de façon systématique, d'acheter québécois, lorsque les exigences de qualité, de régularité et de volume sont respectées et en autant que les prix soient concurrentiels évidemment.

Aux consommateurs, on demande que les associations de consommation sensibilisent leurs membres par une campagne de publicité d'achats québécois.

Au gouvernement, on lui demande d'assurer, par une structure appropriée, le leadership de l'établissement d'une concertation systématique entre les agents du système, que des normes précises de qualité, de salubrité des produits soient définies par le ministère de l'Agriculture du Québec, en consultation avec les agents impliqués, et que des services d'inspection soient mis en place pour assurer le contrôle et la régularité de la qualité à tous les paliers de la chaîne alimentaire.

Voici ce qui, au sujet des produits, a été attribué comme rôle à chacun des agents, à la suite de nos travaux.

J'aimerais maintenant solliciter vos commentaires sur ce premier tiers de notre travail. D'abord à la table.

M. Paul COUTURE:
(Union des producteurs agricoles)

Je pense, M. le Président, que la participation à des groupes de concertation avec les autres agents du système, ne pose aucun problème. Il y a eu participation. On a participé à plusieurs jusqu'à maintenant. On a eu des comités consultatifs; je pense qu'on peut répondre positivement.

Favoriser l'établissement d'un système d'inspection systématique de la qualité des produits, je pense que cela va de soi. On a même des structures qui permettent cela. Quand on parle d'une concertation de l'offre afin d'avoir un meilleur contrôle de la qualité et une meilleure régularité des approvisionnements, c'est ce qu'on dit. Si vous avez 25 ou 30 centres de décision, vous avez autant de possibilités de classifications différentes ou d'interprétation de normes. On offre même une sécurité dans ce sens, par nos formules de mise en marché.

Le Président:

M. Pigeon.

M. Roland PIGEON:
(Coopérative fédérée du Québec)

M. le Président, mesdames, messieurs, je pense bien que j'abonde dans le sens de Paul, dans cette première phase, à savoir que nous avons toujours été d'accord pour se concerter et travailler avec d'autres groupes pour essayer d'améliorer nos façons de mise en marché.

Le Président:

Mme Normand.

Mme Madeleine NORMAND:
(Association des consommateurs du Canada - Section Québec)

On peut dire que nos contacts fréquents avec le consommateur ordinaire nous portent à croire que les consommateurs sont tout disposés à favoriser l'achat de produits québécois, pourvu qu'ils soient compétitifs au point de vue coût et au point de vue qualité et que ces produits soient facilement récupérables.

Qu'on le veuille ou non, les consommateurs aussi surveillent leurs intérêts immédiats.

Quant à notre association, on peut dire qu'à cause de son infrastructure et de la crédibilité dont elle jouit auprès des consommateurs, elle pourrait très bien souscrire à un programme de publicité visant à promouvoir les produits québécois, pourvu qu'elle soit soutenue par de l'aide technique et financière.

Le Président:

M. Garon, pourriez-vous faire un commentaire sur l'action du gouvernement ?

M. Jean GARON:
(Ministre de l'Agriculture)

Il y a les trois actions mentionnées: Les services d'inspection mis en place pour assurer le contrôle, la régularité et la qualité à tous les paliers de la chaîne agro-alimentaire, je pense qu'il n'y a pas de problème pour le faire, en fait, on le fait de plus en plus, mais on pourrait compléter ce qui pourrait être mis en place, à ce point de vue.

On me dit que les normes précises de qualité et de salubrité des produits sont définies par le ministère de l'Agriculture à la suite de consultations avec les agents impliqués.

Je pense qu'on a souhaité une plus grande uniformité de ces normes dans les discussions. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus aussi. Après cela, on demande que le ministère de l'Agriculture assure, par une structure appropriée, un leadership d'établissement d'une concertation systématique entre les agents du système. On n'a pas d'objection à cela, au contraire.

Le Président:

Je voudrais, très brièvement cette fois-ci, non pas en raison de mon rôle dans cette assemblée, mais de mon rôle dans la structure présente du gouvernement du Québec, dire ceci, qui est simple, mais qui est un engagement formel de notre part. Quelques-uns d'entre vous ont ressorti, non sans humour, une blague interne du gouvernement autour du mot "MIC MAC". Pour ceux qui ne connaissent pas le sens de cette blague interne, cela fait allusion aux difficultés légendaires qu'éprouve - les deux étant tout à fait pleins de bonnes intentions - le ministère de l'Agriculture, MAC, à s'entendre sur les questions agricoles avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, MIC. Ce n'est pas propre au gouvernement du Québec. Toutes les grandes administrations publiques - cela se voit aussi dans le privé - ont tendance à développer, par réflexes spontanés, ce que j'appele serait l'impérialisme interministériel où chacun emporté par son dynamisme et son goût de réussir, veut tout faire et prétend pouvoir le faire mieux que l'autre.

Mes collègues Rodrigue Tremblay et Jean Garon sont parfaitement conscients de cette tendance qu'ont les administrations publiques à agir de la sorte. Ce n'est propre ni au Québec, ni au présent gouvernement. Le premier ministre, dans la composition nouvelle du cabinet, a précisément mis en place ce que l'on appelle des ministres horizontaux. Cela n'a rien à voir avec la position dans laquelle ils font leur travail, ce sont des ministres à vocation de cohésion intersectorielle. Ces ministres, dont je fais partie, ne sont pas les patrons des ministres sectoriels, d'aucune façon. Ils sont là pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale, la cohésion pour faire en sorte que chacun fasse

bien les tâches qu'il doit faire sans nuire à l'action de l'autre, que les uns informent les autres de ce qu'ils ont l'intention de faire, en d'autres termes, que l'action du gouvernement soit cohérente. Cela se fait dans des discussions et des confrontations amicales et techniques au sein du comité ministériel de développement économique que je préside.

Je tiens à vous dire que nous ferons tout en notre pouvoir, mes deux collègues et moi-même, pour que l'action du gouvernement du Québec en matière agro-alimentaire soit cohérente, que chacun fasse son travail sans nuire à l'autre, mais plutôt en appuyant l'autre. Je le dis au nom de mes collègues dont encore une fois, je ne suis pas le patron, mais pour lesquels je sers de lien, comme je l'ai fait au cours de cette conférence agro-alimentaire.

M. Rodrigue TREMBLAY:
(Ministre de l'Industrie et du Commerce)

Mes commantaires sont assez élargis. Concernant les produits et concernant la demande, je préconise, pour ma part, une approche qui soit à la fois positive et pragmatique. Ce serait dangereux qu'à la suite d'une conférence comme celle-ci où on est porté à mettre l'accent sur certaines lacunes dans la chaîne de l'industrie agro-alimentaire, on ait un sentiment un peu de défaitisme, et que l'on projette une image à l'extérieur, vis-à-vis du consommateur, que l'industrie québécoise, que l'industrie agricole, que l'industrie des aliments et boissons sont des industries qui ne sont pas à la hauteur de la tâche.

Je pense, pour ma part, que nous avons au Québec une industrie agro-alimentaire qui est à la pointe des progrès technologiques, une industrie dynamique qui a besoin d'une plus grande cohésion pour prendre encore une place importante que celle qu'elle occupe présentement, de sorte que l'aspect intégration verticale et la cohésion des différents intervenants m'apparaissent très importants, compte tenu de la qualité des entreprises que nous avons au Québec dans le domaine.

C'est pour cela que la recommandation que je retrouve ici d'avoir de ces rencontres un peu plus fréquentes mais informelles entre les différents intervenants, peut-être chaque trois mois, serait extrêmement bénéfique pour l'expansion de ce secteur. C'est certainement une des recommandations les plus importantes, qui ressort et qui va permettre aussi d'aller à l'autre étape, qui est celle de la diversification des produits en fonction de la demande.

C'est un secteur où la demande varie chaque neuf ans. Il y a un renouvellement très rapide. Par conséquent, l'information est extrêmement importante et plus les intervenants dans le secteur vont se parler et se rencontrer, plus ce sera facile.

En ce qui concerne la question des cohésions ministrielles et départementales, je suis surtout pragmatique dans mon cas. Même si, au Québec, on est des francophones, je considère que nous sommes des Nord-Américains franco-

phones et non pas des Français d'Amérique. En ce sens, il ne faut pas mettre l'accent, à mon avis, sur la multiplicité des structures et le cartésianisme des responsabilités, noir sur blanc. Je pense qu'il faut être pragmatique, qu'il faut savoir ce que l'on veut faire, le faire de façon efficace et pousser dans le même direction, se servir de nos points forts comme tremplin et avancer avec élan.

M. Léonard ROY:
(Conseil de l'alimentation du Québec)

M. le Président, on demande de souligner le rôle des transformateurs et des distributeurs dans le développement de la demande. À ce sujet, on nous suggère, premièrement, de favoriser l'innovation technologique. Je dois dire que c'est un domaine qui n'est pas nouveau pour nous. Tous nos secteurs, je dirais même sans distinction - je parle des secteurs qui couvrent le monde alimentaire - sont déjà engagés, d'une façon ou d'une autre, dans le processus d'innovation et de la recherche. On doit cela à deux causes. Il y a d'abord le stimulant qui a été apporté dans ce domaine par les grandes corporations qui sont établies chez nous et qui, par les contacts, les relations les unes avec les autres, créent cette espèce d'effet d'entraînement dans ce domaine. Deuxièmement, parce qu'il y a de plus en plus de centres de recherche qui sont de mieux en mieux connus. Cela a été le problème de base. On savait d'une façon vague qu'on pouvait se faire aider, mais par quels moyens exacts, ce n'était pas connu. Il y a beaucoup d'amélioration de ce côté-là. On sait où sont les gens qui peuvent nous aider maintenant et on comprend également qu'il y a toutes sortes d'aide au point de vue financier qui peuvent hâter ces travaux. Surtout, on a réussi, une fois pour toute, à faire cette distinction entre la recherche coopérative qui compare ce que de grandes entreprises peuvent faire et des moyennes aussi pour promouvoir leurs propres intérêts sur le marché de la concurrence, mais il y a aussi ce genre de recherche qu'on peut faire tous ensemble sur des problèmes de base.

Cela se fait chez nous. Cela se fait pour la fabrication de nouveaux produits, mais aussi pour tâcher de trouver des marchés où on pourrait additionner, ajouter une valeur, une nouvelle présentation sur des produits déjà connus. Dans certains secteurs, cela donne des rendements, déjà c'est efficace, dans d'autres, cela intéresse beaucoup de monde.

Le deuxième point nous suggère de réaliser des regroupements d'entreprises. Vous savez déjà qu'il y a certaines lois qui favorisent de tels regroupements pour certains secteurs, comme dans l'industrie laitière. Dans d'autres secteurs également, il y a eu de l'aide - je pense, par exemple, au ministère de l'Industrie et du Commerce - où ceux qui sont intéressés ou qui songent à des regroupements pour les fins que tout le monde connaît, peuvent le faire.

Encore une fois, nous souhaitons qu'il y ait de ces regroupements, mais nous tenons à dire tout de même qu'il y a des ressources, des valeurs-ressources dans les PME. Chez nous, dans le domaine alimentaire, ce sont surtout des entreprises moyennes. Il y a des possibilités de ressources assez considéra-

bles et même surprenantes dans certains cas. On ne devrait pas s'orienter d'une façon globale vers le gigantisme. Il en faut, surtout si on veut développer d'une façon qui dure, qui soit durable, il faudra avoir de grands pôles d'attraction, mais il faudrait garder, autant que possible, des entreprises moyennes, étant donné que la force de l'agro-alimentaire vient sous certains aspects, de sa régionalisation.

Enfin, pour ce qui est du rôle des distributeurs, on dit, de façon systématique, acheter québécois, lorsque les exigences de qualité, régularité, volume sont respectées. Justement, c'est la clef de toute action dans ce domaine. Il faut, en partant, reconnaître que les réseaux de distribution qui sont chez nous sont des réseaux très puissants et c'est être très constructif d'ailleurs de dire que c'est là que sont les centres de décisions réels. Mais en même temps on trouve - ce n'est pas d'hier, mais ces gens se sont affirmés même hier encore et aujourd'hui - des centres de décisions qui sont conscients qu'ils peuvent jouer un rôle dans les cadres qui sont des cadres absolus de commerce, pour favoriser, dans toute la mesure du possible, le développement des débouchés pour les productions agro-alimentaires. Je parle des productions primaires et des productions secondaires.

Nous sommes très heureux d'avoir, à ce niveau de la distribution, des gens qui veulent jouer un rôle. Il s'agit cependant de ne pas leur demander plus que physiquement et commercialement il leur est possible de faire.

Le Président:

M. Daoust. Seulement auparavant, permettez-moi de signaler la présence parmi nous, même s'il se cache derrière un écran de fumée émanant de sa pipe, du ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, notre collègue qui est venu hier et qui se retrouve avec nous cet après-midi.

M. Fernand DAOUST:
(Fédération des travailleurs du Québec)

Évidemment, toute mesure visant à accroître la demande de produits agro-alimentaires recevra l'appui du mouvement syndical pour des raisons fort évidentes. Les incidences de ces mesures sur l'emploi sont telles qu'elles pourraient réduire le taux de chômage que nous connaissons.

Nous nous sommes aperçus, au cours de ces deux jours ou plutôt nous avons eu la confirmation que le Québec est un grand exportateur d'emplois et un grand importateur de chômage dans le domaine agro-alimentaire. Cela ne peut pas ne pas affecter énormément. Les travailleurs sont aussi des consommateurs et ils seront sensibilisés à l'achat de produits québécois à cause des raisons que je vous ai mentionnées. Il nous appartient à nous - nous ne sommes pas les seuls - il appartient aussi au gouvernement et aux différents groupements qui sont ici présents, de mobiliser l'opinion publique autour d'objectifs passablement clairs, très concrets afin de faire en sorte

qu'on puisse rapatrier ici au Québec ces emplois qu'assez joyeusement ou assez inconsciemment plutôt, on a laissé échapper à l'ensemble de la société québécoise. C'est dans ce sens que l'appui du mouvement syndical vous est acquis.

Le Président:

Oui, M. Pigeon.

M. Roland PIGEON:
(Coopérative fédérée du Québec)

M. Landry, vous savez, quand on m'a demandé de venir m'asseoir ici, j'ai essayé de savoir quel chapeau je porterais, mais je réalise que je représente aussi des entreprises de transformation qui sont la propriété des agriculteurs. Je crois qu'elles jouent un rôle de transformateurs, qui est de favoriser l'innovation technologique. Je crois que nous sommes en train de construire les usines les plus modernes au monde pour utiliser tous les produits que vous trouvez dans le lait, que ce soit le gras, les matières solides, non grasses, la protéine, le lactose et tout cela pour essayer d'en perdre le moins possible. Je crois que nous avons innové dans ce sens. Nous continuons de le faire.

Avec l'aide du ministère de l'Agriculture, je crois que nous sommes en train de développer des moyens de protéger l'environnement autour de nos usines laitières aussi, ce qui est très important. Je crois qu'on a trouvé un système à nos usines, qui n'est pas trop cher. Je tenais à vous le dire, en tant que responsable des usines qui appartiennent aux producteurs.

M. PIGEON:

L'autre sujet, si je peux aller plus loin, je pourrais peut-être parler de regroupement, mais comme on s'est déjà fait dire qu'on était en train de bâtir un monopole, je voudrais qu'on trouve une nouvelle définition quand on parle de monopole, parce que notre monopole à nous, est volontaire: Entre qui veut et sort qui veut. Il faudra trouver une nouvelle définition au mot « monopole ».

Le Président:

On ne peut pas en dire autant de nos monopoles, à nous, M. Pigeon.

M. PIGEON:

Peut-être pas.

Le Président:

M. Létourneau.

M. Jean-Paul LÉTOURNEAU:
(Chambre de commerce de la province de Québec)

On propose pour les producteurs de participer à des groupes de concertation avec les autres agents. On propose aux transformateurs de s'insérer, de prendre des mesures pour s'insérer plus facilement dans les circuits de distribution. On propose aux distributeurs d'acheter des produits québécois. Il y a une logique dans cela qui vise la promotion et la plus grande consommation de produits québécois. Sauf que rendu au niveau du distributeur, je pense que, comme d'autres l'ont dit, parmis les distributeurs, au cours de cette rencontre, on n'achète pas pour garder sur la tablette, on achète pour vendre. Or, pour fins de cohésion, il a une recommandation qui est inscrite à la page 23, section 3.7.2, le deuxième paragraphe. Je pense que les distributeurs et tout ce monde vont avoir besoin de tous les outils de promotion disponibles, normaux pour faire la promotion des produits du Québec. Or, pour fins de cohérence, encore une fois, on parle d'enlever à ce paragraphe "un outil de promotion" qui est, je pense, assez efficace. Il y aurait peut-être lieu, il me semble, d'y réfléchir à deux fois avant d'adopter cette proposition que nous n'avons pas débattue à cette assemblée générale et qui est passé inaperçue peut-être. On parle du bannissement du système d'achat de tablettes dans les super chaînes. D'abord, je voudrais préciser que si c'est bien le système auquel je pense, il n'y a pas que des super chaînes qui l'utilisent, je pense que c'est assez généralisé dans tous les établissements de détail.

Maintenant, je crois que c'est une pratique légitime, si c'est celle à laquelle je pense. Ceci étant dit, je pense que, pour des fins de cohésion, il ne faudra pas s'enlever des moyens de promotion pour nos produits.

Peut-être serait-il utile d'entendre les distributeurs commenter cette question pour savoir si cette recommandation est valable.

Le Président:

Oui? M. Létourneau, je pense que quelqu'un va prendre immédiatement la balle au bond.

M. Bernard TURCOT:
(Association des épiciers en gros)

Nous ne sommes pas pour commencer une polémique, mais seulement pour étudier la façon dont ce paragraphe à la page 23 est rédigé. Il laisse la porte ouverte à toutes sortes d'interprétations que nous considérons comme déplorables. Je pense qu'il n'est pas besoin d'aller plus loin que cela dans ce domaine. J'aimerais revenir sur le sujet, au paragraphe de la page 28, lorsqu'on parle, de façon systématique, "acheter québécois lorsque les exigences, etc.". Messieurs, ce n'est pas un mystère! On ne vient pas de découvrir une sorcière derrière une roche! Cela existe depuis toujours. Québec Lait, Vachon, Culinar, Grenache, La Belle Fermière, Catelli, on en par-

lait tout à l'heure, sont des entreprises du Québec qui ont été bâties avec la coopération des épiciers en gros et des indépendants de la province de Québec. Ce n'est pas nouveau. Ce qu'on veut faire, on veut faire plus et on essaie de faire comprendre aux agents de la chaîne que pour y parvenir, il faudrait faire ceci, il faudrait faire cela. Il semble qu'on coopère le mieux qu'on peut, mais seulement, je ne vois pas le mystère qu'il y a là. Je pense qu'on peut s'arranger pour faire mieux et plus.

Seulement une dernière remarque, je ne sais pas où je pourrais la passer, celle-là, dans le contexte, mais on a parlé d'aide à la petite et moyenne entreprise. Nous avons fait parvenir, par l'entremise de l'ACEPEQ, un mémoire sur la dépréciation accélérée. C'est un moyen qui ne coûte pas un cent. Ce ne sont pas des subventions, ce n'est rien de cela. J'espère, M. le Président, et particulièrement, M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, qu'on va y donner suite. C'est un moyen qui est relativement facile et qui pourrait se prouver très efficace pour l'aide à la petite et moyenne entreprise. Merci.

Le Président:

Merci. là-bas, au centre.

M. Gérald PONTON:
(Conseil québécois du commerce de détail)

Mon association regroupe la majorité des chaînes d'alimentation au Québec. J'appuie la représentation qui a été faite par M. Létourneau. S'il y avait lieu, sans rouvrir complètement le débat, je pense qu'on devrait omettre complètement la référence qui est faite sur la question des tablettes. Si, effectivement, on entend l'empêcher, qu'on l'empêche partout, pas seulement dans les super chaînes.

En ce qui a trait au paragraphe 5.1.3, les chaînes d'alimentation du Québec sont d'accord sur cette conclusion. Cela va même dans le sens de la proposition qu'on a faite lundi soir, lors de l'ouverture du sommet. Cela va aussi dans le sens de la concertation peut-être pour voir les possibilités de faire davantage. Vous savez, dans le secteur des chaînes, on passe souvent pour le mauvais garçon de l'agro-alimentaire. On ne le dit pas ouvertement. On nous sourit, on nous donne la main, mais dans le fond, on dit qu'on passe souvent pour les exploiteurs de tous les secteurs, que ce soit la production, la transformation, même au niveau de la consommation. Je pense que c'est un préjugé, c'est un mythe qui, en 1978, lorsqu'on parle de concertation, pour se parler franchement, n'a plus sa raison d'être. Ces préjugés, en autant qu'on est concerné, devraient disparaître pour accentuer le rôle que les chaînes d'alimentation jouent, comme distributeurs, comme points de vente de détail dans les relations avec les consommateurs et pour la vente des produits québécois à l'intérieur de balises de qualité, d'approvisionnement, de garanties d'approvisionnement et de prix compétitifs, parce qu'en fin de compte, c'est le consommateur, au bout de la ligne, qui fait son achat et qui choisit.

F3

Dans le document que vous nous avez remis, simplement un bref appel. Les chaînes se partagent 42,5% du marché de vente au détail. Les indépendants ont la majorité de ce marché, ce qui, je pense, établit qu'il y a de la place pour la grande et la petite entreprises dans le secteur du commerce de l'alimentation au Québec. Les chaînes d'alimentation ont toujours coopéré avec l'industrie alimentaire. On a l'intention de continuer à le faire.

Le Président:

Merci, M. Ponton.

M. Robert LARIVIÈRE:
(Conseil de la boulangerie du Québec)

Avec le paragraphe 5.1.3, je me suis senti un peu le seul représentant de la PME dans la salle. Je suis obligé d'intervenir, encore une fois. Il y a un impact qu'il faut assurément surveiller et qui n'est pas mentionné, c'est l'impact régional. Maintenant, en ce qui concerne les exigences de qualité, régularité et volume, je peux citer une expérience personnelle. Dernièrement, j'ai soumissionné pour une chaîne alimentaire qui n'est pas présente ici. J'ai eu le contrat. Mais la crédibilité n'y était pas. Alors, je n'ai rien pu faire. Il ne faudrait pas que la non-crédibilité soit liée à la grosseur de l'entreprise non plus. Il y a aussi une question qui n'est pas mentionnée, c'est le phénomène de la surenchère possible de la part des super-organisations.

Le Président:

Merci, M. Larivière.

M. Serge VEILLEUX:
(Steinberg Ltée)

J'aimerais apporter ici quelques points pour clarifier la situation qui a été mentionné par M. L'Heureux, je crois, au paragraphe 3.7.2, en vous lisant un mémoire qui avait été présenté en 1973 au comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation par notre entreprise. On lisait: "En notre qualité d'organisation de vente au détail de denrées alimentaires, nous tirons avantages des allocations traditionnelles que versent les fabricants afin d'encourager l'étalage accru des produits à l'échelon des magasins. Les fabricants tiennent compte généralement, dans leurs prévisions budgétaires, et par conséquent, en établissant leur prix, d'un certain pourcentage des ventes en dollars pour répondre aux exigences de cette activité. De plus, ils nous accordent des escomptes de caisse selon la rapidité avec laquelle nous réglons leurs comptes. Finalement, les fabricants offrent, par tradition, des allocations sur le volume dans le but d'encourager une hausse des achats. En d'autres mots, tous ces escomptes et allocations découlent de l'effort des fabricants à inciter à acheter davantage de produits qu'on n'achèterait pas s'ils n'existaient pas. Les allocations nous encouragent à diriger notre entreprise, de façon à permettre aux fournisseurs de réaliser

des économies d'exploitation, par exemple, par l'achat de charges complètes de wagons et de camions, par un programme d'approvisionnement par plateaux de chargement interchangeables, etc.

Ces allocations contribuent à la rentabilité de notre exploitation et elles influent sur nos prix et sur nos états financiers. De telles allocations nous permettent aussi de fonctionner à des marges inférieures. Sans ces allocations et escomptes, nous devrions majorer nos marges et nos prix, de façon à maintenir la rentabilité de notre entreprise. De plus, les conditions négociées entre les fabricants et les détaillants sont aussi accordées aux petits détaillants.

Le Président:

Merci, monsieur. M. Mercier.

M. Laurent MERCIER:
(Féderation des producteurs de volaille)

Comme dernière intervention, j'aimerais parler, de la production. Il est évident que les producteurs de volaille de la province de Québec, selon les possibilités de production qu'ils ont, ne demandent pas mieux que produire, en quantité et qualité, du poulet pour approvisionner tout le Québec, et aussi une partie de l'Ontario et aimeraient exporter. Le dilemme est qu'on nous demande des prix concurrentiels. Présentement, on a des prix concurrentiels sur le marché américain. En 1976, pour moi, cela aurait été plus intéressant d'aller acheter mon poulet américain et de la vendre aux abatoirs du Québec. Si on veut travailler au Québec, il va falloir manger au Québec et vivre au Québec.

Pour ce qui est de consulter tous les gens, je pense qu'obligatoirement, et avec plaisir, tous les plans conjoints font partie d'un comité consultatif dont la Fédération des producteurs de volaille qui compte quatre membres, le Conseil d'alimentaiton, trois membres, la Coop fédérée, un membre, et la régie nomme un président. Il reste peut-être à inclure un représentant des consommateurs. On ne s'était peut-être jamais donné la peine de regarder la couleur des yeux des consommateurs. Peut-être qu'à l'avenir, on l'accepterait plus avec plaisir.

Ce qu'on aimerait comme suivi de ce sommet de l'agro-alimentaire, nous, les producteurs de volaille, ce serait la réalisation d'un colloque d'agriculture, qui pourrait grouper les chaînes d'alimentation, les épiciers en gros, les épiciers indépendants, en fait, tout ce qui touche de près ou de loin, mais spécifiquement l'agriculture, et bien sûr, les transformateurs. On pourrait se dire, chacun dans les yeux, ce qu'il y a qui ne va pas et comment on veut qu'on produise, qu'on nous dise le volume qu'on va produire. Nous, on est prêt.

C'est bien intéressant pour moi d'écouter les problèmes du pain, par exemple, de la boulangerie, mais il est bien sûr que mon pain, je le prends chez nous, je suis un gros consommateur, j'en mange beaucoup, je suis gros, mais ce n'est pas un problème personnel. L'agriculture nous intéresse. Je pense que si le gouvernement était capable de nous organiser un colloque de spécialistes en agriculture, on serait bien satisfait du suivi de ce sommet agro-alimentaire. Merci, M. le président.

Le Président:

Nous ferons sûrement une sérieuse réflexion sur cette suggestion, au sein du Secrétariat des conférences socio-économiques. En fait, c'est un peu ce on fait maintenant. Ce colloque agro-alimentaire est lui-même une miniaturisation et une spécialisation du sommet de Point-au-Pic. On pourrait - il y aura bien une fin, à un moment donné - à l'issue de celui-ci, en faire un autre plus spécialisé sur les questions agricoles. Ce n'est pas exclu... En tout cas, il y a de la réflexion à faire, mais je trouve que l'idée est extrêmement intéressante a priori.

Mme Thérèse SAINTE-MARIE:
(Association des coopératives d'économie familiale)

J'aimerais apporter certaines nuances à la position qu'à prise l'ACC aujourd'hui dans le sens que considérant que je fait partie d'un organisme de consommateurs, j'aimerais préciser que les associations et les organisations de consommateurs ne sont pas des agences de publicité que pourraient se payer à peu de frais les agents économiques de l'agro-alimentaire.

On encourage la bonne alimentation par de bons produits. Si ce sont des produits québécois, tant mieux. À ce moment, on en fera la promotion. Ce que je pourrais dire aussi, c'est que nous désirons participer à des groupes de concertation avec les autres agents du système. Nous voulons aussi être présents dans le contrôle et dans l'inspection des produits, et ce, en fin de compte, pour favoriser une meilleure entente et une meilleure concertation entre les différents agents économiques.

Le Président:

Une remarque, madame. Quand vous dites que vous voulez participer aux concertations, vous pouvez tenir pour acquis que celles qui seront organisés par le gouvernement du Québec comporteront toujours des invitations pour les consommateurs, comme nous avons fait aujourd'hui, d'ailleurs.

M. Jean BIENVENUE:
(Conseil des salaisons du Canada)

J'aurais une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Tremblay. Je voudrais avoir une définition juste de la petite et de la moyenne entreprise, ensuite, ce que vous attendez de l'entreprise privée dans le Québec, que vous voulez bâtir.

Le Président:

Oui, il y aura cinq minutes pour la première question et une heure et demie pour la deuxième. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Rodrigue TREMBLAY:
(Ministre de l'Industrie et du Commerce)

Il y a une définition qui est légale, que l'on retrouve dans la loi 48, créant les fonds de relance industrielle, qui spécifie qu'une petite et moyenne entreprise est l'entreprise qui a moins de 200 employés et qui a des actifs inférieurs à $7,5 millions. Donc, c'est la définition légale que l'on retrouve dans différents textes législatifs. Maintenant, vous demandez quel est le rôle de l'entreprise privée. Je pense qu'il est fondamental, au niveau de l'initiative. Je pense qu'on ne peut pas demander au gouvernement de tout faire. Parfois, c'est le danger qui guette ce genre de rencontres. On s'attend, après que chacun soit retourné dans son coin, que le gouvernement va tout résoudre. On doit, chacun dans son secteur, essayer de trouver des solutions et de participer à la solution. C'est beaucoup plus efficaces que d'attendre de l'État providence la manne qui résoud, une fois pour toutes, tous les problèmes. Il est évident, par conséquent, qu'ici, on retrouve énormément d'entreprises qui sont, des centres privés de décisions. C'est la cohésion entre ces différents centres de décisions, avec l'appui cohérent du gouvernement, qui va nous permettre d'atteindre les meilleurs résultats.

Le Président:

Nous pouvons maintenant aborder ... les produits agricoles, à la page 29, 5,2. Un peu plus rapidement, puisque nous avons déjà entamé la discussion là-dessus. Le rôle des producteurs: Participer à des groupes de concertation entre les agents du système, ajuster par tous les moyens possibles la régularité des approvisionnements, selon les besoins de la demande, participer financièrement aux programmes conjoints de promotion et de publicité avec les autres agents du secteur, assurer un regroupement de l'offre qui permettra un équilibre des forces, en même temps qu'une structure physique rationnelle. Le rôle des transformateurs: Transmettre à la production les renseignements nécessaires sur le développement de nouveaux produits, participer financièrement aux campagnes de promotion des produits québécois.

Le rôle des distributeurs: Pour les produits vendus à l'état frais légèrement conditionné, favoriser l'achat des produits québécois, participer aux mécanismes de concertation avec les autres agents du système.

Le rôle du gouvernement: Intensifier la vulgarisation des techniques de priorités dans la production et les avantages économiques qui en découlent, coordonner et intensifier la recherche technique et économique en regard des techniques de production, du développement de nouveaux produits, de la recherche des marchés, adopter une loi permettant la protection

du territoire agricole, participer financièrement à la mise en place d'infrastructures, tels que drainages, entrepôts, favorisant le développement, et de la rationalisation de la mise en marché, participer financièrement et coordonner les programmes de production et de publicité, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs, assumer la responsabilité, formuler les normes de protection de l'environnement et en discuter l'application avec les ministères et autres agents concernés. Voilà pour ce qui touche le produit. Un tour de cette table, d'abord. Qui veut parler? À partir d'ici, M. Roy.

M. Léonard ROY:
(Conseil de l'alimentation du Québec)

Tout ce qu'on demande, c'est qu'on applique un rôle aux transformateurs dans ce domaine, transmettre à la production les renseignements nécessaires sur le développement des nouveaux produits. Je voudrais dire que tous les secteurs agro-alimentaires qui tombent, d'une façon ou d'une autre, sous la juridiction des plans conjoints de mise en marché, demandent depuis des années, d'une façon pratique, comme solution ou comme moyen pratique, que les comités consultatifs qui font partie intégrante de chaque plan conjoint, deviennent des comités non pas des comités de voeux pieux, qu'on réunit seulement quand on veut, mais des comités réellement de travail. Ces comités offriraient la possibilité de faire équipe véritablement entre deux négociations où l'épreuve de force se fait, qui peut, peut-être durer trois semaines dans une année, mais que les 49 autres semaines soient consacrées par ce comité à coordonner les forces de ceux qui sont régis par le plan conjoint. Les producteurs agricoles, ceux qui achètent leurs produits et ceux qui les transforment. Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas les consommateurs dans ces comités. Ces comités devraient, d'autre part et c'est ce qu'on demande depuis des années, être les instruments pratico-pratiques pour nous permettre de transmettre à la production primaire les renseignements nécessaires sur le développement des nouveaux marchés. C'est avec eux seulement qu'on pourra réaliser ce qui est un prérequis auquel on ne peut pas échapper, c'est-à-dire l'assurance-qualité. Vous savez, cela a l'air de rien, l'assurance-qualité, mais c'est à la base de tout le développement de nos marchés agro-alimentaires. C'est au sein de ces organismes, avec eux, que nous pourrions développer cela.

Maintenant, pour ce qui est de la participation financière aux campagnes de promotion de produits québécois, encore une fois, je vous fais remarquer que ce n'est pas nouveau, à la fois les pommes, le poulet, le lait et les produits laitiers, le cidre, et j'en passe, ce sont des secteurs qui on déjà eu des actions communes.

Les producteurs primaires, les transformateurs y ont mis de l'argent et le gouvernement aussi. Il en a mis autant qu'eux ensemble pour créer un fonds spécifique. Ils ont fait une publicité non pas de marque, il va de soi, mais une publicité sur le produit et dans quelques cas cela a été un succès formidable.

Pour ce qui est du rôle des distributeurs, encore une fois, on dit, pour les produits vendus à l'état frais ou légèrement conditionnés: Favorisez l'achat des produits québécois. Alors, ce n'est pas mon rôle, M. le Président de me porter garant des pratiques commerciales des grandes chaînes de magasin et de nos grossistes, mais vous savez que n'importe quelle personne un peu avertie sait que, depuis des années, on a fait une place dans ces centres de distribution aux produits du Québec, et je pense entre autres aux périodes des primeurs. Quand on sait que ces entreprises sont liées parfois deux ou trois ans à l'avance avec des contrats fermes, avec la Californie ou ailleurs, pour rentrer la marchandise d'une façon régulière et qu'à un moment donné on a la force nécessaire de caractère pour dire: C'est le temps de passer des produits du Québec, et on les passe avec tous les risquent que cela peut comporter de perdre tous ces contrats. Je dis devant cela: Cessons de faire des procès d'intention à qui que ce soit. Cela se fait déjà et j'en profite, M. le Président, pour vous dire ici, à ce niveau, que si on veut la collaboration franche et entière, sans détours de ces gens, qu'on leur fasse sentir, comme on le fait depuis deux jours, qu'on attend quelque chose d'eux, qu'ils ont un rôle à jouer et qu'on cesse de les garder dans leur isolement parce qu'on leur a jamais parlé. Je crois qu'il est temps qu'on dise ces choses et qu'on les passe dans la pratique, enfin, qu'on participe aux mécanismes de concertation avec les autres agents du système.

M. le Président, je puis vous dire que c'est déjà l'intention du Conseil de l'alimentation d'être instrumentale. S'il le faut, il va disparaître, le Conseil, pour être remplacé par une structure qui sera beaucoup plus large, qui pourra englober tous les agents de la vie agro-alimentaire de manière à réaliser cette concertation que tout le monde désire. De ce côté, cela ne tombe pas dans les oreilles d'un sourd, nous avons bien l'intention de faire le nécessaire pour que cela ait des lendemains.

Le Président:

Autres interventions? M. Couture.

M. Paul COUTURE:
(Union des producteurs agricoles)

Participer à des groupes de concertation entre les agents du système, je trouve que cela ressemble pas mal à l'autre question, qui était dans le paragraphe précédent. Ajuster, par tous les moyens possibles, la régularité des approvisionnements selon les besoins de la demande. Je pense que c'est le rôle qu'on essaie de jouer avec des organismes de producteurs. Participer financièrement aux programmes conjoints de promotion et de publicité avec les autres agents du secteur. Cela se fait déjà. On a des programmes de publicité dans différentes productions, on a même en place à l'UPA un service de promotion des produits alimentaires qu'on veut développer et étendre à toutes les productions, parce qu'on est conscient de l'importance de la promotion. Il y a aussi la participation de l'UPA au Centre de promotion des produits agricoles et alimentaires. Ce centre est important. Il va

travailler à la promotion des produits agricoles et agro-alimentaires. Assurer un regroupement de l'offre qui permettra un équilibre des forces en même temps qu'une structure physique rationnelle, tout cela c'est la reconnaissance de ce qu'on demande et pour laquelle on se bat depuis plusieurs années, la reconnaissance de nos organismes de producteurs. J'inviterais les gens à faire le point et dire: On accepte que les producteurs ont le droit de s'organiser, et à partir de là, on est en mesure de travailler ensemble. On parle souvent d'effets concurrentiels, mais on ne voudrait pas que la concurrence se fasse sur le dos du producteur agricole. Pour être concurrentiel, souvent, on table sur le prix qui est payé au producteur, il y a beaucoup d'autres agents qui font que les prix ne peuvent pas vraiment être concurrentiels. Si on a des efforts à faire, on les fera collectivement et on fera chacun notre part.

Le Président:

M. Pigeon

M. Roland PIGEON:
(Coopérative fédérée du Québec)

M. le ministre, je vais sauter le premier point. On en a déjà parlé.

Le deuxième: «Ajuster par tous les moyens possibles la régularité des approvisionnements». Je pense bien, que nos entreprises coopératives ont fait énormément dans ce domaine avec les producteurs pour essayer d'ajuster, surtout dans le lait et on l'a fait aussi, de façon importante, en aviculture, pour essayer de régulariser les approvisionnements dans nos usines de transformation.

Le troisième élément: «Participer au financement du programme conjoint de promotion et de publicité», cela ne se discute plus, même en agriculture, il faut faire de la publicité pour faire consommer nos produits. Nos producteurs sont au courant, quand ils décident de construire des usines pour faire des nouveaux produits et ensuite participer financièrement aux campagnes de promotion. Ce qu'on fabrique ce sont des produits québécois et ils sont les premiers intéressés à faire de la publicité.

Le Président:

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre à la table?

M. Rodrigue TREMBLAY:
(Ministre de l'industrie et du commerce)

Peut-être une remarque très courte, parce qu'on parle ici de produits d'avant-garde et de qualité. C'est finalement la façon de s'accaparer les parts du marché. Il est évident que du côté du gouvernement, la collabo-

ration qui peut exister entre le Centre de recherche industrielle et les milieux agricoles et les transformateurs est très importante et peut-être qu'on sous-estime ce genre de collaboration; on pense toujours qu'on recommence à zéro. J'ai ici la liste de projets de recherche qui ont été faits l'an passé sur le développement de nouveaux produits agricoles et agroalimentaires et on en a plus de vingt-cinq qui ont été développés en collaboration avec le CRIQ. Depuis l'existence du CRIQ, il y a eu 288 projets de développement de produits avec le CRIQ, et plus on aura ce genre de préoccupation de l'innovation dans le produit, plus il sera facile d'atteindre le consommateur et d'accaparer le marché pour les producteurs québécois.

Le Président:

Dans la salle maintenant?

M. Marcel GAGNON:
(Université du Québec à Montréal)

En page 15, mes confrères de McGill, de Laval et ITAA etc., se demandent si cela n'est pas un texte qui remonte à 1960. On déplore, dans la recherche institutionnelle, le manque de communication etc.. C'était vrai en 1960, mais depuis quelques années, nous avons formé un groupe beaucoup plus cohérant que ce qui existait dans le passé. Notre action s'est axée sur l'innovation technologique appliquée. La recherche pure, on est en cours, c'est-à-dire qu'on la stimule lorsqu'on trouve un trou dans le domaine des connaissances, mais en général, on essaie de partir de cette recherche pure qui dort sur les tablettes et de l'utiliser pour le bien de nos entreprises. Dans l'innovation technologique, tous les centres que je viens de mentionner ont participé à de l'innovation technologique poussée, permettant la fabrication de nouveaux produits, exemple, les fromages fins, qui, tout de même, occupent aujourd'hui un niveau extrêmement intéressant et qui va nécessiter probablement, l'intervention du gouvernement pour que les fromages produits ici aient préséance sur ceux qui sont importés, puisqu'on ne peut plus maintenant exporter vers le marché commun. Il s'agit de reprendre la loi adoptée par la Communauté Économique Européenne.

L'amélioration des produits et des procédés, c'est notre préoccupation presque journalière. Les sous-produits sont probablement la solution au problème de l'environnement, parce qu'on s'entend tous sur la définition: un polluant, c'est un bon produit, au mauvais endroit, en mauvaise quantité, au mauvais temps. Récupération donc au niveau des produits potentiellement polluant, développement et simplification des méthodes de contrôle pour la petite, la moyenne entreprise, qui va aussi avantager la grande entreprise.

Cela implique la formation du personnel requis pour l'application des systèmes d'assurance-qualité. À l'Université on utilise des infrastructures qui sont employées peut-être à 20% pour l'enseignement, mais il

nous reste encore 80% d'utilisation de cet équipement-là, pour la petite et moyenne entreprise. De plus, nous fournissons beaucoup de conseils-pompiers ou encore beaucoup de conseils. Par exemple, on s'associe à la préparation d'une entreprise qui n'a pas les compétences pour le faire elle-même. On s'associe à elle tout simplement par lettre d'entente et on devient son organisme de recherche. On l'aide à préparer les fameux formulaires requis pour qu'elle puisse les appliquer dans les programmes, soit fédéraux ou provinciaux.

Le Président:

Merci, M. Gagnon. Quelqu'un d'autre de la salle? M. Garon.

M. Jean GARON:
(ministre de l'Agriculture)

Il y a des démarches qui devraient être précisées ici quand on dit, par exemple, dans le rôle du gouvernement, dans le dernier article, « assumer la responsabilité de formuler les normes de protection d'environnement et en discuter l'application avec les ministères et autres agents concernés ». Ça part d'un bon vouloir, mais je reçois à l'instant une note de M. Marcel Léger, qui est dans la salle. Je pense qu'il ne voit pas là le rôle du gouvernement, ni du ministère de l'Agriculture du Québec, d'assumer la responsabilité de formuler les normes de la protection de l'environnement. C'est sa responsabilité à lui. Par ailleurs, nous considérons, comme certains producteurs agricoles, pour les normes d'environnement dans les milieux ruraux et chez les producteurs agricoles, qu'il va falloir discuter de ces questions ensemble, le ministère de l'Environnement, les représentants de l'Union des producteurs agricoles et le ministère de l'Agriculture. Je pense que les producteurs agricoles sont d'accord aussi, ils ne veulent pas polluer l'environnement. Il ne faudrais pas non plus que dans certains cas les normes soient trop rigoureuses, par exemple, le bruit des séchoirs à grains qui fonctionnent pendant un mois et demi, ne peut-être réduit à cause du coût des assourdisseurs qui sont plus élevés que le prix de la terre au complet.

Il va falloir, là-dessus, établir des projets raisonnables en se consultant les uns les autres. Les producteurs agricoles craignent ces mesures, parce que, dans les milieux ruraux, ils sont souvent aux prises avec les agents de l'environnement, de la municipalité et toutes sortes d'organismes qui viennent leur imposer des règlements de toutes sortes, sans tenir compte des conséquences. Souvent ces règlements sont un peu technocratiques. Je ne le dis pas d'une façon générale, quand M. Marcel Léger parle des quantités de fumier qu'il peut y avoir et qu'une partie va dans les rivières, je crois que les producteurs agricoles ne sont pas intéressés à polluer la rivière eux non plus. On ne parle pas tellement non plus des autres cas comme les distances de route; les citadins, qui viennent s'établir à côté d'un cultivateur et qui lui créent toutes sortes d'embêtements, alors qu'ils auraient été aussi bien de rester en ville. Ce n'est pas l'agriculteur qui est venu déranger quelqu'un, il est seulement resté chez lui. Sur ce

point de vue, je pense que mon ami Marcel Léger va me comprendre. J'appuie les producteurs agricoles et les défendrai sur toutes les questions qui touchent l'environnement. Pour les autres questions telles que les vulgarisations des techniques de production, la recherche technologique, etc..., nous sommes directement et totalement impliqués. Le ministère de l'Agriculture collabore avec le Département de l'alimentation de l'Université Laval, le CRESALA, l'Institut de technologie agricole à Saint-Hyacinthe qui a aussi un centre de recherche en alimentation. Dans le domaine industriel, nous sommes en rapport avec la CRIQ. On a un contrat avec cet organisme pour développer des types de serres plus appropriées.

Le budget du ministère de l'Agriculture alloué à la recherche et à l'enseignement se situe entre $15 millions et $16 millions. Je suis d'avis qu'il faudrait l'orienter vers des projets de recherches concrètes, pratiques pour des résultats encore plus immédiats.

Pour la promotion et la publicité, nous avons des programmes actuellement, pour des secteurs aussi différents que la pomme, le poulet, la volaille, plusieurs sortes de lait, etc. Je doit dire qu'on a eu des programmes qui ont toujours demandé une participation des producteurs et il faut les féliciter, surtout les producteurs laitiers, ceux des deux fédérations qui ont fait des efforts considérables pour investir des millions de dollars.

Le Président:

J'avais une demande, à gauche, ici.

M. Jean-Claude LELIÈVRE:
(Steinberg Ltée)

Pour le bénéfice de quelques-uns, j'aimerais spécifier que la maison Steinberg est une maison québécoise qui a été fondée en 1917 et qui procure de l'emploi à près de 20 000 Québécois. On nous demande de jouer notre rôle en tant que distributeur. On a fait allusion ce matin à la FEDCO. Quand l'approvisionnement est là, vous ne trouverez pas autre chose que 100% de produits québécois sur nos comptoirs.

J'aimerais tout de même préciser que si le passé est garant du futur, personne ne devrait être inquiet sur le rôle que nous sommes prêts à jouer. J'aimerais aussi dire que, en tant que compagnie au sercice du public, l'intérêt du client est notre première préoccupation.

Le Président:

M. Couture, et immédiatement après, M. L'Ecuyer.

M. Paul COUTURE:
(Union des producteurs agricoles)

Je pense que M. Jean Garon a ouvert une porte très importante sur la question de la protection de l'environnement. Vous n'avez aucune idée de l'inquiétude que cela crée chez le producteur agricole. On peut penser à l'amélioration de l'environnement d'une façon technique. Le producteur a souvent l'impression qu'on veut le dompter, qu'on le corrige. Il y a des choses qui ne peuvent être changées du jour au lendemain. L'application de certaines normes entraîne des frais énormes. Est-ce que l'agriculteur peut les supporter sans aide extérieure? Il y a des organisations présentement qui ont fait des investissements de $100 000 mais qu'elles ne peuvent pas exploiter, parce qu'elles n'ont pas de permis. C'est un problème fondamental et dont on doit s'occuper d'une façon humaine et normale, avec la participation des producteurs.

Le Président:

Y a-t-il d'autres interventions sur le présent volet? Nous pouvons donc passer maintenant à la transformation et à l'approvisionnement des marchés, la dernière phase de nos travaux.

Le rôle des transformateurs: Faire connaître leurs besoins en recherche de marchés, de technologie. Se regrouper pour s'attaquer à certains marchés. Faire connaître aux producteurs la quantité et la qualité de produits dont ils ont besoin. Faire connaître leurs besoins en main-d'oeuvre sur le plan de la formation, etc. S'attaquer davantage aux marchés à l'aide de marques nationales susceptibles de devenir symboles de qualité.

Le rôle du gouvernement: Favoriser la mise en place de mécanismes pour regrouper l'offre. Favoriser le regroupement des petites et moyennes entreprises. Développer l'information statistique nécessaire aux agents de l'agro-alimentaire. Faire connaître les ressources privées et publiques au niveau de la recherche. Assurer la formation technique de la main-d'oeuvre requise dans le secteur. Coordonner l'ensemble de la recherche par l'entremise d'un organisme central. Intensifier l'éducation des consommateurs qui sont les véritables centres de décision. S'assurer de la qualité de l'inspection, pour qu'elle soit une garantie pour les distributeurs. Créer un ministère de l'Agriculture et de l'alimentation qui coordonnerait l'ensemble des politiques et programmes touchant le secteur.

Je vous ferai remarquer qu'en termes structurels, présentement, il y a une espèce de moratoire au sein du gouvernement pour la création de nouvelles structures ou de nouveaux ministères.

Par conséquent, c'est l'esprit de la recommandation obtenue par le gouvernement plutôt que la lettre, accélérer la mise en application de la politique d'achat pour les institutions publiques et parapubliques et mettre en place un mécanisme permanent de consultation entre les agents dont je vous repar-

lerai, d'ailleurs, plus tard. Intervention de cette table-ci, oui, M. Daoust, M. Roy.

M. Fernand DAOUST:
(Fédération des travailleurs du Québec)

M. le Président, je trouve qu'on a rayé un peu trop rapidement à 5.3.1, le dernier paragraphe. Cela va pour les trois premières lignes ou les deux premières lignes plutôt. Mais que «les transformateurs s'engagent à étudier la possibilité de négociations syndicales multipatronales», cela nous semble là être une ouverture d'esprit qui nous plaît. Il me semble que si les transformateurs s'ouvraient à une recherche dans ce domaine, s'engageaient à entamer un dialogue avec le mouvement syndical et éventuellement le gouvernement, cela ne serait que bénéfique. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit ce matin pour l'ensemble des agents du secteur agro-alimentaire. Je souhaiterais bien qu'on garde, tout au moins, «étudier la possibilité de négociations syndicales multipatronales.»

On biffe tout ce qui part de «formé» jusqu'au mot «et» et après cela «étudier la possibilité de négociations syndicales multipatronales». Je n'ai absolument aucune espèce d'objection à ce que ce membre de phrase soit maintenu, même on peut avoir des commentaires de la salle et de la table.

M. Léonard ROY:
(Conseil de l'Alimentation du Québec)

C'est ce qu'on demande ici, on réfère au rôle des transformateurs dans la transformation et l'approvisionnement des marchés. Évidemment, il y a certaines répétitions en 5.3.1. J'en retiens quatre, M. le ministre, sur lesquelles je vais réagir très brièvement. La première c'est: «se regrouper pour s'attaquer à certains marchés.» C'est oui indiscutablement après ce qu'on a dit avec les producteurs agricoles et avec probablement d'autres agents intéressés dans la mise en marché. Comme nous l'avons dit précédemment, peut-être que la place de choix pour le faire, ce serait au sein des mécanismes prévus dans les plans conjoints. Là où il n'y a pas de plans conjoints, qu'on ait des organismes avec lesquels on pourra faire des échanges et on pourra, encore une fois, à longueur d'année, échanger et s'attaquer à certains marchés avec ceux qui peuvent le faire.

Il n'y a rien de nouveau, cela fait des années que nous le demandons. Deuxièmement, ce que nous retenons, «c'est faire connaître leurs besoins en main-d'oeuvre». Ceci tient encore, évidemment, à une politique qui est très chère à nos industries. Depuis des années, nous comptons sur l'Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe; nous comptons sur l'Université Laval, nous comptons sur l'Université du Québec à Montréal; nous comptons sur McGill pour former les cadres dont nous avons besoin, dans le contexte qui a été expliqué au cours de la journée. Il va sans dire qu'une des nécessités premières pour nos entreprises, celles qui sont grandes,

c'est d'avoir tous ces cadres. Pour celles qui veulent grandir, le problème est d'en trouver sans être obligé d'aller les chercher chez les autres. C'est un problème. C'est crucial dans certains secteurs.

Alors, il nous faut former des cadres, il nous faut aussi une main-d'oeuvre spécialisée. Cela, pour nous, c'est prioritaire. Je le voyais encore hier soir dans les priorités de l'industrie laitière. Je crois que cela figure au cinquième rang. Ce sont des choses essentielles. Troisièmement: «s'attaquer davantage aux marchés à l'aide de marques nationales susceptibles de devenir un symbole de qualité». On a eu toute une longue discussion là-dessus. La plupart des commissions, hier, ont réagi sur cette question. Je retiens l'image, ce matin: d'abord la qualité; on entrera avec la qualité n'importe où à prix égal et services égaux. Mais la qualité... Il n'est peut-être pas nécessaire de brandir les drapeaux, par contre, comme il faut commencer par développer nos marchés domestiques, il faut sensibiliser la population à jouer le jeu.

Il va falloir, tout de même, savoir si ce sont des produits qui sont fabriqués au Québec par les entreprises du Québec avec des produits du Québec. Dans quelle mesure? À ce moment, c'est difficile d'échapper, dans la question de symbole, à une certaine identification. Je crois, M. le Président, que vous avez très bien résumé cette attitude qu'on devrait prendre, je crois, à la deuxième partie de la discussion aujourd'hui. La dernière, évidemment, elle est assez délicate et je ne voudrais pas, non plus, faire preuve de grande naïveté en pensant que parce que les grandes unions ont participé avec nous depuis deux jours, sont passées sur les mêmes problèmes que nous, probablement, elles ont appris comme beaucoup d'entre nous certains aspects des problèmes de l'agro-alimentaire qui sont cruciaux.

Je ne voudrais pas avoir la naïveté et à cause de cela, évidemment, elles vont oublier leur rôle essentiel, celui de négocier et d'avoir, à un moment donné, une épreuve de force. On sait tout cela. Ensuite, on ne peut pas plaider ignorance, au moins, depuis La Malbaie. On sait que la négociation sectorielle, c'est quelque chose qui est déjà prévu, c'est quelque chose sur laquelle le législateur à l'intention d'intervenir. Je ne sais pas s'il y a eu des changements depuis, mais cela a été clairement indiqué à La Malbaie. Pour vous dire que nous n'attendons pas... Évidemment, nous ne voulons pas avoir de concession. Mais on espère une chose; que lorsque le moment sera venu de pouvoir se rencontrer et discuter, de savoir que cette partie de la société qui est directement impliquée dans les problèmes agro-alimentaires aura déjà été sensibilisée à ce qui est essentiel, pas pour nous seuls mais pour la collectivité, ce qui est essentiel de sauvegarder. Probablement qu'on pourra avoir, à ce moment, en vertu de cette connaissance préalable et de cette sympathie, de meilleurs négociations.

Le Président:

Autres interventions de cette table?

Intervenant non identifié:

M. Landry, j'aimerais poser une question à M. Roy là-dessus. Qualité, qualité, toujours qualité, peu importe la marque. Où cela va-t-il nous conduire, quand on est en train de promouvoir des produits sans marque? De quelle façon les identifier, s'ils viennent de Québec ou d'ailleurs?

M. Léonard ROY:
(Conseil de l'alimentation du Québec)

C'est une technicalité des grands «marketing men» des réseaux de distribution qui jugent que, peut-être, cela pourrait être bon. Quant à nous, nous avons un principe qui, je pense, est vieux comme le monde. Les consommateurs, en définitive, vont décider de ces techniques, si cela doit durer, si cela va être bon et combien de temps cela va durer. Et surtout le jour où le consommateur, pour une raison ou pour une autre, commencera à passer de bouche à oreille que peut-être la qualité n'y est pas autant que lorsqu'on y a une identification. Un tel système sera fini là. Écoutez, quant à nous, c'est personnel, je dis cela parce que je n'ai pas assez consulté les gars que je présente pour arriver avec une opinion formelle, officielle.

Je vous donne humblement mon opinion, c'est une technique de vente. Elle vaut ce qu'elle vaut. Elle a fait un peu son expérience aux États-Unis et déjà elle donne des résultats.

Nous faisons confiance aux consommateurs.

Le Président:

Autres interventions de la table? M. Kukovica

M. Tom KUKOVICA:
(local 500, Fédération des travailleurs du Québec)

Il y a peut-être un mythe qu'il faudrait quand même combattre tout à fait, surtout dans l'agro-alimentaire. En excluant les producteurs, et nous représentons quand même 50% des travailleurs dans l'agro-alimentaire, il y a eu et on se le fait dire chaque fois aux tables de négociations, il y a eu depuis dix ans plus de pertes d'heures-homme à cause de questions de sécurité, à cause de problèmes de santé, à cause d'accidents de travail qu'à cause de grèves. Ce sont des statistiques d'employeurs et de gouvernements. Je pense qu'il faut quand même éviter le mythe qu'une négociation avec un syndicat, conduit à une grève, surtout dans l'agro-alimentaire, surtout dans la distribution et dans le détail puisque, depuis dix ans, il a été exactement prouvé que c'est le contraire.

On est quand même des gens capables de dialoguer et capables d'arriver à des solutions logiques à l'avantage des deux parties.

Le Président:

M. Richard Mercier.

M. Richard MERCIER:
(Union des employés de commerce)

M. le Président, pour moi ce ne sera pas nécessairement d'ordre sentimental, mais dites à vos enfants de ne pas se marier, parce qu'il y a des risques de divorces. C'est aussi de cet ordre. D'autre part, on a aussi affaire avec des employeurs qui ont des responsabilités et où peut-être le matériel n'est pas aussi fragile que le lait. On doit aussi le reconnaître. On doit aussi reconnaître, que quand un produit peut subir une perte, l'employeur ou l'entrepreneur n'en veut pas de conflit, lui non plus. Je pense qu'il y a quand même des employeurs avec lesquels nous négocions qui pourraient dire à plusieurs autres que quand on ne corrige pas le malaise à sa source, on peut avoir peur de négocier.

Mais quand on est capable de s'affronter, de se dire et d'analyser surtout, les causes d'un problème, c'est mieux de négocier avec un représentant. On a chez nous des entrepôts, on a chez nous des magasins où il y avait des malaises et c'est quand on s'est assis tous les deux, le représentant des travailleurs et le représentant de l'employeur, qu'on les a corrigés.

Le Président:

M. L'Écuyer, vous avez demandé la parole ?

M. Alex L'ÉCUYER :
(Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec)

Au niveau de l'approvisionnement, il y a un élément de base, la garantie et l'approvisionnement, la matière première, soit en quantité ou en qualité suffisantes pour répondre aux besoins des marchés. Premièrement, drainage souterrain des sols que nous reconnaissons comme un élément premier pour accroître le degré de productivité. Pour faire suite au thème de la conférence «autosuffisance», les transformateurs se sont fixés des objectifs très positifs pour combler certains vides par des cultures qui offrent des potentiels de productivité et de rentabilité à la ferme. Si l'on réfère à la page 8 de notre mémoire, nous constatons qu'il y a des possibilités d'additionner des superficies très appréciables de l'ordre de 9500 acres, 5000 acres dans le pois, 2500 acres dans le haricot et 2000 acres dans le maïs. Vous n'avez probablement pas la page de notre mémoire de l'Ampaq. Voici. Nous n'avons pas le choix M. le ministre de l'Agriculture, il va falloir absolument «injecter» ces superficies, à court terme, dans les régions agricoles 6, 7 et 10. Vous avez présentement un pourcentage de drainage de 17% des superficies. Est-ce qu'il va y avoir un rôle particulier de votre part ? Est-ce que vous allez promouvoir une politique de drainage particulière à notre projet ?

M. Jean GARON:
(ministre de l'Agriculture)

Je dois dire que le drainage s'est accru de 40% au Québec en nombre de pieds en 1977.

Une étude a été faite qui démontre le contraire. Il y a eu moins de pieds à l'acre qu'antérieurement, de sorte que l'an dernier vous aviez 110 000 acres. Si on tient compte de la capacité de poser du drain, sans qu'il y ait des augmentations de prix trop fortes pour les agriculteurs, je pense que c'est en 1977, que le maximum de la capacité d'installation de drains, été atteint au Québec. On avait fixé comme objectif 80 000 pieds et tout le monde savait que c'était le maximum possible. Le gros maximum se situe autour de 77 000 pieds. Par ailleurs, il faut dire aussi que je suis d'accord pour qu'on travaille avec les agriculteurs de façon à augmenter la production, et la productivité. Mais je ne ferai jamais, comme ministre de l'Agriculture, ce qui s'est fait dans le passé. Encourager des productions sans être certain auparavant qu'il va y avoir des débouchés. Dans les années passées on a encouragé des types de production qui se sont révélées être des fiascos. Il y a des exemples patents, comme le programme F-1. Il y en a d'autres. Aujourd'hui on ne peut établir des programmes de productions nouvelles sans les secteurs de la production, de la transformation et de la distribution. Et si cette coordination serrée n'est pas faite, on ne peut pas encourager les producteurs à produire au maximum pour qu'à la fin ils se retrouvent avec des surplus.

Le Président:

Oui, M. Tardif.

M. Claude TARDIF:
(Institut international du sirop d'érable)

M. le ministre de l'Agriculture vient juste de mentionner le voeu que dans l'avenir il y ait une plus forte interaction entre les différents agents du monde agro-alimentaire, qu'ils soient producteurs, transformateurs, distributeurs, et j'aimerais qu'on précise que toutes les classes de transformateurs et distributeurs sont acceptées comme citoyens à part égale dans cette chaîne, quelle que soit leur taille et quelle que soit leur ethnie.

M. Jean GARON:
(ministre de l'Agriculture)

Je suis totalement de votre avis. Je pense qu'une compagnie comme Catelli est bienvenue au Québec. Je vous le dis clairement, c'est clair dans mon esprit et il n'y a pas de doute là-dedans. Les gens me connaissent assez bien, je favorise le maximum de propriétés québécoises, mais cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir de compagnies qui ne sont pas québécoises qui font affaires au Québec et je pense aussi qu'une certaine concurrence est bonne.

Donnons un exemple concret. Vous l'avez vécu dans le sirop d'érable. Le ministère de l'Agriculture, vous et les groupes qui sont dans le domaine avez travaillé ensemble, de sorte que, alors que dans le passé il y avait toujours trop de sirop d'érable, à un moment donné, en 1975 ou 1976 il a fallu l'envoyer à la raffinerie pour en faire du sucre, parce qu'ils ne savaient pas quoi en

faire. Avec la mise en marché, la promotion, surtout les normes de classification, l'identification des marchés mieux faite, vendre de bons produits à celui qui veut avoir le produit, parce que parfois il y a des gars qui aiment mieux du B que du A, cela dépend du raffinement du goût. Sans «dédaignement», il y a des gens plus sucrés. Cela me fait penser à une anecdote. Une fois, je vais dans un restaurant, aux États-Unis. J'en étais à l'apéritif et un voisin de table était rendu au dessert. Il me dit: Que buvez-vous là? Je lui dit: C'est un verre de Cinzano. Il dit: Est-ce bon? J'ai dit oui. Il s'en commande un et il le prend en même temps que sa crème glacée et sa tarte. Il me dit: C'est extraordinaire je trouve cela bon. Je n'ai pas de jugement à porter, mais, habituellement, on ne prend pas cela avec un dessert, mais lui le prenait avec un dessert, parce qu'il avait un goût... Il aimait mieux le sucré, je suppose!

Ce que je veux dire c'est... Prenons par exemple le sirop d'érable, si on continue dans la même ligne que c'est parti et qu'on développe des marchés et des contrats à long terme, on peut doubler et tripler la production du sirop d'érable au Québec. Mais tout cela doit se faire ensemble, cela ne peut pas se faire l'un avant l'autre. Cela prend une coordination très forte. Parce que, autrement, si vous faites une vente sans certitude de pouvoir approvisionner vos clients et qu'au bout de six mois, il en manque, vous risquez de les décourager. Le client veut avoir un approvisionnement régulier et le producteur ne veut pas rester avec des surplus pendant plusieurs années. Tout cela doit se faire ensemble et prend une bonne coordination. On vit dans un domaine des plus sensibles. Les produits congelés, par exemple, ne se conservent pas en entreposage durant des années. C'est le produit agricole et alimentaire le plus fragile. C'est pour cela que des erreurs dans le temps, des erreurs d'ajustement, des erreurs de coordination peuvent entraîner des coûts considérables pour tout le monde. Quand je dis cela, je pense autant aux distributeurs, aux transformateurs, qu'aux producteurs agricoles.

La prospérité de l'un va faire la prospérité de l'autre.

CONCLUSION

Le Président:

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. Je ne les prolongerai pas en épilogue. Nous avons bien travaillé. Cependant, un certain nombre de choses simples et importantes doivent être dites avant que nous nous quittions.

La première, c'est qu'il me semble que ces travaux, ont été bien préparés, autant chez les ressources intellectuelles mobilisées au sein du gouvernement du Québec que chez les divers agents ou dans les universités. En d'autres termes, l'information, la préparation intellectuelle a été faite avec grand soin, ce qui est toujours un gage de succès de ces rencontres qui, autrement, peuvent tourner à la parlote et au placotage, si elles ne sont pas assi-

ses sur une information exacte, et j'ai l'impression que, cette fois-ci, nous avions l'information exacte.

Nous avions également ici les bonnes personnes. Je pense que tous ceux qui vivent l'immense activité agro-alimentaire du Québec étaient ici représentés et si un groupe d'individus connaît l'agro-alimentaire au Québec et peut influencer son destin, ce groupe est dans cette salle.

Il me paraît évident aussi que le travail a été soutenu et acharné pendant les heures où nous avons été ensemble. La moisson des ateliers le démontre, la classification faite au cours de la nuit et les travaux d'aujourd'hui montrent bien que vous avez pris votre rôle au sérieux. Il reste à donner à ces assises - et c'est fondamental parce que cela conditionne l'avenir - un suivi convenable. Il faut maintenant qu'il se passe quelque chose. Et, sur ce chapitre, je veux vous dire deux choses et prendre deux engagements. Premièrement, notre secrétariat des conférences socio-économiques, qui est responsable, au sein du gouvernement, de toutes ces actions de concertation, de dialogue, de rencontres d'agents, s'occupera de faire que la conversation se poursuive, que les agents restent en contact et se parlent en convoquant les principaux d'entre eux, c'est-à-dire la douzaine du coup d'envoi du premier soir, et peut-être une demi-douzaine d'autres, au moins quelques fois par année, pour garder le contact et voir ce qui peut être fait dans l'avenir pour que, peut-être, ces rencontres deviennent une institution une habitude, et soient récurrentes à période fixe. Deuxièmement, en termes de suivi, je veux vous dire que le gouvernement du Québec s'engage à approfondir toutes et chacune des représentations qui ont été faites, des recommandations qui ont été faites et à les faire déboucher, dans les meilleurs délais, sur de l'action. Nous n'allons pas nous perdre en analyses ou en études pour les choses dont nous sommes déjà sûrs. Nous allons agir. Pour celles qui demandent d'être approfondies, et c'est souvent gagner du temps que de mieux étudier un problème quand on n'est pas sûr de la problématique, elles seront approfondies. Cela se fera principalement au ministère de l'Agriculture du Québec, cela va de soi. C'est le ministre de cette équipe et cette équipe de fonctionnaires qui ont été la locomotive de cette rencontre et de ces assises agro-alimentaires, mais cela se fera également au ministère de l'Industrie et du Commerce, qui a puissamment participé, fonctionnaires et ministre en tête, autant à la préparation qu'à nos travaux et qui est énormément impliqué dans tout ce qui touche les activités commerciales et les activités industrielles. Et ce suivi, au niveau du gouvernement, sera coordonné par le comité ministériel permanent du développement économique que je préside et qui comprend tous les ministres économiques, afin que tous et chacun de ceux qui sont impliqués dans l'activité économique du gouvernement soient bien au fait des questions agricoles et alimentaires. L'action de l'État doit être cohérente. Par conséquent, principalement le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même serons responsables du suivi, mais tous les ministres à vocation économique du gouvernement du Québec, dans ce comité ministériel permanent, seront les garants que nos as-

sises déboucheront sur des actions concrètes. Nous vous rendrons des comptes et nous vous expédierons, en temps et lieu, les bilans qui s'imposeront et qui, je l'espère - en tout cas, si cela ne dépend que de nos efforts, c'est sûr, seront positifs et feront que notre conférence aura été le signal d'un nouveau départ pour cette activité fondamentale qu'est l'agro-alimentaire du Québec.

QUATRIÈME PARTIE

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette partie se détache de la reproduction intégrale des documents et propos présentés par les participants au sommet agro-alimentaire. Il a été jugé utile en raison du volume imposant de ce compte-rendu de rappeler succintement, sous quatre rubriques, l'essentiel des discussions ayant eu lieu au cours de ces assises.

— les principaux problèmes identifiés dans l'analyse du système agro-alimentaire;
— les consensus et orientations acceptés par les participants;
— les engagements du gouvernement et des partenaires;
— de même que les actions prioritaires à entreprendre.

Les principaux problèmes

1 — En regard de l'ensemble de l'économie du Québec, le secteur agro-alimentaire affiche un déclin constant. Selon l'analyse portant sur les quinze dernières années, ce déclin est particulièrement significatif dans la mesure où notre production est plus importante dans des produits où la demande intérieure est stable, alors que notre production est faible pour les produits où cette dernière est plus dynamique. La faiblesse de nos exportations explique une partie cette situation.

2 — Des conditions biophysiques difficiles ont entraîné les gouvernements à consacrer une aide financière importante à l'agriculture du Québec, sans pour autant entraîner une augmentation équivalente de la productivité. Il en résulte que, dans certaines productions, le Québec ne peut soutenir la concurrence étrangère sans une protection particulière.

3 — Un développement urbain incontrôlé a fait et fait encore que, régulièrement, les terres agricoles les mieux situées et souvent les plus fertiles sont perdues à l'agriculture au profit de la spéculation.

4 — Dans le secteur de la transformation, le nombre important de petites et moyennes entreprises insuffisamment pourvues en termes de connaissances techniques, de moyens financiers, d'équipements de recherche, etc... ne peuvent rencontrer les exigences d'un réseau de distribution fortement concentré. Pour certains produits et particulièrement dans les régions plus périphériques, ces entreprises sont relativement coincées entre le système de distribution d'une part, et une concentration fort monopolistique de l'offre des produits agricoles d'autre part.

5 — Les profondes mutations de la société québécoise ont entraîné des habitudes alimentaires nouvelles que notre appareil de production et nos usines de transformation n'ont pu satisfaire, dans plusieurs cas, en raison de leur incapacité de s'adapter à cette nouvelle demande caractérisée par des produits d'une transformation plus poussée, la régularité des approvisionnements et de la qualité.

6 — Le commerce extérieur, dans le domaine des produits agro-alimentaires, est soit fortement compétitif, soit fortement protégé de sorte qu'il devient difficile à atteindre ou à conserver. Une industrie possédant déjà une certaine faiblesse sur le plan de la capacité concurrentielle ne peut espérer atteindre ce marché sans disposer d'outils particuliers d'encadrement en termes de garanties financières, de qualité des produits, de promotion de volume d'approvisionnement, etc... vis-à-vis les clients étrangers.

Les consensus et orientations

1 — Les participants au Sommet ont retenu, comme approche générale de développement du système agro-alimentaire, la notion de balance commerciale. De plus, quels que soient le secteur ou l'activité concernée, tous se sont dits favorables à orienter le développement de l'industrie agro-alimentaire à partir des axes où le Québec dispose d'avantages, tant sur son propre marché que sur les marchés extérieurs.

2 — Tous ont été d'accord pour reconnaître l'importance du marché institutionnel public comme support important au développement de certains produits québécois, à condition par ailleurs que leur politique d'achat rencontre mieux les exigences des PME québécoises des secteurs de la distribution et de la transformation des produits alimentaires.

3 — Au chapitre de l'offre des produits agricoles, un consensus général s'est établi autour du fait qu'elle doit être organisée et regroupée de façon à fournir aux agriculteurs efficaces des revenus convenables. Cependant, ce consensus ne s'est pas maintenu quant aux moyens par lesquels de regroupement peut être fait. Pour les représentants de l'U.P.A., la formule des plans conjoints a été identifiée comme étant la seule acceptable. D'autres représentants des producteurs, les coopératives, et certains intervenants du secteur de l'aval ne partagent cependant pas cette opinion.

4 — La protection du territoire agricole, par une loi spécifique tout en suscitant un accord de principe très général, a entraîné la formulation de certaines conditions de la part des producteurs agricoles. Ces derniers sont entièrement d'accord pour une protection des sols agricoles à la condition expresse que l'agriculture devienne une activité plus rentable pour l'agriculteur soit, d'une façon précise, des revenus plus stables et plus substantiels.

5 — Un consensus général s'est établi sur la nécessité d'entreprendre un programme de consolidation des PME du secteur de la transformation des produits alimentaires. La fusion d'entreprises, le regroupement de services, le support à la recherche sont autant de moyens qui ont reçu une approbation générale avec cependant, une note de prudence dans la réalisation de ces programmes de façon à éviter certains déséquilibres en termes de développement régional et de perte d'emplois.

6 — Les participants ont manifesté d'une façon non équivoque, le besoin d'en arriver à une meilleure compréhension de la situation de chaque segment et sous-secteur du système agro-alimentaire. Certains ont proposé des rencontres par sous-secteur. Tous ont reconnu au gouvernement la responsabilité d'instituer, par le biais du programme des conférences socio-économiques ou autrement, les mécanismes voulus pour que ces occasions d'échanges soient structurées de façon permanente.

7 — La grande majorité des participants a reconnu que la maîtrise d'oeuvre et la coordination des actions gouvernementales, dans le domaine de l'agro-alimentaire, devraient être confiées au ministère de l'Agriculture.

Les engagements du gouvernement

1 — L'analyse de la situation a fait ressortir de façon évidente le besoin d'études plus approfondies pour apporter un éclairage plus complet des problèmes et faciliter d'autant le choix des solutions les plus appropriées. À ce chapitre, le gouvernement s'est engagé à conduire des études:

a) sur le problème de la régularisation des approvisionnements des entreprises de transformation;

b) sur la question des transports, plus particulièrement, le transport des produits congelés;

c) sur les mécanismes d'établissement des prix et des quotas de production.

2 — Le gouvernement s'est engagé à créer une société d'exportation dont la structure reste à déterminer. Il a toutefois été convenu qu'en raison de ses particularités, le secteur agro-alimentaire bénéficiera d'une structure autonome visant à promouvoir l'exportation de produits québécois.

3 — Dans le domaine de l'inspection, le gouvernement considère d'une façon très sérieuse des changements dans les pouvoirs accordés aux municipalités et communautés urbaines pour éviter certaines duplications au système québécois actuel d'inspection.

4 — Quant à l'approvisionnement du secteur para-public, le gouvernement s'engage, dans le cadre de son actuelle politique d'achat, à mettre en place un système de paiement plus adéquat.

5 — Le développement des marchés tant intérieurs qu'extérieurs a fait l'objet d'un engagement du gouvernement qui, dans le cadre d'une action à double volet, pourra viser à mieux identifier le produit québécois à un symbole de qualité et faire connaître ces produits aux marchés cibles. Cet engagement est conditionnel, bien sûr, à une participation des agents concernés du secteur.

Les actions prioritaires à entreprendre

1 — La conjoncture actuelle favorise grandement le Québec en terme d'exportation de produits agro-alimentaires. Il apparaît donc stratégiquement souhaitable que des mécanismes favorisant l'exportation des produits agro-alimentaires québécois soient mis sur pied le plus rapidement possible.

2 — L'amélioration, dans les plus courts délais, des conditions de paiement dans le secteur para-public et l'établissement d'une politique d'achat mieux adaptée aux PME québécoises.

3 — La mise en oeuvre avec la participation de tous les agents du secteur d'un vaste programme de promotion afin de sensibiliser la population québécoise, en général, à l'achat des produits québécois dans le domaine agro-alimentaire.

4 — L'élaboration des programmes sectoriels de rationalisation et de consolidation pour les sous-secteurs de la transformation où la structure industrielle présente une faiblesse évidente.

CINQUIÈME PARTIE

ANNEXES

PARTICIPANTS

ALARIE, Léopold
Président
Association des détaillants en alimentation

ARES, Gilles
Directeur général
Conseil de la coopération du Québec

BARRE, Jean-Paul
Directeur général
Lassonde et Fils Inc.

BEAUDRY, Lucien
Président
Fédération des producteurs de fruits et légumes du Québec (UPA)

BERNARD, Claude
Vice-président
Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (UPA)

BERNARD, Louis
Président
Association des médecins vétérinaires

BÉRUBÉ, Jacques
Secrétaire
Fédération du commerce (CSN)

BIENVENUE, Jean
Président - Section Québec
Conseil des salaisons du Canada

BLACKBURN, René
Directeur intérimaire
Service agricole
Banque impériale de Commerce

BOCHARD, René
Directeur général
Canada Packers

BORDELEAU, Gilles
Président
Association des producteurs de légumes en serre du Québec

BOUCHARD, Jean-René
Président
Fédération de l'UPA de Québec-Nord

BOURQUE, Jeannine
Présidente
Fédération de l'UPA de Québec-Sud

BRAULT, Roland
Président
Association des producteurs de semence

BRISSON, Yves
Président
Association des acheteurs dans le milieu hospitalier

BROUILLETTE, Réal
Directeur
Magasins Dominion

CADOTTE, Gilles
Membre
Association canadienne des manufacturiers de moulées de l'Est

CHARBONNEAU, Dominique
Président
Association des jardiniers maraîchers de la région de Montréal

CONSTANTINEAU, Richard
Président - directeur général
Association des grossistes en fruits et légumes du Québec (JATO Inc.)

COUTURE, Paul
Président
Union des producteurs agricoles

CHARRON, Paul-Émile
Adjoint au président et secrétaire général
Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins

DAOUST, Fernand
Secrétaire général
Fédération des travailleurs du Québec

DEAUDELIN, Jean-Guy
Président
Hudon & Deaudelin

DEMERS, Nicole
Coordonnateur
Politique alimentaire
Conseil scolaire de l'Île de Montréal

DERET, Michel
Directeur des relations publiques
Société des chefs de cuisine et pâtissiers de la province de Québec

DESNOYERS, Michel
Directeur général
Les produits alimentaires ANCO Inc.

DIONNE, Gilles
Directeur général
Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC)

DUBOIS, Claude
Député de Huntingdon
Assemblée nationale du Québec

DUFOUR, Ghislain
Vice-président
Conseil du patronat

DUPUIS, André
Président
Association des restaurateurs du Québec

FREDETTE, Réal
Président
Fédération des producteurs des cultures commerciales du Québec (UPA)

FRENETTE, Jean-Guy
Directeur de la recherche
Fédération des travailleurs du Québec

GAGNÉ, Ernest
Surintendant
Géant vert du Canada Ltée

GAGNON, Louis-Marie
Président
Fédération de l'UPA / Côte du Sud

GAGNON, Marcel
Directeur
Université du Québec à Montréal
CRESALA

GARON, Jean
Ministre de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

GAUDET, Pierre
Vice-président
Union des producteurs agricoles

GAUVREAU, Gilles
Président
Fédération des producteurs de sucre et de sirop d'érable du Québec

GENEST, Jean
Président
Ordre des agronomes du Québec

GERVAIS, Solange
Présidente
Association féminime d'éducation et d'action sociale (AFAS)

GOULET, Paul
Directeur général
Roy-Nat

GRÉGOIRE, Réjean
Président
Fédération des producteurs de lait du Québec (UPA)

GRIFFIN, Terrence
Directeur général adjoint
Société de développement industriel
Gouvernement du Québec

HANDFIELD, Gilles
Vice-président exécutif
Crédit d'investissements
Desjardins

HARDY, Maurice
Directeur technique
Association des engrais chimiques du Québec

JEAN, René
Président-directeur général
Québec Poultry Ltée

JONAS, Leslie
Président
Les aliments Delisle Ltée

KIROUAC, Jean-Marc
Secrétaire général
Union des producteurs agricoles

KUKOVICA, Tom
Président
Local 500 Union des employés de commerce (FTQ)

LABBÉ, Gaston
Secrétaire
Union des salaisons et abattoirs du Québec

LABONTÉ, Aimé
Président
Fédération des producteurs de bovins du Québec

LABONTÉ, Jean
Président
Société de développement industriel
Gouvernement du Québec

LANDRY, Bernard
Ministre d'État au Développement économique
Gouvernement du Québec

LARIVIÈRE, Robert
Président ex-officio
Conseil de la boulangerie du Québec

LAROUCHE, Jean-Joseph
Président
Office des producteurs de bleuets du Lac-Saint-Jean

LAVALLÉE, Maurice
Directeur du service des moulées
Coopérative fédérée du Québec

L'ÉCUYER, Alexandre
Président
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

LÉGER, Marcel
Ministre délégué à l'Environnement
Gouvernement du Québec

LÉGER, Yves
Président
Association des pisciculteurs du Québec

LELIÈVRE, Jean-Claude
Vice-président et directeur général
Steinberg - Division Québec nord

LEMYRE, Michel
Président
Coopérative agricole de Granby

LÉPINE, Gabriel
Président
Lépine Laurier Inc.

LETENDRE, Marcel
Président
Fédération des producteurs de porcs du Québec

LÉTOURNEAU, Jean-Paul
Vice-président
Chambre de commerce de la province de Québec

LÉVEILLÉE, Fernand
Président
Association des fabricants de cidre du Québec

LUSSIER, Jean-Denis
Président
Fédération des producteurs de pommes du Québec

MAILLOUX, Marcel
Vice-président
Union des producteurs agricoles

MALTAIS, Louis-J.
Secrétaire
Association des abattoirs avicoles du Québec Inc.

MARCOUX, Edgar
Directeur général
Coop des consommateurs de Montréal

MARIER, André
Président
Raffinerie de sucre de Québec

MARQUIS, Lauréat
Président
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

MARTIN, Léon
Directeur gérant
Société coopérative agricole de Sainte-Rosalie

MASSE, Maurice
Directeur de l'expansion industrielle
Canadien National

MAURICE, René-A.
Président
Association des marchands de machines aratoires de la province de Québec

MÉLANSON, Roland
Vice-président de la fabrication
Catelli

MÉNARD, Fulgence
Producteur

MERCIER, Laurent
Président
Fédération des producteurs de volailles du Québec (UPA)

MERCIER, Léon
Président
Association professionnelle des meuniers du Québec

MERCIER, Richard
Président
Conseil provincial de l'union des employés de commerce (FTQ)

NADEAU, Jacques
Président
Groupe d'achat d'épiciers de Montréal

NANTAIS, Guy
Directeur général - Division épicerie
Métro-Richelieu

NOREAU, André
Directeur exécutif
Association du camionnage du Québec Inc.

NORMAND, Madeleine
Responsable de la section alimentation
Association des consommateurs du Canada - section du Québec

NORMANDIN, Guy
Président
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires
Gouvernement du Québec

OBRY, Jacques
Acheteur - secteur fruits et légumes
Steinberg - Division du Québec

OUELLETTE, Albert
Vice-président et directeur des relations publiques
Kraft Ltée

PARENT, Cyrille
Directeur
Service du crédit agricole
Banque provinciale du Canada

PARISEAULT, Philippe
Président-directeur général
Québec-Lait

PENNER, John
Représentant
Travailleurs canadiens de l'alimentation et d'autres industries (FTQ)

PÉPIN, Marcel-G.
Confédération des syndicats nationaux

PICHETTE, Henri
Président
Fédération des Magasins co-op

PIGEON, Roland
Président
Coopérative fédérée du Québec

PILON, Conrad
Secrétaire exécutif
Association des distillateurs du Québec

POIRIER, Albert
Président
Local 501 Union des employés de commerce (FTQ)

PONTON, Gérald
Vice-président exécutif
Conseil québécois du commerce en détail

POULIN, Louis-Philippe
Directeur général
Coopérative fédérée du Québec

PRIMEAU, Marielle
Présidente
Cercle des fermières

PROVOST, René
Vice-président
Provigo

PROULX, Jacques
Président
Fédération de l'UPA/Sherbrooke

RAYNAUD, André
Député d'Outremont
Assemblée nationale du Québec

RIOUX, Gaston
Secrétaire général
Les Pêcheurs Unis du Québec

ROBIDOUX, Jean-Guy
Président
Avico Ltée

ROUTHIER, André
Directeur
Courchesne et Larose

ROY, Fabien
Député de Beauce-sud
Assemblée nationale du Québec

ROY, Léonard
Vice-président exécutif
Conseil de l'alimentation du Québec

RUEST, Auguste
Président
Laiterie de choix Inc.

ST-JEAN, Ronald
Président
H. St-Jean et Fils Inc.

ST-MARTIN, Pierre
Président
Fédération des producteurs de lait industriel du Québec (UPA)

STE-MARIE, Thérèse
Présidente
Association coopérative d'économie familiale

SHEA, Yvan
Président exécutif
Nutribec Ltée

SIMARD, Michel
Trésorier
Syndicat des employés de magasins de Chicoutimi

SMITH, Vernon
Directeur de la fabrication
General Foods Ltd

SNYDER, Bert
Président
Snyder et Fils Ltée

TARDIF, Claude
Secrétaire exécutif
Institut international du sirop d'érable

TOURILLON, Jules
Président
David Lord Ltée

TOUSIGNANT, Gilles
Président
Conseil de l'industrie laitière du Québec

TREMBLAY, Bertrand
Président
Fédération de l'UPA/Saguenay-Lac-Saint-Jean

TREMBLAY, Jean
Vice-président exécutif
Humpty & Dumpty Foods Ltd

TREMBLAY, Robert
Président
Fédération du commerce (CSN)

TREMBLAY, Rodrigue
Ministre de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

TURCOT, Bernard
Président
Association des épiciers en gros du Québec

TURCOTTE, Gérard
Directeur général
Turcotte et Turmel

VAN GENNIP, Jean
Président
Société des parcs d'engraissement du Québec

VALOIS, Arthur
Président
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

VANDELAC, Georges
Directeur
Association des distributeurs d'oeufs

VEILLEUX, Serge
Gérant de la mise en marché des viandes
Steinberg

WASSEF, Kemal
Confédération des syndicats nationaux

OBSERVATEURS

AUDET, Michel
Sous-ministre associé
Direction générale de l'Énergie
Gouvernement du Québec

BARIL, Jacques
Député d'Arthabaska
Assemblée nationale du Québec

BEAUDET, Daniel
Conseiller en relations fédérales-provinciales
Ministère des Affaires intergouvernementales
Gouvernement du Québec

BEAUDRY, Jean-Paul
Président
Les Silos Beaudry Inc.

BERCIER, Réal
Chef de cabinet
Développement économique
Gouvernement du Québec

BERGERON, Claude
Direction de l'Inspection
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

BISSONNETTE, Lucien
Président
Régie de l'assurance-stabilisation
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

BOISVERT, Aimé
Direction du Commerce
Direction générale des services aux entreprises
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

BONIN, Richard
Secrétaire particulier
Cabinet de monsieur Rodrigue Biron
Assemblée nationale du Québec

BOUCHARD, Régis
Consultant
Université Laval

BOULANGER, Clément
Coordonnateur
Mouvement pour l'agriculture biologique

BRETON, Lucien
Président
Nap Breton Ltée

BUSSIÈRES, Charles-Henri
Directeur
Service d'aide technique à l'industrie alimentaire
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

CHAMBERLAND, Pierre
Directeur
Division général du Commerce
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

CHARBONNEAU, Jean-Guy
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

CHOQUETTE, Gilles
Président
Commission canadienne du lait
Gouvernement du Canada

CLOUTIER, Michel
Directeur général
Comité d'étude sur le fonctionnement et l'évolution du commerce
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

CÔTÉ, François
Économiste
Union des producteurs agricoles

COUTURE, Alphonse
Directeur général
Marché central métropolitain

DAGENAIS, François
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

DALLAIRE, Germain
Agent de liaison OPDQ/CPDQ
Office de planification et de développement du Québec
Gouvernement du Québec

DAVID, Jean
Vice-doyen
Collège McDonald

DESCOTEAUX, Claude
Sous-ministre
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

DESJARDINS, Jean
Directeur du service de la mise en marché
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

DELISLE, Marc
Directeur général
Fédération des magasins co-op

D'ORFEUIL, Rouillé
Conseiller agricole
Service de la coopération internationale
Ministère des Affaires étrangères
France

FERLAND, Jean
Analyste financier
Cabinet du ministre des Finances
Gouvernement du Québec

GAGNON, Marcel
Député de Champlain
Assemblée nationale du Québec

GAUVIN, Michel
Service de protection de l'Environnement
Gouvernement du Québec

GHERSY, Gérard
Professeur
Institut agronomique méditerranéen
France

GIROUX, Raynald
Gérant général
Coopérative agricole de Granby

GRAMMOND, Gaston
Directeur du service des études économiques
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

GUERCI, Pietro
Sous-ministre adjoint
Ministère des Finances
Gouvernement du Québec

HYNDMAN, Patrick
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

HUOT, Claude
Directeur de la division de l'analyse
Ministère de l'Expansion économique régionale
Gouvernement du Canada

JULIEN, Jean-Paul
Directeur du Département des vivres
Faculté de l'Agriculture et de l'Alimentation
Université Laval

LALANDE, Roméo
Secrétaire exécutif
Association professionnelle des meuniers du Québec

LASALLE, Roger
Chef du service conseil en approvisionnement
Direction générale de l'équipement
Ministère des Affaires sociales
Gouvernement du Québec

LEGUERRIER, Michel
Conseiller
Développement économique
Gouvernement du Québec

LEMAY, Robert
Secrétaire particulier adjoint
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

LE MINH, Canh
Économiste
Conseil du patronat

LORANGE, Claude
Vice-président
Banque canadienne nationale

LUSSIER, Gaétan
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Canada

MARCEAU, Pierre
Directeur
Direction des aliments et biens de consommation
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

MARQUIS, Léo-Jacques
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

MERCIER, Maurice
Secrétaire général adjoint
Union des producteurs agricoles

MESSIER, Nicole
Secrétaire particulier adjoint
Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Gouvernement du Québec

MONTGOMERY, J.-E.
Service des projets spéciaux
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Canada

MOREAU, Camille-G.
Président
Office du crédit agricole
Gouvernement du Québec

MORIN, André
Conseiller
Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins

NAMOUR, Rafic
Directeur de la recherche
Office de protection du consommateur
Gouvernement du Québec

NYDAN, Georges
Conseiller en agro-alimentaire
Chambre de commerce de la province de Québec

OUELLET, Alice
1ère vice-présidente
Cercle des fermières

OUELLET, Ferdinand
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

PICOTTE, Yvon
Député de Maskinongé
Assemblée nationale du Québec

PRÉGENT, Gilles
Vice-président
Régie des marchés agricoles
Gouvernement du Québec

RANCOURT, Réal
Adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture
Assemblée nationale du Québec

RANCOURT, Yves
Conseiller
Développement économique
Gouvernement du Québec

ROLLAND, Jacques
Directeur
Technologie alimentaire

ROY, Alain
Président
Association des technologistes agricoles

ROY, Jean
Directeur
Services de protection de l'Environnement
Gouvernement du Québec

SAMSON, Robert
Président
Régie de l'assurance-récolte
Gouvernement du Québec

SOUCY, Roland
Directeur des services extérieurs
Conseil des salaisons du Canada

SOUPRAS, Robert
Directeur général
Fédération des caisses d'économie du Québec

STUART, Campbell
Directeur
Direction générale de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Canada

THIBAULT, Denise
Présidente
Corporation professionnelle des diététistes du Québec

TREMBLAY, Maurice
Secrétaire particulier
Ministère de l'Agriculture
Gouvernement du Québec

TURGEON, Maurice
Responsable de la politique d'achat
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

VAILLANCOURT, Joseph
Agent de développement industriel
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement du Québec

VÉZINA, Jean
Secrétaire général associé
Développement économique
Gouvernement du Québec

VIGNEAULT, Léo
Secrétaire général adjoint
Union des producteurs agricoles

VINCENT, Denis
Conseiller
Services de protection de l'environnement
Gouvernement du Québec

VIRTHE, Gérard
Président
Chaire de marketing de l'Université de Sherbrooke

LE PROGRAMME HORAIRE

Lundi 10 avril 1978

à partir de 15h.00: Inscription

20h.00

Allocutions d'ouverture par monsieur Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique et monsieur Jean Garon, ministre de l'Agriculture du Québec.

20h. 30

Interventions des principaux agents expliquant les motifs de leur venue à la conférence et décrivant le champ de leurs préoccupations.

— L'Union des producteurs agricoles
— La Coopérative fédérée du Québec
— Le Conseil des salaisons
— Le Conseil de l'industrie laitière
— L'Association des manufacturiers de produits alimentaires
— L'Association des épiciers en gros du Québec
— L'Association des magasins à chaîne du Québec
— L'Association des détaillants en alimentation
— Le Conseil d'alimentation du Québec
— La Fédération des travailleurs du Québec
— La Confédération des syndicats nationaux
— L'Association des consommateurs du Canada (section Québec)
— Intervention de monsieur Rodrigue Tremblay, ministre de l'industrie et du Commerce.
— AUTRES INTERVENTIONS

21h.30

Présentation du programme des délibérations par monsieur Gilles Châtillon, directeur du Secrétariat des conférences socio-économiques.

22h.00

Réception offerte aux participants, observateurs et journalistes.

Mardi 11 avril

09h.00

Première séance des commissions

10h.30

Pause-café

10h.50
Deuxième séance des commissions

12h.00
Déjeuner: buffet libre

14h.00
Troisième séance des commissions

15h.15
Pause-café

15h.35
Dernière séance des commissions

20h.00
Dîner officiel avec la présence du Premier ministre, monsieur René Lévesque

Mercredi 12 avril

09h.00
Première séance plénière

10h.30
Pause-café

10h.50
Deuxième séance plénière

12h.00
Déjeuner: buffet libre

14h.00
Troisième séance plénière

15h.15
Pause-café

15h.45
Séance finale

18h.00
Conférence de presse de clôture

LA PROCÉDURE

La démarche générale

Pour donner suite à l'objectif et aux thèmes proposés, un programme en trois parties a été élaboré

La première partie a pour fonction de situer le cadre des discussions. Elle se déroule en plénière et occupe le premier soir.

Elle se compose:

a) d'allocutions de MM Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, et Jean Garon, ministre de l'Agriculture;
b) d'opinions de certains participants explicitant les motifs de leur venue au Sommet et le champ de leurs préoccupations;
c) d'une présentation du programme des délibérations et de la procédure.

La soirée est sous la présidence de monsieur Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique.

La deuxième partie occupe tout le second jour et se centre sur les problèmes et leurs correctifs. Elle se déroule en commissions chargées chacune de l'étude d'un des thèmes. Les participants expriment leurs vues sur les problèmes à l'étude, prennent position sur les actions à entreprendre et font ressortir le rôle de chacun des groupes d'agents. Ils indiquent enfin l'importance relative des questions soulevées. Chaque commission est dirigée par un président assisté d'un secrétaire.

La troisième partie occupe tout le dernier jour et se déroule en plénière. Elle a pour objet, sur chacun des thèmes de la plénière, de proclamer la synthèse des vues exprimées, d'en dégager le rôle respectif des agents, de proposer des actions communes ou complémentaires et d'indiquer les questions qui appeleraient plus amples considérations. M. Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, préside les travaux.

N.B.: Les activités débutent précisément aux heures indiquées dans le programme horaire.

Les règles particulières de fonctionnement

LES PLÉNIÈRES.

I. Des places des invités

1. La salle est divisée en quatre secteurs. L'un est réservé aux participants, l'autre aux observateurs, le troisième aux journalistes et le dernier à la présidence des travaux.

2. Aucun siège n'est assigné; chacun s'attribue une place. Les participants y inscrivent leur nom au moyen d'une carte.

3. La plénière du troisième jour est à huis clos.

II. Du président

4. Le président situe les participants par rapport aux objectifs de chaque séance de travail, propose une allocation du temps, maintient l'ordre, clarifie les propos et les reformule au besoin, provoque l'explication de ces propos en interrogeant ou en les comparant avec d'autres, structure ces propos et au besoin énonce résumés et synthèses, applique enfin les procédures convenues. Il a la parole et peut la céder à ceux qui en font la demande.

III. Du droit de parole

5. a) Le droit de parole peut être exercé pour donner son opinion, poser des questions, donner des renseignements, répliquer ou s'expliquer.

   b) Seuls les participants ont le droit de parole. Ils peuvent la prendre autant de fois qu'il y a lieu de le faire mais pour une durée maximum de trois (3) minutes à la fois.

   c) Pour prendre la parole, un participant se signale au porteur de micro de sa section. Lorsqu'il obtient l'assentiment du président, il se lève et sans quitter sa place prend la parole.

6. Tout participant qui prend la parole se nomme et identifie l'organisme à l'origine de sa venue au Sommet.

7. Tout participant ne peut être interrompu qu'avec la permission du président.

8. Le président donne la parole dans une section, puis dans une autre, puis dans une troisième, puis dans la dernière et recommence. Dans chaque section, il se fait assister du porteur de micro pour désigner l'intervenant.

LES COMMISSIONS.

I. Des membres

9. Les commissions sont constituées exclusivement des participants ou observateurs inscrits. Le va-et-vient entre commissions n'est pas toléré.

II. Du président

10. Chaque commission est dirigée par un président assisté d'un secrétaire. Ils sont nommés par le secrétariat de la conférence.

11. Au début des travaux, le président propose un ordre d'étude du thème assigné et établit la durée du débat pour chaque question. Il situe les participants par rapport aux objectifs de chaque séance de travail.

12. Le président maintient l'ordre, clarifie les propos et les reformule au besoin, provoque l'explication de ces propos en interrogeant ou en les comparant avec d'autres, dégage les positions principales et au besoin énonce résumés et synthèses (ou fait faire l'énoncé par le secrétaire), applique enfin les procédures convenues. Il a la parole, peut la céder à ceux qui en font la demande mais assure la liberté d'expression de tous.

13. Le secrétaire de chaque commission fait rapport à une équipe de synthèse qui élabore un rapport conjoint structuré selon les thèmes de la plénière.

III. Du droit de parole

14. Seuls les participants et les observateurs inscrits à la commission ont droit de parole. Ils peuvent la prendre autant de fois qu'il y a lieu de le faire pour une durée maximum de deux (2) minutes à la fois. Ils doivent obtenir l'assentiment du président.

Les documents

15. Tout participant qui veut déposer un document le fait auprès du secrétariat de la conférence. Celui-ci prévoit des points et des temps de distribution en consultation avec le participant intéressé.

LES DOCUMENTS DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- LE TRAVAIL, point de vue sur notre réalité, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- L'ÉCONOMIE, point de vue sur notre réalité (une synthèse), Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- L'ÉCONOMIE, document de référence: bilan et perspectives (étude analytique), Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- RAPPORT, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- LE TEXTILE PRIMAIRE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977.
- LE VÊTEMENT ET LA BONNETERIE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977.
- LA CHAUSSURE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977.
- LE MEUBLE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977.
- L'AGRO-ALIMENTAIRE, Pour une stratégie de développement, Les Conférences socio-économiques, Québec, avril 1978.
- LES PÊCHES MARITIMES, Pour une stratégie quinquennale, Les Conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978.
- RÉFORME FISCALE, 1- Fondements et principes, La Revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-Municipalités, Québec, juin 1978.
- RÉFORME FISCALE, 2- Le Projet, La Revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-Municipalités, Québec, juin 1978.
- DÉMOCRATIE, 1- Mécanismes électoraux, La Revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-Municipalités, Québec, juin 1978.
- DÉMOCRATIE, 2- Mécanismes de décision, La Revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-Municipalités, Québec, juin 1978.
- DÉCENTRALISATION, Perspective communautaire nouvelle, 1- Vue d'ensemble, La Revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-Municipalités, Québec, juin 1978.
- DÉCENTRALISATION, Perspective communautaire nouvelle, 2- Expériences étrangères, La Revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-Municipalités, Québec, juin 1978.

EN VENTE CHEZ L'ÉDITEUR OFFICIEL